TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 9948 — 38 PAGES — DIMANCHE 23-LUNDI 24 JANVIER 1977

LEVÉE DE LA CENSURE EN INDE ET LIBÉRATION DES PRINCIPAUX DÉTENUS POLITIQUES

LIRE PAGE 8

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,40 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 12 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 L; Liban, 125 p.; Luxembourg, 12 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 14 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 21

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

M. Carter veut insuffler un « esprit nouveau » au peuple américain

La morale la politique et les insoumis

Le droit de grâce, prérogative *traditionnelle* des chefs d'Etat, a une portée morale, alors que l'amnistie, qui signifie étymologiquement l'oubli et qui appartient au législatif, est plutôt d'ordre politique. M. Jimmy Carter, en accordant sa grâce (son « pardon ») aux insoumis de la guerre du Vietnam, a donc voulu que son premier acte officiel de président des Etats-Unis, comme il l'avait promis au cours de la campagne électorale, soit essentiellement moral. Citant le prophète Michée *dans son discours d'inauguration*, M. Carter a indiqué une fois de plus l'origine religieuse des valeurs — *la miséricorde, l'amour*, l'humilité — qui ont donné le ton à sa campagne électorale et dont les peuples du monde et le peuple américain lui-même attendent — sans optimisme excessif — la traduction en mesures concrètes.

La grâce présidentielle s'applique à ceux qui ont refusé de *rejoindre l'armée entre le 4 août* 1964 et le 28 mars 1973. Les insoumis, qui ont réussi à rester dissimulés aux Etats-Unis, ou qui se sont réfugiés au Canada, en Suède ou en France, peuvent donc, les premiers réapparaître au grand jour, les autres se présenter librement aux postes-frontières d'un pays qu'ils ont parfois quitté depuis dix ans.

Il est difficile de préciser le *chiffre des bénéficiaires de cette* mesure qui, selon le secrétaire de presse du président, atteint plusieurs *centaines de milliers de* personnes. Le cas le plus fréquent est celui des appelés qui ne se sont pas rendus à la convocation des services d'incorporation. La décision de M. Carter annule en tout cas le très modeste « programme » mis en route par M. Gerald Ford en 1974, et qui impliquait pour quelques milliers de réfractaires repentis un service civil relativement long et pénible. Ceux-là aussi pourront abandonner leurs pelles et leurs pioches et rentrer tranquillement chez eux.

La clémence inaugurale du trente-neuvième président des Etats-Unis n'est cependant pas un « pardon » général et inconditionnel. Tout d'abord, elle ne touche pas toutes les catégories (la liste est innombrable) de jeunes Américains qui, par courage idéaliste, par lâcheté ou par *ignorance*, ont enfreint *les lois* de leur pays. Elle ne s'applique pas en particulier aux réfractaires *qui ont commis des actes* de violence pour échapper à l'appel ni aux fonctionnaires des services de recrutement qui ont participé à de tels actes ou les ont facilités. Elle ne concerne pas non plus les déserteurs encore recherchés, dont le nombre est sans doute beaucoup plus restreint, mais dont la situation est *infiniment plus tragique. M. Carter* a demandé au ministère de la justice d'étudier leur cas un par un...

Le président n'a donc pas oublié la politique ; il sait, pour avoir été fraîchement *accueilli* par les anciens combattants, lors de leur congrès, le 24 août 1976, à Seattle (dans l'Etat de Washington), qu'un pardon pour tous aurait été mal accueilli par l'opinion américaine. Une autre ombre plane sur la décision présidentielle : les militaires ayant effectivement combattu et qui ont quitté l'armée avec un blâme (2,6 % des 7 800 214 militaires engagés à un moment ou à un autre *dans le conflit*) ne sont pas réhabilités. Il s'agit surtout de Noirs qui, ayant moins de moyens financiers ou de relations que leurs camarades blancs pour échapper à la conscription ou se réfugier à l'étranger, subissent aujourd'hui la dure loi du chômage et du mépris.

M. Carter, qui inaugure son quadriennat par un geste de réconciliation nationale, peut donc aller plus loin encore, et panser *définitivement les plaies du Vietnam* — comme M. Ford avait refermé celles du Watergate — en étendant son « pardon » à ceux qui en restent exclus.

Les réfractaires à la guerre au Vietnam bénéficient de la grâce présidentielle

Dans son discours inaugural, jeudi 20 janvier, le président Carter a affirmé que son entrée en fonction marquait la naissance d'un « esprit nouveau » d'union et de confiance entre les Américains.

Dès sa première journée de travail à la Maison Blanche, vendredi, il a étendu le bénéfice de la grâce aux réfractaires à la guerre du Vietnam. En sont exclus les insoumis qui participèrent à des actes de violence et les membres séditieux du service de recrutement. Ceux qui échappèrent à l'incorporation en se réfugiant à l'étranger et en changeant de nationalité devront pour se faire réintégrer dans la communauté américaine accomplir les mêmes formalités qu'un candidat à la naturalisation.

M. Carter a reçu de nombreux messages de félicitations de chefs d'Etat étrangers. Celui du président du présidium du Soviet suprême, M. Podgorny souhaite « qu'il soit possible de réaliser des progrès considérables dans les relations entre nos deux pays ». Le secrétaire d'Etat américain, M. Vance, envisage de se rendre à Moscou fin mars pour relancer les négociations sur les SALT.

De notre correspondant

Washington. — Le pardon accordé par M. Carter ne répond pas aux vœux des divers groupes qui défendent les intérêts des insoumis et des déserteurs. Néanmoins, compte tenu de l'opposition de larges secteurs d'opinion et des organisations d'anciens combattants, cette mesure est relativement courageuse. Comme prévu, elle fait déjà l'objet de *vigoureuses controverses*.

M. Carter n'a rien d'un grand orateur. Mais son homélie satisfaisait les aspirations de millions de ses concitoyens heureux, après seize ans de désarroi, de secousses et de drames, d'entendre leur *leader* évoquer les valeurs traditionnelles et spirituelles, les nobles principes de l'Amérique d'un autre âge. Ce discours a frappé, et en même temps déçu un grand nombre par sa modestie et son humilité. Le jeune président n'a pas lancé un cri de ralliement, il n'a pas proposé de grands desseins ni suggéré de nouveaux « rêves ». Loin de tenir le langage du *chef*, il a *évoqué moins* les pouvoirs que les limitations de la présidence, et les siennes propres.

Ainsi, c'est dans l'humilité, mais aussi dans la gentillesse, que s'est accomplie l'entrée officielle en fonctions du président, *rassurant* plutôt que galvanisant ses concitoyens. La journée de l'inauguration a eu trois grands moments, riches en émotions. D'abord, les premiers mots du discours de M. Carter par lesquels il remerciait son prédécesseur pour tout ce qu'il avait fait « *pour guérir notre patrie...* ». Le président Ford se leva pour saisir la main que lui *offrait son successeur* et balbutia : « *Thank you, Jimmy !* ». Il était au bord des larmes, comme toute l'assistance, qui fit une ovation prolongée, pleine d'affection pour ce « bon vieux Jerry », parachuté sur la scène politique.

Mais l'événement le plus inattendu et le plus spectaculaire fut la marche de Jimmy et Rosalynn Carter descendant de voiture pour accomplir à pied, accompagnés de leurs grands enfants et, plus tard, de la petite Amy, les 2,5 kilomètres de parcours du Capitole à la Maison Blanche. Le président avait prémédité ce geste exceptionnel, facilité par un ciel radieux. Il montrait ainsi son désir d'être toujours « *près du peuple...* ».

Le troisième grand moment, moins spectaculaire, mais émouvant, *fut celui où les chanteurs* noirs d'Atlanta interprétèrent avec émotion le fameux *Battle Hymm of the Republic* (l'air préféré de Kennedy), qui fut la marche des armées yankees dans le Sud. Par ce geste symbolique, *également prémédité, le président* entendait marquer la fin de la pénible division du passé, l'entrée d'un Sudiste à la Maison Blanche. — H. P.

(Lire nos informations p. 3 à 5.)




M. Giscard d'Estaing en Arabie Saoudite

Les entretiens portent sur les échanges économiques et les perspectives de règlement au Proche-Orient

M. Giscard d'Estaing devait arriver, ce samedi 22 janvier, vers 16 h. 30, heure locale (14 h. 30, heure de Paris), à Ryad, pour une visite de trois jours en Arabie Saoudite.

Le roi Khaled souffrant d'une arthrose à la hanche, c'est le prince héritier Fahd Ibn Abdelaziz, vice-président du conseil et « homme fort » du régime wahabite, qui, avec les princes et les dignitaires de la cour, devait accueillir le président de la République. Celui-ci est accompagné par MM. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères ; André Rossi, ministre du commerce extérieur, et Jean François-Poncet, secrétaire général de la présidence de la République.

Si les relations économiques seront largement évoquées au cours de cette visite, le rôle primordial que joue l'Arabie Saoudite sur la scène du Proche-Orient confère aussi à ce voyage une importante dimension politique.

De notre envoyé spécial

Ryad. — M. Valéry Giscard d'Estaing, dont la visite en Arabie Saoudite durera trois jours, devait se rendre, samedi 22 janvier, en fin d'après-midi, peu après son arrivée, au palais d'Al Maazar, pour assister à un dîner offert par le roi Khaled. Dimanche, après une visite au ministère du plan, les premiers entretiens officiels auront lieu, *dans la matinée*, au *cabinet* royal. Après un déjeuner offert par le prince héritier, le président de la République assistera, en présence du roi, à une course de chevaux, puis participera, le soir, à un dîner sous la tente, en plein désert.

Lundi matin, la délégation française se rendra par avion à Dharan, sur le golfe Persique, *quartier général de l'Aramco* (1) et siège de l'université saoudienne du pétrole. De retour à Ryad en début d'après-midi, M. Giscard d'Estaing recevra, au palais Al Nassiriyah où il réside, les représentants de la communauté française en Arabie Saoudite, qui compte quelque quatre mille personnes. Le soir, un dîner privé réunira au palais Maazar, les *deux chefs d'Etat*. Le président de la République quittera Ryad le mardi 25 janvier, en fin de matinée, après une conférence de presse donnée à l'intention de la centaine de journalistes français et étrangers qui suivent cette première visite officielle d'un chef d'Etat français dans la péninsule d'Arabie.

Sans doute les questions économiques *tiendront-elles une place* importante dans les conversations franco - saoudiennes. L'Arabie Saoudite demeure le principal fournisseur de pétrole de la France, lui assurant 36 % de ses approvisionnements en brut.

On compte, du côté français, sur cette visite officielle pour relancer quelque peu les ventes françaises, et faire avancer un certain nombre de projets de coopération économique.

La coopération militaire ne sera pas non plus négligée. La France fournit à l'Arabie saoudite des autos - mitrailleuses, des chars AMX-30, des missiles sol-sol et sol-air (2).

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

(Lire la suite page 7.)

(1) Consortium pétrolier regroupant quatre grandes compagnies américaines dans lequel l'Etat saoudien a pris une participation de 60 % en 1973. Au début de janvier 1976, un accord de principe est intervenu sur le rachat par Ryad des 40 % restants.

(2) En outre, la France a vendu à l'Arabie saoudite trente-huit Mirage-3 et un système de défense anti-aérien par missiles *Crotale*.

La révolution pétrolière

I. — DÉSESPÉRÉMENT RICHES

De notre envoyé spécial ERIC ROULEAU

Ryad. — Dans la foule d'hommes qui vont et viennent sur le seuil de ce grand hôtel, on aperçoit l'importante silhouette de M. Spiro Agnew. Habillé avec recherche, les cheveux argentés, soigneusement coiffés, une mallette à la main, l'ancien vice-président des Etats-Unis paraît fébrile. Il fait les cent pas, consulte sans cesse sa montre. Brusquement, son visage s'épanouit. Il vient d'apercevoir un Saoudien, drapé du manteau arabe traditionnel, qui s'avance vers lui, majestueusement. M. Agnew se précipite pour lui serrer la main avec maintes inclinaisons. Les deux hommes s'engouffrent dans une Cadillac, qui démarre à vive allure.

L'ancien adjoint de M. Nixon, devenu homme d'affaires, n'a pas eu de chance. Il était venu, il y a quelques mois, offrir au gouvernement saoudien un lot de gilets pare-balles et avait remis un *échantillon en vantant* éloquemment les mérites de sa marchandise. Le vêtement lui fut rendu, le lendemain, criblé de trous : « *Il n'était pas davantage imperméable aux projectibles qu'une éponge à l'eau* », selon l'expression d'un responsable. Confus mais nullement découragé, M. Agnew revient régulièrement en Arabie Saoudite pour proposer successivement divers produits de l'industrie américaine.

La persévérance de l'ex-vice-président est compréhensible. Des milliards de dollars sont ici à la portée de ceux qui savent s'y prendre. Mais il ne suffit pas d'offrir des marchandises et des services propres à répondre aux besoins, virtuellement insatiables, de l'Arabie Saoudite. Il faut encore disposer de hautes protections et d'une patience à toute épreuve. Démarcheurs d'Angleterre ou du Japon, P.-D.G. venant de Stockholm ou de New-York, multiplient les visites, *séjournant parfois des semaines* d'affilée, assiègent les antichambres de ministres ou de princes susceptibles de les pistonner avant de pouvoir « enlever » le contrat brigué. Les hôtels affichent complet des mois à l'avance ; les visas sont délivrés avec parcimonie, en fonction des chambres disponibles. Nombre d'hommes d'affaires, qui parviennent à se loger à Djeddah, *font la navette* quotidienne en Boeing entre la métropole commerciale du royaume et sa capitale.

(Lire la suite page 6.)

Les futures consultations nationales pèsent sur la « bataille de Paris »

La « bataille de Paris » pour l'élection du conseil *municipal et la désignation d'un véritable maire de la* capitale a paru, pendant quelques jours, se livrer uniquement, avec l'affrontement entre MM. Chirac et d'Ornano, à l'intérieur de la majorité. Ce n'est pas aussi simple. D'une part, parce que M. Chirac affirme, tout en se plaignant des « agressions permanentes » des républicains indépendants, qu'il combat avant tout l'opposition socialo-communiste. D'autre part, parce que le P.C. et le P.S. ont aussi leur « problème parisien ».

Si Paris est au centre de la France politique, c'est *parce que les élections municipales dans la capitale*, telles qu'elles se présenteront, pèseront sur les élections législatives de 1978, voire sur l'élection présidentielle de 1981. Dans le reste du pays, les négociations dans chacun des deux camps tendent à la constitution de listes d'union. C'est ainsi que la majorité est parvenue à un compromis au Mans et que la gauche a trouvé une solution unitaire à Clermont-Ferrand, Lyon, Reims et Perpignan.

M. Chirac multiplie les occasions d'affirmer qu'il ne défie ni le président de la République ni le premier ministre, qu'il ne met en cause ni le plan de redressement économique ni les institutions. Il répond ainsi aux critiques *qui lui sont faites* par les dirigeants républicains indépendants, MM. Chinaud, Dijoud et Dominati, pour qui il y a bien défi au président de la République, et par quelques autres personnalités de la majorité : MM. Durafour, Lecanuet, notamment. Il ressort de cette polémique que le président du R.P.R. et ses amis contestent que M. d'Ornano *ait été choisi* au terme d'une procédure de concertation menée à la satisfaction de tous et, au-delà de ce malentendu, que le premier ministre ait pouvoir d'arbitrage.

En affirmant que son unique objectif est de barrer la route à un éventuel et possible succès de l'opposition de gauche, d'abord à Paris, ensuite dans le reste du pays, M. Chirac poursuit une idée ancienne qui l'avait conduit à proposer en vain, l'été dernier, au président de la République de procéder à des élections législatives anticipées. Stratégie qui prévoyait aussi des mesures de redressement économique éventuellement prises par ordonnance, c'est-à-dire par délégation du Parlement.

Le pluralisme de la majorité ayant été *reconnu, M. Chirac* dispose d'une plus grande liberté de manœuvre. Situation paradoxale qui permet à un homme partisan de l'unicité de candidature, parce qu'elle lui paraît plus conforme à l'esprit des institutions, de jouer sur un autre tableau.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 9.)

AU JOUR LE JOUR

« MERGITUR NEC FLUCTUAT »

Le maire de Deauville et son princier tuteur ont, sans aucun doute, de profondes racines dans notre capitale. Beaucoup de Parisiens, et de la meilleure société, empruntent le boulevard d'Ornano pour venir chercher quelques précieuses vieilleries aux Puces ; ils empruntent le boulevard Poniatowski pour venir montrer à leurs enfants les grosses bêtes du Zoo.

Et pourquoi le maire de La Baule et celui de Carnac n'entreraient-ils pas, eux aussi, par solidarité gouvernementale, dans la bataille parisienne ? Ils pourraient établir leur permanence rue Guichard, dans le quartier de la Muette, et rue Bonnet, dans les Grandes-Carrières.

M. Chirac ne bénéficie pas de pareille aubaine au départ. Mais enfin, ne trouve-t-on pas une rue de la Corrèze entre la porte de Pantin et Le Pré-Saint-Gervais ?

Bonne chance aux candidats de la majorité pluraliste. La rue du Cirque est toute proche de l'Elysée, et la rue des Mauvais-Garçons débouche sur l'Hôtel de Ville.

Mais attention tout de même : les querelles de famille sont parfois dangereuses. A côté de la porte Champerret, une petite voie parisienne porte ce nom significatif : impasse des Deux-Cousins.

PIERRE RIVOIRE.

« TODO MODO », DE PETRI

Un film de combat

Farce noire, guignolade. Mais également pamphlet et tir à boulets rouges sur la formation politique au pouvoir en Italie. Avec quelques références à Kafka, d'autres à Agatha Christie. Et le nom d'Ignace de Loyola au générique.

Inspiré d'un récit de Leonardo Sciascia, le film d'Elio Petri mêle la clarté aux ténèbres. Lumineuses sont les intentions de l'auteur : étriller, fustiger, ridiculiser par tous les moyens la démocratie chrétienne. Impénétrables — comme les voies du Seigneur — sont certains éléments de *l'histoire*. Qui voudrait trouver une explication rationnelle à ce qui nous est raconté perdrait son temps. Il ne s'agit pas d'expliquer des énigmes. Il s'agit de vivre un cauchemar, dont les péripéties métaphoriques renvoient (affirme Petri) aux absurdités de la réalité italienne.

La fine fleur du pouvoir — ministres, financiers, hommes de loi — a été appelée à suivre une « retraite spirituelle » dans un hôtel-monastère des environs de Rome. A la tête de ces notables, un membre éminent du gouvernement, « M » (*Gian Maria Volonte*), *cagot venimeux* dont l'onctuosité, la fausse humilité, les regards sournois (ou lubriques) dénoncent à cent lieues la tartuferie. La retraite est dirigée par un prêtre, mi-dompteur, mi-guru, don Gaetano (Marcello Mastroianni), qui ne badine pas avec la discipline et les prescriptions de saint Ignace (« *Todo modo, todo modo, para buscar y hallar la voluntad divina* » (1), mais dont la pieuse impétuosité dissimule des secrets et des appétits très terrestres. Signalons également qu'au cours de cette retraite, les fidèles sont surveillés, jour et nuit, par un appareillage ultra-moderne de micros et de caméras invisibles. L'Eglise et le parti savent d'expérience qu'on ne se méfie jamais assez de ses propres enfants.

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 31.)

(1) « *Tous les moyens, tous les moyens, pour trouver et accomplir la volonté divine.* »

EUROPE

Pologne

Le comité central déciderait d'établir un régime de retraite pour les paysans individuels

De notre correspondant en Europe centrale

Varsovie. — Une session plénière du comité central du parti ouvrier unifié polonais s'est ouverte vendredi 21 janvier. L'unique mesure annoncée jusqu'à présent concerne M. Jan Szydlak, membre du bureau politique. Il a été « libéré » des fonctions de secrétaire du C.C. qu'il n'exerçait plus qu'à titre « *provisoire* » depuis puis que le 2 novembre dernier il était devenu l'un des vice-premiers ministres. Les responsabilités économiques qu'assumait M. Szydlak au secrétariat avaient été confées alors à M. Stefan Olszowki.

Le plénum, consacré à l'agriculture, a entendu un rapport de M. Barcikowski, ministre de l'agriculture, qui s'est inquiété surtout de la diminution du cheptel porcin et bovin.

Consciente que la réussite de sa stratégie économique repose, pour une large part, sur la création d'un climat de confiance dans les campagnes, la direction du parti devrait proposer l'adoption, lors de cette session, d'une mesure accordant la retraite à tous les paysans individuel qui signent des contrats de livraison de marchandises avec l'Etat. Cette retraite serait fonction, notamment, de l'importance des contrats passés et des produits livrés.

Les autorités espèrent beaucoup de cette décision qui devrait être présentée comme une grande réalisation de la politique sociale du parti pour le monde agricole. Elles en attendent un effet analogue à celui qu'avait créé, au début de l'ère Gierek, l'octroi du droit à la sécurité sociale à tous les paysans. La satisfaction qu'en avaient alors ressentie ces derniers avait toutefois assez vite disparu devant les ambiguïtés de la politique agricole du parti et la menace toujours pressante de réduire à plus ou moins long terme l'importance de la propriété privée.

Une mise en garde de M. Bienkowski

Un ancien dirigeant du pays, ministre de l'éducation sous M. Gomulka, M. Bienkowski, exclu du parti pour révisionnisme, a saisi l'occasion de cette session plénière pour adresser une lettre à MM. Gierek, premier secrétaire, Jaroszewicz, chef du gouvernement, et à dix rédacteurs en chef de journaux polonais. Dans ce document de seize pages, intitulé *l'Agriculture pour la troisième fois* — M. Bienkowski avait déjà publié, en 1956 et 1969 deux textes sur cette question, — l'auteur met en garde les dirigeants contre la tentation de poursuivre, d'une façon détournée, une politique de collectivisation. « *La politique que nous avons appliquée dans les années 50, écrit-il, était un non-sens, une folie qui a porté un coup mortel à l'idée de gestion collective, un épouvantail dont les répercussions se manifesteront sur de nombreuses générations.* »

M. Bienkowski critique également la politique d'incitation à la cession des terres par les paysans à l'Etat, grâce à l'attribution de rentes. Il s'agit là, affirme-t-il, du « *troisième acte du drame* ». « *Le résultat est que cette idée, qui a éveillé tant d'espoirs chez les dirigeants, n'a fait qu'approfondir la confusion. C'est l'une des causes de la baisse de la production et de la dégradation de l'agriculture.* »

MANUEL LUCBERT.

Espagne

Le prince Felipe devient héritier de la couronne

Madrid, *(A.F.P.)*. — Sur proposition du chef du gouvernement, le roi Juan Carlos a, le vendredi 21 janvier, décerné à son fils aîné Felipe, âgé de neuf ans, le titre de prince des Asturies, qui, depuis 1388, revient à l'héritier de la couronne.

Cette mesure a surpris les milieux royalistes proches de don Juan de Bourbon, comte de Barcelone, père du roi. Ils déclarent que, en l'absence d'une renonciation préalable du chef de la maison royale à ses droits au trône, elle est « *étrange, sinon illégale* ».

Les observateurs se demandent si des pressions, venant notamment des forces armées, n'auraient pas bouleversé une nouvelle fois les règles de la légitimité dynastique incarnées par don Juan, chef de la maison royale. Don Juan vient de passer quelques jours à Madrid, où il s'est entretenu à deux reprises, avec son fils, puis est retourné à sa résidence d'Estoril, au Portugal. Dans le passé, ennemi déclaré du général Franco, il avait affirmé qu'il ne renoncerait à ses droits à la couronne que si le peuple espagnol, par consultation populaire, confirmait Juan Carlos comme monarque. Beaucoup doutent qu'il ait interprété dans ce sens le référendum du 15 décembre dernier.

Cette décision était attendue, avec ou sans l'accord de don Juan. Il y a quelques jours, le général Manuel Guttierez Mellado, vice-président du gouvernement, présentant les vœux des forces armées au souverain, avait souhaité que le prince Felipe soit désigné le plus tôt possible prince des Asturies, héritier légitime.

Franco avait refusé de désigner le prince Felipe comme héritier de Juan Carlos. La loi franquiste de 1947 instituant la monarchie après la mort de Franco prévoyait que le prince héritier ne pouvait être désigné avant l'âge de trente ans. Cette disposition éliminait la désignation d'un régent et était interprétée comme une nouvelle manifestation de l'hostilité du Caudillo envers don Juan, qui, en tant que chef de la maison royale, apparaissait comme le régent désigné. Le gouvernement devra maintenant décider de la formule de régence en cas de disparition de Juan Carlos avant la majorité de son fils.

Union soviétique

Un dissident libéré confirme que le régime des prisons s'est durci

De notre correspondant

Moscou. — Un dissident, M. Khronid Lioubarski, quarante-deux ans, a été libéré il y a quelques jours de la prison de Vladimir, celle où était détenu M. Boukovski jusqu'à son échange contre M. Corvalan. Au cours d'une conférence de presse donnée à Moscou, M. Lioubarski, qui avait été condamné à cinq ans de prison en 1972 pour possession de *samizdat* (littérature clandestine), a attiré l'attention sur le cas d'un autre prisonnier de Vladimir : il s'agit d'un ouvrier ukrainien de quarante ans, M. Vassili Fedorenko, condamné à quinze ans de prison, et qui observerait une grève de la faim depuis deux ans. M. Fedorenko, qui serait alimenté artificiellement, a été condamné pour « *trahison* » alors qu'il cherchait, à partir de la Tchécoslovaquie, à s'enfuir en Allemagne occidentale.

Au cours de sa conférence de presse, M. Lioubarski, un astronome qui travaillait, avant son arrestation, pour le programme spatial soviétique, a évoqué les conditions de vie à la prison de Vladimir et les luttes d'une quarantaine de prisonniers pour se voir accorder le statut de « *politique* », lutte à laquelle M. Boukovski a pris une grande part.

M. Lioubarski, qui est maintenant assigné à résidence hors de Moscou, et qui ne peut pas résider dans la capitale plus de trois jours sans autorisation spéciale, a confirmé toutes les informations qui ont été fournies par M. Boukovski depuis son arrivée en Suisse sur le durcissement du régime pénitentiaire depuis environ deux ans.

Limogeage du professeur Zinoviev

Le professeur Alexandre Zinoviev, dans une déclaration remise aux correspondants occidentaux, a fait savoir vendredi 21 janvier qu'il venait de perdre son poste à l'Institut de philosophie de Moscou. M. Zinoviev, dont un premier limogeage avait été annulé, il y a deux mois, est l'auteur de nombreux ouvrages de logique qui ont été publiés en Union soviétique. Ses travaux jouissent d'une bonne réputation à l'étranger.

Les ennuis du professeur ont commencé l'an dernier, lorsque les autorités lui ont refusé un visa pour se rendre en Finlande, où il était invité par l'Académie des sciences, dont il a été fait membre. Peu après, M. Zinoviev faisait paraître en Suisse un ouvrage sur l'Union soviétique, fondé sur son expérience personnelle (1). Ce livre a été jugé « *anti-soviétique* » par les autorités, ainsi que par les collègues de M. Zinoviev, qui viennent de voter son exclusion de l'Institut de philosophie.

Dans sa déclaration, M. Zinoviev demande « *aux philosophes et aux logiciens occidentaux de se souvenir de son cas lorsqu'ils rencontreront des philosophes et des logiciens soviétiques* ».

(1) Ce livre, *les Hauteurs Béantes*, publié en langue russe aux éditions de l'Age d'homme, de Lausanne, est une chronique satirique sur un pays imaginaire : Iébansk. La traduction en français devrait paraître bientôt. C'est la première œuvre de fiction de l'auteur.

JACQUES AMALRIC.

DES « BANGS » MYSTÉRIEUX...

Moscou. — Emotion vendredi soir 21 janvier, à Moscou : en l'espace d'une heure, cinq fortes explosions ont retenti. Elles ont été entendues dans toutes les parties de la ville et ont fait vibrer les doubles vitrages des fenêtres. Peu après commençait la valse téléphonique des hypothèses qui devait se poursuivre tard dans la nuit :

« Alors, les avez-vous entendues ?

— Oui.

— Qu'était-ce ?

— Je ne sais pas. Peut-être des bangs supersoniques ? Peut-être le gaz ? Peut-être aussi faisait-on sauter la glace qui encombre le port de la ville ? »

Tout le monde, bien sûr, pensait aussi à une autre explosion, que bien peu de gens avaient entendue celle-là, et qui avait fait plusieurs morts, le 8 janvier, dans le métro. D'où cette psychose qui s'est emparée vendredi des Moscovites, et pas seulement des résidents étrangers. Fidèles à leur tradition, les autorités n'ont rien dit. Une fois de plus, seuls parlent ceux qui ne savent pas, c'est-à-dire presque tous. Et la rumeur, cette plaie d'une société sans information, va encore prendre des proportions considérables. Tout simplement peut-être à cause de quelques misérables bangs supersoniques. A moins que...

J. A.

Suisse

AUTEUR D'« UNE SUISSE AU-DESSUS DE TOUT SOUPÇON »

M. Jean Ziegler risque de perdre sa chaire à l'université de Genève

De notre correspondante

Genève. — *Député, professeur, sociologue, journaliste, auteur d'un livre à succès et à scandale, Une Suisse au-dessus de tout soupçon* (1), *M. Jean Ziegler dérange la vie helvétique.*

La campagne orchestrée contre lui, notamment par les milieux d'affaires, est d'une virulence qui tranche avec le style paisible et digne de la vie publique genevoise. Toutefois, aucun de ceux qu'il attaque dans son livre — exception faite du gouvernement chilien — n'a porté plainte contre lui pour diffamation. En revanche nombreux sont ceux qui s'efforcent de mettre fin à sa carrière universitaire. Les uns mettent en doute sa compétence. D'autres estiment qu'un professeur, fonctionnaire comme les autres, se doit de ne porter aucun tort à l'Etat qui le paie. Or il lui est reproché d'avoir causé préjudice à l'économie nationale en dénonçant le sacro-saint secret bancaire et certaines pratiques financières peu recommandables. M. Ziegler occupe, depuis le 1er octobre 1972, une chaire de professeur extraordinaire de sociologie à l'université de Genève. Traditionnellement, un professeur extraordinaire accède à l'ordinariat (titularisation) après trois années d'exercice.

Bataille à propos de la compétence du professeur

Le 2 avril 1976, le collège des recteurs et doyens de l'université propose donc au Conseil d'Etat la candidature de M. Ziegler à une chaire de professeur ordinaire. Or *Une Suisse au-dessus de tout soupçon* vient de paraître. On assiste alors à une levée massive de boucliers. Les deux conseillers d'Etat socialistes qui soutiennent M. Ziegler sont mis en minorité par les cinq autres membres du Conseil représentant des partis conservateurs, mais parviennent à retarder le vote qui devait avoir lieu avant Noël. L'université ne prend pas part à la polémique, mais publie, le 16 novembre, un communiqué rappelant que, aux termes de son règlement, « *aucun motif d'ordre idéologique, politique ou ayant trait à la vie privée ne peut servir à justifier, directement ou indirectement, l'élimination d'un candidat lors d'une procédure de nomination ou de renouvellement* ».

Les esprits ne sont pas calmés pour autant : les partis de gauche et les syndicats estiment que M. Ziegler n'a pas attaqué son pays, mais uniquement la « Suisse des banquiers » ; l'association des professeurs de l'université de Genève se solidarise avec lui ; des pétitions circulent ; un comité pour la liberté d'expression est créé ; cent quatre-vingts étudiants et anciens étudiants du professeur Ziegler rendent publique une lettre adressée à M. André Chavanne, socialiste, ancien président du Conseil d'Etat, chef du département (c'est-à-dire ministre) de l'instruction publique, où ils affirment leur solidarité envers leur professeur et mettent l'accent sur ses compétences professionnelles. Celles-ci sont cependant mises en doute par un autre professeur, également socialiste, Mlle Jeanne Hersch, ancien directeur du département de philosophie de l'UNESCO. Dans une longue lettre adressée le 4 septembre à M. Ernst Heer, recteur de l'université de Genève, elle affirme notamment que M. Ziegler a fait carrière grâce à la politique.

Le collège des recteurs et doyens de l'université publie alors (le 14 décembre) un communiqué pour affirmer que « *les procédures universitaires de nomination ont été rigoureusement respectées dans le cas de M. Jean Ziegler, qui remplit ses devoirs à l'égard de l'université. En conséquence, le collège maintient que son préavis favorable à la nomination de M. Jean Zegler au titre de professeur ordinaire repose sur de solides bases* ».

Le chef du département de l'instruction publique nous a déclaré : « *Le problème central demeure celui de la liberté d'expression et de la démocratie.* »

La décision, quelle qu'elle soit, que prendra le Conseil d'Etat le 4 février ne mettra pas fin à l'affaire : le comité directeur du parti socialiste genevois s'est réuni le 17 janvier pour demander l'exclusion de Mme Jeanne Hersch. Quant au principal intéressé, il nous a dit : « *Il est détestable de vouloir faire taire un adversaire politique en détruisant son existence professionnelle. Mais ce qui est en jeu au-delà de mon propre cas, c'est la liberté de pensée d'un citoyen face aux puissances d'argent.* »

ISABELLE VICHNIAC.

(1) Editions du Seuil. Voir *le Monde* du 23 avril 1976.

L'élection du Parlement de Strasbourg

M. Debré : une opération suicidaire qui conduit à l'Europe des partis

M. Michel Debré a tenu jeudi matin 20 janvier une conférence de presse au cours de laquelle il a expliqué les raisons qui l'ont conduit à fonder un « Comité pour l'indépendance de l'unité de la France ». L'ancien premier ministre était notamment entouré de MM. Maurice Druon, ancien ministre, membre de l'Académie française, Roger Seydoux, ambassadeur de France, Alexandre Sanguinetti, ancien ministre, et Michel Droit, écrivain, qui ont adhéré au comité (1). Il a déclaré : « *Nous voyons certaines idéologies associées contre l'Etat et contre la nation. Or, sans Etat et sans nation, la liberté est profondément atteinte. Nous ne sommes cependant ni nationalistes ni partisans du centralisme autoritaire ou autarcique. Notre comité est favorable à la coopération internationale, mais celle-ci n'est pas possible pour la France sans que soit d'abord réalisées l'unité et la force de la patrie. La décentralisation, de même, serait sans valeur si elle ne s'appuyait sur l'unité et sur l'intégrité du territoire.* »

M. Michel Debré a indiqué que le détail des tâches assignées au comité sera fixé début avril au cours d'une nouvelle réunion publique. Après avoir évoqué les « *difficultés ou les erreurs* » de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et de la Communauté européenne de défense, l'ancien premier ministre a émis différentes réserves sur l'avis émis par le conseil constitutionnel à propos de la conformité à la Constitution française du projet sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Il a notamment estimé que l'indivisibilité du territoire conduirait tout naturellement à éliminer tout scrutin de type régional, « *c'est-à-dire à recourir à la représentation proportionnelle, c'est-à-dire encore à créer l'Europe des partis* ». Il a estimé que celle-ci serait de nature à « *altérer gravement le pouvoir présidentiel* » et a regretté qu' « *aucune réflexion n'ait été conduite sur les questions liées au mode de scrutin* ».

M. Michel Debre a d'autre part déclaré : « *L'élection du Parlement européen au suffrage universel direct est un piège au même titre que la réforme du statut de Paris.* » (...)

« *Le projet actuel est une opération suicide acceptée au moment précis où trop d'années d'inflation risquent de refaire de la France, comme sous la IVe République, un pays débiteur de ses voisins.* (...) *On peut envisager le recours au suffrage universel, mais en précisant strictement les structures et les pouvoirs de l'assemblée ainsi élue. Nous qui avons eu, en France, l'expérience du régime d'assemblée, nous devons cependant savoir que c'est de toute façon faire le pire cadeau à l'idée européenne que de coiffer l'Europe d'une assemblée. Du moins faudrait-il limiter strictement les sessions de cette assemblée et faire en sorte que son ordre du jour soit arrêté par le conseil des gouvernements.* »

Interrogé le 19 janvier sur la position des députés R.P.R. à l'égard de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne, M. Claude Labbé, président du groupe, a déclaré : « *Beaucoup seront surpris, lors de la prochaine session, de voir à quel point nos divergences internes ont été amplifiées. Fondamentalement, nous ne sommes pas en désaccord. Pour ce qui est du mode de scrutin, la proportionnelle sur le plan national aurait notre agrément.* »

(1) La composition détaillée du comité doit être rendue publique ultérieurement.

CORRESPONDANCE

Sans nouvelles d'un Yougoslave disparu depuis 1975

Mme Stojanovitch - Le Trionnaire, de Bruxelles, nous écrit :

J'espère que vous voudrez bien m'aider à faire connaître à l'opinion le cas de mon mari, Djoka Stojanovitch, dont je suis sans nouvelles depuis le 9 août 1975.

Ressortissant yougoslave venu travailler en France en 1964, mon mari s'est installé en Belgique en 1973, avec moi et nos enfants, pour des raisons n'ayant aucun trait à la politique, mais seulement à l'emploi et au logement. Il travaillait comme électricien.

En août 1975, mon mari, porteur d'un passeport yougoslave en règle, est parti pour un bref séjour de vacances d'une semaine en Roumanie, pour y accompagner amicalement M. Vladimir Daptchevitch, dont il avait fait la connaissance à Bruxelles. Ils devaient rentrer ensemble le 9 août 1975. Dans la nuit du 8 au 9 août, ils ont été enlevés à l'hôtel Dorobanti à Bucarest, en même temps qu'un ressortissant roumain d'origine yougoslave, M. A. Opojevitch, qui se trouvait avec eux.

M. Daptchevitch a été jugé à Belgrade en juillet 1976 et condamné à vingt ans de réclusion. Mais, ni lors du procès de M. Daptchevitch, ni avant, ni après, il n'a été fait mention de ses deux compagnons. Il a été impossible d'obtenir des autorités yougoslaves et des autorités roumaines la moindre information sur le sort de mon mari et de M. Opojevitch.

Etant de nationalité et d'origine françaises (née à Vannes), je me suis adressée aux autorités françaises et belges pour obtenir des informations sur le sort de mon mari. Toutes les démarches entreprises par les deux gouvernements sont restées sans résultat jusqu'à présent.

Amnesty International a tenté également d'obtenir des informations, sans plus de résultat. Les autorités yougoslaves ont toujours nié la thèse de l'enlèvement de M. Daptchevitch, et ont toujours répondu n'avoir aucune connaissance du cas de mon mari et de M. Opojevitch.

La famille de mon mari, qui réside à Belgrade, a fait toutes les démarches possibles auprès des autorités yougoslaves, mais s'est toujours heurtée à la même fin de non-recevoir.

Mon mari n'a accompagné M. Daptchevitch en Roumanie que pour des raisons d'amitié, sans aucune intention politique.

Bien que le gouvernement yougoslave ait toujours nié la thèse de l'enlèvement de M. Daptchevitch, celui-ci l'a confirmée lors de son procès, et des témoignages provenant de Roumanie confirment que les trois hommes ont bien été enlevés par des éléments de la police yougoslave, à l'hôtel Dorobanti de Bucarest, avec la complicité de la police roumaine.

Si le gouvernement yougoslave a quelque chose à reprocher à mon mari, je demande qu'il le juge dans un procès régulier et public. Mais je demande avant tout qu'il soit mis fin à mon incertitude sur son sort et à son silence.

L'INSTALLATIO

LE DISCOURS

« Nous ne pouvons

AFRIQ

Algérie

les ressortissants étrangers condam... vont bénéficier de grâces ou de réductions de peine

LE CAS DE M. GE...

هكذا من الأصل

L'INSTALLATION DU 39ᵉ PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

LE DISCOURS INAUGURAL DE M. CARTER

« Nous ne pouvons vivre sur les souvenirs de la gloire »

Voici le texte du discours inaugural du président Carter.

En mon nom propre et au nom de notre nation, je tiens à remercier mon prédécesseur de tout ce qu'il a *fait pour guérir notre patrie déchirée.*

Par sa solennité extérieure, cette cérémonie publique constitue un nouveau gage de la force intérieure et spirituelle de notre nation.

Comme mon professeur de lycée, Mlle Julia Coleman, avait l'habitude de le dire : « *Nous devons nous adapter aux temps qui changent, tout en restant fermement attachés aux principes immuables.* »

J'ai ici devant moi la Bible qui a servi, en 1789, lors de la cérémonie d'investiture de notre premier président : moi-même, je viens à mon tour de prêter serment sur la Bible que ma mère m'a donnée il y a quelques années, et qui était ouverte à la page où l'on peut lire cette admonestation éternelle du prophète Michée (1) :

« *On t'a indiqué, ô homme, ce qui est bon, et ce que Yahvé réclame de toi : rien d'autre que de pratiquer la justice, d'aimer la fidélité et de marcher humblement avec ton Dieu.* » (Michée, VI-8).

Cette cérémonie d'investiture marque un nouveau départ, un nouvel engagement de notre gouvernement, ainsi que la naissance d'un esprit neuf entre tous les Américains. Cet esprit nouveau, un président peut le percevoir et l'annoncer, mais il ne peut émaner que du peuple.

Il y a deux siècles, la naissance de notre nation constituait un jalon dans la longue quête de la liberté ; pourtant le rêve éclatant et audacieux qui inspira les fondateurs de notre nation n'a toujours pas été réalisé. Aujourd'hui, je n'ai aucun rêve nouveau à proposer, mais mon vœu le plus cher *est que nous réaffirmions notre* foi dans celui des temps anciens. Notre société a été la première à se définir en termes de spiritualité et de liberté humaine. C'est cette affirmation unique de notre identité qui nous a conféré un rayonnement exceptionnel. Mais elle nous impose également un devoir tout particulier — celui de remplir les obligations morales qui, lorsqu'on les a assumées, semblent coïncider toujours avec nos intérêts.

Confiance et modestie

Vous m'avez confié une grande responsabilité — celle de rester proche de vous, de me montrer digne de vous et de vous représenter. Instaurons ensemble un nouvel esprit national d'union et de confiance. Votre force saura pallier mes faiblesses, et votre sagesse pourra m'éviter bien des erreurs.

Sachons donc travailler, prier, nous instruire et nous réjouir tous ensemble avec la ferme conviction *que finalement nous triompherons ensemble dans la justice.*

Le rêve américain est toujours vivace. Nous devons à nouveau accorder une foi sans réserve à notre pays et reprendre confiance les uns dans les autres. Je suis convaincu que l'Amérique peut être meilleure. Nous pouvons être plus forts que par le passé.

Puissent nos récentes erreurs nous amener à renouveler notre engagement aux principes fondamentaux de notre nation, car nous n'ignorons pas qu'en méprisant notre gouvernement nous condamnons notre avenir. Nous n'avons pas oublié les grandes heures de notre histoire où, en des instants brefs mais grandioses, nous nous sommes trouvés tous unis : rien, alors, ne nous paraissait impossible.

Mais nous ne pouvons vivre sur les souvenirs de la gloire ni accepter d'aller à la dérive. Nous refusons la perspective de l'échec ou de la médiocrité, ou celle d'une qualité de vie inférieure pour quiconque.

Notre gouvernement doit dans le même temps se montrer capable et attentif aux besoins des autres.

Nous avons déjà conquis un degré élevé de liberté individuelle, et nous nous efforçons maintenant d'instaurer une plus grande égalité des chances. Notre attachement aux droits de la personne humaine doit être absolu, nos lois équitables ; la beauté de notre environnement doit être préservée ; le puissant ne doit pas opprimer le faible, et il faut que la dignité humaine soit exaltée.

Nous avons appris que le « plus » n'est pas nécessairement le « mieux », que même notre grande nation a manifestement ses limites, et qu'il nous est impossible de répondre à toutes les questions et de résoudre tous les problèmes. Nous ne sommes pas en mesure d'accomplir toutes les tâches, mais nous ne pouvons pas non plus nous permettre de manquer d'audace face à l'avenir. C'est pourquoi, tous ensemble, dans un esprit d'abnégation personnelle pour le bien commun nous devons simplement donner le meilleur de nous-mêmes.

Montrer que le système américain peut servir de modèle

Notre nation ne peut être puissante à l'extérieur que si elle se montre forte sur le plan intérieur; nous savons aussi que le plus sûr moyen d'accroître la liberté dans d'autres pays est de montrer que le système démocratique de l'Amérique est digne de servir de modèle. Pour être sincères avec nous-mêmes, nous devons être loyaux envers les autres. Nous ne devons pas nous comporter à l'étranger au mépris des règles et des normes que nous appliquons dans notre pays, car nous savons *que le crédit dont jouit notre* nation est essentiel à sa force.

Le monde d'aujourd'hui est dominé pa un esprit nouveau. Les peuples, dont le nombre ne cesse de croître et dont la conscience politique est de plus en plus aiguë, réclament avec insistance et exigent désormais d'avoir leur place au soleil — non seulement pour améliorer leur condition matérielle, mais pour garantir le respect des droits fondamentaux de l'homme.

Vigilants mais non vulnérables

L'amour de la liberté ne cesse de grandir. En s'inspirant de cet esprit neuf, il n'est pas de tâche plus noble ni plus ambitieuse pour l'Amérique, en ce jour où elle prend un nouveau départ, que de contribuer à forger un monde pacifique, juste et authentiquement humanitare.

Notre nation est puissante, et nous lui maintiendrons une force telle qu'il ne sera pas nécessaire d'en faire la démonstration au combat. Ce sera une force tranquille qui ne s'appuiera pas seulement sur la taille d'un arsenal, mais sur la noblesse de nos idéaux.

Nous serons toujours vigilants *et ne serons jamais vulnérables*, et nous livrerons nos guerres contre la pauvreté, l'ignorance et l'injustice car ce sont là les ennemis contre lesquels nous pouvons honorablement dresser nos forces.

Notre nation est fière et idéaliste, mais que personne ne se méprenne sur notre idéalisme en le tenant pour de la faiblesse.

Nous qui sommes libres, nous ne pouvons à aucun moment être indifférents au sort réservé à la liberté ailleurs dans le monde. Notre sens moral nous incline à préférer nettement les sociétés qui partagent avec nous un respect constant des droits de la personne humaine. Nous ne cherchons nullement à pratiquer l'intimidation, mais il est clair qu'un monde où certains pourraient exercer impunément leur domination ne permettrait pas de respecter la dignité de l'homme et menacerait le bien-être de tous les peuples.

L'objectif ultime : supprimer toutes les armes nucléaires

Le monde est toujours engagé dans une course massive aux armements, visant à maintenir constamment à égalité les forces des adversaires potentiels. Nous nous engageons à faire preuve de persévérance et de sagesse dans *les efforts que nous déployons* en vue de limiter le niveau des armements dans le monde aux seules quantités nécessaires pour assurer la sécurité intérieure de chaque nation. Cette année, nous progresserons en direction de notre objectif ultime, qui est la suppression de toutes les armes nucléaires de la surface de la Terre.

Nous exhortons tous les autres peuples à se joindre à nous, car de notre réussite dépend la survie de l'humanité.

Au cœur du peuple américain se manifeste ostensiblement un regain de confiance sincère et résolu. Je forme l'espoir qu'au terme de mon mandat présidentiel on puisse dire de nous :

— Que, nous remémorant les paroles de Michée, nous sommes à nouveau en quête d'humilité, de *fidélité et de justice* ;

— Que nous avons abattu les barrières raciales, géographiques et religieuses qui séparaient les hommes, que nous avons établi l'unité là où régnait la méfiance, tout en respectant la diversité ;

— Que nous avons fourni des emplois productifs à ceux qui étaient aptes à les remplir :

— Que nous avons renforcé la famille américaine, qui est le fondement de notre société ;

— Que nous avons fait respecter la loi et garanti son application équitable aux faibles comme aux forts, aux pauvres comme aux riches :

— Qu'enfin, nous avons permis à notre peuple d'être, à nouveau, fier de son gouvernement.

Je souhaite que les nations du monde puissent dire que nous avons édifié une paix durable, fondée non sur les armes de la guerre, mais sur une politique internationale qui reflète nos valeurs les plus précieuses.

Il ne s'agit pas là simplement de mes objectifs, mais des espoirs qui nous sont connus. Ces réalisations ne seront pas mon œuvre, mais l'expression de la force morale constante de notre nation et l'affirmation de la foi de notre peuple dans l'idéal américain nullement amoindri et toujours plus ambitieux.

(Traduction des services d'information américain.)

(1) Le prophète Michée, un des douze « petits prophètes » (l'adjectif dénote la brièveté des livrets et non pas l'importance du personnage), était un paysan, d'une personnalité rude, qui ressentait vivement le scandale de l'injustice sociale qui régnait à Jérusalem. Il fustige les riches accapareurs, les créanciers impitoyables, les commerçant fraudeurs, les familles divisées, les prêtres et les prophètes cupides, les chefs tyranniques, les juges vénaux. C'est le contraire de ce que Yahvé demande, résumé dans la formule admirable de Michée : « *Accomplir la justice, aimer avec tendresse et marcher humblement avec Dieu.* »

LE CABINET AMÉRICAIN

Département d'Etat : M. Cyrus Vance.

Défense : M. Harold Brown.

Trésor : M. Michael Blumenthal.

Commerce : Mme Juanita Kreps

Justice (Attorney général) : M. Griffin Bell.

Agriculture : M. Robert Bergland.

Santé, éducation et affaires sociales : M. Joseph Califano.

Logement et urbanisme : Mme Patricia Harris.

Intérieur : M. Cecil Andrus.

Travail : M. Ray Marshall.

Transports : M. Brock Adams.

En dehors du cabinet proprement dit :

Représentant auprès des Nations unies : M. Andrew Young.

Directeur de la C.I.A. : (M. Sorensen a renoncé à occuper ce poste).

Conseiller pour la sécurité nationale : M. Zbigniew Brzezinski.

Directeur de l'administration et du budget : M. Thomas Lance.

Président des conseillers économiques : M. Charles Schultze.

Conseiller pour les questions énergétiques : M. James Schlesinger.

(*Le Monde* a publié, au fur et à mesure de leur désignation par M. Carter, les portraits des membres du cabinet.)



(Dessin de PLANTU.)

Dans un message spécial aux pays étrangers

Nous ne chercherons pas à imposer nos volontés

Après avoir prononcé son discours inaugural le président Carter a fait diffuser un message spécial aux pays étrangers qu'il avait enregistré la veille. En voici le texte :

A l'occasion de mon investiture, en tant que président des Etats-Unis, j'ai décidé de m'adresser non seulement à mes compatriotes, comme le veut la tradition, mais également à vous, citoyens du monde, qui n'avez pas participé à nos élections mais qui serez néanmoins affectés par les décisions que je prendrai.

Je pense également qu'en votre qualité d'amis vous êtes en droit de savoir comment le nouveau gouvernement des Etats-Unis entend exercer son pouvoir et son influence.

Je tiens à vous assurer que les relations des Etats-Unis avec les autres pays et peuples du monde seront guidées, pendant notre administration par notre désir d'édifier un ordre mondial qui tienne davantage compte des aspirations humaines. Les Etats-Unis assumeront l'obligation qui leur incombe de promouvoir un ordre mondial stable, juste et pacifique.

Nous ne chercherons ni à dominer les autres ni à leur imposer nos volontés. Alors que nous, Américains, venons de mettre un point final à un chapitre de l'histoire de notre pays pour en entamer un autre, nous avons acquis, je crois, une vision plus pondérée des problèmes qui se posent dans le monde, en reconnaissant que nous ne détenons pas, à nous seuls, toutes les solutions à ces problèmes.

Les Etats-Unis ne peuvent pas à eux seuls débarrasser le monde du spectre terrifiant d'une destruction nucléaire. Nous pouvons néanmoins œuvrer avec les autres pays pour y parvenir, et nous ne manquerons pas de le faire.

Les Etats-Unis ne peuvent pas à eux seuls garantir à chaque être humain le droit fondamental à une existence d'où seront bannies la pauvreté, la faim, la maladie et la répression politique. Nous pouvons néanmoins coopérer avec d'autres pays pour combattre ces fléaux de l'humanité, et nous ne manquerons pas de le faire.

Les Etats-Unis ne peuvent pas à eux seuls assurer une mise en valeur équitable des ressources mondiales, ni une protection suffisante de l'environnement du globe. Nous pouvons néanmoins nous joindre à d'autres pays pour mener à bien cette tâche, et nous ne manquerons pas de le faire.

Les Etats-Unis peuvent prendre l'initiative de ces efforts et sont prêts à le faire.

Dans cette entreprise, nous avons besoin de votre aide et nous vous offrons la nôtre.

Nous avons besoin de votre expérience.

Nous avons besoin de votre sagesse.

Nous avons besoin de votre participation active à des efforts communs visant à rendre la réalité du monde plus conforme aux idéaux de dignité et de liberté humaines.

En votre qualité d'amis, vous pouvez compter sur l'Amérique pour être à l'avant-garde de cette recherche de la paix mondiale. Vous pouvez avoir la certitude que les Etats-Unis respecteront l'engagement qu'ils ont pris en ce qui touche à la dignité et à la liberté de l'individu. Vous pouvez aussi avoir l'assurance que les Etats-Unis seront sensibles à vos aspirations et à vos préoccupations, qu'ils accueilleront volontiers vos conseils et qu'ils mettront tout en œuvre pour régler les différents internationaux dans un esprit de coopération.

Il ne sera pas facile de résoudre les problèmes mondiaux. C'est pourtant de leur solution que dépend le bien-être de chacun d'entre nous, ainsi que notre survie à tous. En tant que président des Etats-Unis, je puis vous donner l'assurance que nous avons la ferme intention de faire notre part. Je vous demande de vous joindre à nous dans un effort commun fondé sur la confiance et le respect mutuels.

AFRIQUE

Algérie

Les ressortissants étrangers condamnés vont bénéficier de grâces ou de réductions de peine

De notre correspondant

Alger. — *A l'occasion de son élection à la présidence de la* République, M. Boumediène a décidé de gracier les ressortissants étrangers condamnés ou de réduire leurs peines. Le détail des mesures sera publié incessamment au « Journal officiel ».

Le nombre de ressortissants étrangers détenus s'élève, selon des estimations officieuses, à soixante-seize personnes appartenant à quelque treize nationalités différentes. Cinq ont été condamnées à la peine capitale. Les autres purgent des peines allant de trois à quinze ans de réclusion. La plupart ont été condamnées en 1975 pour trafic de drogue.

Parmi les cinq condamnés à mort, l'Anglais Harry Collella et le Hollandais Arthur Pow appartenaient à un réseau de trafic de drogue démantelé en décembre 1974. Les trois autres, le Français Claude-Pascal Rousseau et les Italiens Furelio Bertin et Tedesco Ignacio, faisaient partie du réseau de « poseurs de bombes » découvert en janvier 1976. Ils furent arrêtés quelques heures après l'explosion de l'une de ces bombes dans les locaux du quotidien national *El Moudjahid*, et jugés en mars 1976.

Quatre détenus ont été condamnés pour espionnage économique, dont les deux ingénieurs français Pelloie et Chauchard, qui purgent des peines de trois et dix ans de réclusion.

Les mesures de clémence ont été annoncées jeudi 20 janvier par M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères. Cette procédure inhabituelle marque la volonté des autorités de donner le maximum de solennité à la décision prise. Le ministre a déclaré qu'il *s'agissait là d'« un acte politique de portée internationale qui a pour signification de traduire la volonté du peuple algérien d'inscrire son action dans un courant de solidarité entre les peuples et une véritable coopération internationale ; il traduit notre volonté de persévérer dans la voie de l'instauration d'un climat de confiance, d'entente et de coopération entre l'Algérie et chacun des pays concernés, et ce en dépit des obstacles rencontrés ».*

Le ministre a rappelé qu'il s'agissait de « crimes graves » de nature à porter atteinte aux efforts d'un pays essentiellement orienté vers le développement et le progrès.

Après avoir souligné que cette mesure « *reflète la sérénité de notre révolution* », M. Bouteflika a poursuivi : « *Il s'agit là d'une mesure unilatérale importante de l'Algérie. Ce geste constitue un acte de foi dans l'avenir de rapports plus féconds et plus harmonieux avec nos partenaires.* » En insistant sur le caractère unilatéral de la mesure présidentielle, M. Bouteflika a vraisemblablement cherché à décourager d'avance toute spéculation : il ne s'agit pas d'un acte de réciprocité *(cela à l'adresse de ceux qui établiraient un lien avec la libération, à Paris, de M. Abou Daoud)* ; d'autre part, les mesures de clémence n'ont pas été prises à la suite d'une quelconque démarche, officielle ou officieuse, de la part de quelque gouvernement ou organisation que ce soit.

(Intérim.)

LE CAS DE M. GENOUD-PRACHEX

Parmi les ressortissants français emprisonnés en Algérie figure M. Jean-Claude Genoud-Prachex, âgé de vingt-neuf ans, qui est détenu sans jugement depuis quatre ans et demi.

Envoyé dans ce pays pour le compte d'une société de placements internationaux, il a été arrêté le 17 août 1972. Sa famille, qui réside à Annemasse, nous précise que l'intéressé, « *incarcéré d'abord dans une prison militaire, puis reconnu innocent de toute activité portant atteinte à la sûreté de l'Etat, a été transféré, en décembre 1974, à la prison d'El-Harrach, à Maison-Carrée, où il est toujours détenu* ». Dans une requête adressée aux ministres algériens des finances et de la justice, le 8 juin 1976, les avocats algériens du détenu affirmaient : « *Il est apparu que l'infraction reprochée à notre client touchait uniquement à la législation des changes. (...) La poursuite de cette infraction ne peut être exercée que sur plainte du ministre d'Etat chargé des finances. Aucune plainte n'ayant été déposée, la détention de M. Genoud-Prachex apparaît comme absolument arbitraire depuis la suppression de la cour spéciale de répression des infractions économiques* ». « *Aucune réponse n'a été donnée à cette requête* », nous écrit le père du détenu.

[Bien que non condamné, M. Genoux-Prachex fait-il partie des personnes « graciées » ?

Les autorités algériennes ont raison de dénoncer avec vigueur les abus d'autorité ou les dénis de justice dont sont souvent victimes des ressortissants algériens en France. Elles devraient avoir d'autant plus le souci d'éviter de telles « bavures » dans leur propre pays. Celles-ci sont le plus souvent le fait de la Sécurité militaire (S.M.). C'est elle qui avait arrêté M. Genoud-Prachex et c'est un tribunal militaire, celui de Blida, qui avait été saisi initialement du dossier.]

● RECTIFICATIF. — Dans la'rticle sur la Haute-Volta paru dans *le Monde* du 18 janvier, une erreur nous a fait mentionner une parasitose sous le nom d'onchourcore. Il s'agit en fait de l'onchocercose.

L'INSTALLATION DU 39e PRÉSIDENT

M. CARTER ET LE NOUVEL ADAM

par CHARLES LUCET (*)

Le nouveau président des Etats-Unis a beaucoup parlé de Dieu et de ses expériences religieuses lorsqu'il n'était encore que Jimmy Carter, candidat à l'investiture du parti démocrate. Pendant la campagne présidentielle, ce thème demeura en filigrane au milieu d'autres sujets. L'épiscopalien Gerald Ford, profondément croyant lui aussi, n'avait pas à se défendre ni à se justifier sur ce terrain.

La présidence commence, les soucis du jour se font pressants. La référence religieuse ne va pas être mise sous le boisseau. Il se pourrait que, par la force des choses, elle devienne moins voyante sans pour autant cesser d'inspirer, et on ne saurait l'en blâmer, un président qui, alors qu'il n'était encore que gouverneur de Georgie, passait à genoux dans son bureau d'Atlanta de longs moments à prier Dieu en lui demandant d'inspirer ses actions.

La religion du président, fervent baptiste, est néanmoins complexe et constitue un curieux mélange de divers apports spirituels avec une désarmante et touchante simplicité. Jimmy Carter n'a rien d'un illuminé ni d'un mystique. C'est d'abord un *chrétien humble, et qui a longtemps* reconnu les insuffisances de sa ferveur et de ses connaissances théologiques. Il admet lui-même, malgré un grand renfort de citations de Niebuhr et de Tillich, que celles-ci demeurent assez sommaires.

Le 11 mai 1974, il déclarait à Detroit : « *J'ai été un meilleur homme d'affaires, un meilleur père, un meilleur homme politique, un meilleur gouverneur qu'un chrétien. Dans mes tâches temporelles je n'ai jamais été satisfait de la médiocrité. Je suis au mieux un chrétien médiocre.* »

Puis, le 6 mai 1976, à la télévision : « *Un jour un prédicateur a pris comme thème : « Si vous étiez » arrêté sous l'inculpation d'être » chrétien, y aurait-il des preuves » irréfutables pour vous condam- » ner ? » J'ai dû reconnaître que non. Je ne m'étais jamais entièrement consacré à Dieu. Mes croyances chrétiennes étaient superficielles. Elles reposaient sur l'orgueil.* »

Cet humble chrétien ne perdait pas pour autant tout intérêt pour les choses terrestres. En avril 1976, il déclarait dans une interview : « *Ma sœur Ruth m'a demandé si j'abandonnerais tout pour le Christ, si je donnerais ma vie et mes biens, tout. J'ai dit que je le ferais. Elle m'a alors demandé si je serais d'accord pour abandonner aussi la politique. J'ai réfléchi un long moment et j'ai dû admettre que je ne le pourrais pas.* » Ce moment de réflexion a fait de lui le président des Etats-Unis. United States' president.

Cette certitude de la foi qu'il dit n'avoir jamais mise en doute fut ébranlée, toutefois, lors de son premier échec en 1966 au poste de gouverneur de Georgie. Jimmy Carter n'aime pas perdre — il l'a dit lui-même : « *Celui qui perd avec grâce est tout de même un perdant.* » Il semble avoir connu à cette époque un bref moment de découragement, voire de dépression. Sa sœur, Ruth Carter Stapleton déjà nommée, l'aida à surmonter la crise. Sans dramatiser les choses, il reconnaît qu'un soir elle lui parla de telle façon qu'elle lui fit sentir la présence immédiate et quasi tangible du Christ qui lui ouvrait les bras. « *Ruth m'a fait comprendre*, a-t-il écrit, *que le Christ me demandait de me consacrer davantage à Lui et je partis aussitôt évangéliser les pauvres et les dépourvus.* » On sait, en effet, qu'en compagnie d'un ami cubain il passa quelques temps à prêcher la bonne parole dans les quartiers pauvres de San-Juan-de-Porto-Rico. Il n'y eut pas là le foudroiement de Saül devenu Paul sur le chemin de Damas, mais, pour le futur président, la marque d'une présence ineffable fut pour lui signe de réconfort, de consolation et d'encouragement à poursuivre sa tâche.

« Né à nouveau »

En mars 1976, pour le citer une dernière fois, il définissait de façon aussi précise que possible en quoi consistait sa foi d'adepte de la « *dénomination* » baptiste, terme que l'on préfère à celui d'Eglise qui implique trop de centralisation.

« *On a dit que j'étais né deux fois, mais l'expression que j'utilise est « né à nouveau ». Nous croyons que la première fois nous naissons comme enfants ; la vie humaine nous est donnée, mais lorsque nous acceptons Jésus comme notre Sauveur c'est une nouvelle vie. C'est ce que veut dire « né à nouveau ». J'ai été baptisé lorsque j'avais onze ans. Je n'avais jamais eu un sentiment personnel d'intimité avec le Christ jusque il y a dix, douze ans, époque à laquelle j'ai commencé à voir beaucoup plus clairement la signification du Christ dans ma vie, et cela a changé mes attitudes de façon dramatique.* »

Malgré la différence des rites et ce baptême tardif un catholique peut partager cet état d'esprit : « *Je vis*, a dit saint Paul; *non ce n'est pas moi qui vis mais le Christ qui vit en moi.* »

Qu'est-ce donc qu'un baptiste, car il ne s'agit tout de même pas de confondre l'illumination intérieure et l'immersion dans la rivière avec les dogmes de l'Eglise romaine. Sans prétendre écrire une longue histoire, les baptistes sont, au moins aux Etats-Unis, une déviation du puritanisme intégral des premiers « saints » de la Nouvelle-Angleterre, des pèlerins du *Mayflower* et de l'*Arabella* qui vinrent entre 1620 et 1640 créer le Royaume de Dieu et mener la vie parfaite sur les rives de la baie du Massachusetts.

L'héritier du puritanisme

L'un de ces puritains d'origine, Roger Williams, se sentit mal à l'aise dans un entourage qu'il jugeait étouffant. Il alla créer au Rhode-Island, à Providence, une colonie nouvelle et y fonder le baptisme, simple variation à ses yeux du calvinisme fondamental. Il fut le fondateur de cette nouvelle « *dénomination* » qui compte aujourd'hui aux Etats-Unis en trois fédérations près de cinquante millions d'adeptes, de loin la plus importante des sectes protestantes.

Roger Williams ne prétendait pas rompre avec les tenants de l'orthodoxie de Boston, les Cotton et les Mather, mais il revendiquait la tolérance relative pour toutes les religions et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il espérait ainsi, a-t-il dit, préserver davantage la doctrine de Calvin de la contamination apportée par les autorités civiles.

Un baptiste comme le président Carter a derrière lui une tradition puritaine, à laquelle il ne saurait échapper. Il faut s'entendre sur le sens des mots. Le puritanisme de Jimmy Carter ne signifie pas cette apparence de vertu de style victorien ni non plus une distinction manichéenne entre le bien et le mal, qui fut celle, sous le président Eisenhower, du secrétaire d'Etat Foster Dulles, de confession presbytérienne. F. Dulles passa plus de temps, par sa politique du « *roll back* » et du « *containment* », à chercher à extirper le mal, c'est-à-dire le communisme, de la surface du monde que le capitaine Achab, de *Moby Dick*, à la poursuite de la baleine blanche. L'insuccès fut total. M. Carter, tout en critiquant, au cours de sa campagne électorale, une trop grande faiblesse des négociateurs américains vis-à-vis de leurs partenaires russes, n'est pas tombé dans ce travers. Il n'a pas, jusqu'à ce jour, remis en cause la détente.

Sans accabler d'un fardeau théologique un président qui ne cherche pas à s'en embarrasser, Jimmy Carter, comme beaucoup d'autres Américains, est néanmoins l'héritier indirect, dans son comportement, des traditions puritaines. Cela, à mon avis, se manifeste sur trois points :

1) M. Carter se plaît à citer cette phrase du pasteur Niebuhr : « *C'est le triste devoir d'un système politique que d'établir la justice dans un monde voué au péché.* » Il se réclame tout autant du pasteur Tillich, qui condamne en termes sévères la trop grande tendance des calvinistes d'aujourd'hui à croire que, par une vie vertueuse, ils obtiendront la quasi-certitude du salut. Malgré son puritanisme souriant, si différent de celui — morose — de Foster Dulles, le président Carter semble affirmer sa conviction de l'existence d'un péché originel. Celui-ci avait été nié, au dix-huitième siècle, par les fondateurs de l'Eglise unitarienne, Chauncey et Mayhew, et guère retenu par les Pères fondateurs. Le président Carter, dans la plus pure tradition augustinienne, croit en la culpabilité originelle de l'homme, élément de base auquel il estime avoir personnellement échappé par le don gratuit de la grâce, que sa sœur l'aida à acquérir dans la solitude de Plains (Georgie) ;

2) Bien qu'il se défende d'avoir jamais mené une campagne anti-Washington, M. Carter a longtemps accepté la malédiction biblique contre les villes, œuvres de Caïn. Il est le premier président à avoir mené sa campagne non de Washington, à peine d'Atlanta, mais de son village natal de Plains ;

3) Le président Carter, humble chrétien, a *pourtant* le splendide orgueil et la tenace volonté des premiers puritains. Sans appui extérieur, même et surtout de son propre parti, il s'est fait une voie à lui et à lui seul. Sa ténacité fut stupéfiante ; sa volonté de s'imposer, « *parce que je suis Jimmy Carter et que je veux être président* », n'a d'autre précédent que l'acharnement au beau temps de John Cotton et de Rufus Mather, d'être les saints et les guides du nouveau royaume de Dieu.

Héritier des puritains, le président Carter est aussi celui des « *grands réveils* » qui ont marqué toute l'histoire spirituelle et politique des Etats-Unis.

Repartir de zéro

De façon cyclique, en effet, les Américains déçus de ne pas voir s'instaurer sur cette Terre l'idéal de perfection auquel ils ont toujours aspiré, préfèrent tourner la page, oublier autant que faire se peut un passé et un présent qui ont trompé leurs espérances et repartir à zéro. C'est le thème de la renaissance, de la recherche du nouvel Adam qui, cette fois, ne se laissera pas tomber dans les pièges de la femme ou du serpent.

Le premier de ces grands « réveils » eut lieu entre 1720 et 1750, sous l'influence de prédicateurs comme Jonathan Edwards, Gilbert Tennent et George Whitefield. Les uns et les autres secouaient la théologie trop rigide des fondateurs et tout en croyant défendre le calvinisme intégral faisaient appel à la conversion massive, aux plus grandes possibilités de salut, à l'expérience intérieure de la grâce. Le succès fut prodigieux, puis la ferveur tomba.

De nouveaux grands « réveils » se produisirent au dix-neuvième siècle avec la conquête de la Prairie — le mariage mystique de l'Américain avec l'espace. La ferveur religieuse se confondait d'ailleurs avec le terme de démocratie comme ce fut le cas avec l'élection de Jefferson en 1800, et surtout celle de Andrew Jackson en 1828. C'est à cette époque-là que Tocqueville visitait les Etats-Unis. Il notait avec étonnement, en pleine *période de renaissance jacksonienne*, la curieuse tendance des Américains à oublier leur passé, leur histoire et les générations précédentes en plaçant tous leurs espoirs dans de nouvelles expériences.

On eût pu croire qu'avec la fin de la « *frontière* » placée par Turner vers 1890 et l'urbanisation industrielle, de tels grands « réveils » allaient disparaître. Il n'en fut rien. Ils s'atténuèrent, bien sûr, et devinrent moins voyants, mais cette quête perpétuelle d'un renouveau, d'un nouvel Adam toujours fautif mais désespérément recherché demeure une constante de la psyché américaine.

A ces mouvements d'effervescence religieuse, de conversions en masse, d'enthousiasme, toutes les sectes protestantes participèrent peu ou prou. Mais les baptistes y furent les plus actifs en raison peut-être du très gros effectif des Noirs, groupés dans une fédération jusqu'à ce jour distincte de celles du Sud et du Nord, de race blanche.

Un dernier grand réveil

Jimmy Carter est-il l'initiateur d'un dernier grand réveil, d'un retour à la pureté qui rendrait à l'Amérique son vrai visage *noble et pur et ferait* oublier Watergate et guerre du Vietnam ?

On pouvait certainement le croire en écoutant le candidat Jimmy Carter. *Il importait, disait-il*, de tout reprendre avec une équipe entièrement nouvelle, en partant de zéro, y compris le budget, en supprimant comme il l'avait fait à Atlanta toutes sortes d'administrations inutiles. Au premier plan devait être mise la régénération spirituelle, la confiance absolue en Dieu qui ne saurait abandonner son second peuple élu. Lui-même en donnait et en donnerait l'exemple.

La présidence Carter s'ouvre dans un très pur style jacksonien. Vingt-mille personnes étaient venues à Washington en 1828 pour l'inauguration de « Old Hickory ». Quatre cent mille personnes sont attendues à Washington ces jours-ci. La Maison Blanche n'a plus ni portes ni serrures, et l'on est même invité à y passer la nuit.

Cependant, dans d'autres domaines, la préparation à la nouvelle présidence aura été prudente et traditionnelle. L'équipe gouvernementale choisie est certainement très compétente. Elle innove pourtant moins qu'on ne l'avait prévu.

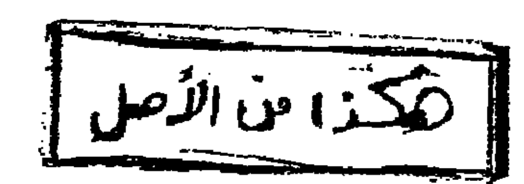
On ne peut naturellement porter déjà un jugement sur une présidence qui commence. Sera-ce le grand réveil annoncé ? Rien n'est moins sûr. Le président Carter, sauf le Texas, n'a pas emporté un seul Etat à l'ouest du Mississipi même, dans la fameuse « Bible Belt » qui s'étend de la frontière canadienne à l'Oklahoma, à travers les grandes plaines. Il n'est pas apparu que les fermiers luthériens et méthodistes, moins prompts aux enthousiasmes, aient senti le besoin d'être régénérés et de participer à une nouvelle renaissance. Ils ont peut-être été moins traumatisés qu'on ne le croit par la guerre du Vietnam que l'on voudrait maintenant oublier et les scandales du Watergate. Il semble qu'ils se seraient assez bien contentés d'un nixonisme sans Nixon.

Par contre le président Carter sait qui l'a élu : 98 %, dit-on, des Noirs, les pauvres des grandes villes, 50 % de l'électorat juif, beaucoup d'intellectuels. Ce que l'on attend de lui, c'est plus de démocratie et de sécurité. Le désir de ferveur religieuse risque de passer au second plan, sauf cas individuels.

En bref, la religion du président Carter semble être celle d'un baptiste traditionnel. Son style s'apparente en plus à celui de l'évangélisme populiste qui a toujours été présent dans le Sud. Sa présidence marque un nouveau départ, pas nécessairement l'éclosion d'un nouveau « réveil » dont on ne sait jamais combien de temps il durera et comment il tournera. La moralité dans la gestion des affaires publiques semble être l'objectif principal après une époque caractérisée par l'ambiguïté dans ce domaine. C'est déjà là en soi un bon résultat et les prémices d'une bonne administration.

(*) Ambassadeur de France.





هكذا من الأصل

DES ÉTATS-UNIS

Un rite républicain et religieux

L'« inauguration » du président des Etats-Unis est l'équivalent républicain du sacre monarchique. *Un frisson religieux passe sur l'assistance* (« *C'est toujours un moment d'étonnement et de crainte* » a noté Walter Lippmann) *lorsque* l'homme de parti se métamorphose sous le regard de Dieu, en président de tous les Américains.

C'est le point final et l'aboutissement d'une « relève » politique qui a fonctionné en définitive de façon remarquable et sans accroc notable depuis presque deux siècles. La continuité monarchique, exprimée par le vieux cri « *Le roi est mort, vive le roi !* », trouve son équivalent dans la présence côte à côte (souvent ils ont fait le chemin ensemble jusqu'au Capitole) de celui qui n'est plus président que pour quelques minutes et de celui qui n'est encore qu'un simple citoyen. Exception notable : John Adams, furieux de la victoire de son successeur, Thomas Jefferson, refusa en 1801 d'assister à la cérémonie et quitta la capitale à l'aube...

Le rite se confond avec l'origine même des Etats-Unis. George Washington est le véritable initiateur de la cérémonie. La Constitution précisait seulement le texte du serment que devait prononcer le futur président : « *Je jure (ou je promets) solennellement de remplir fidèlement les fonctions de président des Etats-Unis et, dans toute la mesure de mes moyens, de sauvegarder, protéger et défendre la Constitution des Etats-Unis.* » George Washington ajouta de son propre cri : « *Que Dieu me vienne en aide !* » et prononça une petite harangue à l'adresse des membres du Congrès réunis pour assister à sa prestation de serment. Cette coutume de l' « *adresse au Congrès* » s'est perpétuée par le « *discours d'inauguration* » que prononce tout président élu (mais non les vice-présidents parvenus à la magistrature suprême à la suite de la mort du président), bien que la nécessité n'en *soit mentionnée nulle part* dans la Constitution.

Chaque président a donc cette occasion solennelle de dire au Congrès, et à travers lui au pays tout entier, quelle est sa « philosophie » du destin américain. Cet « exercice de style », longuement et soigneusement préparé, devient un texte de référence. Le ton d'une certaine légende kennedyste était, par exemple, donné, le 20 janvier 1961, par le plus jeune président des Etats-Unis : « *Ne vous demandez donc pas, mes chers compatriotes américains, ce que votre pays fera pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays. Ne vous demandez pas, mes chers compatriotes du monde entier, ce que l'Amérique va faire pour vous, mais ce que tous ensemble nous pouvons faire pour la liberté de l'homme.* »

Chaque président a imposé sa marque à ces discours d'inauguration, dont l'ampleur varie. Elle va de la concision de George Washington (son *deuxième* discours, en 1793, ne comportait que cent trente-cinq mots) à l'abondante rhétorique de William Henry Harrison, qui eut besoin de presque neuf mille mots, en 1889, pour infliger à ses concitoyens une longue dissertation sur le concept de la république, depuis l'époque romaine...

Le grand air de la modestie

Un thème s'est amenuisé au fil des inaugurations, jusqu'à disparaitre quasiment à l'époque moderne : l'affirmation par le nouveau président qu'il est indigne de si hautes fonctions. George Washington, là encore, avait créé la tradition, tout autant par tempérament que par fidélité à l'image d'une République agricole, pure et dure, telle qu'on la trouve chez Tite-Live, où le pouvoir est un fardeau, les consuls étant littéralement arrachés à leur maison et à leurs terres par la supplication de leurs concitoyens...

Le grand air de la modestie était encore de rigueur dans les premières années de l'Union. Mis à part un écho furtif chez Harry Truman acceptant sa charge « *avec humilité* » en 1949, cet état d'esprit n'est plus de mise à l'époque contemporaine, où l'on insiste davantage sur ses propres talents. La modestie officielle a naturellement décru à mesure que s'estompait la figure du Cincinnatus américain, du père fondateur par excellence (George Washington a été également le seul à refuser rigoureusement toute rétribution pour l'exercice de la fonction présidentielle...).

Un peuple élu

Hormis cette évolution, et si l'on ne tient pas compte des modifications de pure forme qui sont inhérentes aux sujets traités, *on ne peut qu'être frappé par* l'extraordinaire stabilité quant au fond de tous ces discours. Il existe une concordance spontanée entre tous les présidents sur quelques dogmes anciens dans la *psyché* américaine.

Tout d'abord les Américains sont un peuple élu par Dieu pour habiter, loin de la vieille Europe, *de ses péchés* et de son despotisme raffiné, une terre créée spécialement pour eux. Les métaphores bibliques, tirées du récit de l'Exode des Hébreux, sont révélatrices (les Noirs américains les utilisent d'ailleurs abondamment eux aussi dans les *spirituals*, leur voyage — involontaire — s'étant pourtant effectué dans un tout autre contexte...).

La référence religieuse est présente dans tous les discours d'inauguration sans exception, terme abstraits sortis tout droit du déisme du dix-huitième siècle (« l'Etre Tout-puissant », « le Ciel », « la Providence », « la Puissance infinie qui régit l'univers », etc.) ou métaphores (la « main divine », la bénédiction céleste ») peu à peu remplacés sans jamais disparaître entièrement, par la désignation plus personnelle sinon plus concrète de « Dieu » que pour sa part George Washington ne fit pas figurer dans son texte. C'est le *président Eisenhower* qui, dans sa piété baptiste (1), poussa le plus loin l'invocation divine puisqu'il fit précéder son discours en 1953 d'une courte prière « privée » « de son cru » et insista pour que l'assistance courbât la tête.

Il est aisé de voir à quel point ce thème américain du « peuple élu » est l'équivalent collectif de la « prédestination » individuelle, qui est au cœur de la doctrine protestante de la grâce, dont Max Weber a fait, dans un livre célèbre, le moteur du capitalisme moderne. L'éthique protestante en séparant rigoureusement la grâce divine et les œuvres humaines a encouragé le capitaine d'industrie ou le banquier qui — jamais sûr en son cœur d'être un Juste devant l'Eternel — n'en menait que plus rondement ses affaires dans une sorte d' « ascèse profane ».

« *Aucun peuple n'est davantage tenu de reconnaître et d'adorer la Main divine qui conduit les affaires humaines que celui des Etats-Unis* », affirme Washington en 1789 tout en remarquant que cette comparaison n'est pas flatteuse pour les moyens qu'emploient la plupart des autres gouvernements pour établir leur pouvoir... « *C'est la Providence toute puissante* », déclare John Adams en 1797, qui a « *de façon si manifeste* » protégé les Etats-Unis à leur naissance « *de la formidable puissance des flottes et des armées* » ennemies.

Thomas Jefferson donne à l'élec*tion divine du peuple américain* sa dimension cosmique en remarquant en 1801 que ce « pays choisi » a été « *favorablement séparé par la nature et un large océan de la tourmente qui fait rage sur un quart du globe* ». Warren Harding ne dira pas autre chose en 1921, comparant l'Europe dévastée et les Etats-Unis prospères et affirmant que « *sûrement il faut reconnaître l'intention de Dieu dans la formation de cette république du Nouveau Monde* ».

Une expérience humaine

Un autre thème — aussi important que celui de la bénédiction divine et qui peut sembler contradictoire — court à travers les *discours d'inauguration des pré*sidents : les Etats-Unis sont une « *expérience* » (« *experiment* ») humaine, et, comme telle, fragile ; la Constitution, un contrat entre des individus libres, maîtres de leur propre destin, souhaitant former entre eux une « *union plus parfaite* ». Pourquoi remettre en cause cette expérience puisqu'elle a été jusqu'à présent couronnée de succès ? demande Jefferson à ses adversaires du « parti fédéraliste », partisans d'un pouvoir fédéral plus fort.

Conscients du caractère nouveau que présente leur tentative dans l'histoire humaine, les Américains ont également le sentiment, exprimé par Washington, que « *la destinée du modèle républicain de gouvernement* » (...) s'est « *profondément et définitivement attachée à l'expérience confiée aux mains du peuple américain* ». Theodore Roosevelt estime de façon identique en 1905 que « *si* (les Etats-Unis) *échouent, la cause des gouvernements réellement libres et démocratiques à travers le monde sera ébranlée jusque dans ses fondations* ».

Cette contradiction dynamique entre le choix divin et l'expérience humaine se résout habituellement, chez la plupart des présidents, comme elle s'est résolue *chez les premiers pionniers*, par l'appel à l'action immédiate. Tout est possible à nouveau, il faut retrousser ses manches. Cette *résolution* prend sa signification la plus forte quand Franklin Roosevelt, le 4 mars 1933, dit : « *Notre nation réclame de l'action et de l'action maintenant... Notre première tâche essentielle est de mettre les gens au travail* » et annonce son programme de grands travaux, d'aide à l'agriculture et, d'une façon générale, d'intervention gouvernementale dans l'économie pour résorber le chômage catastrophique provoqué par la crise mondiale.

Un « changement éthique »

Le premier discours de Roosevelt représente un tournant décisif dans la philosophie politique américaine, avec la victoire appa*remment définitive des partisans* d'un pouvoir fédéral fort sur les héritiers de *Jefferson*. Ce tournant s'accompagne, comme le note *Roosevelt lui-même*, d'un « changement éthique ». L'appel à l'action et à l'intervention fédéral a donc fini par ébranler le dogme, issu de l'éthique protestante, que la prospérité échoit naturellement au juste.

Richard Nixon rappelle dans son premier discours d'inauguration les propos tenus en 1933 par le président Franklin Roosevelt (les difficultés présentes « *ne concernent, Dieu merci, que des questions matérielles* », pour affirmer que c'est précisément l'inverse qui se produit en 1969, les Etats-Unis traversant une « *crise spirituelle* » malgré leurs richesses *matérielles*. « *Nous avons connu une longue nuit de l'esprit américain.* » A cette crise de l'esprit, M. Nixon ne voit qu'une réponse de l'esprit. On peut douter qu'il soit parvenu à la fournir... L'effort visible de M. Nixon, avocat déraciné, pour se convaincre lui-même de sa sincérité, son obstination — qui finit par être suspecte — à répéter qu'il parle « *avec son cœur* » ont quelque chose de shakespearien.

Il avait promis en 1969, comme le veut la tradition, de protéger la Constitution, mais avait mis sur le même plan son « *engagement sacré* » à « *consacrer tout son énergie à la cause de la paix* ». Sans doute s'est-il mieux acquitté de la seconde tâche que de la première. N'avait-il pas proclamé que « *le plus grand honneur que l'histoire puisse accorder est le titre de pacificateur* » ?

DOMINIQUE DHOMBRES.

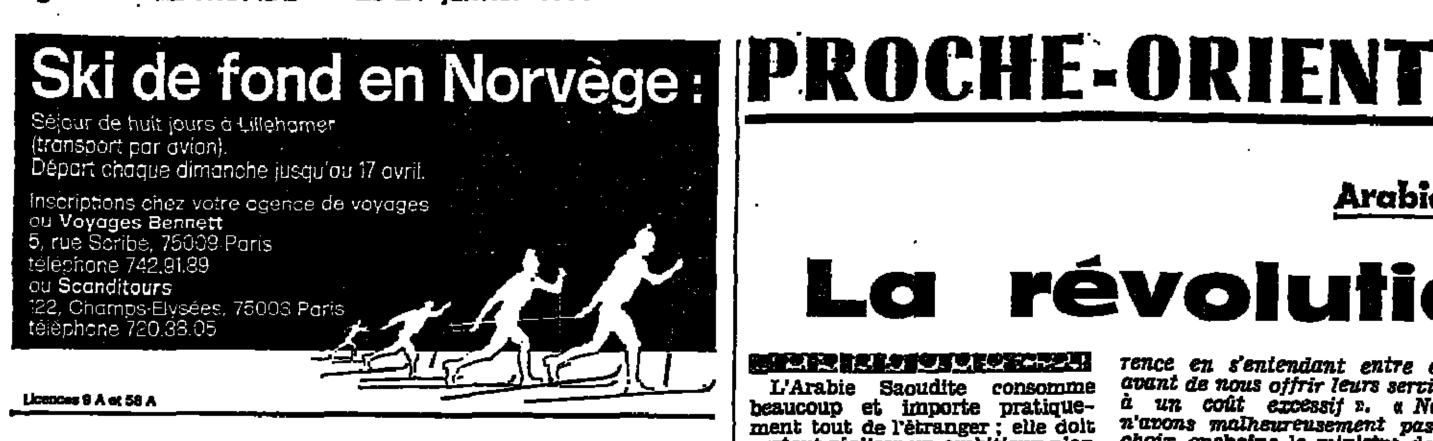
(1) Le général Dwight D. Eisenhower était issu d'une famille profondément mennonite (le Mennonisme, rameau du Baptisme, se caractérise par so pacifisme intégral...) et devint *finalement épiscopalien*.

● *M. Giscard d'Estaing* a fait parvenir un télégramme de félicitations au président Carter : « *Au moment où vous accédez à la présidence des Etats-Unis d'Amérique, il m'est agréable de vous renouveler mes chaleureuses félicitations. Je forme des vœux pour le succès de votre mission et pour le maintien des liens d'amitié entre nos deux pays. Je me réjouis d'avoir prochainement l'occasion, grâce à la visite de M. Mondale, d'inaugurer les relations confiantes que je souhaite voir se nouer entre nos deux gouvernements.* »

LE CHOMAGE DIMINUE MAIS LES PRIX DE GROS AUGMENTENT

Washington *(A.F.P.)*. — Le chômage a diminué en décembre, représentant 7,9 % de la population active, contre 8,1 % en novembre. Les Etats-Unis comptaient alors 7,6 millions de personnes sans emploi, pour 88,4 millions de travailleurs. La baisse du chômage (210 000 personnes en un *mois) confirme l'amélioration* de l'activité économique américaine, après la pause de l'été et de l'automne.

Les prix de gros ont, eux, augmenté de 0,9 % — taux le plus élevé des huit derniers mois, — contre 0,6 % en novembre. Cette hausse est due presque entièrement à la montée des prix agricoles (+ 3,7 % en décembre). *Durant l'ensemble de 1976*, les prix de gros ont augmenté de 4,7 %, contre 4,2 % en 1975.



PROCHE-ORIENT

Arabie Saoudite

La révolution pétrolière

L'Arabie Saoudite consomme beaucoup et importe pratiquement tout de l'étranger ; elle doit surtout réaliser un ambitieux plan quinquennal (1975-1980), qui aura pour effet de déverser dans les caisses des fournisseurs une bonne partie de la coquette somme de 142 milliards de dollards (plus de 700 milliards de francs lourds) consacrée à ce plan. L'objectif : jeter les bases d'une économie moderne et diversifiée qui réduirait la dépendance du royaume à l'égard de ses ressources pétrolières avant leur épuisement (1). Les priorités : édifier les infrastructures et les industries de base. Les moyens : induire, coûte que coûte, les entreprises étrangères à s'implanter dans le pays afin de bénéficier de leur technologie, de leur expérience en matière de gestion et, éventuellement, de leur réseau de distribution sur le marché mondial.

Des « profits abusifs »

Des privilèges étonnament étendus sont accordés aux contractants. L'Etat avance à l'entreprise agréée 50 % du coût du projet, sous forme d'un prêt sans intérêt, remboursable en douze ans, lui loue le terrain à un prix symbolique, lui fournit l'eau et l'électricité à un tarif réduit, l'exempte des droits de douane, prend à sa charge la formation professionnelle, en Arabie Saoudite ou ailleurs, des personnels requis, l'exonère de l'impôt sur le revenu pour une période de cinq à dix ans, se porte acquéreur de ses produits, aux prix fixés à la discrétion de l'heureuse entreprise, laquelle a le droit de rapatrier intégralement tant ses profits qu'éventuellement son capital. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que les bénéfices réalisés aient un caractère spéculatif : de 15 % à 20 % dans les industries de base (de loin supérieur à ceux admis dans les pays développés) et de 100, 200, voire 600 % pour les petites et moyennes entreprises.

Sans aller jusqu'à parler de « pillage » — mot que certains économistes étrangers à Ryad n'hésitent pas à prononcer, — des responsables saoudiens commencent à s'inquiéter de ce que le ministre des finances, M. Mohamed Aba al Kheil, appelle pudiquement les *« profits abusifs »* de sociétés pétrolières, d'exportateurs *« qui nous vendent leurs produits à des prix gonflés au-delà du taux d'inflation dans leur pays d'origine »*, d'industriels encore *« qui évitent de se faire concurrence en s'entendant entre eux avant de nous offrir leurs services à un coût excessif »*. *« Nous n'avons malheureusement pas le choix,* enchaîne le ministre de la planification, M. Hicham Nazer, *nous cherchons à stimuler l'intérêt de nos partenaires, car nous sommes pressés de rattraper le vingtième siècle. »*

L'Arabie Saoudite est engagée dans une course contre la montre que certains estiment perdue d'avance. A première vue, le plan d'industrialisation paraît modeste. *« Nous n'avons pas l'ambition de devenir un pays industriel,* nous dit d'emblée M. Ghazi Kosseibi, ministre responsable de ce secteur. *A l'exception du pétrole, nous ne disposons pas de matières premières en quantités suffisantes, pas plus que de main-d'œuvre, de technologie et de marchés potentiels pour nourrir une telle ambition. Nous souhaitons tout simplement profiter de l'abondance de notre pétrole et du gaz naturel* (actuellement brûlé dans sa totalité) *pour produire non pas des machines-outils, des montres de précision ou des voitures, mais pour édifier des industries fondées sur les hydrocarbures : des raffineries, des usines pétrochimiques, des aciéries, des alumineries, etc. »*

Deux gigantesques complexes sont prévus, l'un à Jubail, sur le Golfe, l'autre à Yanbu, sur la mer Rouge. *« Il s'agit,* nous dit M. Farouk Akhdar, le maître d'œuvre, *du plus grand projet jamais conçu dans l'histoire de l'humanité. »* Les infrastructures, à elles seules, coûteront à l'Etat, au bas mot, 30 milliards de dollars en l'espace de onze ans.

Le plan quinquennal prévoit encore la création de 890 entreprises de tailles diverses qui viendront s'ajouter aux 620 déjà en fonctionnement ; l'édification d'usines de désalement d'eau et de centrales électriques qui doubleront le débit dans les deux cas ; la construction de quelque 18 000 kilomètres de routes bitumées (le royaume en compte actuellement une dizaine de milliers de kilomètres), d'écoles, d'hôpitaux, de ports et d'aérodromes.

Les goulets d'étranglement

Six mois à peine après le début de sa mise en œuvre, le plan s'est heurté l'an dernier à une série d'obstacles qui en retardèrent l'exécution : l'inexpérience de l'administration, la pénurie de main-d'œuvre, l'insuffisance d'énergie électrique, d'eau de capacité d'emmagasinage, la déficience des ports et des réseaux intérieurs de distribution.

Jusqu'à une date récente, les bateaux devaient attendre de quatre à six mois leur tour pour décharger leurs cargaisons au port de Djeddah. Des milliers de tonnes de légumes, de fruits, de farine, jetées pêle-mêle sur les quais, pourrissaient sous un soleil de plomb ; par dizaines de milliers, des appareils électro-ménagers, des machines, des voitures se dégradaient au-delà de tout usage. Le gouvernement fit alors appel, à grands frais, à une flotte d'hélicoptères que l'on peut encore voir transporter sans discontinuer, dix heures par jour, des marchandises directement des navires aux débarcadères. Diverses autres mesures exceptionnelles, tout aussi onéreuses, et une organisation plus rationnelle, ont permis, soutiennent les responsables, de réduire le délai d'attente à trois semaines, d'accroître la capacité de déchargement de 4 000 à 28 000 tonnes par jour.

Si la congestion des ports est en voie de résorption, le manque de main-d'œuvre, qualifiée ou non, demeure le goulet d'étranglement le plus dramatique. En raison de sa population restreinte — de 4 à 7 millions d'habitants, selon les estimations — l'Arabie Saoudite est condamnée à importer massivement ouvriers et techniciens pour assurer son développement.

Rares sont les autochtones qui travaillent de leurs mains. Un entrepreneur nous disait que, sur les 1 040 personnes qu'il employait, 4 seulement, qui font partie du personnel subalterne, étaient des Saoudiens. Ces derniers, selon les statistiques officielles, constituent à peine un tiers des 45 000 travailleurs de l'industrie. Les manœuvres sont le plus souvent yéménites (environ 1 million), soudanais (88 000) ou coréens (20 000) ; les Egyptiens (180 000) sont instituteurs, fonctionnaires, ouvriers spécialisés : les Indiens (75 000), les Pakistanais (50 000) sont artisans, techniciens, ou membres des professions libérales. Au total, la population étrangère du royaume — qui comprend encore des Palestiniens, des Libanais, des Syriens, des Philippins et des Chinois de Taïwan — s'élèverait à environ 1 500 000 personnes.

En tenant compte de l'automatisation des usines à créer, les autorités estiment à 500 000 le nombre d'ouvriers et de techniciens supplémentaires qui devront être « importés » avant 1980. Mais l'Arabie Saoudite n'est pas encore en mesure de les absorber, faute d'infrastructure d'accueil, lesquelles ne peuvent être édifiées faute de main-d'œuvre...

Le dilemne

Le dilemme alimente le débat, voire les polémiques, dans les cercles restreints de l'élite au pouvoir. Certains soutiennent que le plan quinquennal est beaucoup trop ambitieux, qu'il se situe au-delà des possibilités du monde industriel et de la capacité d'absorption de l'Arabie Saoudite. M. Hicham Nazer, ministre de la planification, est cependant décidé à le réaliser dans sa totalité. *« Le plan,* nous dit-il, *est un organisme vivant, nous l'adapterons à la conjoncture en modifiant sa programmation. »* *« Nous devons fixer de nouvelles priorités,* affirme pour sa part le ministre des finances, M. Aba al Kheil. *Nous pensions faire tout simultanément, car nous avons cru, à tort, que l'argent peut tout acheter. Paradoxalement, il est plus difficile d'établir des priorités, de développer un pays harmonieusement quand on dispose d'un surplus de fonds que lorsqu'on en manque. »*

« Nous affrontons une situation sans précédent dans les annales mondiales, poursuit le ministre des finances. *Généralement, les pays en voie de développement ont une main-d'œuvre pléthorique, mais manquent de moyens de financement. Chez nous, c'est le problème inverse qui hante nos nuits... »* *« La véritable richesse,* ajoute le ministre de la planification, *ne se mesure pas au nombre de dollars que l'on possède, mais à la capacité de traduire ces liquidités en ressources économiques durables. »*

L'Arabie Saoudite a décidé de consacrer à son développement pour l'année fiscale 1976-1977 une somme équivalant à 4 217 dollars en moyenne par tête d'habitant. La proportion est près de dix fois plus élevée que celle des douze pays arabes producteurs de pétrole, laquelle est de 521 dollars par tête d'habitant (2). Malgré les prodigalités, les gaspillages, voire les dilapidations, le gouvernement de Ryad ne parvient pas à dépenser autant et aussi vite qu'il le souhaite. Ses réserves à l'étranger, de l'ordre de 40 milliards de dollars, s'accroissent malgré tout au rythme de 5 à 10 milliards par an, tout en subissant les aléas de l'instabilité monétaire.

Les responsables sont unanimes à admettre que l'Arabie Saoudite produit de deux à trois fois plus de pétrole que ne le nécessite vraiment son développement. Mais ils ajoutent qu'ils assument ce *« sacrifice de l'intérêt national »* afin de satisfaire les besoins en « brut » de la communauté occidentale à *« des prix raisonnables »*. En réalité, l'économie et les finances du royaume sont à un tel point imbriquées à celles des puissances industrielles que la classe dirigeante s'estime condamnée à répandre, coûte que coûte, la manne pétrolière. *« Nous défendons la stabilité économique et politique du monde libre, car nous en faisons partie intégrante »*, déclare le ministre des finances, pour justifier la politique de son gouvernement.

Les ministres chargés de mettre en œuvre le plan quinquennal, d'investir, avant juillet 1980, la somme fabuleuse de 142 milliards de dollars, rivalisent dès lors d'ardeur pour utiliser les crédits mis à leur disposition. Mais ne dépense pas qui veut. A leur grand désespoir, aucun d'entre eux n'a réussi l'année dernière à épuiser son budget. Des responsables au ministère de l'industrie, le plus dynamique entre tous, admettent (non sans quelque honte) n'avoir déboursé que 50 % des fonds disponibles...

ERIC ROULEAU.

(1) En 1980, la part du secteur pétrolier, selon le ministre de la planification, M. Hicham Nazer, dans la production intérieure brute (P.I.B.) sera réduite de 86.6 % à 84.6 %, soit de 2 % seulement. C'est dire les efforts et les délais encore nécessaires pour dégager l'Arabie Saoudite de sa dépendance du pétrole.

(2) Selon une étude publiée par la revue *le Pétrole et le Gaz arabes*, nº 186 du 16 décembre 1976 (7, avenue Ingres, 75016 Paris).

Prochain article :

LE GATEAU ET LES MIETTES









هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN ARABIE SAOUDITE

Les entretiens portent sur les échanges économiques

(Suite de la première page.)

La France participe également à la formation et à l'entraînement des unités parachutistes saoudiennes. En juillet 1976, le général Bigeard, alors secrétaire d'État à la défense, avait d'ailleurs effectué une visite en Arabie Saoudite, et, en novembre 1976, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, s'était rendu à son tour à Ryad.

On insiste, dans l'entourage de M. Giscard d'Estaing, sur la portée d'abord politique de cette visite officielle, dans un pays qui, depuis la guerre d'octobre 1973, n'a cessé de s'affirmer comme la principale puissance dirigeante du monde arabe. La fin de la guerre civile libanaise, à laquelle Ryad a puissamment contribué, la recherche d'une solution négociée au Proche-Orient, en 1977, à laquelle s'emploient les Saoudiens qui, en échange de leur modération au sein de l'OPEP, attendent des concessions politiques importantes de l'Occident : ces deux questions devraient être au centre des entretiens entre le roi Khaleb et le chef de l'État français.

Mais la situation au sud de la mer Rouge, dans la perspective de la prochaine indépendance de Djibouti, et du retrait au moins partiel des forces françaises de cette partie du monde, sera également examinée. Les Saoudiens, soucieux de limiter, voire d'éliminer la présence soviétique sur les rives arabiques de l'océan Indien, s'inquiètent visiblement, tout comme la République arabe du Yémen, du bénéfice que pourrait retirer la Somalie, pro-soviétique, du « *dégagement* » français. Les grandes manœuvres, qui ont largement commencé dans la corne orientale de l'Afrique et autour de la mer Rouge pour le contrôle de la « *route du pétrole* », justifient que le régime de Ryad se préoccupe des intentions françaises dans cette région.

On se demande, enfin, avec un brin de perfidie, dans les milieux français, comment le roi Khaled pourra éviter d'interroger son invité sur la « *gaffe* » commise à Paris, avec l'arrestation, puis la libération précipitée, de M. Daoud.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

UNE ASSISTANCE CULTURELLE ET TECHNIQUE MODESTE

Les relations culturelles et techniques franco-saoudiennes sont encore peu développées, bien que le nombre des Français qui résident, ou séjournent, en Arabie Saoudite ne cesse d'augmenter, la colonie française étant passée de mille trois cents personnes en janvier 1976 à quatre mille personnes en janvier 1977 (contre trente mille Américains).

Trois écoles françaises fonctionnent à Djeddah, Ryad et Dammam. Le nombre des élèves *dépasse cinq cents, dont* quelque cent cinquante Français. Cependant, l'étude du français a été supprimée, en 1969 dans les établissements secondaires, alors que l'anglais est obligatoire.

Les Français ont mis l'accent sur le domaine audiovisuel. Trois centres ont été créées : à Ryad, Djeddah et Dammam. Huit enseignants français y sont détachés. Ces centres accueillent un millier de personnes par an, dont la moitié de Saoudiens. A la radio, deux sections *françaises, fondées en 1969 et en 1975,* diffusent un programme quotidien de quatre heures à Djeddah, avec un bulletin d'information, et de deux heures à Ryad.

La coopération technique, peu développée, se traduit par l'envoi de quelques experts en Arabie Saoudite et l'accueil, en France, de stagiaires saoudiens. Des missions françaises sont dépêchées en Arabie Saoudite pour aider, dans divers domaines, à la réalisation du plan quinquennal 1975-1980. — R. D.

Un appel au sujet de l'assassinat de Mahmoud Saleh

L'appel suivant nous a été communiqué :

« *Après M. El Hamchari, B. Al Koubaïssi, M. Boudia, le militant palestinien Mahmoud Saleh, responsable de la Librairie arabe, a été assassiné à Paris.*

» *A ce jour, aucun des assassins n'a été inquiété. Des enquêtes ont-elles même réellement été entreprises? L'impunité dont ont joui les meurtriers n'a pu que favoriser le crime perpétré contre Mahmoud Saleh le 3 janvier.*

» *Nous ne pouvons cautionner par notre silence l'instauration d'une société où le droit des gens est bafoué. Nous ne pouvons admettre qu'en France les étrangers soient pourchassés, arrêtés, expulsés, assassinés, parce qu'ils défendent leur cause.*

» *Nous ne pouvons tolérer que des manœuvres politiques et policières aient conduit à l'arrestation d'un membre de la délégation de l'O.L.P. venue assister à l'enterrement de leur compagnon, et reçue officiellement en France.*

» *Sa libération ne doit pas servir de prétexte pour faire oublier le crime commis contre Mahmoud Saleh et assurer une nouvelle fois l'impunité aux assassins.*

» *Exiger la poursuite des assassins de Mahmoud Saleh, dénoncer la scandaleuse complaisance qui a permis ce crime, voilà notre appel.* »

Voici la liste des signataires :

MM. Pierre Andreu, Georges Arnaud, Etienne Balibar, Jean Bauberot, Michel Beaud, Mme Michèle Beauvillard, MM. Abraham Behar, Carlo Benetti, Lucien Bitterlin, Paul Blanquart, Etienne Bolo, Mme Stéphanie Bordier, M. Alain Bouc, Mme Suzanne de Brunhoff, MM. Maurice Buttin, Jean Cardonnel, Jacques Chatagner, Jean Chesneaux, Michel Coquery, Mme Catherine Coquery-Vidrovitch, MM. Pierre Cot, Cueco, Philippe Daumas, Mme Jacqueline Dauriac, MM. Robert Davezie, Guillin Deleplace, Roger Dosse, Jean Dresch, Yves Durroux, Mme Huguette Faget, MM. Jean-Pierre Faye, Forgas, Fromanger, René Gallissot, J.-M. Gaubert, Jean Genet, Maurice Godelier, Michel Grimard, Daniel Guérin, Raymond Guglielmo, Pierre Halbwachs, Guy Hennebelle, Francis Kahn, Alain Labrousse, Camille Lacoste, Yves Lacoste, Henri Leclerc, Michel Leiris, Albert-Paul Lentin, Le Parc, Philippe Leymarie, Mme Michèle Loi, MM. François Lurçat, François Maspero, Gustave Massiah, Armand Matelart, Mattieu, Mme Anne-Marie Mieville, MM. Ambroise Monod, Monory, Vincent Monteil, Maurice Nadeau, Paul Noirot, Roger Parmentier, Mme Michelle Perrot, MM. Ernest Pignon, Jacques Rancière, Mmes Madeleine Reberioux, Gisèle Reboul, MM. Philippe Roqueplo, Rougemont, Albert Soboul, Gérard Soulier, Louis Terrenoire, Serge Vincent-Vidal.

Le collectif « *Cahiers du cinéma* » a également signé cet appel.

● *La dépouille du militant palestinien Mahmoud Saleh,* assassiné le 3 janvier à Paris, est arrivée vendredi 21 janvier à Damas, où elle a été inhumée au cimetière des « martyrs de la révolution palestinienne ». Les autorités israéliennes avaient rejeté la demande de la famille de la victime et de l'Organisation de la Palestine de l'inhumer au cimetière de la ville cisjordanienne de Sebastia. — *(A.F.P.)*

Les réactions à la libération de M. Abou Daoud

L'AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE JUIVE : une politique qu'il faut changer.

Dans son bulletin de jeudi 20 janvier, publié à Paris, l'Agence télégraphique juive écrit notamment :

« *Qu'il soit dit (...) que le déchaînement d'un sentiment antifrançais partout dans les pays occidentaux nous a choqués, au plus profond de nous-mêmes, et que nous ne pouvons admettre, nous qui sommes, entre autres, les héritiers de la Révolution française, que des discours aberrants ternissent l'image de notre pays. Cela ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur la nature même de ce sentiment qui parcourt l'opinion publique de pays que tout devrait rapprocher de la France.*

» *Peu d'événements ont autant ému l'opinion mondiale que le renversement d'alliances de fait opéré au Proche-Orient par le général de Gaulle, aux premiers jours de juin 1967. Cette politique continuée avec l'obstination terrienne de M. Pompidou et aggravée par M. Giscard d'Estaing au moyen d'options palestiennes imprudentes, est une des raisons de la perte de considération que notre pays doit, hélas! affronter aujourd'hui. C'est cette politique qu'il faut changer et pas seulement dans la forme, pour recouvrer, non pas tellement l'estime de nos alliés, mais surtout notre propre dignité (...).* »

● *Le comité exécutif du parti radical,* réuni le 21 janvier, à Paris, s'est indigné, dans son communiqué final de « *l'élargissement inadmissible* » de M. Abou Daoud. Il a chargé sa commission des droits de l'homme de rédiger une protestation officielle du parti.

CORRESPONDANCE

L'essentiel oublié

M. Pierre Vidal-Naquet nous écrit :

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans le comportement de nos autorités dans l'affaire Daoud : de la stupidité de l'arrestation ou de la rapidité de la volte-face qui a suivi ; parlera-t-on encore de l'« indépendance » de la magistrature ? Mais, par-delà cet incident misérable et, à la limite, insignifiant, on semble oublier l'essentiel. Si le dirigeant palestinien était à Paris, c'est qu'un autre Palestinien, M. Mahmoud Saleh, avait été assassiné. J'ignore si cet assassinat fait partie de la même série que ceux de Mahmoud Hamchari, Mohammed Boudia et de quelques autres Palestiniens ou sympathisants de la cause palestinienne.

Pour le savoir, il faudrait précisément que la police ait fait son travail. Mais c'est précisément ce qu'elle n'a pas fait.

● *La commission des affaires étrangère du Sénat américain* a adopté, vendredi 21 janvier, une seconde résolution plus modérée que la première *(le Monde* des 16 et 17 janvier) déplorant la libération de M. Abou Daoud et suggérant des « *consultations appropriées avec la France et les autres nations amies pour rechercher les moyens d'empêcher la répétition* » d'une telle situation. Auparavant, M. Kosciusko-Morizet, ambassadeur de France à Washington, avait adressé une lettre au président de la commission, rappelant notamment que le Parlement français n'avait jamais adopté de résolutions condamnant des décisions judiciaires américaines et que des « *gangsters et anciens nazis vivent aux États-Unis en complète liberté* ». — *(A.F.P.)*

Egypte

APRÈS LES VIOLENTES ÉMEUTES DANS PLUSIEURS VILLES

Les autorités multiplient les accusations à l'encontre des communistes

Le dernier bilan des sanglantes émeutes qui ont secoué l'Egypte mardi 18 et mercredi 19 janvier s'élève à soixante-dix-neuf morts, dont quarante-quatre dans la capitale, selon le procureur général. Quelque huit cents personnes, en majorité des manifestants, ont été blessées, environ un millier arrêtées pendant les émeutes dans les différentes villes du pays, et un nombre égal pendant le couvre-feu, dont plusieurs journalistes de gauche. Les autorités ont cependant assoupli les mesures répressives, réduisant la durée du couvre-feu et allégeant le dispositif militaire au Caire. Les parachutistes restent en faction aux carrefours stratégiques de la capitale, et des blindés contrôlent les accès de la ville.

Les accusations officielles contre les « communistes » se sont multipliées. Le ministre de l'intérieur a affirmé que ses services ont déjoué un complot visant à « incendier le Caire », *et qui aurait été fomenté par un certain* « *parti communiste ouvrier égyptien* » *(distinct du P.C. égyptien) financé par les* « partis extrémistes » *arabes et en relation avec le Front marxiste du Sud-Yémen et le Front du refus palestinien. Le rassemblement de gauche, présidé par M. Khaled Mohieddine, a rejeté, dans un communiqué, cette version officielle, et demandé la libération des personnes arrêtées arbitrairement et la fin de la* « campagne d'arrestations ».

Le président Sadate qui, au plus fort des affrontements, avait annulé les augmentations de prix qui avaient déclenché les violences devait examiner, ce samedi matin, avec les responsables civils et militaires, la situation « sous tous ses aspects ». Les appels aux pays arabes du Golfe, notamment à l'Arabie Saoudite, et aux organismes financiers internationaux, se font pressants. Vendredi 21 janvier, le cheikh d'El Azhar, la plus haute autorité religieuse d'Egypte, après avoir dénoncé violemment le communisme, « qui ne saurait trouver sa place dans notre société », a lancé un appel aux pays pétroliers pour qu'ils accordent une aide financière urgente à l'Egypte.

De notre correspondant

Le Caire. — Après deux jours d'émeutes, les 18 et 19 janvier, qui, d'Assouan à Alexandrie, en passant par Minieh, Suez, Mansourah et la plupart des quartiers du Grand-Caire, ont secoué l'Egypte, celle-ci a retrouvé le calme. Les victimes, en majorité des manifestants, ont été inhumées sans signes de colère. Les *dégâts innombrables causés aux* biens publics et privés sont réparés avec diligence.

Le couvre-feu a été progressivement ramené aux heures nocturnes, et on laisse entendre qu'il sera *prochainement supprimé. Au cours* de la nuit de vendredi à samedi, les contrôles militaires dans les rues du Caire, encore très nombreux la veille, ont presque complètement disparu. Les quelque mille personnes interpellées pour infraction au couvre-feu pendant la nuit de jeudi à vendredi auraient presque toutes été relâchées.

Le régime a reconnu son erreur en suspendant l'augmentation de divers produits de consommation courante, généralement considérée comme le point de départ des troubles. Pourtant, les dirigeants sont à la recher*che de responsables (d'aucuns disent* de boucs émissaires), la hausse des prix ayant été, selon le gouvernement, le prétexte et non la cause des désordres.

Le ministre de l'intérieur a accusé « *des communistes alliés à de prétendus nassériens* » d'avoir voulu incendier Le Caire comme d'autres opposants l'avaient fait lors de la dernière année du règne de Farouk. Invoquant la destruction des boîtes de nuit, des responsables ont officieusement accusé « *des fanatiques religieux* » d'avoir aussi participé aux émeutes.

Des arrestations à domicile ont eu lieu dès mercredi matin, tant dans les milieux dits « *marxistes* » que dans ceux des Frères musulmans. Des universitaires intégristes affir*ment que plusieurs étudiants de leur* tendance ont été incarcérés. De source proche du Rassemblement national progressiste et unioniste, on indique qu'une quinzaine de cadres de cette formation, autorisée et représentée au Parlement depuis 1976, et au sein de laquelle coexistent des marxistes et une partie des nassériens, ont été arrêtés au Caire. *M. Mohamed Khalil Khalil, responsable* du Rassemblement progressiste pour la banlieue de Guizeh, a toutefois été libéré.

Le Rassemblement progressiste, qui, comme tous les autres courants politiques reconnus, y compris la majorité gouvernementale, a condamné à la fois les augmentations de prix et les violences, a démenti avoir des liens avec le « parti communiste ouvrier égyptien », mouvement distinct du parti communiste *égyptien clandestin, et qui, d'après* le gouvernement, serait le principal responsable des émeutes.

Parmi les personnes membres du Rassemblement progressiste ou proche de ce parti, qui ont été mises *en prison, se trouvent plusieurs* journalistes en vue : MM. Philippe Galab et Youssef Abdou, de la revue *Rosa Al Youssef*, et M. Hussein Abdel Razzak, du quotidien *Al Akhbar*. M. Mohamed Salmaoui, rédacteur de politique étrangère au journal *Al Ahram*. *Nassérien très modéré* n'appartenant à aucune formation politique, mais proche du député indépendant d'Alexandrie Kamal Ahmed, a été appréhendé alors qu'il venait de passer la soirée du mardi 18 janvier chez le correspondant du *Monde*.

Le fait que les troubles aient éclaté simultanément dans presque tout le *pays sert la thèse du pouvoir, selon* laquelle des opposants ont préparé de longue date un soulèvement général. Ceux qui admettent cette thèse reconnaissent quand même que la tâche des agitateurs n'a pas dû être difficile, compte tenu de la dégradation du contexte économique et social.

Quoi qu'il en soit, chacun convient ici que le raïs n'a évité l'effondrement de son régime sous la poussée populaire qu'en ayant recours à l'armée, dont le poids sur la vie politique va donc être accru. En attendant que vienne la paix, qui seule permettra à l'Egypte de commencer *à régler en profondeur ses problèmes* économiques, il reste au président Sadate à convaincre les États arabes pétroliers de lui accorder leur aide.

Ceux-ci n'ont versé, l'an passé à l'Egypte, que 2 des 12 milliards de dollars que celle-ci réclamait pour *assainir sa situation économique au* cours du lustre à venir. Inquiet « *des troubles récents (d'Egypte) exploités par les opportunistes* », le roi Khaled a câblé au raïs que Ryad soutiendrait Le Caire « *de toutes ses ressources* ».

A défaut d'une paix rapide, qui libérerait la large part du revenu national consacrée à l'effort de guerre, ou d'une aide massive des monarchies pétrolières de la péninsule arabique, certains Égyptiens estiment que le raïs sera condamné, à moyenne échéance, à se lancer dans une nouvelle guerre contre Israël. Après le conflit d'octobre 1973, le président Sadate avait déclaré qu'il avait déclenché cette guerre « *pour éviter à l'Egypte une catastrophe économique* ».

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

4

ASIE

Inde

Mme Gandhi a ordonné la levée de la censure et la libération des principaux détenus politiques

Deux jours après avoir annoncé que les élections législatives auront lieu en mars, Mme Gandhi a décidé, jeudi 20 janvier, de ne plus appliquer certaines des mesures prises en vertu de l'état d'urgence qui, proclamé en juin 1975, demeure cependant en vigueur. De nombreux détenus politiques ont été libérés et la censure a été levée.

« Ce n'est pas fair-play de lever la censure si brusquement. On aurait dû nous donner le temps de nous préparer », telle est le commentaire ironique d'un journaliste s'adressant à un confrère dans une salle de rédaction imaginée par le caricaturiste de l'*Indian Express*, un des grands quotidiens indiens. Les récentes initiatives de Mme Gandhi ont surpris tout le monde, à tel point qu'on en vient parfois à se tromper de perspective. Les élections n'ont pas été « avancées » ; elles sont moins retardées. La Chambre basse, élue en 1971, aurait dû être renouvelée en mars 1976. Les députés avaient décidé eux-mêmes de prolonger leur mandat d'un an, au début de l'année dernière, de douze mois supplémentaires en octobre.

Les mesures décidées jeudi constituent un assouplissement très sensible du régime autoritaire de New-Delhi. Mais il est difficile de considérer le scrutin prévu pour les 16, 17 et 18 mars, comme une consultation pleinement démocratique.

Même libérée de la censure, la presse devra se confirmer aux prescriptions d'un « *code* », édicté l'an dernier, et qui interdit aux journalistes d'évoquer les problèmes de nature à ébranler l'unité nationale incarnée par le gouvernement. Les principaux opposants sortent de prison, mais de nombreux militants de base — ceux qui servent d'agents électoraux — sont maintenus en détention grâce à une confusion délibérée entre délits politiques et délits économiques. Que peuvent faire les dirigeants des partis d'opposition si leurs partisans sont absents ou intimidés par le pouvoir ? Leur marge de manœuvre est d'autant plus étroite que Mme Gandhi a pris en main l'administration des Etats où le parti du Congrès n'était pas majoritaire, privant ainsi l'opposition de l'atout que constitue un gouvernement régional sympathisant, comme ce fut autrefois le cas au Goudjerat ou au Tamil-Nadu, par exemple.

Tout en partant avec un sérieux handicap, les partis d'opposition semblent décidés à relever le défi de Mme Gandhi. M. Desai, ancien vice-premier ministre, libéré après avoir passé près de dix-neuf mois en prison, vient d'annoncer la création d'un *« Front uni »*, appelé parti du peuple, qui regroupera le Jan Sangh (droite nationaliste), la faction dissidente du parti du Congrès (Congrès O), le parti du peuple indien et le parti socialiste, dont un des principaux dirigeants, M. Fernandes, traduit en justice pour atteinte à la sûreté de l'Etat, préconise, lui, le boycottage des élections. Outre le fait qu'ils incarnent des courants de pensée très différents — de l'extrême droite au socialisme libéral — les dirigeants du parti du peuple ont seulement quelques semaines pour se faire entendre dans un pays soumis depuis un an et demi à une intense propagande gouvernementale.

Le scrutin de mars ne doit pas, toutefois, être considéré comme une simple formalité. Il permettra au moins de mesurer l'influence de la tendance du parti gouvernemental favorable à M. Sanjay Gandhi, et de compter les voix du parti communiste. Certains caciques du parti du Congrès sont réservés au sujet du fils du premier ministre, dont l'ascension politique a été le principal événement de ces derniers mois. Il sera intéressant d'observer le *« score »* des hommes — généralement assez jeunes — qui le soutiennent. Le P.C. pro-soviétique approuve en principe le programme économique et social de Mme Gandhi, mais il a condamné les mesures qui imposent la stérilisation aux pauvres. Grâce à sa prudence, il a évité de tomber sous le coup des mesures d'exception (bien que des centaines de militants aient été arrêtés à titre individuel). Il est prêt, avec un appareil intact, à affronter les candidats gouvernementaux pour lesquels il constitue la menace la plus sérieuse.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

A travers le monde

Allemagne fédérale

● M. THEODOR PRINZING, juge à la cour d'appel de Stuttgart, a dû abandonner, le jeudi 20 janvier, la présidence de la deuxième chambre devant laquelle a eu lieu, depuis près de deux ans, le procès Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Carl Jan Raspe. La cour a fait droit à une requête en suspicion légitime déposée par les avocats des trois accusés. M. Prinzing sera remplacé par un de ses assesseurs, le juge Foth. Les avocats ont reproché à M. Prinzing d'avoir déclaré à un des défenseurs commis d'office qu'il y avait une différence entre les requêtes déposées par cet avocat — méritant attention — et celles présentées par les défenseurs choisis par les accusés. — *(Corresp.)*

Bénin

● LE PRESIDENT MATHIEU KEREKOU, évoquant le raid de mercenaires du 16 janvier à Cotonou (*le Monde* du 18 janvier), a dénoncé, mercredi 19 janvier, la *« collusion totale »* entre *« l'impérialisme international, qui a monté, organisé et financé l'opération, et les régimes noécoloniaux de démission nationale des traîtres de l'Afrique, qui ont protégé dans le secret leur entraînement et leur ont offert leurs infrastructures aériennes »*. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● SIR CHRISTOPHER SOAMES, ancien ambassadeur de Grande-Bretagne en France et vice-président de la commission à Bruxelles jusqu'à l'année dernière, a subi vendredi 21 janvier, à Londres, une opération du cœur. Son état est jugé satisfaisant et les médecins estiment qu'il pourra sans doute quitter l'hôpital dans une dizaine de jours. — *(A.F.P.)*

Espagne

● M. CARRILLO a déclaré, jeudi 20 janvier à Barcelone, que Mme Dolores Ibarruri, présidente du P.C.E., « sera en Espagne dans quelques semaines, bien qu'elle n'ait pas encore de passeport ». Le secrétaire général du P.C.E. a ajouté qu'il était « possible » qu'il se présente aux prochaines élections à Madrid ou dans les Asturies. — *(A.F.P.*

Pologne

● LE FONDS POLONAIS DE DEFENSE NATIONALE, remis récemment à la Pologne par la Banque de France où il avait été déposé en 1940, vient d'être transporté à Varsovie à bord d'un avion spécial des lignes aériennes polonaises Lot. Ce fonds, comprenant 1 200 kilos de monnaies d'argent et 1 200 kilos d'argenterie, provenait d'une collecte faite en 1939 parmi la population au profit de l'armée polonaise. Avant l'entrée des armées allemandes à Varsovie, les caisses avaient été acheminées vers Marseille via la Roumanie pour être ensuite déposées en 1956 à Toulouse. — *(A.F.P.)*

Roumanie

● L'ETABLISSEMENT DE RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'ESPAGNE a été annoncé le vendredi 21 janvier à Bucarest. La décision a été rendue publique quelques heures après la fin de la visite officielle de M. José Llado Fernandez-Urrutia, ministre espagnol du commerce. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

● L'ASTROPHYSICIEN KHRONID LOUBARSKI a été libéré après avoir purgé une peine de cinq ans de prison pour activités antisoviétiques, indique-t-on, à Moscou, de sources proches des milieux dissidents. Il a été avisé par la police que lui et sa famille devaient quitter la région de Moscou. — *(U.P.I.)*

● DANS UN MESSAGE A M. BREJNEV, dix-sept mathématiciens occidentaux internationalement connus, qui participaient, du 10 au 14 janvier, à Kyoto, à un symposium de géométrie algébrique, demandent au secrétaire général du P.C. soviétique d'intervenir pour faire cesser les brimades contre le fondateur de l'école soviétique de géométrie algébrique, Igor Chafarevitch. Celui-ci, ainsi que son ancien élève A. Tiourine, ont été interdits d'enseignement à l'université de Moscou.

POLITIQUE

SOCIALISTES ET COMMUNISTES ABORDENT LA PHASE FINALE DE LEURS NÉGOCIATIONS

Le comité directeur du parti socialiste, qui siège samedi 22 janvier, se penche une nouvelle fois sur les négociations engagées au sein de la gauche en vue des élections municipales. Cet examen ne sera pas le dernier. M. François Mitterrand a en effet indiqué, vendredi 21 janvier, au micro de Radio-Monte-Carlo : *« Il reste plusieurs semaines avant la clôture des listes, avant leur dépôt et avant l'élection, ne vous faites pas d'illusions, jusqu'au dernier moment — et il en a toujours été ainsi dans toute l'histoire de la République, — les discussions continueront. »*

Le fait nouveau qui montre que la gauche approche, en ce qui concerne les villes de plus de trente mille habitants, de la phase finale des discussions, c'est qu'officieusement des contacts ont été pris, à l'échelon national, entre communistes et socialistes pour commencer de régler les cas en litige.

En revanche, dans certaines villes, le point de rupture paraît désormais atteint entre communistes et socialistes. Tel est le cas, en particulier, à Villeurbanne, où les deux partis revendiquent la tête de liste. Jeudi 20 janvier, M. Georges Marchais, de passage à Lyon, a été catégorique : *« Le maire de Villeurbanne sera communiste ou ce sera Gagnaire »* (le maire sortant, ex-S.F.I.O. rallié à la majorité). La remarque du secrétaire général du P.C.F. non seulement implique que les deux partis iront séparément à la bataille, mais laisse en outre planer un doute sur l'attitude qu'adopterait le parti communiste au cas où les résultats du premier tour se placeraient derrière le parti socialiste.

M. Hernu, membre du comité directeur du P.S., qui conduira à Villeurbanne la liste de son parti, a répliqué en menaçant de remettre en cause le « pré-accord » intervenu à Lyon entre les deux principales formations de gauche.

Le P.C.F. adopte d'ailleurs une attitude similaire dans le Loiret où il s'oppose à la désignation de M. de la Fournière, membre du comité directeur du P.S. (ancien dirigeant local du P.S.U.), comme tête de liste à Orléans, surtout pour tenter d'éviter qu'à Montargis (ville de moins de trente mille habitants) le parti socialiste ne constitue, comme il en a l'intention, une liste homogène.

A Angoulême, le conflit entre P.S. et P.C.F. porte là encore sur la personnalité du chef de file et non sur l'étiquette. Les communistent récusent M. Jean Pronteau, membre du comité directeur du P.S., mais qui à leurs yeux reste l'ancien député communiste de la Charente (de 1945 à 1958), qui avait été désavoué, dans le cadre de « l'affaire Servin-Casanova » par la direction du P.C.F.

Le cas de Paris

A Paris, les discussions sont toujours au point mort. En ce qui concerne la composition des listes la discussion n'est bloquée que pour les cinq secteurs où les élus de gauche sont sortants. Les propositions du P.S. tendent à attribuer aux socialistes les sièges supplémentaires créés, ce que le P.C.F. refuse. Le secrétariat national du P.S. avait, jusqu'à présent, laissé agir seule la fédération de Paris animée par des membres de la minorité (le CERES). Cette situation lui permettait de dire aux autres fédérations départementales de se montrer ferme puisque, dans son bastion, le CERES lui-même s'empoignait avec le P.C.F.

Prenant prétexte de la candidature de M. Chirac, la direction du P.S. semble à présent disposée à s'intéresser de plus près au cas de la capitale. M. Mitterrand a indiqué, vendredi 21 janvier, au micro de Radio-Monte-Carlo : *« J'espère pouvoir contribuer, dans les jours qui viennent, à un accord solide, sans pouvoir encore le prétendre. »*

La veille, au cours d'une conférence de presse, M. Henri Fiszbin, député, premier secrétaire de la fédération de Paris du P.C.F., avait indiqué qu'un point n'était pas négociable : la désignation, avant le scrutin, d'un candidat unique de la gauche à la mairie de Paris. Le P.C.F. préfère attendre l'élection des conseillers pour ouvrir cette négociation au sein de la gauche. Il ne veut pas réenclancher un mécanisme du type de celui des élections présidentielles, qui tend à réduire les communistes au rôle de masse de manœuvre, voire de force d'appoint.

Au micro de Radio-Monte-Carlo, M. Mitterrand a paru admettre, au moins en partie, ce raisonnement, lorsqu'il a évoqué la candidature à la mairie de M. Georges Sarre, membre du bureau exécutif du P.S. *« La fédération de Paris du P.S.*, a-t-il noté, *a désigné un candidat, non pas pour conduire toutes les listes, mais un candidat socialiste pour le cas où les socialistes et le reste de la gauche étant majoritaires au conseil municipal le problème se poserait. »*

THIERRY PFISTER.

La préparation

Le président du R.P.R. :

Dès le lendemain de l'annonce de la candidature de M. Jacques Chirac à la mairie de Paris, la journée du jeudi 20 janvier a apporté, en quelque sorte, une « clarification » de la situation : le maire de Deauville et l'ancien premier ministre ont confirmé le caractère irrévocable de leur intention de briguer l'un et l'autre la mairie de Paris. Mais l'initiative de M. Chirac a déclenché de la part de ses « alliés » de la majorité un véritable tir de barrage... verbal qui révèle par là-même l'inquiétude que tous ses partenaires ressentent.

Seul M. Raymond Barre, dans une déclaration mesurée, s'est gardé d'utiliser des termes désobligeants (« le Monde » du 21 janvier). En revanche, M. Roger Chinaud, président du groupe parlementaire des républicains indépendants, est allé jusqu'à traiter M. Chirac d'« agité » et à lui reprocher de « remettre en cause l'équilibre institutionnel de la Ve République ». Une autre accusation a été portée contre M. Chirac, de façon plus indirecte, par



(Dessin de KONK.)

M. Chirac : un défi à l'opposition

M. Jacques Chirac, au cours d'une conférence de presse, a notamment déclaré jeudi 20 janvier, à 18 h. 30 :

« Chacun sait et M. Barre rappelait que je soutiens et que tous ceux qui m'entourent soutiennent l'action économique entreprise par le gouvernement, et qui m'a toujours parue comme un élément essentiel pour l'avenir du pays. Je pense donc qu'il s'agit d'un argument de circonstance que de vouloir m'opposer celui-ci.

Il a ajouté : *« J'ai bien observé que le mot de défi revenait souvent sous la plume ou sur les ondes. Eh ! bien, c'est vrai que j'ai lancé un défi, mais ce n'est pas celui que certains croient. Si j'ai lancé un défi, je l'ai lancé à l'opposition. J'ai estimé qu'il y avait, compte tenu de la situation politique actuelle dans Paris, un danger pour la majorité, le danger que l'opposition socialo-communiste prenne la mairie de Paris. C'est à l'opposition que je lance ce défi, et je trouverais tout à fait naturel qu'elle le relève. Je trouverais également tout à fait naturel que M. Mitterrand relève ce défi et vienne prendre ici, à Paris, la tête des siens*; *à ce moment-là les choses seraient véritablement clarifiées. »*

En réponse à une question, M. Chirac déclare :

« Je voudrais qu'on remette les choses au niveau où elles doivent être. Vous me demandez, en quelque sorte, si j'attaque le premier ministre ou le président de la République. Eh bien ! c'est absurde. Je soutiens le gouvernement nommé par le président de la République ainsi que tous mes amis, et je continuerai à le soutenir, et je voudrais savoir qui est le plus responsable de cette attaque. Si c'est celui qui oriente, qui conseille le président de la République dans des aventures, ou le compromet dans des affaires personnelles, ou si c'est ceux qui veulent lui conserver dans l'avenir, et notamment à la suite des prochaines élections législatives, une majorité qui soit susceptible de soutenir son action et celle de son gouvernement. Et c'est dans cet esprit, je le répète, que se situe mon action, et dans aucun autre.

» Si je me suis engagé de cette façon-là, c'est parce que, en quelque sorte, la situation était nouée, et le nœud devenait de plus en plus serré, au fur et à mesure où tout le monde tirait chacun de son côté sur les fils. Or M. Pompidou, qui, vous le savez, m'a beaucoup appris, aimait à rappeler que, lorsqu'un nœud était trop serré pour pouvoir être délié, il convenait de le trancher, et c'est ce que j'ai voulu faire. J'ai posé après réflexion, ma candidature. Je la situe sous le sigle de l'union. Je vous rappelle que les listes que je présenterai et que je conduirai à la victoire, à Paris, comportent des représentants de toutes les formations de la majorité, sans exception. »

Interrogé à propos de la réflexion de M. Lecanuet, selon laquelle sa candidature risquerait surtout de donner des chances nouvelles à la gauche, M. Chirac répond :

« Je pense qu'elle est le fruit d'une réflexion hâtive, et comme je connais la capacité d'intuition politique de M. Lecanuet, je ne doute pas qu'il modifie son jugement à la lueur de la réflexion. »

Pour conclure, il a affirmé :

« J'ai pris une décision, et cette décision n'est pas susceptible d'être remise en cause. C'est clair ! »

Il avait indiqué :

« Je ne vois pas en quoi les ministres qui siègent et qui appartiennent à notre mouvement, mais qui ne représentent pas notre mouvement, dans notre institution les mouvements ne sont pas représentés au gouvernement, les ministres sont nommés par le président de la République sur proposition du premier ministre, je ne vois pas ce qui les générait ou qui les empêcherait d'y rester. »

« Des agressions permanentes »

M. Chirac a commenté, vendredi 21 janvier à R.T.L., les conditions dans lesquelles M. d'Ornano a été désigné. Il a déclaré : *« La concertation est une chose qui, si elle doit être conduite normalement entre les partis de la majorité, suppose un consensus de chacun de ces partis. Lorsque l'idée de confier cette mission à M. d'Ornano a été évoquée au niveau des responsables politiques des quatre mouvements de la majorité, à ma connaissance, deux ou trois d'entre eux ne se sont pas ralliés à cette solution... »*

Interrogé sur la formule de M. Michel Poniatowski, qui avait vu dans la candidature de M. Chirac *« le plus grand commun diviseur de la majorité »* (nos dernières éditions datées du 21 janvier), le député de la Corrèze a estimé : *« Les initiatives qui ont été prises, notamment à la demande de M. Poniatowski, en ce qui concerne Paris, étaient de nature à créer la confusion et la division. Ce n'est pas moi — moi qui essaie maintenant de rattrapper les choses et de mettre la majorité en état de maintenir sa position politique à Paris — qui doit être considéré comme un diviseur. J'ose dire que ce sont les initiatives antérieures qui sont des initiatives de division, notamment celles qui ont consisté à présenter des membres du gouvernement contre des élus sortants de la majorité qui ont toujours soutenu ce gouvernement, notamment les députés (...).*

Comme on lui demandait si, en annonçant sa candidature, il ne s'attendait pas à une réaction plus vive de la part du gouvernement — réaction pouvant aller jusqu'à l'organisation d'élections législatives anticipées — M. Chirac a répondu : *« Cela aurait été de l'enfantillage : de l'enfantillage de ma part, si je voulais déclencher une crise, ce qui n'a jamais été dans mon esprit, cela va de soi ; et un enfantillage de la part du gouvernement, s'il avait pu réagir de cette façon. (...) A quoi correspondent ces agressions permanentes ? C'est véritablement une attitude qui n'est pas responsable sur le plan politique. »*

M. GUENA : il y a toujours eu un désaccord fondamental.

M. Yves Guéna, délégué politique du R.P.R., a réfuté, vendredi 21 janvier, sur T.F. 1, les déclarations faites par M. d'Ornano, insistant sur le caractère régulier de la procédure qui a abouti à sa candidature. *« Il y a toujours eu un désaccord fondamental de la majorité à ce sujet*, a déclaré M. Guéna. *Nous ne pensions pas qu'il était l'homme capable de faire la décision dans les arrondissements marginaux de Paris. Nous avons contesté la précipitation de la procédure, mais on ne pouvait pas penser que le premier ministre, mal conseillé, trancherait sur l'heure et désignerait M. d'Ornano. »*

M. D'ORNANO : une candidature d'union.

M. Michel d'Ornano a lu à la presse, jeudi 20 janvier à 16 h. 30, la déclaration suivante :

« Cette mission m'a été confiée par M. Raymond Barre, premier ministre, après la procédure régulière de large consultation de tous les mouvements de la majorité, consultation à laquelle ont participé tous les responsables qualifiés de cette majorité.

Ma candidature est donc une candidature d'union et elle est la seule qui procède de la majorité.

M. Jacques Chirac a fait savoir hier qu'il était candidat à la mairie de Paris sans aucune concertation avec les élus de Paris ni aucune consultation avec ses partenaires de la majorité.

Il n'y a, dans ces conditions, aucun élément qui puisse amener à remettre en cause ma candidature. Je suis allé ce matin m'entretenir de cette nouvelle situation avec M. Raymond Barre et, en plein accord avec lui, je confirme que je poursuis la mission qui m'a été régulièrement confiée.

Mon objectif (...) est aussi d'apporter au gouvernement nommé par le président de la République un concours total et sincère au moment où se trouve engagé un effort décisif de redressement économique.

Tout le reste ne peut conduire qu'à la division de la majorité et à l'aventure. »

M. CHINAUD : une attaque contre le président de la République.

M. Roger Chinaud, président du groupe des républicains indépendants à l'Assemblée nationale, a déclaré : *« M. Jacques Chirac lance très directement une attaque contre le président de la République. Il prend un risque très important qui peut avoir des conséquences graves sur l'équilibre des institutions de la Ve République. Il se lance seul, sans prévenir ses amis ni ses partenaires de la majorité, prouvant bien qu'il refuse tout principe de concertation. Il est donc le « plus grand » commun diviseur de la majorité »*, *selon l'excellente formule de Michel Poniatowski. Lorsqu'on a exercé les fonctions de premier ministre, lorsqu'on s'apprête à exercer les fonctions politiques les plus importantes de l'Etat, il ne faut pas correspondre au tempérament d'un monsieur qui fait des coups. Il faut plutôt recommander au corps électoral de choisir des hommes sages, pondérés, des hommes d'expérience et non pas des agités. »*

M. DURAFOUR : les éléments fondamentaux du sang-froid.

M. Michel Durafour, ministre délégué à l'économie et aux finances, membre du bureau du parti radical : *« Il serait grave de perdre de vue les éléments fondamentaux du sang-froid politique. J'en vois quatre :*

» 1) Le premier ministre a été chargé de prononcer les arbitrages nécessaires. La discipline de la majorité exige clairement de les respecter ;

» 2) On ne peut à la fois se réclamer de l'esprit d'offensive contre l'adversaire et commencer par diviser son propre camp ;

» 3) Dans un moment où l'énergie du pays doit être mobilisée dans la lutte contre l'inflation, toute querelle ou manœuvre politique constitue une regrettable diversion ;

» 4) Paris apprendra vite ce que les villes de province savent depuis longtemps. Les élections municipales sont avant tout le choix d'une équipe d'administrateurs efficaces. Elles ne doivent pas être le théâtre d'opérations personnelles. »

LE PARTI RADICAL : soutien à M. d'Ornano.

M. Gabriel Péronnet, président du parti, a déclaré :

« La décision de M. Chirac est de nature à précipiter les élections législatives. Le comité directeur a rappelé le soutien du parti à M. Michel d'Ornano. Il faut adopter une attitude de sagesse et nous n'avons pas à prendre position dans ce conflit. » M. Jean-Claude Colli, délégué aux énergies nouvelles, vice-président du parti radical, a affirmé de son côté : *« La candidature de M. Chirac ne fait qu'apporter la confusion dans le combat parisien. Si c'est pour conjurer le prétendu péril socialo-communiste, il aurait pu choisir une commune plus menacée.*

هكذا من الأصل

des élections municipales

POLITIQUE

à Paris, la situation était nouée, il fallait trancher

MM. Barre et d'Ornano : celle de menacer l'effort de redressement économique du gouvernement.

On peut s'étonner qu'une démarche aussi naturelle en démocratie que la candidature à des élections puisse être considérée comme dangereuse pour les institutions. On peut aussi être surpris que le pluralisme politique soit réprouvé lorsqu'il se manifeste concrètement, alors qu'il est admis, reconnu et exalté dans les discours et les conférences de presse. On peut enfin douter qu'un lien direct et évident existe entre une campagne électorale municipale et l'action économique du gouvernement au niveau national.

M. Jacques Chirac a expliqué sa candidature en réaffirmant que son « défi » n'était lancé qu'à l'opposition « socialo-communiste » qui à Paris représente, selon lui, un danger qui *n'est pas seulement théorique. Il a renouvelé* le soutien que le groupe R.P.R. et lui-même apportent au plan de redressement économique de M. Barre. Refusant de participer à des débats télévisés pour ne pas polémiquer avec des « alliés », ne voulant pas s'en prendre à d'autres adversaires que ceux du programme commun, il a seulement estimé que la mission confiée à M. d'Ornano de constituer des listes d'union avait échoué. Au R.P.R., où la démission de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux *DOM-TOM*, a provoqué un *éclat* de rire de M. Chirac, on assure qu'une recrudescence d'adhésions a été enregistrée, notamment à Paris.

Se présentant lui-même comme un nouvel Alexandre tranchant le nœud gordien de la confusion parisienne, M. Chirac veut donc *imposer sa propre justification de sa décision.* Mais une journaliste étrangère, avec une feinte naïveté, a rappelé la véritable dimension de l'enjeu en demandant : « Pourquoi à l'Elysée sont-ils tellement furieux contre vous ? »

ANDRÉ PASSERON.

M. Mitterrand : l'échec suscite la division

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, a déclaré, vendredi 21 janvier, au micro de radio Monte-Carlo :

« *M. Chirac est en compétition avec le président de la République, et il ne s'agit que de cela. D'ailleurs, personne ne s'y trompe.* (...)

» *M. Giscard d'Estaing s'est rendu prisonnier de ses propres formules. En voulant clarifier, il a tout embrouillé. En faisant semblant de se mettre hors-jeu, parce qu'il serait au-dessus des controverses politiques — alors qu'il est en plein dedans, — il ne s'est pas donné la capacité de porter coup pour coup à M. Chirac et il se trouve maintenant dans la difficulté d'une fausse neutralité.* (...) *Sa conférence de presse n'a rien clarifié ; elle ne pouvait rien clarifier, et elle a reçu le démenti le plus cinglant, je dirais presque le plus offensant, qui a été la candidature de M. Jacques Chirac.* (...) *M. Chirac représente l'une des grandes tendances de l'opinion politique française et il semble être assez impatient de démontrer que tout ce que représente M. Giscard d'Estaing ne représente que nuages, fumées et faux-semblants.*

» *En ce sens il se trompe, car M. Giscard d'Estaing est le président de la République.* (...)

» *Je me demande souvent, lorsque j'observe l'espèce de menuet que se jouent l'un et l'autre, avec quelques autres, M. Chirac et M. Giscard d'Estaing, je me demande lequel nous sert le plus. Ce que je sais, c'est qu'après l'élection de 1974, ils se sont très bien entendus pour rater. Leur échec est commun. On ne peut pas les dissocier.* (...) *Et comme l'échec suscite la division, leur échec les divise.* (...)

» *J'ai toujours pensé que les élections législatives auraient lieu à leur date, je continue de le croire, mais je pense aussi que le seul motif de faire des élections anticipées, c'est si le président de la République se sent dans l'impossibilité de maintenir le cap de sa majorité à cause de la rivalité qui le sépare de M. Chirac, ou vice-versa. La seule cause qui puisse intervenir pour anticiper les élections, c'est cette rivalité.* »

M. MARCHAIS : un épisode secondaire et formel.

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F. :

« *La candidature de M. Chirac est un épisode tout à fait secondaire et formel. La situation est originale. Pour la première fois de son histoire, la bourgeoisie française, tout entière engagée dans les partis de droite de la majorité et du gouvernement, se trouve sans forces de réserve, comme ce fut le cas, autrefois, avec M. Jean Lecanuet. Voilà pourquoi le gouvernement procède à une redistribution des forces, ce qui correspond au pluralisme de la majorité.* »

L'issue de la bataille

(Suite de la première page.)

La Ville de Paris, qui a toujours été sensible aux derniers courants électoraux, lui offre une occasion de faire une démonstration. Il peut invoquer le risque d'une victoire de la gauche et le retentissement qu'elle aurait en France et dans le monde et se fonder sur l'efficacité de la réaction majoritaire telle que l'entend le président du R.P.R.

Si la démonstration réussit, elle pèsera sur les élections législatives de 1978 : le banc d'essai de Paris créerait un « effet Chirac ». Dans cette hypothèse, qui est celle d'un R.P.R. conforté par les législatives, le président du mouvement, devenu maire de Paris, sera placé devant un choix : ou revenir à la tête du gouvernement et renouer avec le président de la République une collaboration difficile, sinon impossible, comme a montré le passé récent ou conserver un poste qui lui donnerait une stature nationale en vue de l'élection présidentielle de 1981.

Dans l'immédiat, M. Chirac assure qu'il a bien l'intention d'exercer jusqu'à son terme le mandat qu'il brigue dans la capitale ce qui, bien qu'il affirme le contraire, devrait le conduire à renoncer à ceux qu'il détient en province (député et président du conseil général de la Corrèze, membre de droit du conseil régional du Limousin).

Les fonctions de maire de Paris et *de président de la République* étant très personnalisées et prestigieuses, la consultation municipale dans la capitale a donc des *connotations présidentielles.* Les communistes le sentent bien, qui refusent de faire campagne derrière un candidat socialiste pour *ne pas donner* l'impression à l'opinion publique de se cantonner d'avance dans un rôle de force d'appoint, comme ce fut le cas aux élections présidentielles de 1965 et de 1974. M. Chirac rejette évidemment ces extrapolations. Même si l'opposition l'emportait aux législatives, il ne se considérerait pas comme un recours, car, selon lui, il n'y aurait pas dans ce cas de recours possible.

Le *divorce* de la majorité surprend plus par son caractère spectaculaire que par sa réalité profonde. Sur ce dernier point, *MM.* Marchais et Mitterrand continuent d'avoir des analyses divergentes. L'un considère qu'il ne s'agit que d'une simple redis*tribution de cartes, l'autre d'une* véritable épreuve de force. M. Marchais aura sans doute raison à moyen terme, mais dans l'immédiat, M. Mitterrand paraît plus près de la réalité. Pour lui c'est l'échec commun qui divise MM Giscard d'Estaing et Chirac.

Les motifs du divorce on les trouve, en effet, dans les débuts du septennat. C'était déjà un fait que l'investiture giscardienne n'a *pas fait nécessairement* recette auprès des candidats aux élections législatives partielles. Près de trois ans après son élection, le *président de la République* représente potentiellement moins la courte majorité qui l'a élu, tandis qu'il n'a pas réussi, d'autre part, à *déborder le camp adverse comme* il souhaitait le faire en lançant les premières réformes. Au contraire, il s'est aliéné une partie de sa majorité. Sa caution électorale n'est, pour le moment, en rien comparable à celles du général de Gaulle et de Georges Pompidou, en leur temps. Voilà qui encourage l'autonomie des formations de la majorité, voire leur dissidence.

L'arbitrage de M. Barre, dans les matières électorales, souffre du même manque de crédibilité présidentielle et de la solitude du premier ministre. Celui-ci n'intervenant pas, comme ses prédécesseurs, au nom du parti dominant de la majorité. Du coup, chacun est libre d'aller à la bataille comme il entend, et M. Chirac ne s'en prive pas.

Le système politique de la Vᵉ République suppose que le président puisse influencer profondément la composition de la majorité parlementaire, et qu'il ait le soutien sans réserve du parti dominant. Ces deux conditions ne sont pas remplies.

ANDRÉ LAURENS.

M. ROBERT FABRE, président du Mouvement des radicaux de gauche, a déclaré jeudi matin 20 janvier : « *La bataille de Paris devient révélatrice du fossé qui se creuse dans la majorité entre les différentes formations composant celle-ci. La décision de M. Jacques Chirac, faisant immédiatement suite aux déclarations du président de la République, est ressentie comme une sorte d'agression verbale envers celui-ci.* »

LE PARTI DES FORCES NOUVELLES (extrême droite) : « *La candidature surprise de M. Chirac à la mairie de Paris peut arracher la majorité aux chicanes marécageuses où elle s'enlisait. De ce point de vue, le ton décidé adopté par le président du R.P.R. fait contraste avec les méandres et les incertitudes de la conférence de presse présidentielle. C'est pourquoi le P.F.N., tout en gardant son indépendance de jugement à l'égard du R.P.R., estime que Chirac peut être un candidat valable, car pour battre la gauche marxiste, il faut un « battant ».* »

● RECTIFICATIF. — C'est par erreur que nous avons donné à M. Claude-Gérard Marcus, dans notre page « Evénement » consacrée au nouveau statut de Paris (*le Monde* daté 19-20 janvier), l'étiquette républicain indépendant. M. Marcus est en réalité R.P.R.

ÉDUCATION

POINT DE VUE

Il n'y aura plus de guerre scolaire

par CLEMENT PIEUCHOT (*)

LE débat, dans le pays, sur les nationalisations s'élargit du domaine économique à celui de l'éducation. Cela ne peut que réjouir les partisans des nationalisations.

En effet, curieusement, lors de la signature du programme commun de gouvernement, qui prévoyait la nationalisation de l'enseignement, reprenant sur ce point les principes définis avec le Comité national d'action laïque (CNAL), la voix des adversaires de ce projet s'était à peine fait entendre. Des inquiétudes s'étaient exprimées, certes, mais sans violence et sans beaucoup rencontrer d'échos.

Nous n'en sommes plus là. Les plus farouches partisans de l'enseignement privé hurlent au loup et, dès aujourd'hui, brandissent des menaces. Pas de doute, donc : en quatre ans, l'idée a fait son chemin et a gagné en crédibilité. Et puis, les élections approchent.

« *Nous n'accepterons jamais* », dit *le président des APEL. A l'entendre,* il n'y aurait pas à discuter.

Nous ne sommes pas de cet avis. Bien au contraire. Les quatorze mois qui restent, en principe, avant la possible accession au pouvoir de l'union de la gauche ne seront pas de trop pour permettre à un débat aussi complexe de s'instaurer dans la clarté, et au bon sens d'en triompher.

On peut même regretter les quatre années dernières, qui n'ont pas permis cela, car maintenant l'opportunisme électoral vient obscurcir la controverse, compliquer les analyses, camoufler les évidences.

Raison de plus pour rester ferme et serein et ne pas répondre à la violence par la violence. C'est le seul moyen, quand on est de bonne foi, pour lutter contre les incompréhensions, éviter les faux débats et ne pas troubler, volontairement ou non, la conscience des citoyens sur cette question fondamentale. Du moins, quand on est démocrate.

C'est avec cette attitude d'esprit que, à la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, on entend apporter une contribution à la nécessaire réflexion nationale qui reprend aujourd'hui sur le statut de l'enseignement. Alors, de grâce, vous qui êtes nos opposants, du calme ! Que cette mobilisation, utile, ne soit pas la guerre ! Ne nous rappelez pas trop souvent que c'est vous, et vous seuls, qui n'avez jamais, depuis l'Occupation, laissé s'éteindre cette guerre scolaire que la guerre tout court vous avait permis de rallumer.

Et évitons les faux procès. Les partisans de l'enseignement privé sont à 95 % catholiques. C'est une réalité, soit, que personne ne songe à nier. Mais chacun sait bien aussi que ce ne sont pas leurs écoles qui forment tous les catholiques. L'école laïque a bientôt cent ans. Sur cette période, elle a instruit sans doute plus de catholiques que les écoles privées. Sans leur faire perdre leur religion. On peut même se demander si ce ne sont pas les catholiques formés à l' « école sans Dieu » qui ont le mieux contribué aux incontestables évolutions de l'Eglise de France. Décidément non, nous ne sommes plus en 1905. Si l'on devait nous faire la guerre, qu'au moins elle ne soit pas de religion.

D'ailleurs, ce n'est pas l'enseignement lui-même que défendent ceux qui veulent, en gardant leurs prérogatives, bénéficier des crédits de la nation. En effet, les enseignements privés, comme l'enseignement public, sont sanctionnés par des diplômes identiques, délivrés par un même jury, qui ne connaît pas l'origine des candidats. Les uns et les autres obtiennent leur C.A.P. ou leur B.E.P.C., leur B.E.P. ou leur baccalauréat. Les acquis scientifiques, techniques ou pratiques sont sensiblement analogues. Alors, pourquoi vouloir à tout prix des systèmes cloisonnés ? Ne nous y trompons pas, ce qui compte vraiment, pour les tenants des enseignements privés, confessionnels, patronaux ou lucratifs, c'est l'éducation dans laquelle s'intègre l'enseignement, une éducation partisane, avec ce qui l'imprègne et ce qui la sous-tend, qu'il s'agisse d'un système politique, d'une croyance spirituelle ou des deux à la fois.

Education permanente et globale

En outre, peut-on encore, de nos jours, aborder ce problème en considérant seulement l'éducation des enfants ? La scolarité se prolonge, la formation continue des adultes se développe. Il faut donc bien situer, dans l'ensemble de ce dispositif complexe et diversifié, les responsabilités respectives de la nation, celles des familles, celles des individus et celles aussi, qui sont d'une autre nature, des groupements volontaires, mouvements, Eglises ou partis. Tout recul face à cette notion d'éducation permanente et globale ne saurait être que rétrograde, réactionnaire et surtout inefficace pour trouver les solutions adaptées aux problèmes nouveaux qui se posent.

Autre remarque encore, qu'on feint trop souvent d'oublier, la nationalisation n'instaurera pas de monopole sur l'éducation. Parmi les écoles privées, seules celles qui bénéficient de l'aide de l'Etat sont concernées par le projet soutenu par l'ensemble des forces de gauche. Les autres établissements privés ne se verront pas interdire leurs activités.

Plus important encore pour nous, c'est l'ensemble du système éducatif public qui, dans sa prise en charge de l'éducation permanente, devra perdre ses tendances étatiques par la nationalisation. Et cet aspect de la réforme proposée, qui n'a rien à voir avec celle de M. Haby, est tout aussi significatif et générateur de progrès que l'intégration des enseignements privés.

La controverse, telle que l'orientent des parents ou certains maîtres de l'enseignement privé, n'est vraiment qu'un volet parmi d'autres du débat nécessaire. C'est peut-être d'ailleurs par la confrontation sur toutes les autres questions que se trouvera résolue cette difficulté-ci. Pour empêcher les indispensables solutions d'ensemble, on comprend bien alors que certains cherchent à focaliser l'opinion sur le problème de l'intégration. Oubliera-t-on, tout à coup, que l'éducation est en crise ? Et comment faire croire que cette crise pourrait se résoudre en maintenant le statu quo ? C'est pourtant bien ce que cherche à faire une association de parlementaires dont le président s'agite vraiment beaucoup pour prôner l'immobilisme, faute peut-être d'oser, pour l'instant, réclamer un retour de cent ans en arrière.

On a pu lire ici, sous le titre « Le libre choix » (1) : « *L'enfant appartient à sa famille, avant d'appartenir à l'Etat.* » Cette affirmation étonnante était faite au nom de la liberté ! Une fois écartées toutes les péripéties et les querelles circonstancielles, voilà bien, sur le fond, ce qui oppose authentiquement les partisans et les adversaires de la nationalisation. Pour l'auteur, pour ceux qui le guident et pour ceux qu'il influence encore, la liberté qui compte, c'est celle pour les parents d'abord, pour le pouvoir d'Etat ensuite, de se donner le droit d'imposer leurs options aux enfants dès l'enfance, pour les y maintenir, étroitement, dans leur manière de penser quand ils seront devenus des adultes.

Ils veulent, quoi qu'ils en disent, empêcher que soient réunies les conditions qui garantissent à l'être humain la possibilité de conquérir sa liberté de penser. La liberté de donner la vie entraînerait donc le droit, après la naissance, de disposer de cette vie qu'on a donnée ? Cette conception est archaïque et définitivement dépassée. Il suffit d'avoir compris qu'elle continue pourtant d'inspirer les tenants des écoles privées pour se détacher d'eux. Beaucoup de catholiques l'ont fait après d'autres chrétiens. D'autres encore le feront sans aucun doute. Beaucoup de démocrates abusés en reviennent. Et d'autres en reviendront.

Pour nous, au contraire, l'enfant appartient d'abord à lui-même. Il a la charge de construire sa liberté, son autonomie et sa responsabilité. Ses parents, comme la société, plus que des droits sur lui, ont d'abord des devoirs, et celui, en particulier, de lui garantir les meilleures conditions de ses apprentissages de vie sans lui dicter ses conduites.

Tel est bien le sens profond de la nationalisation laïque de l'éducation que propose, avec d'autres, le mouvement d'éducation dont je suis membre. Et qu'on ne prétende point qu'il s'agit d'utopie et de songe creux inspirés d'une laïcité dite péjorativement « tous azimuts ». Bien sûr qu'elle est tous azimuts, la laïcité, par essence même. Et elle n'est pas un rêve. Elle a été vécue par des millions et des millions d'enfants et de jeunes à l'école publique. Elle est vécue aussi dans les mouvements laïcs. Elle sert aujourd'hui de base à un million de jeunes et d'adultes, croyants ou non, à quatre millions d'enfants dans les trente-huit mille associations d'éducation populaire qui se regroupent dans la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente.

La nationalisation laïque

Si la Ligue propose la création d'un seul service public national et laïc d'éducation géré démocratiquement par les pouvoirs publics, les personnels d'éducation et les usagers, c'est parce qu'elle sait, concrètement, par sa pratique quotidienne, qu'il est possible d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des actions éducatives avec l'active contribution de tous ceux qui sont concernés et dans le respect de toutes les opinions, celles des enfants et celles des adultes. Cette conviction est née de l'expérience, de la réflexion sur l'expérience et des confrontations de centaines de milliers de participants à des actions éducatives volontaires, filles et garçons, femmes et hommes aux statuts, aux croyances, aux options les plus diverses. Tous, outre les possibilités de se former, se donnent ainsi les moyens d'être bien ensemble et d'éprouver les plaisirs qu'on trouve à découvrir et confronter les différences tout en les respectant.

Si notre pays s'épuise aujourd'hui à rechercher un « consensus », comme on dit, n'est-il pas évident que c'est dans la restauration de la laïcité et dans la nationalisation de l'éducation qu'il faudra d'abord qu'il s'instaure, à l'abri de tous les dogmes ? Pour nous, si ! Et nous sommes optimistes. Parmi d'autres mesures positives, l'association progressive, dans un service public transformé, des parents et des élèves, qui auront leur mot à dire, des maîtres, dont une bonne partie réclament déjà leur intégration, des bâtiments, dont personne n'envisage de spolier les propriétaires, est une proposition de bon sens. Cette proposition recueille une adhésion sans cesse plus grande pour peu qu'elle ne soit pas volontairement dénaturée. Tous les laïcs de ce pays, où ils sont très nombreux, sauront empêcher qu'elle ne le soit.

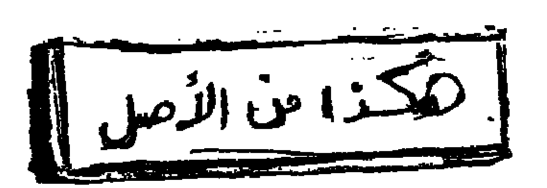
Les derniers revanchards passéistes finiront bien par comprendre.

L'éducation en France deviendra un bien public, au service de chacun, à la disposition de tous, dans l'intérêt de la nation tout entière.

Et il n'y aura plus de guerre scolaire.

(*) Secrétaire national de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente.

(1) Libre opinion de M. Guy Guermeur, député R.P.R., secrétaire général de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement (*le Monde* du ———).



ÉDUCATION

Trois cents postes d'assistants seront transformés en postes de maitres-assistants dans les I.U.T.

Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités, a confirmé, jeudi 20 *janvier*, au cours d'une réunion de la conférence des présidents d'université, la transformation, en 1977, de trois cents postes d'assistants *en postes* de maîtres-assistants affectés aux institutions universitaires de technologie (I.U.T.). Cette mesure, *qui vise à stabiliser* les personnels enseignants de ces départements, sera appliquée en deux temps : une première tranche de *soixante*-quatre transformations est prévue à partir du 1er janvier (à titre rétroactif) ; la seconde, portant sur deux cent trente-six postes, doit prendre effet au 1er octobre 1977.

Au cours de la réunion de la conférence des présidents, le secrétaire d'Etat aux universités a insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions d'enseignement des quelque mille quatre cents assistants affectés à des postes d'I.U.T., qui sont le plus souvent dans l'impossibilité de *préparer des thèses ou d'entre*prendre des travaux de recherche, en raison de l'importance de leur service.

Mme Alice Saunier-Seïté a précisé, d'autre part, que les mesures envisagées par son administration pour la modification du recrutement des « professeurs associés » (contrat de cinq ans maximum, création de postes à temps partiel) n'auraient pas d'effet rétroactif.

Pendant leur réunion mensuelle, les présidents d'universités ont *également évoqué, une nouvelle* fois, les difficultés financières de leurs établissements. Les présidents constatent l' « *inadéquation des critères de répartition* » (normes Caraces C 1) et souhaitent une « *meilleure adaptation* » des calculs d'attribution. Ils envisagent d'organiser prochainement une campagne d'information sur la nécessité d'une augmentation du budget 1978 des universités.

Les difficultés financières se sont d'autre part, accrues ces dernières semaines dans certains établissements. Notre correspondant nous signale la démission de quinze membres du conseil d'ad*ministration de l'I.U.T. de Lan*nion (Côtes-du-Nord) en signe de protestation contre le manque de *moyens* de leur établissement. A l'I.U.T. de *Marseille*, les cours ont repris après la grève déclenchée le 10 janvier, nous rapporte notre correspondant. Le conseil d'administration de cet établissement a demandé au secrétariat d'Etat aux universités la possibilité d'utiliser mille heures d'enseignement, initialement sans affectation, pour faire face à la diminution du nombre 'èheures *de cours dispensés.*

(1) Groupe d'analyse et de recher*che sur le coût de l'enseignement* supérieur.

A Nantes

M. CHRISTIAN BONNET A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DE LA QUATRIÈME ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, s'est rendu à Nantes, vendredi 21 janvier, pour y présider successivement l'inauguration officielle de l'école des ingénieurs des techniques des industries agr - alimentaires (ENITIA) et l'ouverture d'un nouveau centre de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) consacré à la recherche dans le secteur agro-alimentaire et assister à la pose de la première pierre de la quatrième école *nationale vétérinaire, qui devrait* fonctionner à partir de la rentrée 1979.

Le ministre de l'agriculture a souligné que ces *initiatives*, qui représentent un investissement d'ores et déjà estimé à plus de 150 millions de francs, témoignent d'un intérêt renouvelé pour l'enseignement et la recherche agricole.

L'ENITIA de Nantes, qui a accueilli, en *octobre* 1974, sa première promotion d'élèves ingénieurs, compte actuellement cent quarante-six élèves. En l'inaugurant officiellement, M. Bonnet a annoncé une réforme de l'enseignement supérieur préparant aux *industries agro-alimentaires. Une* commission d'étude sera prochainement mise en place pour préparer cette réforme.

La même procédure avait été suivie pour l'enseignement vétérinaire. La quatrième école vétérinaire ouvrira ses portes à un enseignement élargi et modifié, qui n'avait guère évolué depuis que les règles en avaient été fixées *sous le régime de Vichy. L'ac*croissement des effectifs recrutés (+ 25 % depuis 1975), l'ouverture à la promotion sociale par la création d'un second concours ouvert aux titulaires de certains brevets de technicien supérieur et l'autonomie pédagogique relative des écoles (à concurrence de 20 % des programmes) seront les traits principaux de cette réforme, qui *comporte aussi des modifications* de l'accès au corps enseignant des écoles.

SOCIÉTÉ

La Légion d'honneur à cent dix ans

De notre correspondant

Lille. — Mme Marie Duhem Mollet, cent dix ans, a reçu, le vendredi 21 janvier, la croix de chevalier de la Légion d'honneur des mains de M. Maurice Schumann, de l'Académie française, ancien ministre, sénateur du Nord.

La remise de ce ruban rouge ne semble guère impressionner Mme Duhem. Depuis qu'elle a franchi le cap des cent ans — elle est née le 2 août 1866, à Seclin (Nord) — elle a l'habitude de recevoir des journalistes chaque année au mois d'août. Sous des cheveux d'argent bien lissés, sur un visage parcheminé et paisible, elle porte des lunettes d'écaille aux verres fumés : depuis quelques années, en effet, elle est frappée de cécité. Ainsi privée de télévision, elle se console avec la radio : « J'écoute toujours la radioscopie de Jacques Chancel. C'est très bien », *dit-elle.*

Sa résistance physique semble d'autant plus étonnante qu'en 1972, elle avait alors cent six ans, elle fit une chute dans un escalier et dut être hospitalisée avec un traumatisme crânien... Après trois semaines de semi-conscience la vie reprend le dessus !

Mme Duhem a gardé une très bonne mémoire et égrène lentement ses souvenirs. Elle se rappelle la guerre de 1870 : « J'étais toute petite, mais je me souviens bien qu'à l'école on faisait de la charpie pour les soldats... » *Mariée, en 1893, à un ingénieur chimiste, Hippolyte Duhem, elle a huit enfants, quinze petits-enfants, ce qui lui vaut d'être aujourd'hui à la tête d'une descendance de plus de cinq cents personnes. Son mari mourut peu avant la seconde guerre mondiale, et c'est sans doute pourquoi elle garde ses meilleurs souvenirs de la « Belle Epoque » :* « C'était beau, car c'était simple... Rien n'était aussi compliqué q'aujourd'hui. »

Elle allait quelquefois à Paris et elle fut sans doute l'une des premières visiteuses de la tour Eiffel. Mais le fait sur lequel elle revient le plus volontiers est sa rencontre avec Jules Verne, en gare de Lille, en 1885 : « C'est mon plus jeune frère Victor qui me montra Jules Verne assis sur u.ı banc en train de lire un journ.l. Nous nous sommes installés à côté de lui et j'ai entamé la conversation. Vraiment il a été charmant... »

Notre temps, cependant, ne lui déplait pas trop : « Il y a un peu plus de liberté pour les enfants... Au fond, c'est bien... » *Elle s'étonne que l'on puisse lui demander le secret de sa longévité, car pour elle* « Il n'y a vraiment pas de secret ». *Entourée de l'affection des siens et de la chaude sympathie de toute une commune, Mme Duhem, en somme, connaît une vieillesse heureuse.*

GEORGES SUEUR.

MÉDECINE

SELON LA SECTION C.F.D.T.

L'hépatite virale frappe un nombre croissant d'agents hospitaliers de la Pitié - Salpêtrière

D'après les chiffres officiels, il a eu trente-neuf cas d'hépatite virale en 1976 parmi le personnel de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière ; six cas ont été déclarés ces six derniers mois dans le laboratoire de biochimie. Pour l'ensemble de l'Assistance publique, quatre cent cinquante cas ont été signalés. Cette situation a été dénoncée par la section C.F.D.T. de l'hôpital, le mardi 18 janvier, lors d'une conférence de presse.

Le développement des hépatites virales est certainement lié aux manipulations de sang effectuées de *plus* en *plus fréquemment* dans les hôpitaux. L'injection de gammaglobulines est un bon moyen de protection puisque aucun cas d'hépatite n'a été signalé dans le service de néphrologie du professeur Legrain ou un tel traitement est appliqué.

Les responsables de la C.F.D.T. reconnaissent que l'ensemble du personnel ne pourrait bénéficier de ces garanties en raison du profeseur Legrain ou un tel trainombre limité de doses de gammaglobulines dont on dispose. En revanche, la pénurie des effectifs du personnel a une incidence sur la propagation de cette maladie : un personnel *qui* pare au plus pressé néglige un certain nombre de gestes de prévention (port d'un masque, lavage des mains). Ce personnel surmené sera donc plus facilement contaminé.

Cette insuffisance d'effectifs se retrouve dans l'ensemble des services hospitaliers : « *Des malades vont mourir en raison du manque de personnel* », a pu affirmer M. Pierre Rusti, responsable de la C.F.D.T. pour l'ensemble de l'Assistance publique, qui estime que dix mille créations *d'emploi* devraient être décidées. Ainsi à l'hôpital de la Pitié, il arrive qu'il n'y ait qu'une infirmière pour *cent* malades dans le *service de diabétologie, alors que* des piqûres régulières d'insuline sont nécessaires.

Les responsables *syndicaux* ont d'autre part présenté un *certain* nombre de photos témoignant des conditions d'hygiène souvent défectueuses de cet établissement hospitalier : ainsi dans un pavillon, salles d'opération, cuisine, relais et compacteur à ordures voisinent et communiquent.

RELIGION

En Inde

PLUSIEURS MILLIONS DE PERSONNES SONT ATTENDUES AU PÈLERINAGE DU « KUMBH MELA »

Allahabad (Inde) *(A.P., A.F.P.)*. — Près d'un million de pèlerins hindous, désireux d'assurer le salut de leur âme en se trempant dans les eaux du Gange, ont entamé, le 5 janvier, à l'aube le Kumbh Mela, période de quarante-trois jours — qui revient seulement tous les douze ans — où les conditions les plus favorables *à cet acte sacré sont réunies.*

C'est sans doute la plus importante réunion de masse du monde puisque l'importance de la participation laisse prévoir pour certains jours une affluence pouvant aller jusqu'à dix millions de personnes.

Dès que la pleine lune a laissé place à l'aube, les processions de pèlerins, psalmodiant des prières et trépignant au son des flûtes, ont commencé à se diriger vers le confluent du Gange et de la Jumna, à 560 kilomètres au sud-est *de la Nouvelle-Delhi. Pour* leurs ablutions, les pèlerins ont dû braver une température très fraîche.

Cette année, le Kumbh Mela est considéré comme tout particulièrement favorable en raison des conditions astrologiques parfaites. En fait, la conjonction planétaire est la meilleure qu'on ait connue depuis cent *quarante*-quatre ans.

Les autorités locales estiment à cinq cent mille le nombre de personnes qui prendront chaque jour un « kalpavas » (bain rituel) *dans le Gange*. Huit mille *policiers et soldats seront* chargés de canaliser la foule. En 1954, une bousculade avait entraîné la mort *de plus de trois cents* personnes.

Six mille balayeurs maintiendront propres les lieux de réunion des fidèles. A l'occasion du pèlerinage, on a construit quatorze ponts provisoires sur les deux bras du Gange. Le transport des pèlerins sur le fleuve sacré sera assuré par deux mille embarcations. En vue de diminuer les risques d'épidémies, les autorités locales exigeront de tout pèlerin un certificat de vaccination contre le choléra. Elles ont en outre prévu cent soixante centres de vaccination.

● *Le Père Georges Gorrée*, délégué du Comité international des amis de Mère Teresa, vient de mourir à l'âge de soixante-neuf ans.

[Compagnon du Père Voillaume et *disciple* du Père *Peyriguère*, le Père Gorrée a longtemps vécu en Afrique du Nord, où il découvrit sa vocation missionnaire. Auteur d'une trentaine d'ouvrages, il s'attache notamment à faire *connaître* le Père de Foufauld et Mère Teresa.]

PRESSE

LA GRÈVE DU 21 JANVIER DANS LES QUOTIDIENS PARISIENS

Les neuf ouvriers du Livre gardés à vue comparaîtront libres en correctionnelle

Pour obtenir la libération de neuf de leurs camarades gardés à vue à la suite des incidents qui se sont déroulés à Paris, dans la nuit du 18 au 19 janvier, entre les forces de l'ordre et des ouvriers du Livre, *qui empêchaient la distribution d'exemplaires* du « Parisien libéré », le Comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. a décidé un mouvement de grève, qui a empêché la parution des quotidiens parisiens le vendredi 21 janvier. Seul, « le Parisien libéré » a pu, comme à l'accoutumée, être distribué. La vingt-troisième chambre correctionnelle de Paris ayant décidé de libérer les prévenus, le comité intersyndical a levé son mot d'ordre de grève, qui a permis la reparution des journaux ce samedi 22 janvier.

A l'appel des unions régionales de la C.G.T., de la C.F.D.T. — à l'exception du syndicat des journalistes C.F.D.T. — et de la FEN, une manifestation s'est déroulée sans incidents de la gare du Nord à l'Opéra.

Le vendredi 21 janvier, la vingt-troisième chambre correctionnelle de Paris a ordonné la remise en liberté des huit ouvriers imprimeurs traduits en flagrant délit devant elle au terme d'une garde à vue de quarante-huit heures pour des incidents survenus le mercredi matin 19 janvier, boulevard d'Ornano.

Comparaissaient ainsi MM. Eugène Bernard, Christian Creuzeveau, André Pilfert, Etienne Goussot, Fernand Bernhard, Boris Goiremberg, Patric Nello et Serge Charton, tandis que le neuvième, soigné à l'Hôtel-Dieu pour des blessures reçues au cours de l'échauffourée avec la police, M. Francis Bernard, était libéré le jour même par le parquet, qui a envisagé de le faire comparaître en correctionnelle sur citation directe.

Les huit travailleurs poursuivis en flagrant délit se présenteront donc libres eux aussi devant la vingt-troisième chambre le vendredi 11 février : M. Eugène Bernard pour violences à agent, complicité de vol, complicité de tentative de vol et complicité de dégradation de véhicules ; M. Creuzeveau pour dégradation volontaire de véhicule, complicité de vol et complicité de tentative de vol, les autres pour complicité de vol, complicité de tentative de vol et complicité de dégradation de véhicules.

Le débat du 21 janvier a uniquement porté, en principe, sur le point e savoir si les huit prévenus, qui demandaient un délai pour préparer leur défense, seraient maintenus en détention, comme l'avait demandé le substitut.

M. Eugène Bernard a tenu cependant à contester l'accusation point de savoir si les huit prévenus, dont il faisait l'objet : violences envers un gardien de la paix.

« *Ce sont eux qui m'ont frappé !* », s'écria-t-il. Et il ouvrit en même temps son pantalon pour montrer un hématome d'une dizaine de centimètres à l'aine gauche.

Les prévenus protestèrent aussi au sujet des conditions de leur garde à vue et de leur comparution dans un box de détenus :

« *Nous avons été traités comme des chiens pendant quarante-huit heures. Sans manger, sans eau pour nous laver, dans des locaux sordides, couchant sur des matelas infects, alors qu'on donne de la paille propre aux cochons... On s'attaque, dans l'affaire du* Parisien libéré, *aux effets et non aux causes. Ce sont les successeurs de M. Amaury qui devraient se trouver dans le box et non des travailleurs...* »

Leurs défenseurs plaidèrent la mise en liberté de leurs clients, évoquant le conflit du *Parisien libéré* qui s'éternise, qui exaspère les travailleurs de ce journal, vivant depuis près de deux ans de la solidarité de leurs camarades, estimant que l'ordre public serait plus troublé par l'incarcération des prévenus que par leur élargissement et faisant remarquer que M. Francis Bernard avait été spontanément libéré par le parquet en raison de son état physique, qu'il convenait de ne pas montrer au public... Me Lederman conclut : « *J'ai lu dans* le Monde *un article de M. Arpaillange déclarant : « Peut-être faudra-t-il » réapprendre aux magistrats à » dire non...* »

Après un très court délibéré, le tribunal lui a donné satisfaction.

PLUSIEURS MILLIERS DE MANIFESTANTS DE LA GARE DU NORD A L'OPÉRA

A l'appel du Comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. et des unions régionales parisiennes C.G.T. et C.F.D.T., plusieurs milliers de personnes ont manifesté le vendredi 21 janvier, de la gare du Nord à l'Opéra, pour réclamer la libération des neuf ouvriers du Livre parisien interpellés le 19 janvier et l'aboutissement des négociations engagées au sujet du « Parisien libéré ».

Les manifestants, qui s'étaient mis en marche peu après 16 h. 30, parvenaient près de la place de l'Opéra une demi-heure plus tard. Des haies de gendarmes mobiles et d'agents de police barraient toute la largeur du boulevard des Capucines et empêchaient l'accès à la place de l'Opéra. L'ordre de dispersion était donné et les grands boulevards rendus progressivement à la circulation.

Le Syndicat des journalistes français C.F.D.T. avait, dans un communiqué publié en début d'après-midi, demandé à ses adhérents de ne pas participer à la manifestation, « n'ayant pas été associé à sa préparation, et n'en ayant même pas été informé ».

LE LIVRE C.G.T. : aucune grève n'est inconsidérée.

La Fédération française des travailleurs du Livre C.G.T. et le comité intersyndical C.G.T. du Livre parisien ont publié, le vendredi 21 janvier, le communiqué suivant :

« *Face à l'escalade répressive du gouvernement, qui utilise le pouvoir judiciaire contre les travailleurs et les libertés, la riposte massive des travailleurs du Livre, de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la FEN, l'action des avocats de la défense et l'intervention du* Syndicat des avocats de France *réuni en congrès, a permis la libération des huit travailleurs parisiens détenus scandaleusement depuis cinquante-six heures et déférés devant le tribunal des flagrants délits.*

» *Les organisations du Livre C.G.T. affirment qu'aucun arrêt de la presse n'est inconsidéré, et certains commentateurs qui propagent des allégations fallacieuses seraient mieux inspirés de protester contre l'injustice que subissent depuis près de deux ans les travailleurs du* Parisien libéré.

» *La Fédération française des travailleurs du Livre et le comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. rappellent que seule la négociation, et non la répression, peut mettre fin à un conflit qui n'a que trop duré en raison de l'intransigeance d'une direction d'un autre âge.* »

A Beauvais, le procès de sept ouvriers du Livre est renvoyé au 24 mars

Le jeudi 20 janvier, le tribunal correctionnel de Beauvais (Oise) a renvoyé au 24 mars le procès de sept ouvriers du Livre parisien C.G.T., en raison de l'absence de trois prévenus, MM. Serge Charton, Christian Creuzeveau et Patrick Nello, gardés à vue depuis quarante-huit heures sur instruction du parquet de Paris à la suite des incidents du 19 janvier.

Inscrite à l'audience du 16 décembre dernier, l'affaire avait déjà été renvoyée au 20 janvier.

Deux cents ouvriers du Livre étaient présents au tribunal de Beauvais et avaient auparavant défilé dans les rues de la ville sans qu'aucun incident n'intervienne avec les forces de police très nombreuses.

● *La C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN* se félicitent, dans un communiqué, de la libération des travailleurs du livre qui comparaissaient en audience de flagrants délits. « *Les poursuites contre les travailleurs de la presse ne sont cependant pas levées,* souligne le communiqué. *D'autres atteintes ux libertés ne sont pas écartées. Il convient donc de réagir à toute répression. Le gouvernement doit cesser de soutenir inconditionnellement une direction patronale aussi réactionnaire, cesser toute provocation et mesure répressive. Il doit imposer une négociation sérieuse mettant fin à une grave injustice et concluant convenablement un conflit qui n'a que trop duré.* »

● *Le congrès du Syndicat des avocats de France* élève dans un communiqué « *une énergique protestation contre l'utilisation de la procédure de flagrant délit après les quarante-huit heures de garde à vue contre les ouvriers du Livre dans l'affaire du* Parisien libéré » et « *dénonce la responsabilité du pouvoir avec le concours du parquet. Il exige la libération immédiate des militants emprisonnés* ».

Les directions et les journalistes manifestent leur inquiétude

Une fois de plus, le Monde, *comme les autres quotidiens parisiens — à l'exception du* Parisien libéré, *— a été absent des kiosques.*

C'est ainsi que l'organisation syndicale du Livre, loin d'émouvoir l'opinion publique, se l'aliène. C'est ainsi qu'elle provoque, comme on le verra dans les documents qui sont publiés dans cette page, le front de la réprobation.

Les journalistes du Monde, *comme sa direction, ont, à de multiples occasions, souhaité que des négociations sérieuses s'engagent pour que les droits des travailleurs du* Parisien libéré *soient reconnus, et ce n'est pas parce qu'une grave erreur tactique — frapper les quotidiens parisiens, qui n'en peuvent mais, et laisser la place au* Parisien libéré *— est à nouveau commise que cette position sera modifiée. Il est heureux que les neuf inculpés aient été libérés vendredi, ce qu'ils doivent à la pression des manifestations et non pas à l'arrêt des journaux, qui laisse totalement indifférents et les gouvernants et les magistrats. Mais c'est le sort de la presse qui se joue, et nous n'avons pas le goût d'être entraînés à un suicide collectif.*

On cherchera en vain dans toute la presse parisienne d'aujourd'hui une ligne de justification, et quand les organisations du Livre C.G.T. *affirment qu'* « aucun arrêt de la presse n'est inconsidéré », *elle ne se donnent pas — et pour cause — la peine de le démontrer. Si la situation n'était pas si préoccupante, on évoquerait volontiers le classique numéro de cirque des trois* Auguste : *le premier donne une gifle au second qui la rend... au troisième.* — J. S.

Dans les journaux parisiens...

LE FIGARO : inacceptable, absurde, dangereux.

« *La grève est inacceptable, parce que c'est le public, les abonnés, les lecteurs du* Figaro *et des autres quotidiens qui sont appelés, bien malgré eux — et malgré nous — à servir d'enjeu, d'instruments de pression et, selon la formule du* Monde, *d'otages.*

» *Elle est absurde, car la preuve est faite que cette pression est inefficace. Elle ne fait pas avancer d'un pouce les négociations en cours. Elle empoisonne l'atmosphère sans aucun résultat. N'est-il pas d'ailleurs illogique de protester, à bon droit, contre tout empiètement des pouvoirs publics sur la presse et de réclamer en même temps — mais en vain — par l'entremise de lecteurs punis leur intervention dans des querelles de la presse ?*

» *Elle est enfin dangereuse pour tous — et d'abord pour les ouvriers du Livre eux-mêmes. Comment ne pas voir que la nonparution de plus en plus fréquente des quotidiens parisiens affaiblit leur audience et ne profite qu'aux moyens d'information — radio et télévision — extérieurs à la presse écrite ?* »

(JEAN D'ORMESSON.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : il y a d'autres moyens d'action.

« *Le syndicat du livre dispose d'autres moyens d'action que la grève de vingt-quatre heures. Il semble l'ignorer, administrant par là même la preuve de son aveuglement et de son mépris des journalistes et des lecteurs. A vouloir persister dans ces attitudes, il encouragera d'autres expériences Amaury.* »

(PHILIPPE TESSON.)

L'HUMANITE : négocier, et vite.

« *La situation créée depuis deux ans dans le livre parisien avec l'appui du pouvoir ne peut se prolonger.*

» *Nous avons dit, depuis le début, et répété depuis des mois dans toutes les assemblées combien les licenciements décidés par la direction du* Parisien libéré *ne pouvaient être ignorés de tous ceux qui veulent voir régulièrement paraître la presse parisienne.*

» *Les travailleurs défendent l'emploi. Ils ont fait des propositions. Des solutions existent pour leur assurer les garanties nécessaires.*

» *Il n'est plus temps de renvoyer la réponse d'une commission à une autre. La négociation doit aboutir. Et vite.* »

(MARIE-ROSE PINEAU.)

LIBERATION : une conception destructrice de l'action.

« *... Nous ne sommes pas indifférents aux poursuites contre les ouvriers du Livre, mais notre vocation nous pousserait plus à l'écrire qu'à le taire. Cette conception destructrice de l'action ne peut que renforcer l'isolement des ouvriers du Livre, les condamnant à la défaite. Le conflit le plus dur est aussi le plus singulièrement isolé.*

» *(...). Les ouvriers du Livre ont été libérés pour prix de notre non-parution. Cette situation absurde risque de se reproduire demain, lorsque le médiateur Mottin remettra son rapport. Et là encore une nouvelle épreuve de force n'est pas à écarter. Plus grave peut-être encore, puisqu'elle peut aller jusqu'à la grève illimitée. Faudra-t-il plonger* Libération, *et sans doute d'autres quotidiens, dans de graves difficultés financières pour que les ouvriers du Livre aient le dernier mot ? Ce calcul est, faut-il le rappeler, singulièrement antidémocratique. Mais qui s'intéresse encore à la démocratie dans cette affaire ?* »

ROUGE : le seul moyen ?

« *Notre conviction est que ces grèves de vingt-quatre heures ne constituent en rien une riposte à la hauteur de l'offensive menée contre les travailleurs du* Parisien *et la presse parisienne. D'abord, parce que, à elles seules, elles ne bloquent ni l'impression ni la diffusion du* Parisien ; *ensuite, parce que la solidarité est organisée de manière sectaire par le syndicat C.G.T., limitant, comme un fait exprès, l'extension de la solidarité : enfin, parce que ce genre de mouvement est de moins en moins populaire, et qu'il laisse les mains libres au* Parisien, *aux radios et à la télévision, sans parler de la presse de province, pour déverser leur point de vue, pour le moins inspiré par les pires ennemis du mouvement ouvrier.*

» *Seule la préparation d'une grève générale de la presse et de l'audiovisuel, assortie de la parution, pour la durée du conflit, des organes de presse se réclamant du mouvement ouvrier pourrait constituer pour le gouvernement un défi suffisamment sérieux pour l'obliger à reculer.* »

...et dans les organisations de journalistes

● **LA SECTION PARISIENNE DU S.N.J. :**

La section de la région parisienne du Syndicat national des journalistes dénonce la « *répression antisyndicale* » qui, selon elle, « *retarde la recherche d'une solution au conflit du* Parisien libéré *et accentue la crise générale de la presse quotidienne. Le pouvoir conduit les travailleurs du Livre à se lancer dans des actions de plus en plus désespérées, dont les effets ne se font pas obligatoirement sentir sur les principaux responsables du conflit.* »

Pour la section parisienne du S.N.J., « *la solution à cette très inquiétante situation passe nécessairement par la reprise, sans tarder, d'une véritable négociation respectant les légitimes intérêts des travailleurs du Livre* ».

Elle s'inquiète enfin « *de la tournure des événements provoqués par le conflit du* Parisien libéré *et alerte toutes les parties en présence dans cette affaire sur l'extrême gravité de la situation. C'est aujourd'hui l'avenir de la presse nationale qui est en jeu, et avec lui le pluralisme et l'emploi de plusieurs milliers de salariés* ».

AU « MONDE »

● **La société des rédacteurs :**

« Si la société des rédacteurs n'est jamais intervenue en tant que telle dans ce conflit social, *le Monde* a depuis le début clairement exprimé son hostilité à la politique antisyndicale pratiquée par les dirigeants du groupe Amaury et dénoncé la complicité des pouvoirs publics.

» Nous estimons aujourd'hui de notre devoir d'intervenir en tant qu'associés et que représentants de la collectivité de la rédaction.

» La répétition d'arrêts de travail touche directement la presse quotidienne parisienne, dernier îlot du pluralisme de l'information écrite ; elle contribue à court terme à mettre en péril l'exploitation des journaux indépendants, favorisant du même coup la concentration des organes de presse au profit de groupes qui disposent de ressources financières extérieures. Peut-on à la fois dénoncer les méthodes utilisées par le groupe Amaury et les campagnes somptuaires du groupe Hersant et favoriser objectivement le renforcement de l'emprise de ces mêmes groupes sur les moyens d'information nationaux et parisiens ?

» Le caractère unilatéral des décisions de grève prises aboutit à la monopolisation d'un outil de travail commun par une seule organisation syndicale au sein d'une seule catégorie de personnel. Les autres catégories de salariés de la presse parisienne sont ainsi constamment mises devant le fait accompli ; elles risquent de subir jusque dans leur emploi les conséquences d'une stratégie à la définition de laquelle elles n'ont été et ne sont en rien associées.

» La société des rédacteurs du *Monde*, qui s'interroge sur la signification politique de ces actions, attire solennellement l'attention des responsables syndicaux du Livre parisien C.G.T. et de chaque travailleur de l'entreprise sur les conséquences aussi bien économiques que politiques de la poursuite d'une stratégie que, pour sa part, elle ne peut approuver. »

● **La section C.F.D.T. (journalistes, cadres, employés) :**

« Une nouvelle fois le « Comité Inter » s'est engagé dans un mouvement de grève de vingt-quatre heures au seul niveau parisien sans avoir pris auparavant le moindre contact avec les autres organisations syndicales, qu'il s'agisse du Livre C.F.D.T., qui s'est pourtant associé à l'action menée les 6 et 7 décembre derniers, ou de l'Union nationale des syndicats de journalistes (U.N.S.J.), qui regroupe les organisations de journalistes C.F.D.T., S.N.J., C.G.T. et F.O.

» Dans une lettre adressée à la Fédération française des travailleurs du Livre à la mi-décembre, l'U.N.S.J. demandait pourtant l'ouverture d'une concertation régulière concernant les problèmes de la profession, et notamment celui du *Parisien libéré*. Cette lettre est restée sans réponse. (...)

» La C.F.D.T. a toujours affirmé qu'elle était partie prenante dans le conflit du *Parisien libéré*. Elle a toujours dénoncé l'illégalité des mesures prises par M. Amaury et condamné son refus d'ouvrir des négociations. Elle constate que la mort de M. Amaury laisse ce problème intact.

» La section syndicale C.F.D.T. du *Monde* regrette qu'une fois de plus le recours à la grève de vingt-quatre heures ait pour seul effet de laisser *le Parisien libéré* libre de paraître et pénalise les autres quotidiens. Elle estime que seules des actions menées dans l'unité à un niveau global peuvent être efficaces. Cela implique une participation réelle et une consultation des travailleurs, qui doit avoir lieu d'abord au niveau de l'entreprise, cellule de base de toute véritable démocratie syndicale. Elle ne pouvait donc s'associer au mouvement lancé le 19 janvier. »

● **La sous-section du S.N.J.**

« Une fois de plus, nous sommes placés devant le fait accompli. Nous avons toujours soutenu le combat des ouvriers du Livre contre les patrons du *Parisien libéré*, et nous continuerons à le faire, mais pas en aveugles. Nous ne pouvons accepter le mouvement du 19 janvier, ni dans la forme ni dans le fond. (...)

» Qu'elles soient pour ou contre les négociations, qu'elles appliquent ou non les conventions, toutes les entreprises de presse sont placées abusivement sur le même pied. Cette simplification nous est insupportable, et nous le disons. »

DANS LES AUTRES JOURNAUX

● **La Société des journalistes de « l'Aurore ».**

« Sans remettre en cause le droit de grève, les journalistes de *l'Aurore* (...) dénoncent avec vigueur l'attitude des responsables du Syndicat du Livre C.G.T., qui, indifférents au travail rédactionnel, ont décidé une nouvelle fois une grève-surprise de vingt-quatre heures alors que l'essentiel de ce travail était accompli.

» Indépendamment du fait qu'elles mettent le journal en péril, ces actions révèlent un mépris inadmissible pour le travail effectué par les journalistes.

» Il est souhaitable, si le Syndicat du Livre C.G.T. doit poursuivre son action, qu'il lui donne désormais d'autres formes qui ne mettent pas en cause l'existence de l'entreprise et l'emploi de près d'un millier de travailleurs.

» Cette motion a été votée à l'unanimité des présents à l'assemblée moins deux voix contre et trois abstentions. »

AÉRONAUTIQUE

Boeing accuse les constructeurs de l'Airbus de pratiquer des conditions de vente trop favorables à l'exportation

Dans un entretien récent avec un quotidien américain spécialisé, *Aerospace Daily*, qui lui demandait ses prévisions pour l'année nouvelle, le vice-président de Boeing, M. Clarence F. Wilde, chargé de la prospection et des ventes, a accusé les industriels aéronautiques européens de bénéficier d'une aide de leurs gouvernements telle qu'ils peuvent proposer à leurs clients des conditions financières « *dures à concurrencer* ».

« Très dur à battre »

« *Il y a beaucoup trop de compétition,* a-t-il notamment expliqué. *Les trois constructeurs américains et l'industrie européenne sont en mesure de fournir plus d'avions que les compagnies n'en ont réellement besoin.* »

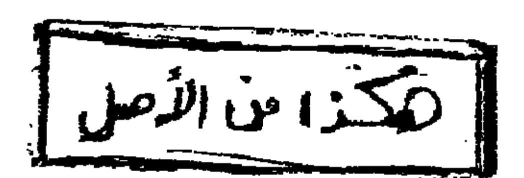
« *Prenons l'exemple du moyen-courrier biréacteur Airbus* (conçu en coopération franco-ouest-allemande), a déclaré M. Wilde. *Les gouvernements européens se sont engagés financièrement sur ce programme au point que les administrations sont tout entières attachées à la vente de cet avion.* » Le vice-président de Boeing a expliqué que le chef de l'Etat français, par exemple, peut promettre à un gouvernement étranger d'augmenter les échanges commerciaux à la condition que ce même gouvernement étranger achète davantage d'avions Airbus. « *Nous ne pouvons espérer autant de la part du gouvernement américain,* affirme M. Wilde, *car il ne peut pas favoriser un constructeur au détriment d'un autre.* »

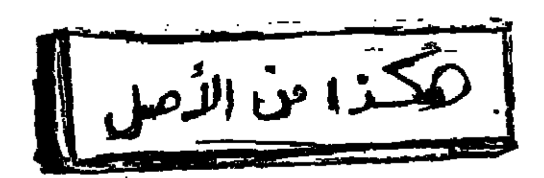
Le vice-président de Boeing assure que le consortium européen qui a construit l'Airbus a été capable d'offrir à des clients étrangers « *des propositions financières particulièrement attirantes* ». Airbus-Industrie a consenti à une compagnie aérienne d'Extrême-Orient un prêt sur quinze ans à un taux annuel d'intérêt de 6 %. « *C'est très dur à battre* », a-t-il conclu.

M. Wilde n'a pas précisé le nom de la compagnie indiquée. On sait seulement que des exemplaires de l'Airbus ont été vendus en Inde et en Corée du Sud, tandis que la Thaïlande a annulé ses achats.

En 1976, Boeing a reçu pour 2 100 millions de dollars de commandes d'avions civils (environ 10 milliards de francs) de la part de compagnies américaines et étrangères. Mais, pour l'année qui s'ouvre, le constructeur américain estime que le marché ne sera pas aussi favorable, en raison, principalement, du prix du carburant et de la crise du trafic aérien.

Lors d'une récente conférence de presse à Washington, M. Karl G. Harr, président de l'Association américaine des industriels aérospatiaux, a indiqué que les ventes de matériels aéronautiques, en 1976, s'étaient élevées à 29 milliards de dollars (environ 145 milliards de francs) et que la progression des commandes était sensibles, à l'exception des hélicoptères civils et des avions de transport.





Le Monde du TOURISME et des LOISIRS

52 % DE FRANÇAIS EN VACANCES

Pour un bénéfice meilleur

Comment lutter contre la dégradation commerciale du tourisme ? C'est la question que s'est posée M. *Henri* Viaux, ancien directeur général du Touring Club de *France, et qui ainsi* énoncée, pourrait servir de titre à cette étude dont nous publions aujourd'hui la première partie.

« *ÇA faisait le tour du monde à petits sauts, pour acheter des « souvenirs », envoyer des cartes postales, prendre des photos. Pourraient aussi bien rester chez eux et regarder la télé. Ils en verraient davantage.* » (Han Suyin. *Les Quatre Visages.*)

« *Les loisirs ne sont plus ce sanctuaire longtemps épargné par la civilisation mercantile. Ils sont devenus un marché auquel l'avenir apparemment sourit ; caractéristique précieuse, ils continuent à créer des emplois même en période de crise ; le tourisme est un facteur important, même s'il l'est moins en France qu'en d'autres pays, de l'équilibre de la balance des paiements ; l'aménagement du territoire trouve en eux un levier pour la réduction des déséquilibres régionaux.* » (VII[e] Plan. Rapport du groupe de travail *Tourisme et Loisirs.*)

Ces deux citations illustrent parmi d'autres les visages à facettes du tourisme moderne et les problèmes qu'il pose. Doit-on privilégier sa fonction économique ? Ne faudrait-il pas valoriser son rôle culturel, sportif, enrichissant pour le corps et l'esprit ? Comment réagir contre la dégradation de la notion même de tourisme et son enlisement dans une vague conception d'utilisation des loisirs ? C'est ouvrir, à propos du tourisme, tout le débat de la qualité de la vie, de l'opposition du « bonheur » matériel aux satisfactions humanistes.

Que le tourisme soit un phénomène économique, ce n'est pas nouveau. Il y a longtemps qu'il tient une place remarquée dans la balance des paiements des différents pays. Dès le début du siècle, *des pays comme* la Suisse, l'Italie, la France, y trouvaient déjà des ressources en devises importantes. Les touristes étaient moins nombreux que maintenant, mais ils étaient riches et ils payaient en or.

Que le tourisme ne soit plus, comme pour les premiers touristes, ceux du dix-neuvième siècle, — les utilisateurs des guides Joanne et Baedeker, — un instrument de découverte et de culture, ce n'est pas non plus une nouveauté. Il y a toujours eu des gens voyageant sans voir, allant de palaces en casinos, comme d'autres vont maintenant d'aéroports en aéroports, ou de « restoroutes » en hôtels standardisés.

La seule différence, mais fondamentale, et qui incite à la réflexion, est que le tourisme a cessé d'être marginal pour devenir un phénomène de masse. 52 % de *Français, tous âges confondus*, ont quitté leur domicile pendant au moins quatre jours en 1976. Sont-ils pour cela des « *touristes* » ? On verra ce qu'il faut en penser. La balance nette des apports de devises par les étrangers et des dépenses des Français à l'étranger a laissé en 1975 un *solde* positif de 1 500 millions, selon des déclarations de M. Jacques Médecin (1). Le chiffre d'affaires du tourisme en France serait de 145 milliards de francs, et il ferait vivre 1 400 000 travailleurs, ce qui en ferait la deuxième « industrie » française. Là encore, on peut en discuter : mais il est certain que ce n'est pas négligeable.

Le tourisme est ainsi devenu un phénomène de société (ou de civilisation, *comme on voudra*) propre à notre époque. Mais sous quel angle l'envisager ? Le commerce, ou le supplément de qualité *de vie ? Et, sous ce dernier aspect,* comment s'y prendre, et qu'en attendre : culture, sport, meilleure hygiène... ou agitation stérile ? *Enfin, phénomène social*, que doit-il apporter : dépaysement, contacts humains, amélioration des rapports internationaux, ou... néo-colonialisme des moins-nantis par les mieux-nantis ? Parmi ces multiples visages, les bons comme les moins bons, quels choix opérer, quelles priorités retenir, quelle politique adopter ?

Les quelques chiffres cités ci-dessus suffisent à caractériser l'importance du tourisme dans l'économie nationale, en dépit des incertitudes des statistiques en ce domaine. On pourrait les multiplier sans enrichir la démonstration d'un fait d'évidence. Il faudrait cependant ajouter, pour être complet, que c'est une activité économique qui comporte des risques particuliers pour ceux qui l'exercent et dont les marges de profit, quand elles existent, sont souvent inférieures au coefficient de sécurité : transporteurs aériens ou *terrestres, hôtellerie*, agences *de* voyages.

Affaires... ou qualité de la vie ?

Il en résulte que c'est une activité partiellement assistée par l'Etat, ce qui, notons-le au passage, augmente le coût des devises qu'elle procure. En outre, *une partie au moins échappe* nettement à une appréciation strictement économique : c'est tout le secteur du tourisme dit social, dont le coût économique ne pourrait être déterminé qu'en ajoutant au coût apparent les dépenses faites par l'Etat, les collectivités locales, les entreprises, les organismes sociaux (les comités d'entreprise, caisses d'allocations familiales, associations...) et la valeur du travail fourni gratuitement par les innombrables bénévoles du secteur associatif. *L'existence de ce secteur social* du tourisme, qui tend à se développer, suffirait à montrer que le tourisme n'est pas *seulement* un phénomène économique, puisque l'Etat a estimé nécessaire de le développer, nonobstant toute considération *de rentabilité. Cela n'est pas* dit pour minimiser le rôle économique du tourisme, ou montrer son coût trop élevé et peu générateur de profits matériels, mais pour faire ressortir l'imprécision de ses contours, la diversité de ses objectifs.

Il reste que, même pour des raisons strictement économiques, il est légitime que les pouvoirs publics veillent attentivement à la bonne santé d'une branche *d'activité aussi importante*, la soutiennent le cas échéant comme ils le font pour d'autres industries, et fassent le nécessaire pour qu'elle reste vivace. Encore que le maigre budget du secrétariat d'Etat au tourisme ne justifie pas pleinement cette vue théorique.

Cet aspect des choses ne doit toutefois pas dissimuler l'autre : *le tourisme* en tant que *supplément* de qualité de vie pour ceux qui, par esprit d'initiative ou par goût personnel, éprouvent le besoin de le pratiquer. La modestie même de la part du tourisme dans le budget de l'Etat (2) est le gage que celui-ci reconnaît le caractère individualiste de la recherche d'une satisfaction dans son exercice, qu'il n'entend pas s'immiscer dans le choix des décisions de chacun, mais seulement favoriser le *développement d'une* activité avant tout destinée à la distraction et à l'utilisation des loisirs

« Pieds dans l'eau, bistrot, dodo... »

Voilà toutefois lâché le mot qui fait question : « tourisme » se confond-il avec « utilisation des loisirs », avec « vacances », comme le font les statistiques dites du « tourisme » ? Peut-on dire que la population française, pour 52 %, fait du « tourisme » parce qu'elle quitte son domicile habituel pendant quatre jours au moins ? Sont-ils des « touristes » ces « vacanciers » qui restent un mois sur la même plage, immobiles comme des méduses, rôtis comme des méchouis, et dont la devise est à peine différente de celle des onze autres mois de l'année : pieds dans l'eau, bistrot, dodo ? Remontons aux sources : qu'est-ce que le tourisme ?

Les premiers « touristes » qui n'étaient pas tous des oisifs fortunés (voir Stevenson et son Anesse, *ou* certains grands alpinistes) n'envisageaient le tourisme que sous l'aspect de la découverte et de la culture. On allait admirer les grands spectacles de la nature : lacs suisses, Riviera, ou les richesses artistiques de Venise, de Rome, de Florence, de Paris, les châteaux de *la Loire.*

La « Grande Encyclopédie » (début du siècle) donne du tourisme la définition suivante : « *Désignation appliquée par les Anglais puis par les divers peuples européens aux voyages d'agrément comportant de continuels déplacements ; le goût des beautés naturelles, l'hygiène, le besoin d'exercice et de vie au grand air ont beaucoup développé le tourisme dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle ; il s'accommode particulièrement de la marche pédestre, du cyclisme, de l'automobilisme ; l'alpinisme est une branche du tourisme ; de même les voyages en yacht, sur mer et sur routes fluviales.* » Suit une longue description de l'action du Touring Club de France, principal promoteur du tourisme en France à l'époque, qui se termine ainsi : « *Les sociétés de tourisme s'efforcent, avec un succès croissant, de procurer à la France, à l'Allemagne et aux pays scandinaves, les avantages que la Suisse et l'Italie retirent de l'afflux de visiteurs étrangers.* »

Tout y est déjà, y compris l'aspect économique — mais à la fin, et comme une conséquence. On notera que l'accent est mis sur le « *voyage* ». *Le touriste se déplace*, pour voir, pour se distraire, pour se cultiver, pour se donner une activité physique. C'est un touriste « actif ». Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y avait pas déjà des « passifs », mais ceux-là n'entraient pas dans la définition. *Quant aux statistiques*, on ne songeait pas encore à les établir, et c'est regrettable. Car si 1936 puis l'après-guerre ont vu la généralisation des congés payés, ceux-ci existaient déjà pour de nombreuses catégories de personnes : corps enseignant, étudiants, fonctionnaires, employés de certaines entreprises privées, banques, chemins de fer... *Mais* personne n'eût songé à qualifier de « touristes », sauf par moquerie, ces gens qui allaient « *en* vacances », pour la plupart dans leur famille, et dont peu faisaient réellement du tourisme.

Le développement et l'allongement *des congés, l'amélioration* du niveau de vie, la banalisation des moyens de transport et, notamment, l'automobile, ont bien entendu favorisé l'extension d'un *véritable tourisme. Celui-ci, dans* son sens le plus extensif, est entré dans le panier des besoins de la majorité de nos contemporains, soit par goût personnel soit par le conditionnement de la publicité, l'émulation, le snobisme, même si cela les ennuie à mourir (beaucoup plus qu'on ne le croit). Et s'ils s'ennuient, sans doute est-ce que le tourisme ne leur apporte rien, ou que, faute de préparation, il ne peuvent en apprécier les bienfaits.

Pour le sociologue, il y a là une riche matière à explorer. Quel enrichissement apporte à ses pratiquants le tourisme de masse actuel ? Qu'en retirent-ils sur le plan physique ou intellectuel ? Se sentent-ils mieux, plus riches, plus *forts, d'avoir voyagé, même* avec peu de moyens ?

Après tout, n'est-ce pas sur ce plan que devrait être cherchée la finalité du tourisme ? N'est-ce pas en fonction de cet objectif que les pouvoirs publics devraient orienter leurs efforts ? Mais à condition de bien choisir la cible : celle d'un tourisme enrichissant *plutôt que d'une agitation* vibrionnaire.

HENRI VIAUX.

(1) Ce chiffre paraît particulièrement incertain. M. Médecin lui-même a parlé dans des déclarations à la presse de 1.500 millions *de francs*, mais à *l'Assemblée* nationale il a cité le chiffre de 700 millions. Et le rapporteur du budget du tourisme, M. Bégault, table seulement sur 300 millions, contre 1.488 en 1971, et 512 en 1975.

(2) Modestie qu'il faudrait d'ailleurs nuancer, car le tourisme bénéficie d'autres crédits noyés dans la masse des budgets d'autres ministères : *qualité de la vie*, agriculture, aménagement du territoire, culture, et même finances (FDES) ...

A LOUER

LE sondage récemment entrepris par *la Fédération* nationale des agents immobiliers (FNAIM) auprès de sept cent cinquante de ses adhérents, tous spécialisés dans les locations de vacances, a fait apparaître que ces professionnels, qui ont en portefeuille plus de *quatre-vingt-quinze mille appartements*, villas et résidences à louer en France, ont réalisé deux cent quatre-vingt mille transactions en 1976, et que le nombre de touristes ayant choisi ce mode d'hébergement dépasse actuellement deux millions de *personnes chaque année.*

Après avoir constaté avec satisfaction le prolongement *législatif* qui vient d'être donné à la charte nationale des meublés saisonniers (« le Monde » daté 16-17 janvier), les agents immobiliers, réunis en journées nationales les 7 et 8 janvier, ont exprimé leurs plus vives inquiétudes à l'égard de *l'activité qu'exercent* les agents de voyages quant aux locations de vacances. En soulignant notamment que ces derniers ne respectaient pas la *déontologie fixée par* la loi Hoguet et ne pouvaient, de ce fait, offrir à la clientèle les *garanties que les membres de la* FNAIM lui assurent.

Faut-il parler de mobilisation générale ou, carrément, de *déclaration de guerre ? Et pourquoi ne* pas souhaiter, plus simplement, qu'un terrain d'entente soit trouvé, où pourraient évoluer côte à côte deux professions qui, l'une comme l'autre, ont un rôle d'importance à jouer en matière de tourisme ?

Croisières

LA FAUCILLE, LA MER ET LE MARTEAU

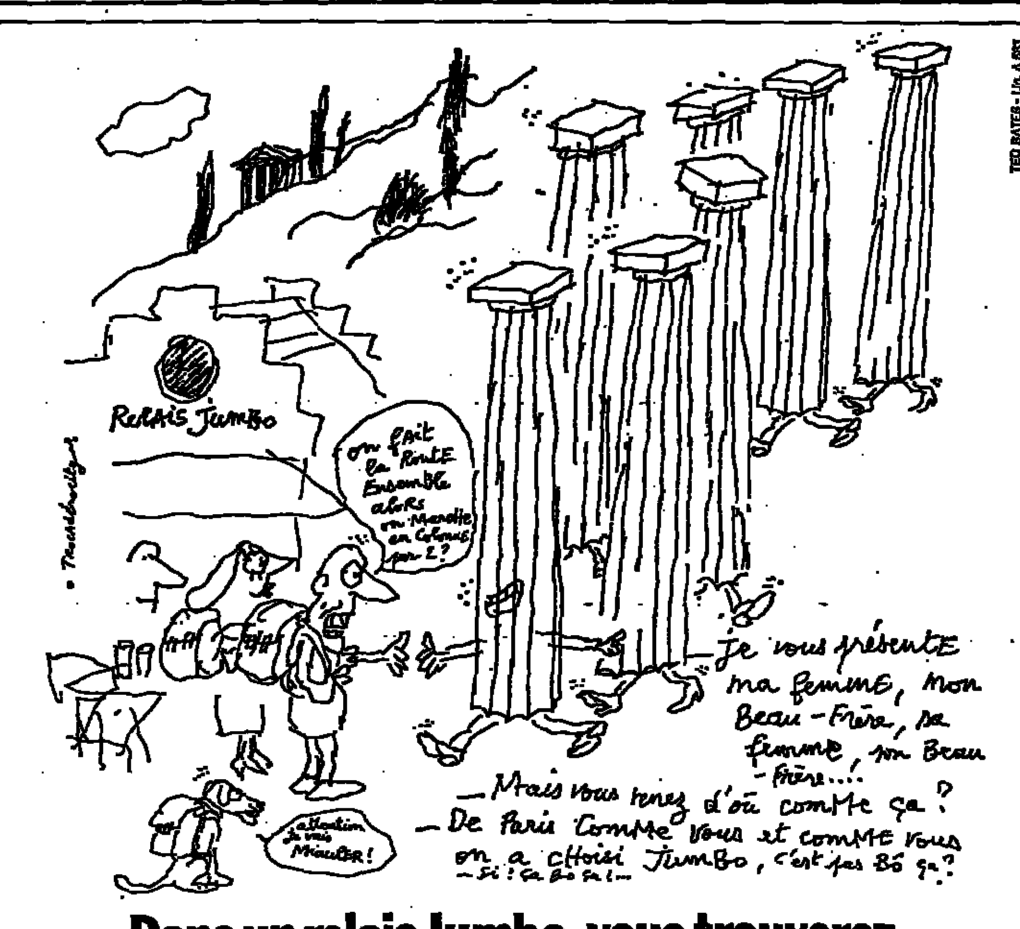
EN 1976, les paquebots soviétiques ont effectué plus de *trois cents croisières*. En Méditerranée, sur les côtes de l'Afrique occidentale, de l'Asie du Sud-Est, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Amérique.

La croisière semble bien devenir ainsi l'une des activités vedettes de la marine marchande de l'U.R.S.S., qui voit d'un excellent œil les compagnies étrangères affréter de plus en plus fréquemment ses navires, dont les qualités de service et de confort sont unanimement appréciées par la clientèle internationale qui les pratique.

Seize lignes

Outre les croisières touristiques, les paquebots soviétiques desservent actuellement seize lignes régulières internationales. Lors des derniers Jeux olympiques de Montréal, le nombre de passagers sur les traversées Leningrad-Montréal et Leningrad-New-York a très sensiblement augmenté et cet accroissement *semble se* maintenir.

Le Maxime-Gorki, le *Léonide-Sobinov*, le *Fedor-Chaliapine*, le *Chota-Roustaveli*, l'*Alexandre-Pouchkine* et tous les autres voient l'avenir en rose...



TOURISME

CLIN D'ŒIL

Relations publiques

TOUS les journalistes vous le confirmeront, les relations publiques figurent aujourd'hui en bonne place dans ce qu'il est convenu d'appeler les moyens institutionnels d'information.

Ceux qui en sont chargés dans un ministère, une usine d'automobiles, un grand magasin ou une fabrique de tampons-buvards s'inspirent le plus souvent d'une idée lancée autrefois devant des chefs d'entreprise par un des maîtres à penser de la société de consommation : « Il ne suffit pas de bien faire, encore faut-il le faire savoir ! »

Ainsi, en se frayant un chemin entre la publicité commerciale et la confidence désintéressée, les agents de relations publiques s'efforcent d'attirer l'attention des médias ou des relais d'opinion, autrement dit, des organes qui divulguent les nouvelles.

C'est pourquoi la Scandinavian Airlines System, estimant que les qualités gastronomiques de ses menus servis en plein ciel demeuraient méconnues, avait convié le 13 janvier quatre journalistes parisiens à une promenade à Stockholm. J'étais du nombre. Partis à midi de Roissy, nous arrivâmes à 18 heures dans un hôtel de la capitale suédoise, après avoir changé d'avion à Copenhague, emprunté un autobus puis un taxi pour atteindre notre destination.

Comme la nuit tombe vers 16 heures, en Scandinavie, nous ne vîmes de la ville où l'on distribue les prix Nobel que les derniers lampions de Noël avant d'aller dîner de saumon, de steack de renne et d'une glace parfumée à l'arrac dans les caves fameuses de Källaren Aurora, laquelle, faut-il le rappeler, fut la maman de Maurice de Saxe. Un verre d'aquavit servi par une servante à l'ample corsage au bar de l'Operakällaren, dont les plafonds peints par Oscar Bjorck furent jugés pornographiques en 1895, termina la soirée. Il fallait se lever le lendemain matin à 6 h 30 pour reprendre l'avion de Paris, lequel décolla vers 9 heures, tandis qu'un jour timide et glacé se levait sur les champs de neige autour de l'aéroport d'Arlanda.

Cette opération de relations publiques avait été rondement menée, quasiment au pas de charge, et j'eus à peine le temps de me faire prendre 10 couronnes par une machine à sous de l'hôtel et d'entendre un érudit suédois, chaussé de snow-boots, m'affirmer que le beau Fersen avait bel et bien été l'amant de Marie-Antoinette, que, déjà, je retrouvais Roissy et ses tapis roulants sous tunnels de plexiglas.

Quant à l'épreuve gastronomique aérienne, but avoué de l'expédition, elle se déroula en deux temps : au déjeuner du 13 janvier, servi entre Paris et Copenhague, alors que nous survolions les Pays-Bas, on nous propose des hors-d'œuvres scandinaves : tomates, saumon, salade agrémentée d'une branche d'aneth ; tournedos grillé avec sauce aux poivres verts ; pommes dauphine, céleris braisés, fromages, éclair au moka, café. Composé par les maîtres suédois, ce repas avait été exécuté comme tous les autres, emmagasinés au départ de Paris, dans les cuisines de Roissy-Service. C'est là qu'aboutissent sans doute des pipe-lines de sauces diverses tant j'ai trouvé de ressemblance à la sauce « aux poivres verts » de la SAS avec d'autres servies sur les lignes de l'Atlantique nord par la T.W.A., et sur celles de Djibouti par Air France.

Le second test fut celui du petit déjeuner préparé le 14 au matin dans les cuisines suédoises d'Arlanda : jus d'orange, quartiers de pamplemousse, petit pain et croissant, fromages et confiture, omelette, bacon et saucisses grillées avec accompagnement de thé ou de café.

Tout cela était... hygiénique, chaud, d'un goût acceptable, et aimablement présenté par des hôtesses en robe vert amande et — nous étions en première classe — par un stewart en veste bordéaux qui, lui, prend ses repas au sol, afin de rompre la monotonie des menus aériens, identiques pendant un mois, sur les avions de sa compagnie.

La SAS aurait pu tout aussi bien convier les critiques spécialisés à déguster dans un salon de Roissy les plateaux proposés en plein vol.

Il est vrai que s'il avait été ainsi nous n'aurions pas connu la salle de transit de Copenhague, ni Stockholm dans la nuit nordique, ni les glaçons de la Baltique passant sous le pont du Riddar au clair de lune, ni le plaisir de patiner sur les trottoirs gelés en chassant le taxi, ni le bonheur d'être réveillé en suédois et par téléphone à l'heure où dans le Finmark les Lapons dorment encore... Tout ce qui fait en somme le charme d'une opération de relations publiques virilement conçue !

MAURICE DENUZIÈRE.

FAITS ET GESTES

● *La compagnie israélienne El Al a décidé de créer une filiale charter* pour les passagers et le fret. Le gouvernement de Tel-Aviv avait décidé, au mois d'octobre dernier, de libéraliser les vols à la demande à destination de Tel-Aviv pour une période d'essai de deux ans. « *Pour minimiser les pertes prévues découlant d'une telle situation* », El Al a donc décidé de participer au marché des charters. Elle estime néanmoins que « *cette libéralisation ne contribuera pas sensiblement au développement du tourisme* ».

Pour commencer, la nouvelle compagnie utilisera un Boeing-707 d'El Al. Elle concentrera ses efforts sur les vols à la demande en provenance d'Allemagne et de Scandinavie et à destination de Tel-Aviv et d'Elat.

● *P.L.M. en Italie.* — La chaine P.L.M. poursuit sa politique d'implantation sur le pourtour méditerranéen en ouvrant simultanément deux hôtels en Italie, à Rome et à San-Remo, augmentant ainsi de 410 chambres la capacité de la chaîne, qui passe de 3 875 à 4 285 chambres, et de 26 à 28 hôtels. L'Italie est le cinquième pays en dehors de la France métropolitaine où la chaîne est présente, après les Antilles (465 chambres), la Grèce (220 chambres), le Maroc (420 chambres), l'Iran (220 chambres).

L'hôtel P.L.M.-Rome est situé à proximité du Tibre, à quelques minutes à pied de Saint-Pierre. C'est un quatre étoiles (première catégorie) dont les 250 chambres possèdent toutes l'air climatisé, salle de bains ou douche, radio-téléphone direct, télévision, bar réfrigérateur. L'hôtel dispose en outre de quatre salles de réunion pouvant accueillir jusqu'à deux cent cinquante personnes, d'un restaurant, d'un bar américain, d'un jardin-terrasse sur le toit.

● *Forfaits et chambre double.* — Une agence de voyages d'outre-Rhin, soucieuse de ne rien négliger pour satisfaire sa clientèle et de prévenir tous ses désirs, a inauguré un nouveau type de service : l'« option chambre double », qui consiste à fournir à la demande un compagnon ou une compagne à qui redoute les voyages solitaires. Transeuropa a ainsi mis au point une formule efficace : grâce au questionnaire inséré dans ses brochures (et auquel l'aspirant voyageur répond par code pour préserver son anonymat), elle permet aux âmes solitaires de se trouver des partenaires à tous leurs goûts.

Selon M. Bernd Richter, l'« inventeur » de la formule, trois mille couples ont déjà profité des bons offices de son organisation ; 51 % des clients intéressés sont des hommes de moins de trente ans et 24 % des femmes célibataires du même âge, dont beaucoup cherchent vraiment à se marier. Le reste de la clientèle est composé de femmes âgées désirant, en tout bien tout honneur, une compagne de voyage, ou d'hommes à la recherche... d'un compagnon, pour des motifs moins avouables.

UN GRAND GUIDE BLEU

L'Inde à fleur de cœur

GOMMER fermement les idées reçues — des idées fausses, — faire oublier une fois pour toutes l'image mythique que les Occidentaux ont de l'Inde au bénéfice d'une véritable approche du pays, voilà, schématiquement énoncés, les objectifs que s'est fixés M. Pierre Amado en écrivant, sous le titre « Réalités de la civilisation indienne », *quarante pages d'introduction au Guide bleu* « Inde - Népal - Bhutan - Sri-Lanka (Ceylan) ».

Chargé de recherches au C.N.R.S. et professeur à l'Ecole pratique des hautes études, M. Amado connaît l'Inde, et il l'aime. Deux raisons majeures qui lui ont fait accepter la proposition des éditeurs : « J'avais l'occasion de faire partager ma passion ! De donner au lecteur le *goût de cette* « connaissance par le cœur » acquise par dix ans de séjour en Inde, à laquelle je m'intéresse depuis vingt-cinq années. »

Par paresse ou par négligence, trop nombreux sont encore les utilisateurs d'un guide qui dédaignent de lire l'appareil d'introduction que les éditeurs s'attachent cependant, et avec une attention toujours de plus en plus soutenue, à placer en tête de chaque volume. Qui saura les persuader qu'ils ont, dans tous les cas, irrémédiablement tort ?

« Le magasin de nos connaissances sur l'Inde ressemble à quelque merveilleux musée du temps passé, bric-à-brac poussiéreux où l'on fait rarement le ménage », *écrit Pierre Amado, beaucoup plus contrarié, inquiété même, qu'amusé à l'idée de* « la fascination qu'exercent sur nous toutes ces images « des Indes » où se mêlent maharajas ruisselants de pierres précieuses, fakirs aux pouvoirs mystérieux, jungles fabuleuses peuplées d'oiseaux qui parlent et d'éléphants qui pensent... »

Il va donc s'efforcer, tout au long de son propos, de balayer sans pitié les vieilles croyances aussi absurdes que tenaces, et de faire la lumière, toute la lumière, sur une civilisation « dont l'humanité peut s'enorgueillir », *mais que nos mauvaises habitudes ont trop longtemps enfermée à double tour dans une ombre facilement entretenue. Qui l'aura lu rayera tout naturellement de son inventaire personnel les grandes têtes de chapitres « classiques » que sont l'Inde des castes, celle des sages et celle des maharajas et, plus encore, celle « de la misère ». Pour nous faire entrevoir — quarante pages, c'est évidemment court ! — à travers les structures physiques et humaines du pays, son histoire longue de cinquante siècles, toutes les données humaines, religieuses et philosophiques qui ont fait que l'Inde est l'Inde.*

A ce chapitre qui est la clef du volume succèdent une chronologie, indispensable, une étude de Claudine Picron sur l'art, un texte de Louis Frédéric sur la musique et la danse, un large aperçu sur les langues, les littératures et les ethnies signé de Roland-J.-L. Breton. Suivent enfin quelque six cent soixante-dix pages de guide proprement dit, établies par M. Robert Boulanger, qui n'a pas ménagé sa peine en courant le pays de longs mois durant.

C'est donc à un « maître guide » que nous avons affaire ici. Le virage amorcé en 1973 par la collection, dont les responsables avaient bien senti alors la nécessité de rajeunir et la présentation et le contenu de chaque titre, est à présent bouclé. Et on peut parler désormais d'une génération de Guides bleus si proche de la perfection que le vrai voyageur ne devrait ne plus pouvoir s'en passer, où qu'il aille...

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

★ INDE, « Guides bleus », un volume, 816 pages, 34 plans et 18 schémas, carte hors-texte. Prix : 129 F.

VOYAGE AVEC

Et la

LE cyclo-pousse a renversé l'aveugle. C'est la troisième fois que l'aveugle essaie de traverser, la canne en avant. Il revient sur le trottoir, il écoute, l'oreille tendue, le bruit sourd des bicyclettes qui, dans la foule silencieuse, fendent l'air comme des chauves-souris. Il renonce. Impossible, il n'y parviendra pas ; personne ne veut, ne peut l'aider. C'est à Lucknow, une ville du Gange, à la tombée de la nuit, quand les Indiens remplissent en ombres grouillantes les rues et qu'ils foulent de leurs pieds nus le sol poussiéreux. On ne relève pas un aveugle qui tombe dans ce crépuscule étouffant de misère. Notre Occident de charité peut s'émouvoir ; on peut se dire : « *c'est la lutte pour la survie* », mais on sait bien qu'on ne trouvera pas la véritable explication de ce fatras de pittoresque quotidien qui, à chaque instant, heurte notre raison. Constamment l'irrationnel, l'intolérable, l'inadmissile, sauvés à l'ultime moment par les liens invisibles qui tiennent solidement la société et les œuvres de l'Inde, immense édifice baroque. Ici, commence le le vrai voyage.

Un grain de riz pour s'ouvrir le ciel

Les dépliants, les guides, les aéroports internationaux, les rues alignées de New-Delhi... on comprend encore tout cela qui nous ressemble, puis, imperceptiblement, on franchit la barrière d'un autre monde et l'on se retrouve du côté des fils à la tête rasée qui, sur les crématoires de Bénarès, font éclater d'un coup de hache le crâne de leurs pères « *pour que l'âme prenne mieux son envol* », du côté des faux et des vrais astrologues, des faux ou des vrais gurus, des « pauvres » brahmanes, des mendiants professionnels, de l'autre côté enfin de ce grand miroir que les Occidentaux appellent la spiritualité hindoue. Laisser à la dérive les exigences rationnelles, les doutes méthodiques et l'esprit critique souverain, partir au fil du Gange et puisque cela existe, y croire, ouvrir grand les yeux. Très grand.

هكذا من الأصل

LES YEUX OUVERTS

TOURISME

raison vacille au bord du Gange...

Les foules de l'Inde d'abord. Tristes et grises, on est sans cesse frôlé dans tous les sens avec, au beau milieu, la tâche claire d'une vache sacrée ou la borne obstinée d'un yogin (vrai ou faux ?) La foule des pèlerins qui, dans la ville d'Allahabad, se rassemble actuellement pour se baigner dans les eaux du Gange aux *fêtes de la Maha Kumbh Mela*. Ils sont plusieurs dizaines de *millions*. Une longue allée sur la grève et de *chaque côté des* mendiants qui tendent la sébile ou des « saints hommes » qui ne demandent rien « comme il est écrit ». Des paysans venus avec leurs familles de l'un des six cents mille villages de l'Inde donnent à chacun un grain de riz pour « s'ouvrir le ciel ». Au soir, la sébile est pleine. Des marchands de « bondieuseries hindoues » descendent en rangs serrés jusqu'au bord du Trebeni *Ghat* d'où furent dispersées voilà trente ans les cendres du Mahatma Gandhi.

La foule des passants, dans une ville reculée de l'Etat du Bihar, Gaya, qu'une délégation d'action civique essaie de canaliser *et* de faire marcher à droite comme si en cet endroit perdu du *continent* on pouvait inverser le sens de ces déplacements de vieillards et d'enfants, de haillons, qui vont à leur subsistance sans se soucier évidemment du code du piéton. Pour *accéder au temple hindou* de Brahmajuni, non loin de Bodgaya, il *faut* gravir quelques centaines de marches. Le lieu est désert. Seul un ermite (plutôt faux) attend en haut, maigre et barbu. Photographiable. A la descente, sur chacune des six cent cinquante-deux marches, un mendiant a *pris position — lépreux*, mutilé, stropiat — et quelques-uns *encore montent* en rampant. Il faut donner à tous ou détaler. La leçon d'humanité est rude, le bain dans l'étrangeté... plutôt *craintif. Ou dénicher* leur « civilisation » et comment se retenir d'accuser la religion d'être cause de leur misère ?

Car il y a les œuvres, les toits d'or des temples de Bénarès, les bouddhas déhanchés et graciles, mais aussi, partout, l'hindouisme dans les figurations des milliers de dieux qui peuplent leur cosmogonie comme dans la tradition et les castes qui raidissent la vie indienne. *« Avant il n'y a rien, après il n'y a rien,* disait le brahmane, *il faut que la vie tende à faire que se rejoignent ces deux riens. »* Envie de protester sur cette barque au milieu du Gange, *si dans le dos du brahmane ne* brûlaient à l'instant, sur la rive *sacrée*, les bûchers de Bénarès, si l'on ne voyait venir baigner une dernière fois, sans un cri, sans une lamentation, les morts couverts de fleurs et si les chiens, en bas, ne se disputaient les restes calcinés des cadavres. Rien n'est *triste vraiment. La vie* n'est peut-être rien et leur civilisation vaut la nôtre. Pourtant.

Les castes qui maintiennent la société en perpétuent les injustices. Un brahmane ne secourrait pour rien au monde un intouchable — *ce serait lui rendre* un mauvais service ; il l'empêcherait d'expier. Les mariages se font toujours entre membres d'une même caste — la consanguinité provoque de nombreuses maladies mentales. L'hindouisme fige la société indienne *autant que la sous-alimentation*. Ici encore, la raison rechigne.

« Si vous mangez de l'oignon, dit le brahmane, *vous serez agressif, si vous êtes agressif, vous vous réincarnerez en lion. »* Le brahmane raisonne en anglais, et, soudain, il dérape. Avec un petit air de mépris, il laisse le cartésien loin derrière. Epuisant pour qui essaierait de comprendre. *« Français houlala ! »* dit le petit Indien qui vend sur les *ghats* (quais) de Bénarès des colliers de fleurs. Il *n'a su que retenir ce mot* : houlala.

En marge de la marge

Pour y voir clair, il y a, bien sûr, les marginaux. Pas les gurus parfaitement intégrés, purs produits hindous — il suffit de les comparer aux jeunes « saints *hommes* » *occidentaux* qui traînent là-bas la savate pour s'en persuader, — mais les rationalistes de New-Delhi. Ils édictent des lois, ils interdisent, ils autorisent, ils parlent un langage « universel » : l'école pour tous, *suppression des castes*, de la liberté d'expression, mariage par consentement mutuel, mais, à peine sorti des allées bien tenues et des « cantonnements » de la capitale, on retombe dans les filets de la tradition. Le gouvernement *lance des satellites sous* le regard indifférent de centaines de millions de mâcheurs de bétel. *Les athées purs* et durs qui croient à la science, à l'histoire, au progrès, *les* esprits « britanniques » à la Nehru, sont en marge de la marge. Là-bas, point n'est besoin d'être logique. Ainsi ce professeur de matérialisme dialectique à la *faculté* de Calcutta qui ne manque jamais de se *prosterner* avant *de se* rendre à ses cours devant la statue de *Ganesh, le dieu à tête d'éléphant.* Et pas un petit signe de croix à la va-vite, une triple prosternation avec la main gauche pinçant l'oreille droite et vice versa. Ainsi les sikhs, qui sont parmi les Indiens les plus entreprenants et les plus *efficaces et qui n'hésitent* pas à se soumettre à des pratiques *qui peuvent* paraître absurdes : ils s'obligent à porter constamment un turban, un caleçon, un poignard... l'efficacité dans le respect du rite. Un autre monde où « nos » grands principes, à commencer par celui de non-*contradiction sont singulièrement* bousculés. Ici commence le voyage profond, celui qui bouleverse nos idées reçues. Agressé et séduit *tour* à tour, faut-il se demander s'ils ont tort ou raison ?

Les *touristes, qui eux* ne veulent qu'être séduits, peuvent-ils en *réchapper ?* Comment « piquer » le merveilleux sans rester *accroché* à d'autres *visions* ? Comment considérer le pittoresque autrement qu'une efflorescence sur la misère ? Photographier les petits enfants qui sur le milieu *de la rue se disputent la* bouse combustible comme s'ils étaient « drôles et mignons » parce qu'ils ont les yeux faits au kajal ? Comment ne pas rire, enfin, d'un rire irrépressible *et* honteux devant l'ingéniosité qui combat, tant bien que mal, la pauvreté, ressort comique essentiel de Charlot ? Pauvres touristes qui ne savent plus où poser leurs yeux, sur quelles plages enfin apaiser *leurs regards !* Et avec tout ça l'insécurité de certains territoires où des bandes de pillards descendent des collines pour les effrayer, leur couper le souffle et le gousset ! Comment échapperaient-ils à la réalité de l'Inde ?

En les enfermant dans les luxueux cinq étoiles de Goa ? On se souvient que le prince Gotama, élevé à l'écart du monde, dans un palais somptueux, s'en évada plusieurs fois et qu'il fit alors la rencontre *d'un malade, d'un* mort et d'un sage. Ce n'est qu'après que le Gotama devint le Bouddha. Trop de morts, de pauvres, trop de sages pour les faire disparaître à coup de dollars ! *« Le littoral de l'Inde équivaut à la moitié du diamètre de la Terre »* dit bien l'office du tourisme indien, mais il est une autre longueur à considérer : la chaîne des six cents millions d'individus qui tourne, dirait-on, à l'envers de l'Occident. Lorsque par exemple *on demande sa route* à un Indien, il répond toujours, même s'il ne sait pas, le service sans doute comptant plus que la vérité et puis... qu'importe de s'égarer parmi les égarés !

Alors reste cette épithète : « fabuleux », forgée pour l'Inde croirait-on. Les éléphants décorés, les palais des maharadjahs, la chasse au tigre, fabuleux ! L'Inde « *fabuleuse* », pour ne pas avoir à dire qu'on ne comprend rien à ses *cheminements.*

CHRISTIAN COLOMBANI.

★ La bonne saison pour voyager en Inde est la saison sèche, qui va de novembre à avril. Dans les grandes villes touristiques l'hôtellerie est, dans l'ensemble, de qualité. Ailleurs, c'est l'aventure.

Payscope International propose plusieurs circuits de dix-neuf à vingt-quatre jours : « L'Inde, le Népal, la Thaïlande », « L'Inde du Sud », « La vallée du Gange », etc. A partir de 5 250 F par personne.

Payscope International, 6, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 261-50-92. et dans les agences de voyages.

A SRI-LANKA

Des jardins plus beaux que les rêves

QUAND les citrouilles poussent sur les toits, quand on possède le plus vieil arbre du monde, quand les drapeaux fichés sur les grumes à l'arrière des camions sont un bouquet de fleurs d'hibiscus rouges, alors on peut se croire en un morceau oublié du jardin d'Eden. C'est à ce jardin que pensait Marco Polo, sans doute premier Européen en « tourisme » à Sri-Lanka (Ceylan), qui crut entendre sur l'Adam's Peak le murmure des sources du paradis...

Aujourd'hui, pour un voyageur, et qui plus est un amoureux des plantes et des fleurs, l'île demeure un enchantement. La nature est belle, étonnante dans sa diversité que rythment climats et altitude, ô combien généreuse ! Quel rêve pour ce jardinier de posséder un talipot (corypha umbraculifera) *ou un rônier ou palmyra* (borassus flabelliformis) *dont il pourra tirer sa nourriture des tiges, drupes et amandes, une boisson et du sucre de son jus abondant, de la fécule de la moelle du tronc, du bois dur et imputrescible pour construire sa maison ou son bateau, des feuilles pour protéger sa nuque d'un soleil parfois accablant ou même pour tresser, au soir de sa vie, quelque humble linceul.*

Mais il n'y a pas de vrai jardin sans la création des hommes, et la présence durant un siècle et demi des fonctionnaires de sa Gracieuse Majesté eut l'heureux effet de laisser à Sri-Lanka, outre le thé, le caoutchouc et bon nombre d'épices, l'un des plus beaux jardins botaniques du monde.

A 6 kilomètres du centre de Kandy, le jardin de Peradenya, qui couvre près de 75 hectares d'un terrain vallonné, est une réelle splendeur. En 1821, quelques années seulement après la conquête, l'emplacement est choisi, les plantations commencent. Mais le véritable créateur, Even Thwaites, se met à l'ouvrage au milieu du siècle dernier. C'est lui qui devait introduire, essayer et développer quelques-unes des plantes qui font, aujourd'hui, la richesse de l'île : du camellia thea (le thé d'Assam) à l'hevea brasiliensis *dont les shippers britanniques apportèrent quelques pieds, il y a juste cent ans.*

Mais ses préoccupations agronomiques allaient de pair avec un remarquable sens paysager. Probablement inspiré par les plantations de Kew Gardens, à Londres, auquel Peradenyia, bordé par le fleuve Mahaweli, fait évidemment penser. Thwaites réalisa un ensemble remarquable, fruit du savoir d'un botaniste, de l'habileté et du talent créateur d'un grand jardinier. Dès l'entrée, une bordure d'amherstia nobilis centenaires retient l'attention. Cet arbre splendide, couvert de longues grappes rouges, mérite bien son nom de « Fierté de Birmanie », son pays d'origine. Outre ses fleurs magnifiques, il possède l'étonnante particularité d'avoir les jeunes feuilles, pendantes et rougeâtres (le rameau semble mort), qui se redressent et verdissent après quelques jours. Il semble que cette propriété permette aux jeunes pousses de mieux lutter contre le soleil intense.

Parmi d'autres curiosités, il faut voir les majestueux bambous que sont les cendrocalamus giganteus, qui atteignent leur taille adulte (une trentaine de mètres) dans les trois mois qui suivent la mousson. Plus de trente centimètres de croissance par jour, cela se remarque ! A l'opposé, le cocotier des Seychelles, ou cocotier de mer (lodoicea maldavica), produit une seule feuille par an, mais elle peut vivre plusieurs siècles, et son fruit, noix de coco à deux ou trois lobes, met quelque dix ans à mûrir. Il y a, certes, bien d'autres cocotiers, dont les plantations en alignement le long des routes, comme l'allée des Palmyres ou la célèbre allée des palmiers-choux, qui constitue l'une des gloires de Peradenyia, que tout visiteur de Ceylan vient contempler.

Les Français de passage peuvent se sentir particulièrement honorés de voir mis en valeur, sur une pelouse face au lac, un plant de napoleonia imperialis, aux fleurs en couronne brune, qu'il est formellement interdit de cueillir mais que les enfants vous proposent en cachette contre deux ou trois roupies, comme s'il s'agissait de quelque relique impériale.

Les préférés du Bouddha

Deux autres clins d'œil envers nos compatriotes : un bel exemplaire de parmentiera cerasifera, un arbre qui produit à même le tronc des fruits semblables à des pommes de terre ; on ne pouvait offrir plus bel hommage à monsieur Parmentier ; et, surtout, de splendides frangipaniers plumieria, dont le parfum délicat des grandes fleurs blanches, roses ou rouges est l'un des souvenirs que conserve tout voyageur sous les tropiques. Sous leur ombre parfumée, quand le soleil grille les alentours, on se doit d'avoir une pensée pour le Père Plumier, qui leur donna son nom. Habile dessinateur, excellent descripteur, celui qui fut l'un des grands botanistes voyageurs du dix-septième siècle est totalement oublié aujourd'hui.

Il faudrait aussi parler des flamboyants (delonix regia) des bassins couverts de lotus, de l'allée des muscadiers, de l'immense choix de plantes grimpantes et de lianes. En ce pays où la foi bouddhique est particulièrement vivante, fleurs et plantes se mêlent intimement à l'histoire religieuse.

Bouddha naquit sous un arbre à boulets de canon (couroupitsa guinanensis), dont de beaux exemplaires parsèment les allées du jardin, il fit naître sous ses pas des fleurs de lotus et reçut « l'illumination » à l'ombre d'un ficus religiosa.

Pour l'amateur de plantes vertes, le mot ficus évoque souvent un pauvre « caoutchouc » souffreteux qui sous nos climats se languit et dépérit durant les mois d'hiver. A Peradenyia, il lui trouvera une toute autre allure. Les plantations d'alignement de ce même caoutchouc ont dû être arrachées et renouvelées en 1914, les précédents ayant pris trop d'ampleur ! Et quel hall d'immeuble moderne verra un jour se développer un ficus benjamina de... 54 mètres de diamètre ?

De ce jardin où l'on pourrait se promener des jours, il faut souligner l'excellent entretien, l'étiquetage soigneux et précis, avec un seul regret — que partage son directeur, — l'absence d'un petit guide pour les nombreux visiteurs.

Une place importante est faite aux orchidées réunies dans un pavillon où une présentation originale et harmonieuse met en valeur les plus beaux sujets. Depuis quelques années, la République de Sri-Lanka développe ses cultures d'orchidées et exporte de façon régulière sur l'Europe, en particulier l'oncidium gorceldiana aux fines fleurs jaunes arachnéennes.

Mais Ceylan, c'est aussi le jardin d'altitude d'Hakgala où se retrouvent fougères arborescentes et fleurs de zones tempérées, dans un cadre exceptionnel, et puis la nature qui se fait jardin comme autour d'Horton Plains. Au long d'une route bordée de mimosas se mêlent étrangement rhododendrons arborescents, campanules et orchidées. Un lieu idéal pour découvrir dans la fraîcheur que dispense l'altitude (1 500 mètres) quelques-unes des quatre mille espèces botaniques particulières à l'île.

Ceylan, un morceau oublié du jardin d'Eden peut-être ? Mais tout au moins, dans ce monde, l'une des plus merveilleuses promenades que puisse rêver un jardinier...

MICHÈLE LAMONTAGNE.

★ Kuoni organise en mai 1977 deux voyages « botaniques » à Sri-Lanka 33, boulevard Malesherbes. 75008 Paris. Tél. 265-29-09. Documentation et tarifs sur demande

● *Moins d'étrangers dans l'hôtellerie britannique.* — Le 10 janvier, à la Chambre des communes, le secrétaire d'Etat à l'emploi a annoncé une réduction sensible du nombre des permis de travail délivrés à des étrangers souhaitant exercer un emploi dans l'hôtellerie et la restauration britanniques. Le nombre de ces permis passera de six mille en 1976 à 2000 en 1977. En outre, les autorisations de travail délivrées à des personnels non qualifiés seront exceptionnelles.

● *L'Espagne à l'heure des émirs* — Selon le quotidien de Séville *Informaciones de Andalucia*, plusieurs émirs, dont ceux du Koweït et de Shargah, seraient prêts à investir dans l'industrie touristique de la Costa del Sol, et s'intéresseraient notamment à des projets d'aménagement du littoral. D'autre part, plusieurs groupes représentant des capitaux arabes auraient déjà acquis des appartements, hôtels et villas dans la province de Malaga.

TOURISME

A cheval sur l'Ardèche

LA passion de l'équitation et l'amour de l'Ardèche ont conduit, voici un peu plus d'un an, quelques jeunes cavaliers ardéchois à créer l'ATAC, Association pour le tourisme ardéchois à cheval.

Cette association, qui compte aujourd'hui une centaine d'adhérents, se propose de faire découvrir « une autre Ardèche » aux amateurs de sports équestres et aux amoureux de la nature. A l'occasion de diverses randonnées, les cavaliers ont déjà redécouvert quelque 300 kilomètres de chemins et de sentiers dans le Bas-Vivarais et l'Ardèche cévenole en particulier. Un parcours de 50 kilomètres a également été balisé que peuvent désormais emprunter sans risque tous les cavaliers.

Mais il est évident qu'en matière d'hébergement le touriste à cheval connait des difficultés qu'ignore l'automobiliste : rares sont les auberges, même en Ardèche, qui ont conservé les écuries d'antan. Grâce à la gentillesse et à la compréhension de nombreux agriculteurs, le problème a pu être surmonté, des gîtes ont été improvisés. Bien souvent, le confort n'est pas au rendez-vous, mais il y a mieux : un accueil simple, aimable, souvent chaleureux. Le cheval sert de lien entre le monde habituellement citadin de son propriétaire et le monde rural de l'hôte. On imagine aisément la richesse de ces contacts.

A cet ensemble de relais, les responsables de l'ATAC projettent d'ajouter dès cet été le château de Craux, un édifice du douzième siècle situé dans un cadre remarquable près de Genestelle. On pourrait y accueillir bon nombre de cavaliers et de montures dans des conditions très satisfaisantes : les écuries sont demeurées intactes, et plusieurs salles du château peuvent recevoir des voyageurs pour lesquels eau courante et électricité ne sont pas indispensables. A brève échéance, le château de Craux pourrait même devenir le centre départemental du tourisme équestre.

Cette formule de week-end ou de vacances rustiques, si elle attire en priorité des citadins de la région, parfois propriétaires d'un cheval, est également ouverte aux simples amateurs qui doivent simplement posséder quelques rudiments de pratique équestre. Des éleveurs, membres de l'ATAC, louent en effet à des tarifs fort intéressants des chevaux pour des séjours de durée variable.

Les responsables de l'association tiennent à conserver à leur organisation son caractère quasi familial. Instruits par des expériences touristiques plutôt malheureuses dans leur département, ils craignent plus la trop grande réussite que l'échec. Ils n'entendent pas faire succéder aux cohortes d'automobilistes aoûtiens des escadrons de cavaliers.

Mais ce danger existe-t-il réellement ? Malgré les efforts accomplis ces dernières années, l'équitation n'est pas encore un loisir populaire. Il suffira de veiller au grain.

JEAN-PAUL LARDY.

★ ATAC, Siège social : place de l'Hôtel-de-Ville, 07000 Privas. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. Pierre Blache, secrétaire à l'ATAC, Valfleury, 07200 Aubenas.

FAITS ET GESTES

● *Les remontées soumises à patente.* — Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a condamné la régie départementale d'exploitation des engins de remontée mécanique de la station du Lioran (Cantal) au paiement de la patente aux trois communes d'Albepierre, Laveissière et Saint-Jacques-des-Blats, copropriétaires des terrains où sont implantées ses installations.

Le tribunal a estimé, en effet, que l'exploitation de cette station, dont le budget devait être équilibré par les redevances des skieurs, présentait « *un caractère industriel et commercial, justifiant l'assujettissement au paiement de la patente* ». Cette contribution fiscale sera d'autant plus appréciable pour les trois petites communes, qui totalisent mille quatre cents habitants, que la station constitue la seule activité commerciale importante du massif du Plomb du Cantal.

● *Pour la première fois, MIVICO marché international des villes de congrès* se tiendra à Paris, à l'hôtel Intercontinental les 20, 21 et 22 janvier 1977. Cette manifestation accueillera les responsables de réunions et congrès. L'Allemagne, la Belgique, la Grèce, le Maroc, le Portugal, la Pologne, le Sénégal, la Yougoslavie, les villes et stations françaises leur présenteront à cette occasion leurs équipements et possibilités d'accueil.

★ MIVICO, tél. 720-71-86.

On pourra bientôt mouiller aux Sables

LE 4 décembre dernier, la cérémonie simple que présida, aux Sables-d'Olonne (Vendée), M. Alain Poher, au titre de président des maires de France, fut, en fait, une initiation aux mystères que réserve l'avenir sur cette station balnéaire. « *Monsieur le président, je vous ai invité à poser symboliquement une première pierre, celle des Sables de demain...* »

Par ces mots, M. Albert Prouteau, le maire, relançait par une réalisation — et par le verbe — une évolution entamée sous Napoléon III, en 1866, lors de l'arrivée du premier train Paris-Les Sables (réseau de l'Ouest, via Les Aubrais et Saint-Pierre-des-Corps). Une légende, en fait, avait monopolisé sur cette ville le symbole de l'évasion des citadins vers la mer : une affiche, multipliée dans les gares de Paris, l'avait créée. Une Sablaise, dont la coiffe n'avait pas encore monté comme un hennin du Moyen Age, y répétait sur un décor de train et de plage : « *Les Sables-d'Olonne, première station balnéaire de l'Atlantique reliée à la capitale par voie ferrée...* »

Cette mythologie n'a pas complètement disparu chez les estivants, qui ont succédé aux « baigneurs » d'antan : elle survit un peu chez les Sablais, qui, le dos tourné au continent comme les habitants de tous les ports, vivent encore un conte du Proche-Orient, à la manière d'une race venue, dit-on, de pays où le verbe règne de pair avec le goût du panache.

Cette cérémonie a-t-elle vraiment nui à l'évolution ? Non, car les maires ont modelé leur ville selon leur époque. Parmi eux, « le Grand Charles », que partisans et adversaires évoquent encore avec fierté et une tendresse inavouée envers un homme disparu, dans lequel ils se reconnaissent, qualités et défauts confondus : le député, maire indépendant Charles Rousseau, qui compara jadis, dans une phrase restée célèbre, ceux du M.R.P. aux « poissons rouges dans un bénitier ». Il allait transformer sa ville avec l'intuition aimante d'un compatriote.

A cette compréhension toute sentimentale, il semble bien qu'ait succédé une exigence nouvelle. C'est l'impression, en tout cas, que donne M. Albert Prouteau, maire depuis 1971 : ce Sablais, formé à la technique, à l'économie et à l'urbanisme par ses séjours à Centrale, aux Beaux-Arts, et dans divers instituts de gestion, continue pour sa ville une activité qu'il a « testée » sur le tas dans les travaux publics d'une entreprise privée.

C'est pourquoi ses idées vont bien au-delà de la fièvre électorale (plus ardente ici que dans le reste de la Vendée, et l'absence d'un parti de la majorité lors de la cérémonie le montrait bien). Et c'est pourquoi nous l'avons écouté nous dire ses projets.

Du dériveur au gros yacht

« *C'est le manque de place qui nous gêne*, confie-t-il. *Quand cinquante mille personnes couvrent la grande plage, vingt mille celle de Tanchet, et que les rues de la ville, cependant, ne se désencombrent pas, cette vérité éclate... Comment, malgré tout, satisfaire chacun ? Eh bien, à côté du grand nombre de ceux que la mer fascinera toujours pour se « grâler »* (griller) *au soleil, pour se baigner, il y a ceux qui, pour corriger les contraintes de toute l'année, quêtent une évasion dans la solitude... A ceux-là, quand la plage les refuse, le port de plaisance répond, en leur permettant de vivre sur l'eau. Le bateau représente tous ces rêves, et le goût de l'aventure et du risque, où la crainte (honteuse) de « dessaler » empêche de tricher...* »

Le nouveau port de plaisance devrait répondre à cette évolution : « *Le dériveur, c'est le début de l'aventure. Puis c'est un 6,50 m, qui nécessite un chariot de transport. Pour éviter les frais, on le laisse à flot... Et le gabarit continue d'augmenter car, avec les ans, l'exigence du confort commande. Alors, on en arrive aux formules de copropriété. Et quand la dimension augmente, l'équipage suit. Et ces gens, qui veulent vivre à bord, désirent avoir à proximité une agglomération vivante avec ses magasins, ses bistrots, ses marins en bordée. Or la ville proche des Sables (dix-sept mille habitants sédentaires) offre cet accueil toute l'année. Le pari est gagné, si l'abri garantit sûreté et silence : le port, enfoncé à 1 300 mètres dans les anciens marais, protège des vents : les jours de tempête le bassin frise à peine et écarte la hantise des nuits blanches avec les haussières qui tintent, les drisses qui claquent sur les mâts en aluminium...* »

L'environnement ne sera pas assassiné... Les rêves d'avenir du maire se précisent : « *J'ai prévu des magasins et une urbanisation légère avec peut-être des « cornières », c'est-à-dire des couloirs en arcades pour circuler à l'ombre autour de la place, des zones boisées sur des petites dunes, un complexe sportif et même une promenade piétonnière, ombragée par des arbres, qui conduirait à la grande forêt domaniale d'Olonne.* »

La conversation nous apprend que, cet été, quatre cents voiliers ont rallié le port de pêche, que la demande a été si grande qu'il a fallu en refuser trois cents. Pourquoi donc tant de retard ? « *Oui, le port de plaisance promène des projets depuis trente ans, de la plage aux rochers, qui marquent l'entrée de la rade, au nord et au sud ; sur les plans, il a voyagé aussi de part et d'autre du chenal, entre deux jetées de protection et même au port de pêche intercalé entre la ville, qui couvre une ancienne dune de sable, et l'arrière-pays... on a longtemps hésité par peur de nuire à la plage : l'équilibre de l'« estran » reste toujours fragile.* »

En 1923, un raz de marée avait creusé au long du remblai une rivière profonde de 1,50 m ; pendant deux saisons, il fallut poser des passerelles en bas pour gagner la plage. Un deuxième raz de marée a comblé la rivière et « *engraissé l'estran* », mais, à juste titre, la méfiance a continué contre des aménagements qui auraient pu remuer des courants et des fonds non encore étudiés. Longtemps, les plaisanciers entre La Rochelle et La Trinité n'avaient aucun port à rallier : maintenant, Le Croisic, Le Pouliguen, Pornic, L'Herbaudière, Saint-Gilles, permettent de relâcher en paix. A quand le tour des Sables ?

« *Dès juin 1977, je compte offrir de cent cinquante à deux cents anneaux. Je prévois l'achèvement de l'ensemble en cinq ans, car il y a 5 milliards d'anciens francs à absorber, et la ville ne peut les digérer plus vite. Evidemment, je pourrais en entrevoir la fin en quinze mois, pour le 1er juillet 1978, sans que les travaux coûtent à la ville : un groupement me les propose à condition de vendre lui-même quatre cent cinquante anneaux sur six cents et d'acheter 1 000 mètres carrés de surfaces commerciales. Mais la décision dépend de la municipalité tout entière...* »

Le contrôle, en tout cas, n'échappera pas à la collectivité, et le projet protégera aussi l'environnement contre les abus, car une couronne de 15 hectares ont été achetés en même temps que les 10 hectares du port de plaisance par la ville.

Dans cette ville, où la mer attire en tout temps, où deux cent cinquante-quatre sociétés multiplient les loisirs jusque dans leurs diversités, il est dommage de séparer l'année en deux : pourquoi ne pas construire pour les retraités, qui cherchent ici un climat sédatif, une hôtellerie « sociale » de basse saison, et une sorte de béguinage pour ceux qui sont aisés, avec des achats de studios en viager revendables seulement à des personnes âgées ? Pourquoi ne pas rechercher une péréquation fiscale entre les commerçants sédentaires et saisonniers, afin de prolonger sur douze mois une partie des affaires ? Pourquoi ne pas essayer de décentraliser certaines industries sur ces côtes, où les épouses des cadres auront l'impression d'être en vacances toute l'année ?

Dans cet immense chantier de l'avenir, les projets tourneront soit en rêves, soit en hauts lieux de la qualité de la vie : la construction de ces « acropoles » dépendra surtout du caractère des chefs de la côte.

Le pari va donc beaucoup plus loin que l'enjeu proche des élections municipales : mais l'initiation aux « mystères » des Sables de demain court de gros risques, car elle suppose une longue patience, si l'on veut que les cérémonies se succèdent jusqu'en l'an 2000.

VALENTIN ROUSSIERE.

PAS D'ACCORD

La discipline du harpon

SOUS le titre « Harpons sauvages » *(le Monde* daté 21-22 novembre), il était fait état de déclarations de M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, selon lesquelles un projet de loi réglementant l'exercice de la chasse sous-marine serait soumis au Parlement au cours de la prochaine session de printemps.

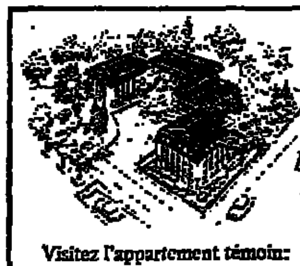
Des amateurs de ce sport ont vivement réagi à ces propos. M. Gilbert Doukan, de Paris, rappelle qu'une réglementation sévère existe déjà : « *Se peut-il que le secrétaire d'Etat aux transports ignore à ce point la réalité en matière de réglementation de chasse sous-marine ? Que pas un seul de ses collaborateurs ne soit mieux informé ? Parler d'une réglementation de la chasse sous-marine est tout de même assez étonnant. Permettez-moi, en tant que président d'honneur des chasseurs sous-marins de France et ancien vice-président de la Fédération nationale française d'études et de sports sous-marins, de rétablir la vérité. Nous avons créé, il y a trente ans, un permis de chasse sous-marine, et il existe, dans les prud'homies des arrondissements maritimes une longue suite d'article réglementant la chasse sous-marine.* » *(...) Non seulement le permis de chasse sous-marine existe mais encore doit-il être constamment porté par le chasseur sous-marin sur lui, dans ses évolutions, protégé par un étui étanche.* »

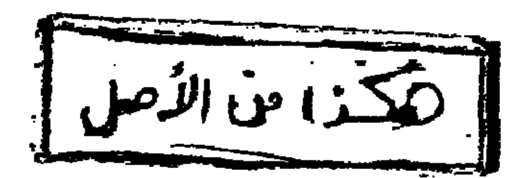
Pour M. Louis Lauzin, de Rabastens (Tarn), le dépeuplement des fonds marins n'a pas été provoqué par les chasseurs : « *Le chasseur sous-marin, ce pelé, ce galeux, d'où nous vient tout le mal, est de nouveau le bouc émissaire. Tant il est vrai que, lorsqu'on veut cacher la forêt, il suffit d'un seul arbre convenablement grossi.*

» *Que sont les quelques dizaines de poissons chassés pendant deux ou trois mois par quelques-uns ou pendant deux ou trois semaines par la quasi-totalité des autres au regard des tonnes de poisson pêchées par les particuliers, et notamment lors des championnats, où la qualité du pêcheur se mesure au tonnage du bateau et au luxe de l'équipement ?*

» *Mais il n'est pas question non plus dans votre article, qui déplore le dépeuplement des fonds jusqu'à 10 mètres, du dépeuplement bien plus grave que fait subir aux fonds la pratique du chalut. (...) Dire que les fonds sont dépeuplés jusqu'à 10 mètres, c'est reconnaître que le poisson est intelligent et sait que la meilleure défense pour lui est de descendre de quelques mètres. Là, il est à l'abri du pêcheur sous-marin, mais pas de la grenade, couramment employée, avec la bouteille de carbure, le long de la Côte Vermeille.* »







هكذا من الأصل

Le Monde aujourd'hui

SALON

Quand la plaisance devient déplaisante

Aucun doute : le nautisme déploie ses génois et ses spis dans le ciel de la réussite et de la haute promotion. Le Salon de la navigation de plaisance a reçu sa Légion d'honneur : tous les journaux télévisés en ont parlé, avec l'émotion que suscite les grosses hémorragies d'argent.

Cela faisait insolite de pénétrer, le soir de l'ouverture du Salon, dans cet énorme hangar où stagnaient des centaines de voiliers aux voiles hissées, mais toutes flasques, alors que dehors soufflait un vent d'ouest de force 6. Impression d'autant plus dérangeante qu'une tempête brasse des images de désordre, de fouillis, d'anarchie, alors que tout était si propre dans ce Salon, si clinique, si « promotionnel » comme on dit : les coques, les ponts, les pièces d'accastillage, les voiles surtout. On aurait pu jurer que tout cela n'était jamais qu'un vaste décor en carton, que rien ne servirait jamais et que tous ces bateaux étaient destinés à demeurer immobilisés entre les échafaudages de leurs remorques.

Ce n'est pas tout à fait vrai. Presque tous bougeront, car ils trouveront acquéreur. Mais inutile de délirer dans le pathos en imaginant les océans qu'ils traverseront et les horreurs marines qu'ils défieront. La plupart des bateaux vendus iront par la route jusqu'à un port de plaisance et n'en bougeront jamais, ou à peine. Dans tous ces ports, on peut compter sur les doigts des deux mains les voiliers qui prennent la mer régulièrement.

Quand on sait que le moindre bateau de 6 mètres doté de quatre couchettes coûte entre 30 000 francs et 40 000 francs, on comprend enfin ce que signifie l'expression « jeter son fric à l'eau ». Compte tenu du fait qu'un bateau, cela doit s'entretenir, et qu'une place dans un port, cela représente un véritable petit loyer supplémentaire. Tout cela est d'autant plus risible que « la couchette » est devenue la véritable unité de valeur d'un bateau.

Oui, la plaisance a bien des côtés déplaisants. Ou, plus exactement, la voile se cancérise de plus en plus sûrement de tous les tics de l'époque.

Certes, avec la révolution du plastique, la voile s'est démocratisée dans les années 50. Mais, en séduisant au départ les purs et les fanatiques de la mer, puis un public de plus en plus vaste — et de moins en moins pur — au cours des années, elle a fini par devenir la proie des promoteurs qui volent vite d'où souffle le vent : en direction du profit. Le succès, l'engouement, l'intérêt du grand public signifient fatalement, d'une façon ou d'une autre, la surenchère, la flambée des prix, la surproduction absurde. Puis la presse s'en est mêlée. On a lancé sur le marché le nautisme comme on aurait lancé un film ou un détergent.

Cela fait dix ans qu'on ne parle plus que d'exploits délirants, de performances publicitaires, de courses aux records, d'escalade du survoltage, de névrose de la survitesse. Les dériveurs les plus simples s'encombrent d'un accastillage de haute régate qui fait monter considérablement les prix, en met plein la vue et ne sert strictement à rien aux mains de ceux qui ne pratiquent pas la voile en vue des Olympiades. Mais cela sert les desseins plus précis des promoteurs : à force de patauger dans l'emphase, les prix des séries qui « marchent » sont passés du simple au double en moins de quatre ans. Il faut compter 2 200 francs pour la moindre planche ou caisse à voile et le 420, que réclament les adolescents sortis de leurs écoles de voile, coûte aujourd'hui 7 000 francs au minimum.

Bref, le nautisme se place d'autorité à l'ombre de la grande bannière : « Sérieux, Profit, Efficience ». Plus question de prendre la mer avec un voilier qui ne soit pas « à la pointe de l'hypertechnique » alors que n'importe quel fana de la voile sait parfaitement que l'on peut naviguer avec un accastillage rudimentaire et se contenter d'une écoute, d'une poulie et d'un taquet. Plus question de parler d'amour de la voile pour la voile et la mer, on ne jure plus que par la régate, l'esprit de compétition, la performance, la moyenne chrono et les pointes de vitesse. On finit par rendre le voilier aussi vulgaire que la bagnole et déjà l'Atlantique ressemble de plus en plus sûrement au circuit du Mans.

Le spectacle le plus triste, c'est encore de voir dans tous les ports de plaisance de vrais passionnés de la voile, vraiment fauchés, rêver devant ces bateaux dégréés, cadenassés, éternellement amarrés à leur ponton. Eux seuls en hissent les voiles, prennent la barre, mettent le cap vers la haute mer. Mais en rêve

JACQUES STERNBERG.

PORTRAIT

Le vieil homme et la vie

« L'ESSENTIEL, me dit-il, est de ne pas être dupe. Je ne crois plus en l'homme. Voilà pourquoi. »

Amer, le vieil homme ouvre, d'un geste sec, son secrétaire. Un flot de journaux plus ou moins jaunis en jaillit.

« C'est l'année de ma retraite que j'ai commencé à lire les journaux. Je sais désormais ce que cachent même les faits divers : la vraie vie, monsieur, sournoise, qui remue ses oreilles d'âne. Dire qu'on vivait à côté de ça ! J'ai découvert ce qu'est la France

— La France ?

— Oui : quelque chose qui se prend pour quelqu'un ! Je ne voudrais pas jouer les Cassandre, mais vous allez voir... »

Fébrile, il dépile les longues feuilles. Çà et là, un article nerveusement cerclé de rouge l'arrête.

« La France, commente-t-il d'une voix de tête, est un pays de prétendus cartésiens qui n'ont jamais lu Descartes. Un pays où l'inconscience peut faire plus de mal que tous les instincts destructeurs réunis. Le pays d'un unique record mondial, celui de l'ivrognerie : 28 litres d'alcool pur par an et par habitant, soit 280 à 300 litres de vin. Un pays où, dans la semaine même où il prétend déclencher une campagne antitabac, l'Etat lance une nouvelle cigarette. Un pays où l'auto a tué en vingt-cinq ans plus de Français que Hitler, et en a blessé plus que la guerre de 14-18. Un pays où la voiture coûte deux fois plus qu'elle ne rapporte, ses taxes compensant à peine ses frais routiers et les seuls accidents coûtant 25 milliards, soit le chiffre d'affaires de l'industrie automobile. Que dites-vous de ce chef-d'œuvre d'absurdité ?

— J'avoue...

— Mais « eux », ils n'avoueront jamais ! Lisez : « Un pays qui limite la vitesse est un pays qui vieillit. » Il y a eu un président de firme automobile pour proférer une ânerie aussi criminelle. En vain l'Association des paralysés avait lancé un appel : « Il n'est pas possible de mettre en parallèle quelques minutes perdues sur le trajet avec des vies gâchées... » Cette année même, un tribunal de l'Est n'a condamné qu'à quatre mois de retrait de permis un chauffard récidiviste, entièrement responsable de la mort d'un enfant de sept ans.

Péché contre l'esprit

— Le parquet aura fait appel ?

— Même pas ! Quant à la pollution sonore, je ne cite que pour mémoire la prétendue lutte qu'on dit engager contre elle. Savez-vous de combien de décibels le mur anti-bruit de l'autoroute du Sud a diminué le bombardement sonore des gens de l'Haÿ-les-Roses ? De 7 ! Reste à subir : 70 décibels : l'équivalent des chutes du Niagara. »

J'observe le vieil universitaire. Je le crois affligé d'un vice que la Bible a dénoncé énergiquement : il ne s'aime pas. Et, comme il n'arrive pas à se sentir tout à fait innocent de tous les malheurs qui arrivent, son malaise croît en raison directe de la petite revue de presse qu'il entreprend devant moi.

« Que voulez-vous, s'excuse-t-il en froissant ses journaux. Moi aussi, une coupure de presse me fait saigner, parfois. S'il n'y avait que la voiture ! Mais n'oublions pas que la France est aussi le pays où 58 % des citoyens n'ouvrent jamais un livre. C'est le péché contre l'esprit ça : le plus grave ! Il est vrai que 90 % ont la « télé ». Et qu'on a calculé qu'un Français né en 1976 passera huit ans pleins de sa vie devant le petit écran...

— Contre dix-huit ans s'il naît aux Etats-Unis !

— Soit ! Mais pour en revenir aux névroses nationales, dans quel autre pays a-t-on 8 millions de joueurs de tiercé ? Je ne prétends pas dresser la liste complète de nos absurdités. Des foyers d'irrationalité collective, il y en a partout dans le monde. Mais vous conviendrez qu'on est bien placé. Lisez encore ça, s'il vous plaît. C'est le dernier sondage sur ce que croient, ou du moins pensent croire, les Français : 90 % se disent chrétiens, mais... 75 % seulement de ces derniers affirment que Dieu existe et 40 % d'entre eux disent que Jésus n'est pas Dieu ! Je suis assez loin de ces problèmes, mais comme modèle d'inconséquence !

— Quand les chrétiens se convertiront à leur propre religion...

PIERRE LEULLIETTE.

(Lire la suite page 22.)

LA MISÈRE

La boulangère et la demi-baguette

LA boulangère fait son bilan. Elle n'a jamais vendu tant de bûches, tant de gâteaux, tant de galettes de rois. Aussi en ces lendemains de fêtes est-elle un peu fatiguée. Ses bras au-dessus du comptoir font passer les baguettes, les ficelles, les pains complets avec moins d'élan et d'allégresse qu'à l'ordinaire. Et sous ses beaux yeux noirs, elle n'a pas son sourire des meilleurs jours.

D'ailleurs, dans le magasin, les gens n'ont pas l'air spécialement réjoui. On murmure que le café va augmenter et que les prix des légumes flambent. Une cliente explique que le moment est venu de payer la note des festivités de fin d'année : selon elle, la plupart des Français dépensent à ce moment-là sans lésiner, bien au-delà de leurs possibilités, et sont ensuite bien obligés de faire le compte de leurs débours, de leurs dettes, de leurs traites, un compte qui n'en finit jamais. Une autre réplique qu'au point où les choses sont arrivées elle renonce, elle rend à la lettre son tablier, elle ne peut plus boucler son budget familial, elle en a assez de voir le coût de la vie grimper et de traîner misère.

On se récrie alors dans la boutique en disant qu'il y a des mots qu'il ne faut pas prononcer à la légère, qu'on ne doit rien exagérer, qu'après tout la France continue à manger et à boire. Il suffit, dit un vieux retraité, de voir ce que les gens emportent dans leur filet. Ou de respirer l'odeur chaude du bon pain dans cette boulangerie, remarque une dame d'âge mûr capée et bottée. Mieux, de constater tout ce dont elle regorge : des pains, des miches, des croissants, des brioches, des biscottes, des triscottes, des tartes, des glaces, des entremets, des desserts. La boulangère retrouve son sourire.

C'est alors qu'elle se souvient d'une chose qu'on lui a dite la veille et qui la préoccupe pourtant. Il paraît qu'entre Noël et le Jour de l'An on a trouvé un homme mort dans un local froid et insalubre du quartier. C'était un de ses clients. Un peu bizarre, pas très engageant, mais client tout de même, et régulier. Il venait tous les trois jours acheter une demi-baguette, dit la boulangère à voix très basse. Oui, vous avez bien entendu, madame, une demi-baguette tous les trois jours. On chuchote dans la boutique. On se met à parler d'autre chose. Léger froid parmi le pain chaud.

Je n'ai pas raconté cette petite histoire par goût du misérabilisme. Mais je ne l'ai pas inventée.

RAYMOND JEAN.

Au fil de la semaine

LA PESTE

par

PIERRE VIANSSON-PONTÉ

1948 : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. » (Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 5.)

1970 : « On parle des tortures comme d'une épidémie répandue dans de nombreuses parties du monde. Les tortures... sont à condamner absolument. Elles ne sont pas admissibles aujourd'hui, pas même sous prétexte d'exercer la justice et de défendre l'ordre public. Il faut les dénoncer et les abolir. » (Paul VI. Audience générale du 21 octobre.)

1973, décembre : Amnesty International réunit à Paris un congrès mondial pour l'abolition de la torture.

1974, juin : constitution en France de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), mouvement œcuménique. 16 novembre : l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies décide la mise en route d'une « action spécifique contre la torture » par 125 voix (dont celles du Brésil, de l'Indonésie, de l'Iran, du Chili, du Cambodge, de l'U.R.S.S., etc.), contre zéro et une abstention (le Zaïre).

1975 : l'Assemblée mondiale du Conseil œcuménique des Eglises réunie à Nairobi lance un appel aux chrétiens de toutes confessions contre la torture.

1976, 29 septembre : s'adressant à l'Assemblée générale de l'O.N.U., M. Van Der Stoel exprime « la préoccupation du gouvernement des Pays-Bas vis-à-vis de la violation des droits de l'homme dans le monde et de l'institutionnalisation de la torture ».

1977, janvier : « La torture est actuellement pratiquée dans plus de soixante-cinq pays. » (M. André Jacques, directeur du service des réfugiés de la CIMADE, dans la revue « Unité des chrétiens » (1).

18 janvier : une délégation de l'ACAT remet au pape Paul VI une lettre signée de trente-six mille chrétiens français lui demandant de dénoncer la torture.

Quelques dates, quelques repères, parmi d'autres. La liste pourrait en être dix fois, vingt fois, plus longue. Jamais, en effet, on n'a aussi souvent dénoncé, aussi fermement condamné la torture. Il n'est pas de jour où quelques autorités morales ou spirituelles, quelque instance internationale, ne plaident, bien haut, en faveur des droits élémentaires de l'homme et ne prennent à parti les bourreaux. Jamais, cependant, on n'a aussi largement utilisé, aussi férocement, pratiqué la torture. Il n'est pas de jour où, sur les cinq continents, ne s'élèvent les cris des suppliciés. La lecture de la presse, de ce journal, l'information diffusée par tous les médias, en portent quotidiennement témoignage, et ces temps-ci, semble-t-il, tout particulièrement.

***

Après tout, disent les résignés, la torture n'est pas une invention récente, il s'en faut. D'Athènes, où elle était réservée aux esclaves, à la « question » du Moyen Age, de l'Inquisition à la Gestapo, l'histoire est pleine d'affreux et sanglants récits, d'images de corps broyés, roués, déchiquetés, d'hommes brisés et avilis. Toute l'histoire, même la nôtre, oui, même notre toute récente histoire, celle des trente-cinq dernières années, en France, en Indochine, en Algérie... Ce n'est pas un hasard d'ailleurs si, dans notre code pénal, ce monument où tout est prévu, et dans notre code de justice militaire, qui réprime avec tant de minutie le pillage et les destructions, le mot de torture ne figure nulle part, et pas davantage la chose.

Alors, avancent quelques sceptiques, on en viendrait presque à se demander si on ne torture pas plutôt moins que jadis, plutôt moins qu'hier, et si ce n'est pas la publicité donnée par les moyens modernes d'information qui sensibilise aujourd'hui l'esprit public à un problème aussi ancien que l'homme. Et de pousser le raisonnement plus loin encore : toute dénonciation serait hypocrite, elle ne ferait que donner, à peu de frais, bonne conscience à ses auteurs. Ainsi, à la limite, ce serait presque encourager la torture que de la condamner avec tant d'éclat, mais, semble-t-il, sans grand résultat.

Au surplus, renchérissent les cyniques, la torture morale et surtout physique, moyen médiéval de provoquer les aveux et les dénonciations, ne va-t-elle pas disparaître d'elle-même ? Déjà des méthodes beaucoup plus raffinées, les techniques de manipulation de la personnalité appliquées par des tortionnaires en blouse blanche, la « torture propre » (2), sont maintenant tout à fait au point et commencent d'être utilisées. Le danger est là, et il ne sera bientôt plus dans ce qu'on continue de désigner par le nom de torture.

Ce n'est pas faux. Si, cependant, dans nombre de pays, la torture classique, si l'on ose dire, continue d'être largement pratiquée, c'est tout simplement parce qu'elle est devenue un mode de gouvernement. On la nie mollement, tout en laissant volontiers filtrer d'effrayants récits et en leur donnant même à l'occasion une certaine publicité. Ainsi elle frappe l'imagination, sème la terreur, engage le peuple et les opposants à se tenir tranquilles. Qu'on se rappelle les réponses faussement embarrassées du chah d'Iran à diverses interviews récentes où il ne niait pas l'existence de la torture dans son pays (3) ! On l'enseigne d'ailleurs, et de grandes puissances qui ne sont pas les moins ardentes à la condamner, qui ne la toléreraient pas chez elles, l'exportent volontiers avec instructeurs et matériels. Au surplus, ce ne sont pas ceux qui l'ordonnent et la pratiquent ; ainsi peuvent-ils en parler publiquement avec dégoût, et en secret la déplorer à voix basse.

Tout cela fait partie du jeu. D'une certaine façon, les dénonciations, les condamnations solennelles aussi : en accréditant la rumeur, elles contribuent à répandre la crainte et incitent à la résignation, à la soumission. Il est plus facile d'accepter de mourir pour une cause que de souffrir mille morts pour elle.

***

Alors, rien ne sert à rien, il n'y a rien à faire ? Puisque aucune réprobation, aucune interdiction n'a pu abolir la torture, à quoi bon ces appels, ces mouvements, ces manifestations ?

Tout récemment, un hebdomadaire suisse, « la Vie protestante », publié dans cinq villes de la Confédération, a lancé une grande enquête (4) sur la base d'une série de suggestions pratiques. En résumé, il proposait que la Suisse prenne l'initiative d'une nouvelle convention internationale contre la torture, groupant à l'origine un nombre restreint de pays qui accepteraient un contrôle permanent par une commission internationale autorisée à visiter à tout moment et sans préalable les lieux de détention.

Une vingtaine de personnalités, invitées à donner leur avis, ont répondu à l'enquête (5). La plupart se contentaient d'approuver l'idée, tout en exprimant quelque scepticisme. « Aucune illusion », disait l'un. « Oui à cette utopie », écrivait l'autre. « N'êtes-vous pas trop optimistes ? », demandait un troisième.

Répondant aux partisans et aux sceptiques, le journaliste suisse auteur de l'initiative, M. J.-J. Gautier, écrivait : « Pour les uns, il est impossible de combattre la torture. Pour les autres, il est impossible de s'y résigner. » Et d'ajouter que ses convictions religieuses l'engageaient pour sa part « à saisir toutes les chances, si minimes soient-elles, de diminuer son emprise ».

A noter qu'une seule des personnes interrogées, un conseiller d'Etat helvétique, M. Carlos Grosjean, s'était catégoriquement prononcé contre le projet, disant : « Nous sommes au regret de rappeler qu'il a fallu des avions, des tanks et des millions de morts pour vaincre le nazisme. C'est pourquoi nous n'appartiendrons jamais au monde des pacifistes, qui nous paraît relever d' « Alice au pays des merveilles. »

***

Dans la revue « Unité des chrétiens », citée plus haut, plusieurs des auteurs d'articles (6) avancent aussi des propositions. La torture, crime international, ne devrait-elle pas être poursuivie et jugée dans tout pays, aucune extradition demandée de ce chef ne pouvant être refusée, suggère M. Maurice Rolland, président honoraire à la Cour de cassation ? Il propose aussi une commission spéciale d'enquête permanente des Nations unies, compétente dans le monde entier et astreinte à remettre à l'Assemblée générale un rapport annuel.

Les tortionnaires seront-ils impressionnés par toutes ces malédictions, par les foudres de la justice internationale, armée du droit et de sa bonne conscience, eux qui se moquent du pape, des Eglises, des conventions et déclarations et de l'ONU comme de leur première victime, même s'ils torturent au nom de la religion, de la civilisation ou du socialisme ? Comment stigmatiser, enrayer la torture ? Peut-on déshonorer la peste ?

(1) Revue trimestrielle de formation et d'information œcuménique. Le numéro : 7 F (17, rue de l'Assomption, 75016 Paris). Le numéro 25 (janvier 1977) est presque entièrement consacré à la torture.

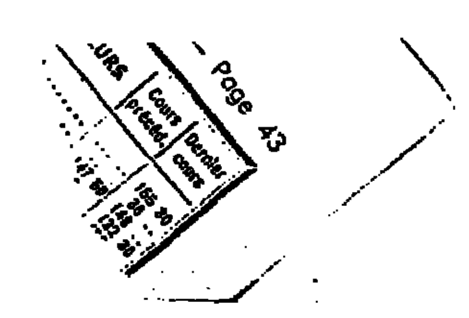
(2) Titre d'un livre de J.-C. Lauret et Raymond Lasierra (Grasset, 1975).

(3) Notamment à André Fontaine (le Monde du 25 juin 1974) et à Olivier Warin (le Lion et le Soleil, Stock, 1976).

(4) Du numéro 40 (29 octobre 1976) au numéro 44 (26 novembre).

(5) Parmi ces personnalités, six Français : MM. Hubert Beuve-Méry, Pierre Mendès France, Jacques Ellul, Mme Benoîte Groult, le pasteur André Dumas et Me Louis Pettiti.

(6) Parmi eux, MM. Gilbert Cesbron, Maurice Rolland, Pierre Toulat, etc., etc.



LE MONDE

RADIO-TELEVISION

Les cent questions de Pierre Dumayet

Pour jouer à celui qui ne veut pas deviner

FACE à face, c'est ordinaire. Chacun dans une cellule, sans se voir, c'est déjà mieux. Et pourquoi pas : sans s'entendre. Oui, une interview à l'aveuglette, où celui qui écoute n'est pas celui qui interroge, où celui qui parle n'entend pas sa voix telle qu'elle est perçue — déformée — par son interlocuteur. C'est ça, la nouvelle émission de Pierre Dumayet, de Philippe Alfonsi et de Patrick Pesnot : un dispositif hérité de la radio (les « Cent questions derrière un miroir » de R.T.L. en 1974), un stratagème qui trouble dévie, détourne, les habitudes de l'interrogatoire, qui le change en « entretien », au sens presque psychanalytique.

Car, du même coup, les phrases que prononcent pour la caméra, c'est-à-dire, en un sens, pour personne, les invités sur la sellette (c'était Georges Séguy et Jacques Martin, ces deux dernières semaines), leurs réponses affirmées ou évasives à des questions du genre : « Achèteriez-vous une maison hantée ? » ou « Jetez-vous vos vieilles chaussures ? » — questions absurdes et vides, que chacun peut remplir à sa guise — les réponses, donc, en disent (du moins on peut y croire) un peu plus qu'elles n'en ont l'air. Et voilà que les mots cessent d'être révélateurs, et qu'un regard, une intonation, un bredouillement, un air surpris, une gêne servent d'indication. Indication de quoi ? De rien, d'une pensée non avouée ou non retenue, d'un souvenir peut-être.

D'une vérité ou d'un mensonge, peu importe. Car dans l'émission « Questions sans visage » — c'est là son intérêt — ce sont plutôt les mensonges qui auraient valeur de vérités.

Soit obtenir des réponses franches, soit comprendre pourquoi les questions restent en suspens, préconise Pierre Dumayet. Les gens sont naturels, y compris lorsqu'ils ne le sont pas. Je ne connais pas l'identité de mon interlocuteur. Ainsi, je ne pousse pas les réponses dans la direction qui est la sienne. Je ne peux pas les exploiter dans son sens.

« Qui ils sont, je ne cherche pas à le deviner. Je joue le rôle — *difficile* — de celui qui ne veut pas deviner, qui essaie de ne pas avoir envie de deviner. Ainsi, Séguy, je pensais que c'était Maire. En tout cas, j'en étais sûr, un syndicaliste : je l'interroge sur sa peur de l'eau. Il me répond sur l'équipement des piscines. C'est dommage. J'aurais plutôt aimé savoir si Séguy peut comprendre qu'on ait peur de l'eau. Lui m'a fait une réponse morale. Morale ou politique, c'est la même chose.

» Dans ma cellule ? J'ai chaud. Ce n'est pas moi, c'est Alexandre Tarta, le réalisateur, qui décide de me rendre visible ou pas : j'ai une tendance à me sentir invisible. J'affiche une sérénité douloureuse. En fait, je tends l'oreille pour comprendre la voix qui m'arrive déformée par un synthétiseur. Je me retrouve, ainsi, victime de mon propre dispositif. »

Les interviews à l'ancienne ? Des questions pas trop bêtes ? Un peintre, un romancier, un poète parlant sensiblement de ce qu'ils font ? Ça n'intéresse plus les directeurs de chaîne. C'est pourquoi on en est à poser des questions idiotes à des gens célèbres en les laissant libres de jouer le jeu, ou pas. S'ils ne se comportent pas librement, c'est leur affaire, c'est qu'ils choisissent de faire semblant de ne pas être libres. D'habitude, on leur demande de leurs « nouvelles ». Ici, plutôt, de leurs « anciennes » ; ils n'ont pas l'habitude. Ils sont habitués à ce qu'on leur pose des questions personnelles. Mais n'importe quelle question peut être personnelle. Il faut l'essayer, c'est tout.

ANNE REY.

★ Tous les samedis, A 2, 22 h. 5.

DU COTÉ DES MÉDIAS

D'autres vignes pour les « Dossiers »

ON ne verra pas, mardi 25 janvier sur Antenne 2, deux films qui auraient pourtant introduit avec pertinence le débat sur les problèmes de la viticulture en France. Mais c'est peut-être cette pertinence, précisément, qui les a fait écarter.

Le premier, d'une durée de quarante-cinq minutes, a été réalisé pour la troisième chaîne ouest-allemande (Brême) par le tandem Gordian Troeller-Claude Deffarge dans le cadre d'une vaste série intitulée par antiphrase « Au nom du progrès » à travers laquelle ils s'attachent depuis deux ans à démythifier les problèmes du tiers-monde tels qu'ils sont généralement présentés : « Notre propos, *expliquent-ils*, est de redéfinir ce qu'est le sous-développement et d'élaborer une critique sans complaisance des impasses dans lesquelles se sont fourvoyés certains dirigeants de ce tiers-monde. Notre film sur la viticulture en France ne constitue aucunement une parenthèse insolite dans ce cycle : nous y montrons que les problèmes des vignerons de Béziers et des paysans français en général ne sont pas d'une autre nature que ceux des paysans du tiers-monde parce que le sous-développement de certaines régions de l'Hexagone par rapport à d'autres, ou de certaines zones du Marché commun par rapport à d'autres, n'est pas différent en nature du sous-développement de certains continents par rapport à d'autres. Le paysannat dans son ensemble est victime d'une évolution mondiale qui tend à favoriser les pôles de croissance liés à l'industrie au détriment des producteurs de denrées de première nécessité. »

Avec une remarquable efficacité technique et une brillante clarté dans l'exposé, ce film, intitulé provisoirement Les tonneaux de l'Europe débordent, *dénonce la concurrence déloyale dont sont victimes les vignerons français qui, à la différence de leurs collègues d'autres pays du Marché commun, ne sont pas autorisés, par exemple, à « sucrer » le vin. Gordian Troeller et Claude Deffarge mettent en cause les négociants en expliquant qu'ils recréent une situation analogue à celle de 1907, qui avait vu se soulever le Midi déjà défavorisé par une même politique néfaste.*

C'est une démarche semblable que l'on trouve dans le long métrage (quatre-vingt-cinq minutes) réalisé par le groupe Front paysan animé notamment par Guy Chapouillé (auteur de plusieurs films sur les luttes paysannes, tels que la Guerre du lait *et* Des dettes pour salaire), *mais le ton est ici plus ouvertement militant. Dans ce film intitulé en occitan Nia pro* (Ça suffit), *les auteurs rappellent eux aussi l'épisode de 1907 pour souligner la continuité de la lutte paysanne, qu'ils relient à d'autres luttes de la France d'aujourd'hui. Tout en étant accroché à une phraséologie marquée.* Nia pro *rend compte « de l'intérieur » de plusieurs actions menées par les vignerons, aux côtés desquels il se situe résolument, stigmatisant, au cours de plusieurs séquences ironiques et cinglantes, ceux qui les grugent. La facture de l'ensemble atteste du progrès d'une partie de la production dite militante actuellement.*

GUY HENNEBELLE.

★ Faute de les avoir vus à la télévision, on peut se procurer ces films (en couleur) pour des réunions d'information : *Les tonneaux de l'Europe débordent*, c/o Claude Deffarge, 54, rue de Seine, 75005 Paris, tél. 633-43-37 ; *Nia pro*, c/o Guy Chapouillé, 95, rue de Fontenoy, Nogent, tél. 873-42-69.

Petites ondes - Grandes ondes

Régulières

FRANCE INTER : (informations toutes les heures) ; 5 h., La main à la pâte ; 7 h., Gérard Sire ; 9 h. 10, Le magazine de Pierre Bouteiller ; 10 h., Sas à malices (samedi : Questions pour un samedi) ; 11 h., Anne Gaillard ; 12 h., Rétro-nouveau ; 13 h., (●) Journal de Jean-Pierre Elkabbach ; 14 h., Le temps de vivre (samedi et dimanche : L'oreille en coin) ; 16 h., L'heure de musique classique ; 17 h., Radioscopie ; 18 h., Bananas ; 19 h., Journal ; 20 h. 10, Marche ou rêve (samedi : La tribune de l'histoire ; dimanche : Le masque et la plume) ; 22 h. 10, Le Pop-Club.

FRANCE - CULTURE, FRANCE - MUSIQUE : Informations à 7 h. (cult.) ; 7 h. 30 (cult., mus.) ; 8 h. 30 (cult.) ; 9 h. (cult. et mus.) ; 12 h. 30 (cult. et mus.) ; 15 h. (cult.) ; 15 h. 30 (mus.) ; 19 h. 30 (mus.) ; 23 h. 55 (cult.) ; 24 h. (mus.).

EUROPE 1 : (informations toutes les heures) ; 5 h., Musique et nouvelles ; 6 h. 40, Philippe Gildas ; 9 h. 15, Denise Fabre (le dimanche : Pierre Péchin) ; 11 h., Pile ou face ; 12 h., Cash ; 13 h., Journal d'André Arnaud ; 13 h. 30 (●). Les dossiers extraordinaires ; 14 h. (●). Une femme, un homme (le samedi : Histoire d'un jour) ; 17 h., Basket ; 18 h. 30, Le journal de Pierre Lescure ; 19 h. 30, Jean-Michel Desjeunes ; 21 h., François Diwo, 22 h. 30, Europe-Panorama ; 22 h. 35, Top à Wall Street (samedi : Ça va être ta fête) ; 24 h., G. Saint-Bris.

R. T. L. : (informations toutes les heures) ; 5 h. 30, Maurice Favières ; 9 h. 15, A.-M. Peysson ; 11 h. 30, La case trésor ; 13 h., Le journal de Philippe Bouvard ; 14 h. et 15 h., Ménie Grégoire ; 14 h. 30, Appelez, on est là ; 18 h. 30, Journal de Jacques Paoli ; 19 h., Hit Parade ; 21 h., Les routiers sont sympa ; 22 h., Journal ; 24 h., Variétés.

RADIO - MONTE - CARLO : (informations toutes les heures) ; 5 h. 30, L'heure info ; 9 h. 30, L'heure fantaisie ; 11 h. 30, L'heure jeu ; 13 h., L'heure actualité ; 14 h., L'heur espoir ; 15 h. 30, L'heure vérité ; 17 h., L'heure plus ; 18 h. 30, L'heure bilan ; 19 h. 30, L'heure hit ; 20 h. 30, L'heure de rêve ; 0 h., L'heure motus.

Religieuses et philosophiques

FRANCE - CULTURE : (le dimanche) ; 7 h. 15, Horizon ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 50, Protestantisme ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, « l'Union rationaliste » (le 23), « la Fédération française de droit humain » (le 30) ; 10 h., Messe.

Radioscopies

FRANCE-INTER : 17 h., Jacques Chancel reçoit MM. André Fontaine, rédacteur en chef du « Monde » (lundi), Jacques Raphael-Leygues, ambassadeur de France en Côte-d'Ivoire (mardi), André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière (mercredi), Louis Beriot, journaliste (jeudi), Marek Halter, écrivain (vendredi).

Tribunes et débats

FRANCE-CULTURE : 12 h. 5, Jacques Paugam reçoit MM. Lucien Oziol (lundi), Guillermo Mordillo (mardi), Michel Dansel (mercredi), Guy Delaunay (jeudi), Marcel Bleustein-Blanchet (vendredi).

TF 1 : 18 h., A la bonne heure : la médecine du travail (lundi), le logement social (mardi), le super 8 (mercredi), le poids de la mode (jeudi), vivre sa retraite (vendredi).

FR 3 : dimanche 23, 20 h. 30, L'homme en question : Roger Garaudy.

EUROPE 1 (dimanche à 19 h.) : le Club de la presse reçoit M. Jean-Jacques Chirac, président du R.P.R. (le 23), M. Raymond Barre, premier ministre, ministre de l'économie et des finances (le 30).

APRÈS LA NOMINATION DE J.P. ELKABBACH

Le slalom de l'information sur A2

LA récente nomination de Jean-Pierre Elkabbach à la direction de l'information sur Antenne 2 n'a rien de surprenant : depuis plus de deux ans ce journaliste a fait de « 12-14 » sur France-Inter une des émissions de radio les plus écoutées. Il peut donc légitimement apparaître comme l'homme providentiel capable de faire remonter la cote d'audience du journal de l'A 2.

Mais pour qui suit la petite histoire de la radio et de la télévision françaises, cette réussite professionnelle ne saurait faire oublier que ce journaliste avait été « dans le collimateur » lors de l'éclatement de l'O.R.T.F. A l'automne 1974, et malgré l'indépendance proclamée des chaînes, on se souvient en effet que le ministère de l'intérieur avait veillé à ne rien laisser au hasard à la tête des journaux parlés et télévisés. C'est ainsi que, sur la deuxième chaîne, les trois principaux responsables de l'information — Jean Lefèvre, Jean-Claude Héberlé et Jean-Pierre Elkabbach — avaient été écartés des leviers de commande, en dépit des bons résultats d'écoute obtenus, parce que jugés trop favorables à l'opposition. Nommé directeur de l'information sur l'A 2, Jacques Sallebert avait songé prendre Roger Gicquel, rédacteur en chef à la radio, comme second. Il avait été écarté parce que suspect d'esprit frondeur. On connaît le résultat : Roger Gicquel, recruté par TF 1, devait connaître un grand succès comme présentateur du journal de 20 heures.

Second candidat proposé comme rédacteur en chef : Philippe Gildas. Même refus, pour « gauchisme ». Il est devenu depuis directeur adjoint de l'information sur Europe 1. Enfin, dernier nom avancé par Jacques Sallebert : Michel Bassi, également refusé parce qu'il « avait déçu le président » (!), ce qui n'a pas empêché Michel Bassi, en 1976, de devenir l'adjoint de M. Jean-Philippe Lecat comme responsable à l'Elysée des relations avec la presse...

Finalement, l'heureux élu du moment fut, on s'en souvient, Georges Leroy, démissionnaire d'Europe 1, qui a dû quitter lui-même Antenne 2 en 1976, non sans avoir préalablement succédé à Jacques Sallebert, avant d'être supplanté lui-même par M. Baudinat.

Aujourd'hui, la boucle est bouclée avec l'apparent retour en grâce de Jean-Pierre Elkabbach à Antenne 2. Réussira-t-il à redonner au journal les quelque 22 % d'audience qu'il avait lorsqu'il en est parti, pourcentage aujourd'hui tombé au tiers de cette valeur ?

Si l'on ajoute que Jean Lefèvre, correspondant à Washington depuis 1974, vient de donner sa démission pour devenir directeur adjoint de l'information à Radio-France, on aimerait savoir, à la faveur de ce slalom géant sur Antenne 2, qui s'est trompé ? Et quand ?

CLAUDE DURIEUX.

Écouter, voir

● **ENTRETIENS : PETITE ANTHOLOGIE DES CROYANCES POPULAIRES. — Du 24 au 28 janvier, France-Culture, 8 heures.**

Jean Markale, auteur de différents ouvrages sur la tradition celtique, a réalisé cette anthologie, sous la forme d'entretiens avec l'écrivain breton Pierre-Jakez Hélias. Métamorphoses du sacré, légende des saints et légende des diables, les êtres de la nuit, le monde de la mort et les villes englouties sont les cinq thèmes abordés.

● **MAGAZINE : EXPRESSIONS. — Dimanche 30 janvier, TF 1, 21 h. 50.**

Soixante-quinze minutes d'informations culturelles : c'est ce que proposera désormais, une fois par mois, Maurice Bruzek. Le théâtre, la musique, la danse et les arts plastiques feront chacun l'objet d'une rubrique. Des extraits (de pièces, de ballets, etc.) seront suivis de commentaires ou d'interviews qui éclaireront l'événement. Une « page spéciale » sera consacrée aux sujets les plus importants. C'est le photographe Edouard Boubat qui l'inaugure.

● **SÉRIE : DOSSIERS DANGER IMMÉDIAT. — Vendredi 28 janvier, A 2, 20 h. 30.**

Ce premier épisode de la nouvelle série de Claude Barma et Claude Brulé présente « L'affaire Martine Desclos ». Jeune styliste danoise, elle vient de signer un contrat pour un nouveau procédé d'impression de tissus par décalcomanie. Mais les espions sont là, ces espions industriels qui font les nouvelles aventures et les nouvelles séries. On les appelle les Vampires, l'agence est chargée de protéger Martine Desclos, et Olivier prend les choses en main...

● **TÉLÉFILM : CONFESSIONS D'UN ENFANT DE CHŒUR. — Samedi 29 janvier, A 2, 20 h. 30.**

Pierre est fils d'instituteurs, alors, évidemment, quand il décide d'être enfant de chœur, on n'est pas très content. Mais au cours d'une fête au patronage, il est tombé amoureux de Virginie, de l'institution des Saints-Anges. Et le voici qui quête à la messe. Il pourra, là, lui effleurer la main, calcule-t-il. Pendant ce temps-là, c'est la Lorraine en 1939 — Pierre fera sa communion solennelle avec les bombardements qui approchent.

Chronique de l'enfance, chronique villageoise, très bien jouée.

Les films de la semaine

● **ADRIENNE LECOUVREUR, de *Marcel L'Herbier*. — Dimanche 23 janvier, TF 1, 17 h. 35.**

Sur un scénario de Mme Simone et des dialogues de François Porcher, Marcel L'Herbier réalisait alors — 1938 — la première de ses « chroniques historiques » filmées, consacrée aux amours célèbres d'une femme de théâtre, Adrienne Lecouvreur, et d'un aristocrate guerrier, Maurice de Saxe, à l'époque de la Régence. Reconstitution soignée, spectacle de qualité. Pour bercer les nostalgies des admirateurs de Pierre Fresnay et d'Yvonne Printemps, alors unis au cinéma comme dans la vie. Elle chante...

● **LUNE DE MIEL MOUVEMENTÉE, de *Leo Mac Carey*. — Dimanche 23 janvier, FR 3, 22 h. 30.**

La lutte anti-nazie dans une brillante comédie américaine mélodramatique de 1942. Les Français d'après-guerre furent — comme avec *To be or not to be* de Lubitsch — déconcertés par ce mélange des genres, cet humour renversant le mécanisme de la tragédie européenne. Entre l'Anschluss et la prise de Paris, Cary Grant et Ginger Rogers marivaudent sur fond d'espionnage, d'invasion et de camps de concentration. Très étonnant.

● **LES CINQUANTE-CINQ JOURS DE PÉKIN, de *Nicolas Ray*. — Dimanche 23 janvier, TF 1, 20 h. 30.**

C'est aussi superbement romanesque et encore plus spectaculaire que *Autant en emporte le vent*. Aventurière russe et sentimentale, Ava Gardner, plus belle et plus mythique que jamais, aime et souffre pendant la révolte des fanatiques boxers et le siège des légations internationales de Pékin en 1900. Objet de son amour, le viril Charlton Heston se bat comme un lion pour sauver les représentants des puissances occidentales. Aventures et motivations d'une autre époque. Qu'importe. C'est du grand cinéma populaire.

● **VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE, d'*Henry Levin*. — Lundi 24 janvier, TF 1, 20 h. 30.**

Adaptation très libre du roman de Jules Verne. La descente dans les bas-fonds de la planète est ponctuée de rencontres avec des animaux préhistoriques et des fleurs monstrueuses d'un assez bel effet pour faire oublier la médiocre prestation de l'ancien *crooner* Pat Boone.

● **ÊTES-VOUS FIANCÉE A UN MARIN GREC OU A UN PILOTE DE LIGNE ?, de *Jean Aurel*. — Lundi 24 janvier, FR 3, 20 h. 30.**

Jean Yanne, fonctionnaire au ministère des affaires culturelles, trompe sa femme, qui l'ennuie et s'oppose à son supérieur hiérarchique, qui est bête et méchant. C'est une façon de contester la société. On fustige à grands « coups de gueule » les conventions pour les remplacer par d'autres. Le réalisateur s'est effacé derrière son interprète (également co-scénariste et dialoguiste) qui ne craint jamais d'en faire trop.

● **L'APPEL DE LA FORET, de *Ken Annakin*. — Mardi 25 janvier, FR 3, 20 h. 30.**

Dans le roman — *Une longue nouvelle* — de Jack London, le héros, c'était un chien. Dans le film, c'est Charlton Heston, mâle chercheur d'or pour une imagerie d'aventures qui a perdu sa signification. Les images sont belles et on s'intéresse, tout de même, au chien.

● **LE CORBEAU, d'*Henri-Georges Clouzot*. — Mercredi 26 janvier, FR 3, 20 h. 30.**

Le plus réaliste et le plus insolite des films français tournés pendant l'occupation. Réalisé sur un scénario de Louis Chavance (écrit vers 1935 et inspiré de l'affaire des lettres anonymes de Tulle de 1922), produit par une firme sous contrôle allemand, en 1943, et non situé dans le temps, il reflétait la maladie honteuse de la dénonciation anonyme qui sévissait, en France comme ailleurs, sous la férule nazie, mais il s'attirait les foudres de la résistance qui y voyait une œuvre servant la propagande anti-française des occupants. Sorti d'un contexte historique qu'il faut, pourtant, rappeler, *le Corbeau* reste un film à l'impeccable construction dramatique, une étude de mœurs bourgeoises dans la tradition du naturalisme littéraire et cinématographique, où s'affirmaient le « style noir » caractéristique de Clouzot, sa vision pessimiste de la nature humaine, son goût un peu morbide pour la psychologie des profondeurs et sa façon de remodeler, à « contre-emploi » des acteurs célèbres, étonnants dans des personnages à double face.

● **LA KERMESSE HEROIQUE, de *Jacques Feyder*. — Jeudi 27 janvier, FR 3, 20 h. 30.**

Dans la Flandre de 1616 sous domination espagnole, une farce sur la lâcheté des bourgeois refusant leurs responsabilités politiques et sur la révolte — façon *Lysistrata* — de leurs femmes qui sauvent, par leur vitalité, la paix et le bonheur. Prodigieuse réussite plastique (décors, costumes, photographie en noir et blanc), cette « kermesse » reçut, en son temps, plusieurs récompenses dont le prix de la meilleure mise en scène à la Biennale de Venise 1936. Feyder, réalisateur célèbre des années *1920-1930* (il fut le maître de Marcel Carné) est, aujourd'hui, oublié et c'est bien dommage. Pour refaire connaissance avec lui, et aussi pour revoir Françoise Rosay superbe d'autorité, d'ironie et de féminisme triomphant.

● **LA DERNIÈRE FANFARE, de *John Ford*. — Vendredi 28 janvier, A 2, 22 h. 50.**

Campagne et mœurs électorales à l'ancienne mode, nimbées des souvenirs de la démocratie rooseveltienne. Document et nostalgie. John Ford, qui considérait le cinéma comme un métier, s'attendrit ici sur le métier des hommes politiques de l'ancienne génération et fait un portrait touchant du vieux maire interprété par Spencer Tracy.

● **...ET DIEU CRÉA LA FEMME, de *Roger Vadim*. — Dimanche 30 janvier, TF 1, 20 h. 30.**

Ou quand Vadim, époux de Brigitte Bardot, faisait, d'une jeune actrice aux moues boudeuses, le porte-drapeau de l'amoralité et de l'érotisme en liberté d'une nouvelle génération féminine. Que reste-t-il aujourd'hui des audaces de ce film tourné à Saint-Tropez sur fond de « dolce vita » et où B. B. se montrait nue, abandonnait son repas de noces pour faire l'amour en plein après-midi avec un mari (Trintignant) qu'elle n'hésitait pas à tromper, plus tard, avec son beau-frère (Christian Marquand). B. B. devint alors un mythe et Vadim commença sa carrière de cinéaste à scandale. L'anticonformisme de 1956, le style pré-nouvelle vague, doivent s'être émoussés. Mais sait-on jamais ?

● **FURIE, de *Fritz Lang*. — Dimanche 30 janvier, FR 3, 22 h. 30.**

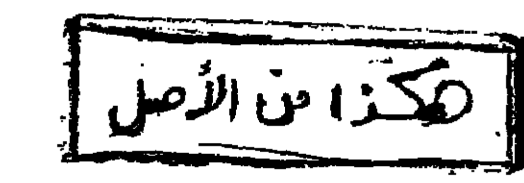
Emigré d'Allemagne nazie, Fritz Lang traitait, dans son premier film américain, un sujet typiquement américain : le lynchage. Cette tragédie de la foule en délire, de l'hystérie collective, renvoyait pourtant au climat du *Maudit* et, au-delà de la critique sociale, Lang poursuivait sa réflexion morale sur la culpabilité, la justice, l'esprit de vengeance, la contamination du mal. Une grande œuvre, dont la mise en scène, qui dénonce la haine, n'a pas vieilli.

● **LES TEMPS MODERNES, de *Charles Chaplin*. — Lundi 31 janvier, TF 1, 20 h. 30.**

En 1935, Chaplin refusait toujours le cinéma parlant, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir des choses à dire — à montrer. Considéré à l'époque comme une dénonciation du machinisme déshumanisant de l'ère industrielle (Charlot au travail à la chaîne dans une usine), le film est, en fait, empreint d'ambiguïté. Charlot, soumis par le travail puis redevenant un insoumis, agit en individualiste et ramène la crise du capitalisme américain à ses propres problèmes de liberté, de recherche du bonheur. Il trouve sa solution dans l'amour, l'union avec la « gamine », sa réplique féminine interprétée par la lumineuse Paulette Goddard. Le mythe du vagabond asocial et sa philosophie s'amplifiaient avant de disparaître dans l'extraordinaire pamphlet politique du *Dictateur*. Le génie comique de Chaplin, aujourd'hui, reste intact, même s'il est de bon ton de le contester.

● **LA LIGNE DE DÉMARCATION, de *Claude Chabrol*. — Lundi 31 janvier, FR 3, 20 h. 30.**

D'après le colonel Rémy, une chronique d'un village français du Jura, à « l'heure allemande », et de la Résistance naissante. Parenthèse dans la carrière de Chabrol qui a traité cela selon la tradition dramatique et psychologique du cinéma français.



RADIO-TELEVISION

Samedi 22 janvier

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Série : Chapeau melon et bottes de cuir ; 21 h. 45, Variétés québécoises ; 22 h. 20, A bout portant : Silvia Monfort, réal. R. Sciandra.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Téléfilm : « les Cinq Dernières Minutes », (« le Goût du pain »), scén. et dial. J. Chatenet ; réal. Cl. Loursais ; avec J. Debarry, M. Eynaud, P. Préboist.



Enquête autour du meurtre d'un ouvrier boulanger.

22 h. 5 (★), Entretien : Question sans visage, de P. Dumayet.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30 (●), Retransmission lyrique : « la Norma », de Bellini, à la Scala de Milan. Mise en scène de Mauro Bolognini. Avec M. Caballe, G. Casellato Lamberti, C. Zardo, T. Trovanos, M. Fiorentini, S. Porzano, dirigés par G. Gavazzeni.

Cette œuvre, qui fut représentée la première fois déjà à la Scala de Milan, le 26 décembre 1831 (avec la cantatrice Giuditta Pasta), a été enregistrée le 18 janvier 1976.

FRANCE-CULTURE

20 h., Carte blanche, par L. Siou : « Folle comme une image », de C. Caubère, avec C. Rich, C. Hiegel, C. Hubeau ; 21 h. 25, Musique de chambre ; 21 h. 55, Ad lib. ; 23 h. 5 (●), La fugue du samedi, ou mi-fugue, mi-raisin, un divertissement de B. Jérôme ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, Echanges internationaux de Radio-France : *Orchestre symphonique de la radio hongroise, direction* J. Ferencsik, avec D. Kovacs, M. Perenti, E. Kovacs, K. Kovats : « Concerto pour violon, violoncelle et orchestre, opus 102 » (Brahms) ; « le Château de Barbe-Bleue » (Bartok) ; 23 h. (●), Vieilles cires : Pablo Casals ; 0 h. 5, *Musique de civilisations africaines* ; 0 h. 30, Sonic harpe union.

Dimanche 23 janvier

CHAINE I : TF 1

9 h. 15 (III), Emissions religieuses et philosophiques : 12 h. (III), La séquence du spectateur ; 12 h. 30 (III), Bon appétit ; 13 h. 20 (III), C'est pas sérieux ; 14 h. 45 (III), Les rendez-vous du dimanche (en cas d'annulation, téléfilm) ; 15 h. 45 (III), Sports : Direct à la une ; 17 h. 5, Série : Qu'est-ce qui fait courir papa ? 17 h. 45 (●) (III), Film : « Adrienne Lecouvreur », de M. l'Herbier (1938), avec Y. Printemps, P. Fresnay, J. Astor, A. Lefaur, P. Larquey (N.).

Sous la Régence, l'illustre tragédienne Adrienne Lecouvreur se prend de passion pour Maurice de Saxe et se heurte aux intrigues de sa rivale, la duchesse de Bouillon.

18 h. 55, Tom et Jerry ; 19 h. 15, Les animaux du monde.

20 h. 30 (●), Film : les Cinquante-cinq Jours de Pékin », de N. Ray (1962), avec Ch. Heston, A. Gardner, D. Niven, F. Robson, H. Andrews.

Les amours tourmentées d'une aventurière russe et d'un officier américain, avant et pendant le siège des légations internationales par les Boxers révoltés, à Pékin, en 1900.

La diffusion du film sera suivie d'un flash littéraire, à propos du « Sac du Palais d'été », de P.-J. Rémy, interviewé par P. Sipriot.

CHAINE II : A 2

10 h. 30, Téléformation (reprise à 11 h.) ; 12 h., Le monde merveilleux de la couleur ; 12 h. 45, Dessins animés ; 13 h. 30, Série : Flipper le dauphin ; 13 h. 55, Les cirques du monde : Le cirque Price d'Espagne ; 14 h. 50, Film : « Sissi », d'E. Marischka (1955), avec R. Schneider.

L'éternel conte bleu du prince amoureux d'une bergère.

16 h. 30, Ballet : « Giselle » ; 17 h. 25, Documentaire : Soif d'aventures (Iran, univers magique et familier) ; 17 h. 50, Dessins animés ; 18 h. 5, Vivre libre (Terre sauvage) ; 19 h., Sports : Stade 2.

20 h. 30, Variétés : Music-hall, par R. Pradines (Dave, *show antillais, etc.*) ; 21 h. 30, Série : Rush ; 22 h. 30 (●), Documentaire : Le musée imaginaire de Philippe Sollers. Prod. P. Breugnot, réal. Ch. Chaboud.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission destinée aux travailleurs émigrés : A écrans ouverts ; 10 h. 30, Mosaïque ; 16 h. 55 (●), Astronomie : Voyage dans le cosmos (reprise de l'émission L'étoile la plus proche) ; 17 h. 50 (●), Espace musical : « Petrouchka », de Stravinski. Prés. J.-M. Damian ; 18 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 19 h., Hexagonal : C'est pas tout le monde qui connaît et Ampère ; 20 h. 5, Pour les jeunes : Lassie.

20 h. 30, Magazine : L'homme en question (M. Roger Garaudy) ; 21 h. 30, Aspects du court métrage français ; 22 h. 30, Cinéma de minuit (*cycle l'âge d'or hollywoodien*) : « Lune de miel mouvementée », de L. McCarey (1942), avec G. Rogers, C. Grant, W. Slezak, A. Dekker (v.o. sous-titrée, N.).

Entre 1938 et 1940, dans l'Europe peu à peu investie par les nazis, un radio-reporter américain cherche à contrecarrer l'action d'un baron autrichien, agent de la cinquième colonne.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; de 8 h. à 11 h., Emissions philosophiques et religieuses : 11 h., Regards sur la musique ; 12 h., Allegro ; 12 h. 45, Disques rares ;

14 h., Poésie ; 14 h. 5, La Comédie-Française présente : « Richard II » (Shakespeare), avec F. Chaumette, J.-C. Arnaud, Adjani ; 16 h. 5, Musique de chambre (Schoenberg, Lachartre, Schafira, Halffter) ; 17 h. 30, Rencontre avec... P. Guth ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10 (●), Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Poésie (Lucrèce) ; 20 h. 40 (●), Atelier de création radiophonique... « J'aperçois une voix et je cours à la pente... » ; 23 h. (●), Black and Blue ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Pittoresques et légères ; 8 h., Cantate ; 9 h. 2, Musical graffiti ; 11 h., Concert en direct du Théâtre d'Orsay : « Trio, opus 14 » (Boccherini) ; « Trio, opus 3, n° 1 » (Beethoven), par le nouveau trio Pasquier ; 12 h., Sortilèges du flamenco ; 12 h. 35, Opéra-bouffon, « Angélique », de J. Ibert ;

13 h. 35, Petites formes ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « Carmen » (Bizet) ; 17 h. (●), Le concert égoïste de P. Badura-Skoda (Isaac, Desprès, Lassus, Bennett, Bach, Brahms, Bruckner, Mozart, Schubert, Tchaïkovski, Berg, Bartok, Martin) ; 19 h., La route des jongleurs ; 19 h. 35, Jazz vivant ;

20 h. 30, Concert au gymnase de Ville-d'Avray, par le nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, direction E. Krivine, avec le violoniste C. Crenne : « Symphonie n° 85 » (Haydn) ; « Concerto pour deux violons » ; « Six danses allemandes » ; « Symphonie en ut K 200 » (Mozart) ; 21 h. 30, Musique de chambre (Ruzicka, Ravel, Dutilleux, Wolpe) ; 0 h. 5, Concert extra-européen.

Lundi 24 janvier

CHAINE I : TF 1

10 h. 30 (III), Emission pédagogique (reprise à 14 h. 5) ; 12 h. 15 (III), Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30 (III), Midi première ; 13 h. 35 (III), Magazines régionaux ; 13 h. 50 (III), Restez donc avec nous... ; à 14 h. 45 (●) (R.), Feuilleton : *la Porteuse de pain* ; à 15 h. 55 (●), C'est un métier (Les créateurs du cadre de vie) ; 17 h. 30 (III), Tourisme : La France est à vous ; 18 h. (III), A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : la Lune papa ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien ! raconte.

20 h. 30 (●) (R.), L'avenir du futur : « le Voyage au centre de la Terre », de H. Levin (1959), avec J. Mason, P. Boone, A. Dahl.

D'après le célèbre roman de Jules Verne, une descente dans les entrailles du sol, où les héros font d'extraordinaires rencontres. Pour les effets spéciaux.

Vers 22 h., Débat : d'où venons-nous, où allons-nous ?

Avec MM. Yves Coppens, maître de conférences au Muséum d'histoire naturelle, Pierre-Paul Grassé, biologiste, membre de l'Institut et de l'Académie des sciences, Philippe Janvier, attaché de recherche au C.N.R.S., et Bernard Heuvelmans, zoologiste.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Chanteurs et musiciens des rues ; 14 h., Aujourd'hui, madame... ; à 15 h. 5 (R.), Série ; 16 h. 50, Aujourd'hui magazine ; 18 h. (●), Fenêtre sur : « Norway to Broadcasting ».

Une émission de la télévision norvégienne, Rose d'or de Montreux.

18 h. 35, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : La tirelire.

20 h. 30, Série : Cannon (« A cache-cache ») ; 21 h. 55, Chronique : Les années Bonheur racontées par Gaston Bonheur (1938) ; 22 h. 50, Polémique : L'huile sur le feu, de Ph. Bouvard.

Le logement, avec MM. Jacques Barrot et Claude Massu.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Flash ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : Jacqueline de Romilly ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Cinéma public : « Etes-vous fiancée à un marin grec ou à un pilote de ligne ? », de J. Aurel (1970), avec J. Yanne, F. Fabian, N. Calfan, F. Blanche.

Un bourgeois quadragénaire, fonctionnaire aux affaires culturelles, ne cesse de ruer dans les brancards de la morale conjugale et de la hiérarchie administrative.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance ; à 8 h. 32, Trésor des conteurs ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire : « la Révolution de 1917 : naissance d'une société », de M. Ferro ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Evénement musique ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Eveil à la musique ; 14 h., Poésie ; 14 h. 5, Un livre, des voix ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture... L'invité du lundi : J. Laberye, physicien ; à 17 h., Les Français s'interrogent ; à 17 h. 10, L'heure de pointe ; 18 h. 2, La gazette du piano ; 18 h. 30 (●), Feuilleton : *« Histoire d'un paysan avant et après la Révolution »* (Erckmann-Chatrian) ; 19 h. 25, Présence des arts ; 19 h. 55, Poésie ;

20 h., La S.R.C. *Montréal présente* : « Rêve d'une nuit d'hôpital », de N. Chaurette, avec J. Galipeau, Y. Canuel ; 21 h. (●), L'autre scène ou « les Vivants et les Dieux » (la Chevalerie spirituelle) ; 22 h. 30, Nouvelles figuration, nouvelle tendance ; 23 h., Portraits ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Petites formes ; 9 h. 30, La règle du jeu ; 10 h. 30, Cours d'interprétation ; 12 h., *La chanson* ; 12 h. 35, Sélection concert ; 12 h. 40, Jazz classique.

13 h. 15, Micro-facteur ; 14 h., Mélodies sans paroles : *Portrait de R. Calmel* ; à 15 h. 32, *Après-midi lyrique...* « Rienzi » (Wagner), actes I et II ; 18 h. (●) Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Concours international de guitare ;

20 h. 30, Echanges internationaux de Radio-France : Chœurs et orchestre symphonique de la radio hongroise, direction K. Iljev : « Symphonie n° 3 » (Mahler), avec K. Takacs, contralto ; 23 h., Degré des âges : musique traditionnelle française ; 0 h. 5 (●), Musique des civilisations africaines ; 0 h. 30, Théâtre de la musique.

Mardi 25 janvier

CHAINE I : TF 1

12 h. 15 (III), Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30 (III), Midi première ; 13 h. 45 (III), Restez donc avec nous... ; à 14 h. 25, Emission pédagogique (reprise à 17 h.) ; à 14 h. 50 (R.) (●), Feuilleton : la Porteuse de pain ; 18 h. (III), A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île *aux enfants* ; *19 h. 5, Feuilleton : La lune papa* ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien ! raconte.

20 h. 30, Variétés : Paris 1976 ; 21 h. 30, Documentaire : le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, de Ch. Chaboud.

Un dossier, rue Beaubourg, à six jours de son inauguration officielle.

22 h. 20, Emission littéraire : Pleine page, de P. Sipriot. Réal. B. Lion.

« Visage d'un autoportrait », de Zoé Oldenbourg ; « Y a-t-il un docteur dans la salle ? », de René Fallet ; « le Pain et le Cirque », de Paul Veyne ; « le Mal français », d'Alain Peyrefitte ; « la Bouteille à la mer », de Julien Green.

CHAINE II : A 2

13 h. 5, Téléformation ; 13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Journal des sourds et des malentendants ; 14 h., Aujourd'hui, madame... à 15 h. 5 (R.), Série : La nouvelle équipe ; 16 h. 5, Aujourd'hui magazine ; à 18 h., Fenêtre sur : tourne-disque ; 18 h. 35, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : La tirelire.

20 h. 30 (★), Les dossiers de l'écran... Téléfilm : « Ces grappes de ma vigne, d'après G. Baissette, réal. A. Quercy, avec J.-L. Boutte et F. Personne.

La révolte des paysans du Languedoc, dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, après la ruine des viticulteurs, causée par le phylloxéra. (Un condensé du feuilleton diffusé en novembre et décembre 1975.)

Vers 22 h., Débat : Les problèmes viticoles en France.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Le club d'Ulysse ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : la C.F.D.T. ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Westerns, films policiers, aventures : « l'Appel de la forêt », de K. Annakin (1972), avec Ch. Heston, R. Harmstorf, M. Mercier, G. Eastman.

En 1896, dans le Grand Nord, les aventures d'un chercheur d'or et d'un chien de trait qui finira par retourner à la vie sauvage.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Petite anthologie des croyances populaires ; à 8 h. 32, Le trésor des conteurs ; à 8 h. 50, En étrange pays ; 9 h. 7, Matinée de la musique ; 10 h. 45, Un quart d'heure avec A. Laurent ; 11 h. 2, Libre parcours Récital ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h. 5, Un livre, des voix ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture... Essai par A. Bonnier ; à 15 h. 50, *Médicale* ; à 16 h. 40, La musique et les jours ; à 17 h. 10, L'heure de pointe ; 18 h. (●), *Feuilleton : L'histoire et son roman : Cagliostro, Dumas* et la Révolution française ; 19 h. 25, Sciences ; 19 h. 55, Poésie ;

20 h. (●), Dialogues : *Désirs de tradition et crise de la modernité, avec P. Sansot et M. Y. Michel* ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Nouvelle figuration, nouvelle tendance ; 23 h. (●), Portraits de J. Estève, réalisation J. Couturier ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Petites formes ; 9 h. 30, La règle du jeu ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation de Paul Badura-Skoda ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Micro-facteur ; 14 h., Mélodies sans paroles... Musique ancienne : Concert helvétique ; à 15 h. 32, Mélodies, suite (Honegger, F. Martin, Schoenberg) ; 17 h., Studio 107 (Respighi, Messiaen, Xenakis, Stockhausen) ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 40, En écho, de M. Delaistier (Webern, A. Kremski) ;

20 h. 30, Cycle de quatuors, en direct de l'Auditorium 104... Quatuor bulgare : *Quatuor en mi bémol majeur opus 125, n° 1 » (Schubert)* ; *« Quatuor en fa » (Ravel)* ; *« Quatuor* opus 18 n° 2 en sol majeur » (Beethoven) ; 23 h., Scott Joplin ; 0 h. 5, Musique des civilisations noires ; 0 h. 35, De Haendel à la samba.

Mercredi 26 janvier

CHAINE I : TF 1

12 h. 15 (III), Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30 (III), Midi première ; 13 h. 35 (III), les Visiteurs du mercredi ; 18 h. (III), A la bonne heure ; 18 h. 35, *Pour les petits* ; *18 h. 40, l'Ile aux* enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : la Lune papa ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien ! raconte.

20 h. 30 (●), Téléfilm : la Foire (deuxième partie) ; 22 h., Patinage artistique : Championnats d'Europe de patinage artistique à Helsinki (en Eurovision).

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Mercredi animé ; 14 h., Aujourd'hui, madame... à 15 h. 5 (R.), Série : Daktari ; 15 h. 50, Un sur cinq ; 18 h. 35, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : La tirelire.

20 h. 30, Série : Switch ; 21 h. 30, Magazine d'actualité : C'est-à-dire, prés. J.-M. Cavada.

23 h., Juke-box.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Feu rouge, feu vert ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : l'Eglise catholique libérale ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30 (●), Un film, un auteur (R.) : « le *Corbeau* » *de H.-G. Clouzot* (1943), avec P. Fresnay, G. Leclerc, P. Larquey, M. Francey, H. Manson, Sylvie (N.).

Un auteur de lettres anonymes s'acharne sur un médecin attaché à l'hôpital d'une ville de province. Puis une épidémie de missives ordurières déchaîne les passions et provoque des drames.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 5, Matinales ; *8 h., Les chemins* de la connaissance... à 8 h., Petite anthologie des croyances populaires ; à 8 h. 32, Le trésor des conteurs ; à 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, *Matinée des sciences et techniques* ; 10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie ; 11 h. 2, Le magazine des éditions musicales ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama.

13 h. 30, Soliste : L. Bienvenu ; 14 h., Poésie ; 14 h. 5, Un livre, des voix ; 14 h. 45, L'école des parents ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture... *Mercredi jeunesse* ; à 16 h. 25, Match : J. Ellenstein - F. Lévy ; à 16 h. 50, Reportage ; à 17 h. 15, L'heure de pointe ; 18 h. (●), L'histoire et son roman : Cagliostro, Dumas et la Révolution française ; *19 h. 25, La science en marche* ; *19 h. 55, Poésie* ;

20 h. (●), La musique et les hommes ; 22 h. 30, Nouvelle figuration, nouvelle tendance ; 23 h. (●), Portraits ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Petites formes ; *9 h. 30, La règle du jeu ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation* ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Micro-facteur ; 14 h., Mélodies sans paroles *(Elgar, Glière, Vivaldi, Bruckner)* ; à 15 h. 32, *Mélodies*, suite (Brahms, Dvorak, Franck, Wolf) ; 17 h. 30, Ateliers *d'enfants* de France-Musique ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 40, En écho (Beethoven, Boucourechliev) ;

20 h. 30, En direct de l'Auditorium 104... L'Orchestre national, direction P. Bellugi : « Pelléas et Mélisande » (Fauré) ; « Suite française : Normandie, Bretagne, Ile-de-France, Alsace-Lorraine, Provence » (Milhaud) ; « la Fête polonaise » (Chabrier) ; « Arlecchino » (Busoni) ; 22 h. 45, *Musique classique coréenne* ; *0 h. 5, Musiques des civilisations* noires ; 0 h. 35, De Haydn à la bossa nova.

625 - 819 lignes

INFORMATIONS

TF 1 : 13 h., Le journal d'Yves Mourousi ; 20 h., Le journal de Roger Gicquel (le dimanche, Jean-Claude Bourret présente une édition à 19 h. 45) ; vers 23 h., TF 1 dernière. *Pour les jeunes* : « *Les Infos* », de Claude Pierrard (le mercredi, 17 h. 30).

A 2 : 13 h. (les samedis et dimanches), le journal de Jean Lanzi ; 14 h. 30, « Flashes » (sauf les samedis et dimanches) ; 18 h. 30 (*sauf les samedis et dimanches*) le journal d'Hélène Vida ; 20 h., Le journal de Daniel Bilalian, Didier Lecat et Patrick Poivre d'Arvor ; vers 23 h., Dernière édition.

FR 3 : 18 h. 55 et 19 h. 55, « Flashes » (*sauf le dimanche*) ; vers 22 h., Journal.

ABRÉVIATIONS

Dans ce supplément radio-télévision les signes (★) renvoient à la rubrique Ecouter, voir, ou aux articles de première page de l'encart ; (●) indique des émissions sortant de l'ordinaire ; (N) les programmes en noir et blanc diffusés sur les chaînes en couleurs ; (R) les rediffusions ; (S) les émissions de radio en stéréophonie ; (III) les émissions de TF 1 relayées en province par FR 3.

RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

TF 1 : (le dimanche) 9 h. 15, A Bible ouverte ; 9 h. 30, La source de vie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur : « Œcuménisme au tiers-monde, œcuménisme en paroisse » (le 23), « Quand les vieux parlent » (le 30) ; 11 h., Messe à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, à Paris (le 23), à l'église de La Clusaz, Haute-Savoie (le 30).

PRATIQUES

TF 1 : A la bonne heure (du lundi au vendredi, 18 h.) : Une minute pour les femmes (du lundi au vendredi, 19 h. 43) ; Objectif santé (le jeudi, 13 h. 35) ; Six minutes pour vous défendre (le samedi, 19 h. 10) ; Jeunes pratique (le samedi, 12 h. 5).

A 2 : D'accord, pas d'accord (le mardi, le jeudi, puis le samedi à 20 h. 20).

FR 3 : 90 secondes pour le consommateur (le jeudi, 19 h. 40).

PROGRAMMES ÉDUCATIFS

Les programmes des émissions éducatives diffusées à la radio sur le réseau ondes moyennes de France-Culture et à la télévision sur la première chaîne les jours de la semaine sont parus dans « le Monde de l'éducation » (n° 24, daté janvier 1977), qui les publie régulièrement tous les mois

D'une chaîne à l'autre

UNE MÉDAILLE D'OR AMÉRICAINE POUR RADIO-FRANCE

● M. Kenneth Rush, ambassadeur des *Etats-Unis*, a *remis mardi 11 janvier* à Mme Jacqueline Baudrier, président-directeur général de Radio-France, la médaille d'or décernée par le ministère du commerce et le secrétariat d'Etat au tourisme américains à une des meilleures réalisations consacrées par l'audio-visuel au bicentenaire de l'indépendance des Etats-Unis.

Cette récompense est attribuée à l'opération « *Louisiane bien-aimée* » *organisée*, sur une idée de Michel Tauriac, du 13 avril au 16 mai 1976, par Radio-France, qui a consacré de nombreuses autres *émissions* au bicentenaire : les « *13-14* » réalisés en direct des Etats-Unis par J.-P. Elkabbach et *son équipe*, « *L'Amérique racontée aux Français* » par P. Salinger, le tour des campus par R. Pillaudin et le panorama de la musique américaine donné sur France-Musique.

En remerciant l'ambassadeur des Etats-Unis, Mme Baudrier a souligné *l'effort entrepris à l'occasion du bicentenaire* non seulement par Radio-France, mais aussi par les chaînes de télévision et par la presse écrite.

● *Le débat entre MM. Fourcade et Marchais*, organisé par le magazine télévisé de TF 1 « L'Evénement », aura lieu jeudi 17 février sur le thème « Les nationalisations et le pétrole ». Cette émission, prévue le 13 janvier, avait été annulée, M. Marchais s'étant solidarisé avec les réalisateurs en grève.

● *L'émission « Des animaux et des hommes »*, *de Louis-Roland Neil*, qui était jusqu'alors comprise dans les dimanches après-midi d'Antenne 2, est diffusée sur la même chaîne le samedi, à 17 h. 10, à partir du 22 janvier.

RADIO-TELEVISION

Jeudi 27 janvier

CHAINE I : TF 1

12 h. 15 (III), Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 15 (III), Midi première ; 13 h. 35 (III), Emissions régionales ; 13 h. 50 (III), Objectif santé ; 14 h. (III), Téléformation : Les 14 jeudis ; 18 h. (III), A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : La lune papa ; 19 h. 43, Emission réservée aux partis politiques : la majorité.

20 h. 30, Série : La famille Cigale ; 21 h. 25 (●), Magazine d'actualité : L'événement (le président de la République répond aux femmes, prod. et réal. C. Spinelli).

Des travailleuses et des mères de famille, filmées chez elles, posent indirectement des questions sur leur condition. Face à ces documents, M. Giscard d'Estaing, de l'Elysée, réagit et répond.

22 h. 25, Patinage artistique : championnats d'Europe à Helsinki (en Eurovision).

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Accordéons en balade ; 14 h., Aujourd'hui, madame... à 15 h. 5 (R.), Série : La nouvelle équipe ; 16 h., Aujourd'hui magazine ; 18 h. (●), Zig-zag : La boîte dans l'art du vingtième siècle (exposition) ; 18 h. 35, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : La tirelire.

20 h. 30 (●), Téléfilm : « Jacob et Joseph » ; 22 h. 15, Concert : « Ve Symphonie » de Prokofiev, par l'orchestre du Capitole de Toulouse, dir. M. Plasson.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Raconte quand tu étais petite ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : Le mouvement solidariste français ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30 (●), Les grands noms de l'histoire du cinéma (R.) : « la Kermesse héroïque », de J. Feyder (1935), avec F. Rosay, J. Murat, A. Alerme, M. Cheirel, L. Jouvet. (N.).

En 1616, un ambassadeur du roi d'Espagne annonce son arrivée dans une petite ville de Flandre. Devant la couardise du bourgmestre (qui fait le mort) et des échevins, leurs épouses prennent le pouvoir et accueillent les Espagnols.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Petite anthologie des croyances populaires ; à 8 h. 32, Le trésor des conteurs ; à 8 h. 50, En étrange pays ; 9 h. 7, Matinée de la littérature ; 10 h. 45, Questions en zigzag ; 11 h. 2 (●), Calques, travail musical ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Renaissance des orgues de France ; 14 h., Un livre, des voix ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture... Deux heures pour apprendre à vivre dans son milieu ; à 17 h. 10, L'heure de pointe ; 18 h. (●), L'histoire et son roman : Cagliostro, Dumas et la Révolution française ; 19 h. 25, Biologie et médecine ; 19 h. 55, Poésie ;

20 h. (●), « Le Baladin du monde occidental » (de J.-M. Synge), avec C. Laborde, J. Magre, O. Hussenot ; 22 h. 30, Nouvelle figuration, nouvelle tendance ; 23 h., Portrait ; 23 h. 45, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Petites formes ; 9 h. 30, Petites formes ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Micro-facteur ; 14 h., Mélodies sans paroles... Nouvelles auditions : Contes et légendes (Holstein, L.-A. Marcel, P. Israël-Meyer, A. Trebinsky) ; à 15 h., Des notes sur la guitare (Vivaldi, H. Schmidt, Kayser) ; à 15 h. 32, Formation de chambre du Nouvel Orchestre philharmonique, direction M. Chabrun (Vivaldi, Corghi, Rameau, Jolivet) ; 17 h. 15, Nouveaux talents, premiers sillons... L. Lautrec (guitariste), L. Urbain (flûtiste) (Tarrega, Haendel, Malats, Turina, Albeniz, Telemann) ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 35, Kiosque ; 20 h., En écho (Weber, Berg, Wolf) ;

20 h. 30, Concert en l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux... Formation de chambre du Nouvel Orchestre philharmonique, Maîtrise de Radio-France, direction J. Jouineau, avec B. Vogel, B. Finnilä, C. Wirtz : « Stabat Mater » (Pergolese) ; « Deux psaumes » (Marcello) ; 23 h., Les effets de la musique... Par le G.R.M. (Josquin des Prés, Couperin, Lully, Bizet) ; 0 h. 5, Musiques des civilisations noires ; 0 h. 35, Des troubadours aux « protest songs ».

Vendredi 28 janvier

CHAINE I : TF 1

11 h. 30 (III), Jeu : Réponse à tout ; 11 h. 45 (III), Ski : Coupe du monde à Saint-Gervais (slalom spécial dames) ; 13 h. 35, (III), Emissions régionales ; 14 h. 5, Téléformation ; de 15 h. 50 à 17 h. 15, voyage présidentiel à Strasbourg ; 17 h. 30 (III), Cuisine : La grande cocotte ; 18 h. (III), A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : La lune papa ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien ! raconte.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : « la Frousse », de J. Vartet, avec J. Morel, A. Mottet, O. Laure ; 22 h. 45, Allons au cinéma.

Situation ambiguë entre un « jeune loup », son chauffeur et sa femme de chambre.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Journal des sourds et des malentendants ; 14 h., Aujourd'hui, madame... à 15 h. (R.), Série : La nouvelle équipe ; 16 h., Aujourd'hui magazine ; 18 h. (●), Bande à part : « La maison de terre, chemin du bout des haies », réal. G. Bastid ; 18 h. 35, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : La tirelire.

20 h. 30 (★), Série : Dossiers, dangers immédiat, de Cl. Barma (L'affaire Martine des Clos), avqec A. Karina, J.-P. Darras.

Première affaire d'espionnage industriel (sujet de cette nouvelle série) : le vol d'un prototype de robe, imaginée par une styliste danoise.

21 h. 30, Emission littéraire : Apostrophes de B. Pivot (Les injustices de l'histoire).

Avec Alain Decaux (« Blanqui l'insurgé »), Me Pierre-Antoine Perrod (« l'Affaire Lally-Tolendal »), et Benoist-Méchin (« Alexandre le Grand ou le rêve dépassé »).

22 h. 45 (●) (R.), Ciné-club : « la Dernière Fanfare » de J. Ford (1958), avec S. Tracy, J. Hunter, D. Foster, P. O'Brien (N.).

La dernière campagne électorale — à l'ancienne mode — d'un vieil homme qui se présente pour être élu une nouvelle fois maire de sa ville du Massachusetts.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Histoire de France et Des livres pour nous ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : Le C.N.P.F. ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Magazine vendredi : Service public (la fatigue à l'école), enquête et réalisation D. Page.

Classes trop nombreuses, emploi du temps mal réparti, manque de formation des enseignants... quelques-unes des causes de la fatigue scolaire. Pour certains médecins, psychologues, professeurs ou parents d'élèves, non seulement l'école est inadaptée, mais elle est inefficace.

21 h. 30 (●), Astronomie : Voyage dans le cosmos (les Vagabonds du ciel), de J. Lallier et M. Tosello.

Plus loin que Saturne, Uranus, Neptune et Pluton, il y a le mystérieux anneau des comètes. Dans ces astres, on découvrira une partie de l'histoire du monde.

FRANCE-CULTURE

7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance. . à 8 h., Petite anthologie des croyances populaires ; à 8 h. 32, Le trésor des conteurs ; à 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des arts du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Trente ans de musique française ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Recherche musique ; 14 h., Poésie ; 14 h. 5, Un livre, des voix ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture... Les Français s'interrogent : Que sait-on du hasard à 16 h. 40, La musique une et divisible ; à 17 h. 15, L'heure de pointe, 18 h. (●), L'histoire et son roman : Cagliostro, Dumas et la Révolution française ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne ; 19 h. 55, Poésie ;

20 h. (●) Relecture, par H. Juin : Chateaubriand ; 21 h. 30, Solistes ; 22 h. 30, Nouvelle figuration, nouvelle tendance ; 23 h. Portraits ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Les grandes voix : Fritz Wunderlich ; 9 h. 30, La règle du jeu ; à 10 h. 30, Cours d'interprétation ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Micro-facteur ; 14 h., Mélodies sans paroles... (Schubert, Lalo Saint-Saëns, Mozart), à 15 h., Suite (Cherubini, Stamitz, Paganini, R. Strauss, Webern, Wissmer) ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 40, En écho (Ligeti) ;

20 h., Cycle franco-allemand, en direct de Sarrebrück... l'Orchestre symphonique de la Radio sarroise, direction D. Atherton, avec U Heinen (violoncelle) : « Symphonie no 1 en ut majeur » (Weber) ; « Concerto pour violoncelle et orchestre » (Fortig) ; « Petrouchka), suite de ballet (Stravinski) ; 23 h., Cabaret du jazz... Les orchestre de F. Jeanneau ; 0 h. 5, Musiques des civilisations noires ; 0 h. 35 (●), Paradisiaques, de J.-P. Lentin.

Samedi 29 janvier

CHAINE I : TF 1

11 h. 30 (III), Téléformation ; 12 h (III), Ski : Coupe du monde à Megève (slalom géant dames) ; 12 h. 30 (III), Midi première ; 12 h. 47 (III), Jeunes pratique ; 13 h. 35 (III), Les musiciens du soir... à 14 h. 10 (R.), Cosmos 1999 ; à 15 h. 10, Momo et Ursule ; à 15 h. 30 (R.), La cloche tibétaine ; à 16 h. 20, Les trois ours ; à 16 h. 40 (R.), La grande vallée ; à 17 h. 30 (R.), Joe le fugitif ; à 17 h. 55, Jeu ; à 18 h. 5 (III), Trente millions d'amis ; à 18 h. 40, Magazine auto-moto ; à 19 h. 15, Six minutes pour vous défendre ; à 19 h. 45, Eh bien ! raconte.

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Sophie Desmarets) ; 21 h. 30, Série : Chapeau melon et bottes de cuir ; 22 h. 25, Patinage artistique : Championnat du monde à Helsinki (en Eurovision).

CHAINE II : A 2

12 h. 30, Téléformation ; 13 h. 45 (●), Série : Two Sheriffs (Le sheriff du Grand Canyon), J.-P. Richard ; 14 h. 35, Les jeux du stade, prés. J. Lanzi ; 17 h. 10, Des animaux et des hommes ; 18 h., Concours : La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : La tirelire.

20 h. 30 (★), Téléfilm : Confessions d'un enfant de chœur, Scén. et réal. J. Lhote, avec M. Biraud, D. Aloret, P. Olaf, J.-M. Thérin, R. Rezette.

Un fils d'instituteur qui, par amour, a pris goût à la religion, connaîtra un curieux repas de communion, sur fond de bombardements tout proches, quelque part dans la Lorraine de 1939.

22 h. 5 (★), Entretien : Questions sans visage, de P. Dumayet, Ph. Alfonsi et P. Pesnot ; 23 h. (●), Cabarets et café-théâtre : Drôle de dessin, réal. R. Sangla.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Musique buissonnière ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 20 h., Magazine : Thalassa (L'imagination et la voile).

20 h. 30, Retransmission théâtrale : « les Revenants », d'I. Ibsen, mise en scène de P. Maxence, par le centre dramatique national Comédie des Alpes. Avec M. Casarès, A. Garcia-Valdes, M. Hart.

Hypocrisies et mensonges dans une famille protestante scandinave à la fin du dix-neuvième siècle. Hérédité, folie et péché : cette œuvre fit scandale à l'époque.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 45, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... à 8 h., Regards sur la science ;

20 h. 30, Concert en l'église Notre-Dame-des-Blancs Mandemain ; 9 h 7 (●), Matinée du monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches ; 11 h. 2, La musique prend la parole ; 12 h. 5, Le pont des Arts ;

à 8 h. 32, 77... 2000, comprendre aujourd'hui pour vivre demain.

16 h. 20, Le livre d'or ; 17 h. 30, Pour mémoire ; 19 h. 55, Poésie ;

20 h., « la Boule magique », de P. Clay, avec N. de Laprarent, P. Clay, L. Jamiaque ; 21 h. 55, Ad lib ; 22 h. 5 (●), La fugue du samedi, ou mi-fugue, mi-raisin, 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h 3, Pittoresques et légères ; 8 h., Mélodies, 9 h. 2, Ensembles d'amateurs ; 9 h. 30, Etude ; 11 h. 15, Les jeunes Français sont musiciens ; 12 h. 40, Jazz, s'il vous plaît ;

13 h. 30, Classeurs de son stéréo ; 14 h., Discothèque 77... La critique des auditeurs, 15 h., En direct du studio 118... Trio Risler : « Six pièces pour piano » (Schœnberg) ; « Trio opus 1, no 2 » (Beethoven) ; 15 h. 45, La route des jongleurs ; 16 h. 30, Jour J de la musique ; 17 h. 2, Vingt-cinq notes-seconde ; 18 h., Hi-Fi ; 19 h. 10, En direct du studio 118... musique classique iranienne ;

20 h. 5 (●), Soirée lyrique... « Béatrice de Tende », opéra en deux actes, de V. Bellini, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les Chœurs de Radio-France, dir. M. Arena, avec E. Maruyama, R. Andrade, L. Miller ; 23 h. (●), Vieilles cires... Felix Weingartner : « Variations sur un thème de Haydn », « Troisième symphonie » (Brahms), « Valse opus 333 » (Strauss) ; 0 h. 5, Un musicien dans la nuit.

Dimanche 30 janvier

CHAINE I : TF 1

9 h. 15 (III), Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h. (III), Ski : Coupe du monde à Morzine (en Eurovision) ; 13 h. 20 (III), C'est pas sérieux ; 14 h. 15 (III), Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 45 (III), Sports : Direct à la une ; 17 h. (III), Série : Qu'est-ce qui fait courir papa ? ; 17 h. 30 (III), Téléfilm : Aventures aux Philippines, de N. Enriquez ; 19 h. 15, Les animaux du monde ;

20 h. 30 (●), Film : « Et Dieu créa la femme » de R. Vadim (1956), avec B. Bardot, C. Jurgens, Ch. Marquand, J.-L. Trintignant.

A Saint-Tropez, une orpheline, placée chez des commerçants, est désirée par tous les hommes. Elle épouse un garçon naïf et trompe son mari avec son beau-frère. La diffusion du film est suivie de la présentation, par P. Sipriot, du livre « Creezy », de Félicien Marceau, prix Goncourt 1969.

21 h. 50 (★), Magazine : Expressions, de M. Bruzek, réal. K. Prokop.

L'actualité du théâtre, de la musique, de la danse et des arts plastiques.

CHAINE II : A 2

10 h. 30, Téléformation ; 11 h. (●), La télévision des téléspectateurs en super-8 ; 11 h. 25, (●), Concert : Symphonie Concertante pour violon et alto, K. 364 de Mozart (sol. J. Dupuis et E. Krivine) par le N.O.P. de Radio-France, dir. E. Krivine ; 12 h., Les dimanches à l'Empire de Jacques Martin (sous réserves).

20 h. 30, Variétés : P.N.C.

21 h. 30, Série : Rush ; 22 h. 30 (●), Documentaire : Chef-d'œuvre en péril.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission destinée aux travailleurs émigrés : A écrans ouverts ; 10 h. 30, Mosaïque ; 16 h. 55 (●), Astronomie : Voyage dans le cosmos (reprise de l'émission Les vagabonds du ciel) ; 17 h. 50 (●), Espace musical : La symphonie no 41, « Jupiter », de Mozart. Présentat. J.-M. Damian ; 18 h. 45, Spécial DOM TOM ; 19 h. (●), Hexagonal : C'est pas tout le monde qui connaît, ...Une hermine pour FR 3 ; 20 h. 5, Pour les jeunes : Lassie.

20 h. 30, Magazine : L'homme en question ; 21 h. 30, Variétés : Gala de l'Union ; 22 h., (●), Cinéma de minuit (cycle l'âge d'or hollywoodien) (R.) : « Fury » de F. Lang (1936), avec S. Tracy, S. Sidney, W. Abel, B. Cabot, Ed. Cellis, W. Brennan (v.o. sous-titrée N.).

Un homme, injustement accusé de kidnapping dans une bourgade de l'ouest des Etats-Unis, est lynché par une foule déchaînée qui a attaqué la prison. Il survit et décide de se venger.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; 7 h. 47, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h 5, Allegro, Musique de chambre ;

14 h., Poésie ; 14 h. 5 (●), « l'Amant militaire » (C. Goldoni), avec M. Sarfati, J. Destoop, M. Cassan ; 15 h. 30, « les Deux Pédagogues », opéra en un acte d'après E. Scribe, H. Nagorsen ; « les Noces d'ombre », de T. Nikiprowetzky, avec I. Garcisansz, R. Savoir ; 17 h. 30, Rencontre amère ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10 (●), Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Poésie ; 20 h. 40 (●), Atelier de création radiophonique ; 23 h., Black and blue ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Pittoresques et légères ; 7 h. 40, Concert promenade ; 8 h., Cantate pour le quatrième dimanche après l'Epiphanie ; 9 h. 2, Musical graffiti ; 11 h., En direct du Théâtre d'Orsay... Bach contre Bach ; 12 h., Sortilèges du flamenco ; 12 h. 35, Opéra-bouffon : « la Vie parisienne », première partie (Offenbach) ;

13 h. 35, Petites formes (Vivaldi, J.-S. Bach) ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « Concerto pour piano et orchestre » (Mozart) ; 17 h. (●), Le concert égoïste de Marek Halter (Beethoven, Tchaïkovski, J.-S. Bach, Schoenberg, Philip Glass) ; 19 h., La route des jongleurs ; 19 h. 35, Jazz vivant ;

20 h. 30, Récital de piano... Paul Badura-Skoda... « Quatre impromptus, opus 90, D. 899 » ; « Fantaisie Wanderer en ut majeur, opus 15, D. 760 » ; « Sonate en si bémol majeur, opus posthume D 960 » (Schubert) ; 22 h. 30, La ruée vers l'or, par D. Collins et J. Drillon (Campra, Bach, Turini, Rameau, Haendel, Mozart) ; 22 h. 35, Musique traditionnelle européenne... « Irlande » ; 0 h. 5, « Treemonisha », opéra de Scott Joplin et Gunter Schuller.

20 h., Conversation souterraine ; 20 h. 30, En direct traditionnelle europeenne... « Irlande » ; 0 h. 5, « Treemonisha », opéra de Scott Joplin et Gunter Schuller.

Lundi 31 janvier

CHAINE I : TF 1

11 h. 45 (III), Jeu : Réponse à tout ; 12 h. (III), Ski : Coupe du monde à Morzine (en Eurovision) ; 13 h. 35 (III), Magazine régional ; 13 h. 50 (III), Restez donc avec nous... à 14 h. 5, Téléformation ; à 14 h. 50 (R.), Feuilleton : La porteuse de pain ; à 16 h. (●), C'est un métier : la chaudronnerie ; à 17 h. 30, Variétés : Le club du lundi ; 18 h. (III), A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : la Lune papa ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien ! raconte.

20 h. 30 (●), La caméra du lundi : « les Temps modernes », de Ch. Chaplin (1935), avec Ch. Chaplin, P. Goddard, H. Bergman, Ch. Conklin (muet, N.).

Perturbé par le travail à la chaîne dans une usine, Charlot reprend sa vie de hasard, en compagnie d'une jeune vagabonde.

21 h. 55 (●), Portrait : Fritz Lang (deuxième partie).

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Chanteurs et musiciens des rues ; 14 h., Aujourd'hui, madame... à 15 h. 5 (R.), Série : La nouvelle équipe ; 15 h. 50, Aujourd'hui magazine ; 18 h., Fenêtre sur : 18 h. 35, Le palmarès des enfants ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : La tirelire.

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes ; 21 h. 55, Chronique : Les années bonheur (1939) ; 22 h. 50, Polémique : L'huile sur le feu, de Ph. Bouvard.

L'euthanasie, avec les docteurs Jacques Bréant et Emile Rimbault.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : La chronique du mois ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : Alain Peyrefitte ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Cinéma public (R.) : « la Ligne de démarcation », de Cl. Chabrol (1965), avec J. Seberg, M. Ronet, D. Gélin, St. Audran, J. Perrin (N.).

En 1941, dans un village occupé du Jura, un hobereau, que la défaite française a rendu amer, se tient à l'écart de la Résistance, à laquelle participe sa femme. Mais il prendra finalement parti.

FRANCE-CULTURE

7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7 (●), Les lundis de l'histoire... Le grand Larousse de la langue française ; 10 h. 45 Le texte et la marge ; 11 h. 2, Evénement musique ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Eveil à la musique ; 14 h., Poésie ; 14 h. 5, Un livre, des voix ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture... l'invité du lundi ; 17 h 10, L'heure de pointe ; 18 h. (●), L'histoire et son roman : Cagliostro, Dumas et la Révolution française ; 19 h. 25, Présence des arts ; 19 h. 55, Poésie ;

20 h. (●), Montréal présente : « Naaaliiaah », de P. Morency, avec J. Guy, P. Héral ; 21 h. (●), L'autre scène ou « les Vivants et les Dieux » ; 22 h. 30, Entretiens avec... C. Jambet ; 23 h., Rencontre avec des metteurs en scène d'opéra ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Petites formes ; 9 h. 30, La règle du jeu ; à 10 h., Répétition ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Micro-facteur ; 14 h., Mélodies sans paroles... portrait de musiciens français : Claude Debussy ; à 15 h. 30, Après-midi lyrique : « Rienzi », actes 3, 4 et 5 ; « les Fées », ouverture et air d'Ada (Wagner) ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Concours international de guitare ;

20 h., Conversation souterraine ; 20 h. 30, En direct du Studio 105... entrée de jeu ; 22 h., Echanges internationaux... Orchestre de chambre de la radio néerlandaise, direction L. Vis (œuvres de José Antonio de Seixas) ; 22 h. 45, La ruée vers l'or, par D. Collins et J. Drillon (Mozart, Bach, Schubert, Haendel, Pink Floyd) ; 23 h. 30, Musique traditionnelle européenne : Irlande ; 0 h. 5, « Grands mages, fermez donc la portière », par A. Noël..

Les écrans francophones

Lundi 24 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Hawaii 5-0 ; 21 h., *Barqueros*, film de G. Douglas ; 22 h. 30, Portrait d'artiste.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Kojak ; 21 h., *les Chasses du comte Zaroff*, film d'E.-B. Shoedsack et I. Pichel.

TELEVISION BELGE : 19 h. 50, *Tartuffe*, par la Comédie-Française ; 21 h. 50, Les lépreux.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Destins ; 21 h. 30, Récital Henri Dès ; 22 h., La voix au chapitre ; 22 h. 30, Siri.

Mardi 25 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Police des plaines ; 21 h., *Picnic*, film de J. Logan.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Daniel Boone ; 21 h., *Débuts à Broadway*, film de B. Berkeley.

TELEVISION BELGE : 20 h. 20, Histoire de rire ; 22 h. 30, *Scènes de la vie conjugale*, film d'I. Bergman.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Le riche et le pauvre ; 21 h. 5, *la Spirale*, film d'A. Mattelart.

Mercredi 26 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Kojak ; 21 h., *la Vérité sur Bébé Donge*, film de H. Decoin.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., L'homme qui valait 3 milliards ; 21 h., *la Bataille de San Sebastian*, film de H. Verneuil.

TELEVISION BELGE : 20 h. 55, Compte à rendre ; 22 h. 30, La pensée et les hommes.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, *le Conformiste*, film de B. Bertolucci ; 23 h. 25, Patinage artistique.

Jeudi 27 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Marcus Welby ; 21 h., *Quand passent les cigognes*, film de M. Kalatozov.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., L'homme de fer ; 21 h., *le Rock du bagne*, film de R. Thorpe.

TELEVISION BELGE : 19 h. 50, *le Rouge est mis*, film de G. Grangier ; 21 h. 45, Le carrousel aux images ; 22 h. 30, Patinage artistique.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Temps présent ; 21 h. 15, *Rendez-vous en noir*, d'après W. Irish ; 22 h. 10, Patinage artistique.

Vendredi 28 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Mannix ; 21 h., *Destination planète Hydra*, film de P. Francisci.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Les incorruptibles ; 21 h., *Vie privée*, film de L. Malle.

TELEVISION BELGE : 20 h. 45, A suivre ; 22 h. 15, Patinage artistique.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, La petite Robinson ; 21 h. 35, Semaines internationales de musique à Lucerne ; 22 h. 5, Patinage artistique.

Samedi 29 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., L'immortel ; 21 h., *Mélodie interrompue*, film de C. Bernhardt.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Les bannis ; 21 h., *le Survivant des monts lointains*, film de J. Nielsen.

TELEVISION BELGE : 20 h. 22, *les Caprices de Marie*, film de P. de Broca ; 22 h. 15, Patinage artistique.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 5, Jeu ; 20 h. 40, L'opéra sauvage ; 21 h. 30, Les oiseaux de nuit ; 22 h. 40, Patinage artistique.

Dimanche 30 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Cosmos 1999 ; 21 h., *Galia*, film de G. Lautner.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Le temps de vivre, le temps d'aimer ; 21 h., *Embrassez-moi*, film de L. Mathot.

TELEVISION BELGE : 20 h. 20, Variétés ; 21 h. 35, Absurde n'est-il pas ? ; 22 h. 20, Du sel sur la queue.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 55, *les Furies*, film d'A. Mann ; 21 h. 35, Entretiens.

Lundi 31 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Hawaii 5-0 ; 21 h., *Pour une poignée de plomb*, film d'A. Smithee.

TELE-MONTE-CARLO : programme non communiqué.

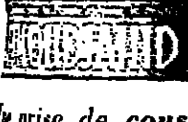
TELEVISION BELGE : 19 h. 50, *La leçon d'allemand* (2), dramatique de S. Lenz ; 22 h. 15, Patinage artistique.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 15, Hors série ; 21 h. 5, A bon entendeur ; 21 h. 25, Caf'Conc. ; 21 h. 50, La voix au chapitre.

REFLETS DU MONDE ENTIER

MATCH

The New York Times



ASAHI EVENING NEWS

REFLETS DU MONDE ENTIER

MATCH

On demande compositeurs de biguines

Il est temps de redonner ses lettres de noblesse à la biguine, estime l'hebdomadaire de la Guadeloupe *MATCH*.

« Notre rythme local, qui tient son inspiration des rythmes africains, notre danse « nationale » comme diraient certains, notre biguine serait-elle déjà du folklore ? Selon la définition qu'en donne le Petit Larousse, le folklore serait constitué par l'ensemble des traditions, légendes et usages populaires d'une région ou d'un pays. Notre biguine serait-elle déjà une chose du passé, alors que l'esprit, l'inspiration, qui en sont l'essence, traduisent les choses du présent, l'actualité locale ?

» Serait-ce un manque d'inspiration de nos compositeurs, ou tout simplement le sacrifice à une mode d'inspiration étrangère à notre île ?

» Pourquoi les radios ne se lassent-elles pas de nous rebattre les oreilles avec des airs et des rythmes « modern'style », d'une platitude inqualifiable, sans parler des paroles « bêtes comme chou » ?

» Pourquoi la biguine ne reviendrait-elle pas une chose présente qui s'inspirerait de l'actualité locale, au lieu d'être déjà du folklore ? »

The New York Times

Les brigades de louanges mutuelles

Dans son édition dominicale, le quotidien *NEW YORK TIMES* se penche sur une pratique curieuse en vigueur chez les gouverneurs, les prêtres et les rabbins, les personnalités du monde du spectacle et particulièrement chez les écrivains :

« Ils mènent réciproquement une campagne de publicité enragée pour leurs œuvres littéraires (et souvent pas tellement littéraires). La plupart du temps, ils sont sincères. Des critiques enthousiastes publiées avant la parution du livre font désormais partie du mystérieux processus par lequel quelques livres sont ceux dont on parle durant une saison. Cela ne fait de mal à personne, sauf peut-être au lecteur jobard qui prend à la lettre les louanges des copains de l'auteur sans tenter de se rendre compte par lui-même. (...)

» Le lecteur doit tenter de lire les louanges entre les lignes. Il faut un véritable détecteur pour pouvoir séparer les phrases dictées par l'amitié des citations choisies par le critique professionnel qui s'apparente parfois plutôt à un vendeur. (...) La déclaration la plus honnête est sans doute celle faite par Groucho Marx. Lorsque son Groucho et moi *avait été publié, se servant bien lui-même, il avait dit : « Depuis* David Copperfield, *je n'avais jamais » lu une biographie aussi inspirée et aussi émouvante. »*

EL MOUDJAHID

Une prise de conscience difficile

Il n'est pas facile de changer les habitudes. *EL MOUDJAHID* relate l'effort fait dans le djebel Tacheta pour tirer les montagnards de leur misère. Ainsi, raconte le quotidien algérois, *« à la limite de la commune d'Abadia, aux confins de cette région déshéritée et inhospitalière, à Soulh-El-Thenine, une expérience enrichissante a été entreprise. Parce que c'est la région la plus pauvre du territoire et parce les populations y sont, plus que partout ailleurs, nécessiteuses.*

» Ils sont vingt-sept aujourd'hui, soit autant de familles à vivre leurs deux premières années d'abondance. Vingt-sept paysans de Souk-El-Thenine sont, depuis le 1er janvier 1975, constitués en groupement d'entraide paysanne. (...) C'est au cœur de ces djebels, hier inaccessibles, que l'on peut réellement juger des efforts de l'Etat en faveur des plus démunis. A Souk-El-Thenine, un système coopératif d'entraide a permis à une collectivité, avec l'aide de l'Etat, de gérer vingt-sept parcelles de terres privées qui, pour la première fois, ont donné des fruits. Près de deux millions anciens de bénéfices pour une saison pour trois frères qui ont travaillé ensemble, cela peut paraître normal, presque banal. Mais la satisfaction des « frères Belkacem », celle des « frères Ouazez » — les deux attributaires — ce n'est pas d'avoir réalisé des bénéfices seulement. C'est le sentiment d'avoir pu enfin tirer d'une terre qui n'a jamais rien voulu rendre une subsistance maintenant garantie. (...)

» Et si les petits fellahs rêvent d'avoir leur village socialiste, il ne tient qu'à eux, sans doute, d'en formuler le désir et de prendre toutes leurs dispositions pour que ce vœu se réalise. On n'en est pas encore là à Souk-El-Thenine, c'est vrai, et il y a tant de familles encore démunies, tant de petits paysans isolés qui louent encore leurs bras à d'autres. Leur expliquer, c'est les amener à adhérer à un système qui est leur seule voie de salut, cela s'impose.

» Alors, peut-être ne verrons-nous plus cette image misérable qui nous a tant frappé à Souk-El-Thenine : une procession de fellahs déguenillés, trempés et tremblant de froid, portant à travers monts et vaux un des leurs étendu sur une civière de fortune, à la recherche d'un médecin... ».

ASAHI EVENING NEWS

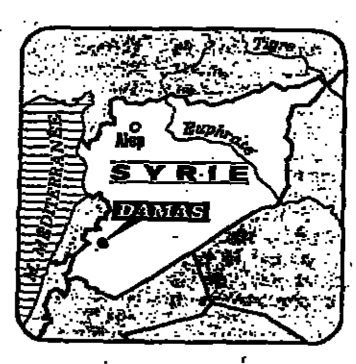
Petites causes, gros effets

Le journal nippon de langue anglaise, l'*ASAHI EVENING NEWS*, écrit : *« Les Japonais sont peut-être connus comme des mangeurs de riz, mais le rapport publié sur l'alimentation au Japon en 1975 par le ministère de la santé démontre que cette image n'est plus vraie : pour la première fois, le riz a fourni moins de la moitié des calories consommées par le Japonais moyen.*

» Plus les Japonais adoptent une nourriture occidentale qui met l'accent sur la viande, les produits laitiers, le pain et les fruits, plus ils attrapent de maladies occidentales, telles l'obésité et l'hypertension. Le rapport sur l'année 1975 montre que la consommation quotidienne moyenne a été de 2 188 calories par personne, comme en 1974, soit 10 % de plus que nécessaire. (...) La consommation de céréales est tombée à 49,8 % du total, alors qu'en 1949 elle en constituait 70 %. (...) La consommation quotidienne de riz par tête d'habitant est passée de 335 g en 1946 à 248 g en 1975. (...) L'obésité frappe surtout les femmes qui atteignent la trentaine et la quarantaine, et l'hypertension les quinquagénaires des deux sexes. »

Lettre de Damas

« Un grain de beauté sur la joue du monde »



QUAND on entre à Damas, on traverse la *Ghouta*, oasis sans palmiers. Des chemins s'en vont sous les poiriers et les pruniers ; sur l'un d'entre eux, la conversion du futur saint Paul changea la face du monde. En attendant de pénétrer dans la ville par *« la rue qu'on appelle la droite »* où les Actes des apôtres font résider le disciple et qui porte toujours le même nom, arrêtons-nous à Miéah, chez maître Walid. Sa demeure est en terre brune séchée, *à un seul étage. Dans le petit* patio rouge et blanc, des géraniums *accouplés au jasmin, on s'asseoit* le temps de s'approvisionner en pommes *confites et en amaredine,* « la lune de la religion », pâte d'abricots dont on fait jusqu'au Caire, surtout pendant le ramadan, des sirops et des sorbets célestes dont Bonaparte, en Orient, raffola. A Damas, émule de Sybaris, le prophète Mahomet *ne voulut se* transporter que par l'imagination, *jugeant qu'il serait péché de contem*pler le paradis sur terre. Préservé *de tels scrupules par son athéisme,* Ernest Renan trouva *« calme et bonheur »* sous les ramures damascènes.

Le mont Qassioun, bloc rose et blanc d'où le pouvoir a un œil sur la capitale, est aussi l'observatoire du voyageur. Alphonse de Lamartine, vêtu à l'arabe, découvrit de là, vers 1830, *« le plus magnifique et le plus étrange horizon qui ait jamais étonné un regard d'homme ».* Le *poète fut ébloui par « les remparts de marbre jaune et noir (...), le labyrinthe de jardins, de vergers, de palais (...), les sept branches du fleuve et les ruisseaux sans nombre ».*

Damas, simple chef-lieu ottoman sous le nom ronflant de pachalik, renfermait alors dans son *« enceinte dorée »* quelque quatre cent mille âmes. Elle en compte aujourd'hui de un à deux millions selon que l'on consulte les registres du recensement ou ceux du ministre *du ravitaillement (il y a peut-être* des resquilleurs...). La verdure de la Ghouta est partout grignotée par les constructions neuves, l'à-pic du djebel Qassioun même n'a pas rebuté les financiers koweitiens, qui, à coup de dynamite, y taillent des terrasses pour bâtir des villas. Des platanes de la route de Beyrouth montent d'altiers palaces internationaux, dont un « Méridien ». Entre l'aérodrome militaire de Mezzeh et la rotonde des Omeyyades s'élève le long d'une autoroute la masse sarcellesque du Nouveau-Damas.

« SANS Damas *« Tolède n'eut pas été « Bagdad n'eut pas connu* nous rappelle Ahmed Chawi, le Victor Hugo égyptien. Mais *« la rumeur que mène au fond de la mémoire ce nom prestigieux de Damas »* ne se traduit guère pour nous, aujourd'hui, comme il y a un *demi-siècle pour Jérôme et Jean* Tharaud, que par *« quelques mosquées, des tombeaux, deux ou trois palais bâtis dans la banalité moderne, une aimable turquerie sans beaucoup d'intérêt ».*

En proie à un charroi effrayant, le centre de la capitale syrienne est lui-même en train de se débarrasser allégrement de ses quelques charmes. Nuit et jour, tout est chantier. Marteaux-piqueurs et boutoirs d'acier ont fait cause commune contre le profil rétro-provincial d'un centre *resté marqué par la domination tur*que finissante et par le quart de *siècle de tutelle française. Tout au* plus peut-on espérer que la colonne *de bronze marquant sur la place* Merjé l'établissement du télégraphe entre Istanbul et La Mecque restera debout. Entichée de ciment armé et de macadam, la municipalité, par « modernisme », a déjà sacrifié sans remords les arbres bordant le Barada dans le cœur de ville après avoir enseveli sous *le béton une partie du cours d'eau ;* elle a pris maintenant pour cible la très démodée, *quoique toujours* utile gare du Hedjaz, exemple amusant et rare de l'architecture stamboulote des derniers califes ottomans (1).

Une chance quand même : aucun *gratte-ciel ne fait, pour le moment,* concurrence aux trois minarets dits *de Jésus-Christ, du sultan Quait-bey* et de la Fiancée qui signalent, de loin, *la mosquée des Omeyyades.* Damas à l'horizon, malgré ses agrandissements, conserve un profil homogène qui sera peut-être épargné si les « jaillissements » de béton restent cantonnés à la banlieue de Mezzeh. Cela se devrait, car la capitale de la République arabe de Syrie tient à rester ce *« grain de beauté sur la joue du monde »* qui, à travers l'aire arabe, lui vaut le doux surnom d'*Ech-Cham*, préféré au rauque et officiel *Dimachq*, dont nous avons tiré « Damas ».

BIEN que Roland Dorgelès assure y avoir atteint *« l'Orient de la légende »*, les souks sous verrière de Damas n'ont pas l'ampleur de ceux d'Alep, mais on en prend aisément son parti en mangeant, chez Bagdache, les plus célèbres glaces à la pistache de tout le Machrek ou en brassant, chez Obeid, les nappes de coton brodés à la damascène. Plus introvertie encore que les autres métropoles islamiques, Damas met ses talents au service du palais et du toucher. Il est symptomatique qu'en Europe elle ait donné son nom à l'étoffe *la plus synonyme de confort connu.*

« (Comme à Fez) même bourgeoisie dévote, politicienne et frondeuse, intéressée, calculatrice (...), inébranlablement fidèle à ses conceptions de la vie », notent encore les frères Tharaud. Commerçante et prosaïque, *mais raffinée,* Damas a érigé en dogme la bonne chère et le confort, et aussi le secret de la vie privée. Eté comme hiver, les femmes-comme-il-faut ne se risquent dehors qu'en redingote et cagoule noire ; celles qui affrontent la rue en cheveux ou avec un fichu, pourtant descendu jusqu'aux sourcils et noué sur le menton, ne peuvent être que des « évaporées » — ou des chrétiennes *totalement inféodées aux modes* étrangères...

Les cafés ou les veillées entre *hommes sont le théâtre de débats* politiques. On y pose au romantique pour évoquer cet autre roi Fayçal, mélancolique prince hachémite découvert au Hedjaz par Lawrence d'Arabie, qui prit Damas et l'aima brièvement mais fortement, entre le départ des Turcs et l'arrivée des Français, et avant d'être expédié sur le trône de la rugueuse Mésopotamie. Le mandat français, ensuite, *fut une longue bouderie nationaliste,* non sans sympathies aussi ardentes que contrariées. *Puis* Damas vit à travers ses moucharabiehs les chars de l'aube, monotones prémices de putschs toujours *recommencés* : la Syrie s'éloignait de l'Occident dans une brume de pronunciamientos. Les Damascènes s'exilèrent en foule, suivis d'autres citadins d'Alep, de Homs, de Hama, de Lattaquié : de 1956 à 1969, *57 % de Syriens ayant* reçu une formation supérieure ou technique *s'échappèrent* vers le Liban, la France ou les Amériques. *En douze ans la nation perdit 65 %* de ses médecins et 61 % de ses *ingénieurs. Aujourd'hui* le régime est toujours militaire et ombrageux, mais *il a le mérite de n'avoir pas* changé depuis 1970 et de desserrer les carcans qui étouffent l'économie. La très bourgeoise Damas a repris goût à la vie et elle fait un peu *moins grise mine,* mais elle tolère plus qu'elle n'a adopté ce gouvernement où le ton est donné par les montagnards alaouites, ni orthodoxes en islam, ni citadins de vieille souche.

LES *Damascènes* ont quand même une foi en commun avec leurs compatriotes : l'arabisme. Si Beyrouth et Alexandrie sont levantines, Le Caire égyptienne avant tout, Khartoum *surtout* africaine, Ryad et Djeddah d'abord mahométanes, Damas se sent et se proclame arabe avec une vigueur *unanime*, à laquelle participent sans se forcer tous ses habitants y compris *les chrétiens, qui voient dans* l'exaltation de leur arabité l'un des *moyens de conjurer le panislamisme.*

Si, selon la célèbre phrase de Maurice Barrès, Damas est *« une des patries de l'imagination, une des résidences de la poésie, un des châteaux de l'âme »*, pour ceux des Arabes qui croient en l'unité de leur monde, elle est aussi, et avant tout, *« le cœur battant de l'arabisme ».*

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

(1) En dernier ressort on nous assure qu'à la suite de l'intervention d'un journaliste syrien éclairé, M. Rafik Saban, les autorités syriennes ont décidé de sauver de la destruction la gare du Hedjaz.

NEW-YORK

La femme invisible

SOPHIE monte dans l'autobus *plein à craquer comme toujours quand il s'agit de l'express de 8 h. 5. Le conducteur fait la moue comme chaque fois qu'elle lui tend, l'air presque gêné, un billet de 5 dollars et l'oblige ainsi à lui rendre la monnaie. Et, sans prendre garde aux cris de la jeune femme, qui débouche trop tard de l'allée en faisant de grands signes désespérés, il démarre en douceur. Dans l'autobus bondé, personne ne bronche.*

Sophie, bien moulée dans sa petite robe printanière, s'accroche à la poignée suspendue au-dessus de sa tête bouclée (cela fait longtemps qu'elle ne s'attend plus à ce qu'un représentant de l'autre sexe lui cède la place). Elle remarque même, tiens, que pour la première fois est apparu un petit écriteau qui signale aux passagers que les six premiers sièges de l'autobus sont réservés aux handicapés (aveugles compris !), sans que le jeune homme (bien propret, alliance toute neuve brillant à l'annulaire, mais, soupire intérieurement Sophie, totalement dénué de charme et de sex-appeal) lève le nez de son Wall Street Journal.

A l'arrêt suivant, de nouveaux arrivants forcent Sophie à refluer vers l'arrière de l'autobus, et c'est vers une assistance d'aveugles qu'elle a la pénible impression de s'avancer. Visages fermés ou endormis (comme d'habitude la jeune Philippine assise près de la fenêtre termine sa nuit, Sophie ne saura jamais si ses yeux sont bleu clair ou noir corbeau), bustes affalés sur leur siège et ballottés au gré des virages et des coups de frein.

Sophie se sent invisible. Elle est prête à parier (modestie mise à part) qu'un mannequin de Playboy *en tenue d'Eve n'accrocherait pas plus qu'elle les regards de cette foule terne. Ce n'est pas qu'elle regrette un seul instant le temps de ses vingt ans où elle ne pouvait pas mettre le pied dans une rue romaine sans se voir entourée d'un essaim de mâles italiens (que rien, absolument rien, ne semblait décourager, ni le silence digne ni les insultes grossières) et escortée par un escadron de scooters dont les jeunes conducteurs ralentissaient à sa hauteur et, ignorant les coups de klaxon furieux (ou jaloux ?) des automobilistes, bloquaient sans vergogne le trafic en continuant de la dévisager de la tête aux pieds. Non, Rome c'était trop, et cette sensation visqueuse d'être une chienne lancée au milieu de la meute lui était vraiment pénible. Mais cette indifférence new-yorkaise n'est-elle pas après tout aussi lourde à porter ?*

Sophie sourit doucement en se rappelant l'aventure arrivée récemment à une amie iranienne, abordée dans le village *par un très beau spécimen masculin qui avait pris la peine de garer sa Mustang le long du trottoir et avait jailli comme un diable de sa boîte pour lui lancer, en guise d'introduction : «* You are beautiful, I like you, would you be interested in an affair with me ? *» (Vous êtes belle et me plaisez, voudriez-vous avoir une aventure avec moi ?). Puis, n'ayant reçu aucun signe d'encouragement, il avait repris tout aussi tranquillement le volant.*

Sophie se demande ce qu'elle veut et cela la laisse rêveuse. Sur quel coin de terre aujourd'hui peut-on encore être femme, à la fois « libérée » et féminine ? Elle n'a pas vu le Terminal *arriver et se sent poussée par les passagers qui se mettent en marche, tels des automates. Du coup, elle en oublie de tendre son ticket au conducteur qui, pour une fois, ne ronchonne pas.*

FLORENCE POMÈS.

AFRIQUE ORIENTALE

L'heure du Kilimandjaro

POUR une heure à peine, celle éblouissante du crépuscule africain, le Kilimandjaro s'est défait de sa coiffe quotidienne de nuages, et, comme suspendues dans le ciel, les neiges éternelles aspirent les derniers rayons de cette boule *orange que scie déjà* l'horizon lointain du plateau d'*Arusha*. Etonnante Afrique orientale des grands espaces vides, si difficile à réconcilier avec elle-même, qui ne goûterait l'apaisement qu'à cette heure lumineuse d'avant les ténèbres. Ou presque...

Le bétail de la plaine, celui de longilignes Masaïs, crevait de sécheresse. Les pluies d'octobre ne sont venues qu'en décembre. Quelques carcasses témoignent encore d'un *festin* de vautours *quand*, déjà, les plateaux arides se sont *métamorphosés en* un tapis verdoyant. Temps d'un oubli intense, fragile. Les troupeaux sont sagement sur le chemin du retour. La faune *s'éveille*, le *toit* blanc de l'Afrique rassure.

Sur les pentes cachées des monts Méru, Kilimandjaro et, encore plus à l'Orient, Usambara, les plants de bananiers abritent parfois ceux des caféiers tant la terre humide est riche. Les ombres démesurées des montagnes sont le bien-être après l'accablante rigueur du soleil diurne. Jaillissent alors, avec bonheur, les éclats de rire d'enfants revenus au foyer. Plus d'emprunt, de malaise, d'interrogations déchirantes. Un brin de tendresse...

Pour une heure à peine, l'Afrique se détend, se repose d'elle-même, de ce qu'en ont fait les autres. Ancienne terre d'eclaves, de champs de conquêtes et de batailles européennes, de rivalités ethniques et politiques, elle peut enfin respirer. Avant que la nuit *s'installe*, une *parure d'étoiles*. Trompeuse. L'affût reprend, le voile se refait, le temps de la pause se sera vite dissipé. Il ne restera plus qu'à jouer à l'autre, qu'à survivre jusqu'à ce crépuscule où toutes les couleurs se refont. La nappe de neige du Kilimandjaro réapparaîtra alors telle une assurance ou, à défaut, pour inviter à la rêverie.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	98 F	175 F	252 F	330 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	188 F	355 F	523 F	690 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	125 F	230 F	335 F	440 F
II. — TUNISIE	163 F	305 F	448 F	590 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

IDEES

L'HISTOIRE *par Jean-Marie Mayeur*

LA LIBÉRATION DE LA FRANCE

VOILA un peu plus de deux ans, un important colloque était consacré par le Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale à la libération de la France (1). Les actes, aujourd'hui publiés, reprennent les communications et la quasi-totalité des interventions présentées. S'ajoutent des observations rédigées par la suite, ainsi qu'une conclusion, due à Henri Michel, qui mena à bien cette vaste entreprise. L'ouvrage, complété par un index fort précieux des noms de lieux, de personnes et de thèmes étudiés, dépasse le millier de pages. C'est dire qu'il s'agit d'une véritable somme, qui demeurera pour longtemps un ouvrage de référence.

Comme des colloques antérieurs, ceux notamment consacrés par la Fondation nationale des sciences politiques à Léon Blum, chef de gouvernement, et au gouvernement de Vichy, l'entreprise associait des historiens, dont certains, du reste, n'avaient pas vécu la période, et des témoins et acteurs. Il est inutile d'insister longuement sur le prix d'une telle confrontation : elle fait surgir souvenirs et témoignages, elle apporte des éclairages divers d'un même problème et d'un même temps, qui permettent une meilleure compréhension. Non qu'il faille sans doute, et René Brouillet met en garde avec raison contre cette erreur, *« situer schématiquement la passion du côté des acteurs et réserver le monopole de l'objectivité aux historiens »* : l'historien n'est pas étranger au *« temps des passions »*, pour reprendre le titre du beau livre de Francis-Louis Closon, et le témoin, loin de s'enfermer dans son expérience, peut fort bien prendre une distance critique vis-à-vis de son histoire.

En tout état de cause, les nombreuses interventions suscitées par les travaux des historiens, fondés bien souvent sur des archives publiques ou privées, des rapports des préfets de Vichy aux papiers d'André Marty, constituent, à elles seules, un ensemble documentaire d'importance, sur le passé de 1944 comme sur le présent de l'automne 1974. On ressent, par exemple, assez fortement la connivence de fait entre gaullistes et communistes. Là réside sans doute la raison pour laquelle, comme l'observe Henri Michel en conclusion, la Résistance est représentée plus unie qu'elle n'a été, comme est estompée l'hétérogénéité de la Résistance extérieure et de la Résistance intérieure.

Ce gros livre comporte maintes répétitions, et peut-être, pour l'édition, eût-il fallu alléger certaines interventions. Cependant l'ouvrage comporte des lacunes : rien sur la politique étrangère à la libération, des allusions trop brèves sur la querelle si souvent évoquée de l'A.M.G.O.T. et le projet d'administration militaire par les alliés des territoires libérés. Une note précise de René Massigli, adressée après le colloque, aborde du moins ce problème et rappelle que les accords de débarquement du 25 août 1944 ne sont, aux yeux de Washington, que des arrangements entre militaires. Les résistances américaines repoussèrent jusqu'au 23 octobre la reconnaissance du gouvernement provisoire. On pourrait, toujours au plan des lacunes, regretter aussi l'absence de tout développement sur l'attitude des Eglises, comme sur la politique religieuse du gouvernement provisoire. Enfin, la diversité des situations provinciales, souvent suggérée, aurait mérité de faire l'objet d'un rapport d'ensemble qui aille au-delà du seul problème, certes fort bien traité par C.-L. Foulon, de la prise et de l'exercice du pouvoir. Ainsi aurait-on éviter de donner parfois le sentiment d'une analyse vue d'en haut, au niveau des dirigeants et des organisations.

Ces réserves sont mineures au regard de l'apport de l'ouvrage, et, à moins de dresser un catalogue ou un palmarès, on ne peut ici que mentionner nombre d'interventions et de communications de grand intérêt, qu'elles portent sur le régime de Vichy en 1944, la libération de la Corse, l'organisation de la Résistance, la démographie, l'intégration des F.F.I., l'épuration, le retour des prisonniers et déportés. On reviendra simplement sur deux thèmes majeurs : les problèmes politiques et l'attitude du parti communiste, la politique économique suivie à la libération. Incontestablement, le débat sur les intentions et le comportement des communistes est au cœur du colloque, au point que René Rémond met justement en garde contre le jugement rétrospectif qui tend à présenter le parti communiste comme la force principale à la libération.

Il reste que Claude Bourdet, dans des observations rédigées après le colloque, dit la *« véritable angoisse »* ressentie par *« beaucoup de résistants »*, au rang desquels il se compte, devant le *« poids accru du P.C. et de ses amis »* dans la direction de la Résistance à partir du début de 1944. Les communistes, convient-il, n'ont pas cherché un noyautage systématique, mais ont occupé des positions, *« à toutes fins utiles »*. Témoignages et communications s'accordent volontiers pour conclure que le parti communiste n'a pas eu l'intention de s'emparer du pouvoir. Certes, mais ne risque-t-on pas parfois, comme le note d'autre part Marcel Gillet (2), de se contenter d'une vision blanquiste de la prise du pouvoir ?

L'analyse de Maurice Agulhon vaut par le sens des nuances. Elle marque la *« diversité d'expériences »*, en août 1944, de trois groupes. Maurice Thorez, à Moscou, auprès de Staline et des autres dirigeants internationaux, est favorable à une politique d'union nationale autour de de Gaulle, héros positif face aux Anglo-Saxons. Les communistes d'Alger, Billoux, Grenier, Marty, dont les impressions sont « négatives », acceptent *« implicitement l'idée d'une rupture éventuelle »*. Enfin le groupe de l'intérieur, avec Jacques Duclos, est plus proche des positions de Moscou que d'Alger. Au total, et malgré des « flottements » que l'historien, fort d'écrire après coup, tend parfois à sous-estimer, la ligne thorézienne l'emporta.

Dès lors, les institutions nées de la Résistance, Conseil national de la Résistance, comités départementaux et locaux de libération, devaient s'effacer devant les institutions de la République. *« La lenteur à admettre cet effacement est sans doute,* observe M. Agulhon, *la mesure la plus exacte de la nostalgie de révolution immédiate qui a existé dans le parti dans les derniers mois de l'année 1944. »*

Le choix fut fait définitivement au printemps 1945 pour le néo-Front populaire contre le néo-soviétisme ; Thorez et Duclos préférèrent *« miser sur juin 1936 plutôt que sur août 1944 »*. Leur sens politique les conduisait à reconnaître la force de l'*« enracinement de la démocratie républicaine classique dans les structures françaises »*, note M. Agulhon, bon connaisseur de la gauche et de la tradition républicaine.

Dans une réflexion lucide sur les problèmes politiques au lendemain de la libération, René Rémond insiste sur l'échec des forces issues de la Résistance, et l'inévitable reconstitution des partis. La libération révéla *« une formidable aspiration au renouvellement des hommes, des forces, des systèmes d'alliance »*.

Mais les constantes et les clivages traditionnels reprirent bien vite le dessus. Encore ne faut-il pas conclure dès l'automne 1945 au succès de la restauration et *« projeter sur le passé les vues qu'inspire aux historiens la connaissance de la suite »*. Le renouvellement du personnel politique à la première Constituante est considérable, près des trois quarts, tout comme, René Brouillet y insiste justement, celui du haut personnel administratif. Mais les contraintes de tous ordres qui pesaient sur ces hommes nouveaux les conduisirent à retrouver la continuité et la tradition, décevant l'*« immense espérance »* et l'aspiration à l'âge d'or dont Michel Debré redit l'intensité.

A propos de la politique économique en 1944-1946, Jean Bouvier marque fortement les contraintes de l'économie et les contradictions sociales qui délimitent le cadre au sein duquel sont prises les grandes décisions d'après guerre. Reprenant le mot de Georges Boris en 1949, il s'efforce d'expliquer l'absence d'*« orthopédie rigoureuse »* en matière d'inflation. Une partie des socialistes et la totalité des communistes y sont hostiles. Les hausses simultanées des salaires et des prix satisfont pour un temps les partenaires sociaux, dans une fuite en avant qui élude les conflits. L'opposition à la politique de Pierre Mendès France, et de son conseiller Georges Boris qui a médité sur la politique économique britannique de guerre, est hétérogène, du parti communiste au milieux patronaux. Les partis de gauche et les syndicats n'étaient pas prêts à adopter une politique de rigueur dont les salaires feraient les frais.

En fait, et là encore le témoignage de Michel Debré dit la vérité du temps, le rationnel n'était pas possible et la politique préconisée par P. Mendès France se heurtait à un large consensus. *« La politique de confiance, c'est-à-dire de facilité »*, qu'il refusait, portait en elle l'évolution vers une économie mixte, mais de plus en plus néo-libérale. Dès lors, les nationalisations, même vécues dans le court terme comme de *« brusques ruptures »*, entraîneraient bien des déceptions. Aussi les réformes de 1944-1946 étaient-elles ambiguës, qui mêlaient, observe encore J. Bouvier, anticapitalisme et planisme technocratique, et n'apportaient pas de solution nouvelle au problème du pouvoir dans l'entreprise, la société et l'Etat.

L'université de Lille-III avait organisé, les 2 et 3 novembre 1974, un colloque sur la « libération du Nord et du Pas-de-Calais 1944-1947 ». Deux fascicules de la Revue du Nord (2) donnent les actes de ce colloque, qui, lui aussi, associait historiens, personnalités politiques, responsables syndicaux, *« résistants de base »*. Quatre thèmes furent abordés : la libération, la communauté polonaise et la seconde guerre mondiale, sujet considérable dont l'examen associe heureusement historiens vivant en Pologne et émigrés, les problèmes politiques, enfin les problèmes économiques et sociaux.

L'analyse des forces politiques, menée jusqu'à 1947, fait place, à côté du parti communiste, au parti socialiste et au M.R.P., qui n'étaient guère évoqués au colloque parisien. Les interventions des témoins, Francis-Louis Closon, qui fut commissaire de la République à Lille, Augustin Laurent, Marcel Paul, revêtent bien souvent une portée nationale, tout comme les documents publiés en annexe, ainsi que le procès-verbal des premières conversations tripartites entre les partis le 23 janvier 1946, après le départ du général de Gaulle. L'originalité de la région du Nord, ses traditions politiques, les problèmes posés par la reconstruction et par la nationalisation des Houillères, dont E. Dejongue retrace utilement l'histoire de 1944 à 1947, suffisent à démontrer l'intérêt d'une publication parmi les plus remarquables de celles qui sont nées du trentième anniversaire de la libération.

(1) *La Libération de la France*, actes du colloque international tenu à Paris du 28 au 31 octobre 1974, Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale. Editions du Centre national de la recherche scientifique, 1976, 1 054 pages.

(2) Actes du Colloque libération Nord-Pas-de-Calais des 2 et 3 novembre 1974, *Revue du Nord*, juillet-septembre et octobre-décembre 1975, p. 241 à 686.

A propos de la leçon inaugurale de Roland Barthes

Langue, pouvoir et responsabilité intellectuelle

L'UNE des caractéristiques de l'avant-garde intellectuelle parisienne, qui frappe beaucoup d'universitaires étrangers — et même provinciaux — est une politisation teintée de terrorisme et de masochisme. Si elle ne ruine nullement une originalité indéniable, elle laisse peser une équivoque sur le sens des responsabilités de ses représentants. Les contradictions abondent entre l'engagement politique et la glorification du jeu, entre la dénonciation de tous les pouvoirs et l'influence — puissante — qu'ils ne manquent pas d'exercer dans certains milieux. En critiquant la notion d'auteur au bénéfice de celle d'« opérateur d'écriture », leurs noms n'en restent pas moins célèbres et célébrés grâce aux immenses moyens de diffusion de la société contemporaine. Montrent-ils dès lors assez clairement les méfaits d'un pouvoir qu'ils veulent dissoudre ? Et peuvent-ils, sans se déconsidérer, y inclure un langage qui est leur raison et leur manière d'être ?

Ainsi, l'originalité du principal pionnier de la sémiologie française (1) pourrait-elle consister à dénoncer tout pouvoir et à diluer toute responsabilité dans une crise culturelle, où le diagnostic dispenserait d'une quelconque « réaction » personnelle ? Ce serait alors le « bouquet » d'un feu d'artifice sans lendemain. Combien de surenchères anarchisantes ne visent-elles point à intimider tout le monde, en croyant déceler du terrorisme partout — du côté de l'ordre établi ! Curieux jeu qui, de façon exemplaire, scie la branche (la langue) sur laquelle on est assis et au moyen de laquelle a été acquise une notoriété dont la cérémonie-bilan-programme (de la leçon inaugurale de la chaire de sémiologie littéraire au Collège de France) devait attirer de légitimes applaudissements. Attaquer les pouvoirs, même celui de la langue, à un moment où tout est déclaré combat — qu'on ne saurait vouloir inefficace, — n'est-ce pas se prêter sur un plan plus radical à l'argument opposé à la raison des sceptiques : comment nier ou oblitérer le pouvoir qui permet seul d'agir contre les pouvoirs ?

Qu'on ne se méprenne pas sur le point précis où le bât blesse. Que le langage soit politique de part en part, n'en douteront que ceux qui continuent à en faire la fonction univoque d'un homme éternel, ou un instrument à éclairer par une analyse purement formelle. Cependant, il y a des couches anthropologiques où la politisation est peut-être un leurre ou un alibi. Le langage comme « pouvoir-dire » transcende bien des collusions et suspicions d'ordre politique, parce qu'il est en deçà de clivages et de luttes socio-historiques. C'est la confusion entre l'en deçà linguistique et le social, en prêtant aux contraintes mécaniques de la langue le masque de l'ordre éventuellement terrifiant du discours, qui incite à l'anathème barthésien : « La langue n'est ni réactionnaire ni progressiste, elle est tout simplement fasciste », contre lequel le présent propos a voulu s'inscrire en faux.

Ici aussi il faut savoir s'arrêter, ne pas croire qu'un pas de plus dans l'audace provocatrice fera progresser le savoir, fût-ce comme saveur, ou suscitera une salutaire émancipation.

Car c'est au niveau du discours pris en main par des hommes, sous l'égide d'un Etat répressif, que le fascisme subvertit le langage — sans qu'on puisse en toute rigueur soutenir que le langage porte déjà en lui du fascisme. Proclamer que la langue est fasciste bloque tous les problèmes en niant conjointement homme, institution et système. En réalité,

— dans un premier moment, le fascisme oblige les hommes à se taire ;

— dans un second moment, il les oblige à dire ce qu'ils souhaitent ne pas dire : notamment répéter des formules plus ou moins mystificatrices à la gloire du régime ou du chef, dispensant toujours davantage de penser ;

— dans un dernier moment, il les oblige souvent à crier sous la torture — régression en deçà du langage articulé — et, à la limite, à mel — à l'inverse de ce que animale — par dérision, comme on l'a signalé dans certains camps nazis.

Quant à la langue, à n'importe quelle langue — silence lourd de toutes les significations, qu'elle permet — à l'inverse de ce que R. Barthes a cru pouvoir avancer, elle n'oblige nullement à dire quoi que ce soit : elle empêche seulement de dire n'importe quoi, n'importe comment — toutes les divagations agrammaticales et dénuées de sens, auxquelles on était plus sensible lorsque la réhabilitation de la folie n'avait pas encouragé tant d'excès, d'atteinte à la rigueur, voire d'impostures. Quelle contrainte, en vérité, déplorera-t-on à ne pas pouvoir dire en français — sous peine de ridicule, non d'internement d'ailleurs — « chant le misère dont vain » ? Quel heureux dé-pouvoir — que l'on nous vante — nous y encouragerait ? Quelle émancipation réaliserait-on à généraliser un langage éclaté, dont usent à leurs risques et périls et pour l'éventuel plaisir de leurs lecteurs certains écrivains et poètes d'avant-garde moins « magistraux » que le grand sémiologue, maître exemplaire, fût-ce malgré lui...

Et celui-ci, comme M. Foucault il y a cinq ans, aurait-il réussi sa brillante leçon inaugurale s'il n'avait pas assumé le même code que ces illustres collègues et amis venus l'entendre et l'applaudir ? Si personne ne semble avoir été déçu, n'est-ce pas qu'il avait parlé pour dire quelque chose ? Discours aisé, familier, bien à lui, qui avait le « pouvoir » d'être accueilli par les détenteurs du pouvoir intellectuel présents dans la salle (comme l'a noté le chroniqueur du *Monde* daté 9-10 janvier) ; loin de concerner des gens sans pouvoir, même linguistique, avec qui l'on aurait pu parler pour ne rien dire ! La seule faiblesse — démission devant un *pouvoir légitime et impératif : celui de viser et d'assumer le sens* — n'eût-elle pas été de ne pas « broncher », de ne pas réagir, fût-ce en prenant son temps, à l'endroit de la caractérisation, complaisante et par là plus confuse qu'on ne croit, de la langue comme structure fasciste ?

Toutes les langues du monde sont à leur manière des « pouvoir-dire », sans lesquels l'homme ne serait pas *au monde*, mais comme un être criailleur dans un milieu mouvant parcouru de congénères. Puissent-elles demeurer les garantes d'échanges interhumains échappant à l'impuissance, au déchirement ou au chaos ! Car Babel reste sans doute un symbole-clé : ne pas avoir, démagogiquement, honte de la distinction — et de la clarté — pour ne pas avoir à sombrer dans la *confusion*.

Savoir jouer — et jouir, — rire et persifler, n'est pas le moindre mérite d'une avant-garde intellectuelle qui se réclame de Nietzsche. Mais la vérité ne saurait en faire les frais. Si le sémiologue ne remontait pas aux fondements de sa théorisation, faute d'y croire, certes tout lui deviendrait permis... Mais quelle audience, quelle confiance lui demeureraient acquises ?

ANDRÉ JACOB
(Agrégé de philosophie, docteur ès lettres).

(1) Voir *le Monde* daté 9-10 janvier 1977.

PORTRAIT

LE VIEIL HOMME ET LA VIE

(Suite de la page 17.)

— Et ça, m'interrompt-il ! *Un fait très divers. Je ne trie pas :* « Un malade mordu par des rats à l'hôpital est mort quelques jours après. » *Médiéval, n'est-ce pas ? Et ça ! Et ça ?* s'emballe-t-il : « Sandrine, quatre ans, Séverine, deux ans, sont mortes de froid à Chantilly... » « Un jeune homme meurt de faim à Grenoble... » *Le quart-monde ! Mais dans un pays où l'on voit des yachts dans tous les ports, où l'« éminent spécialiste » perçoit en trois cent soixante-cinq jours ce que l'agent débutant de l'hôpital où il exerce ne gagne qu'en quarante-cinq ans ! Un pays où un jeune industriel sans compétence particulière peut léguer à un ami de passage quelque 30 millions de francs, comme d'autres vous laissent une montre, une nation où un patron dont le comptable file avec 8 millions de francs en est si peu gêné qu'il ne porte pas plainte : un pays, enfin, où l'on peut acheter un journal comme une boîte d'allumettes, et où, un premier ministre entre en transes à la seule idée d'imposer la fortune au même titre que le travail, suivi, il est vrai, d'une solide majorité de députés...* »

L'ex-professeur en gicle de colère : « *Vous voyez, quand l'odieux le dispute au ridicule, il n'y a plus de limites à la montée de l'inhumanité. Et finalement, comparativement aux morts de faim ou de froid français, l'O.S. que l'on condamne à ne répéter, toutes les trois secondes, qu'un geste, à raison de plus de mille à l'heure, paraît privilégié. De même que les vieillards, que les bons Français confient à l'hôpital en partant en vacances et « oublient », de reprendre ! Mais que dire de l'infanticide de Nemours qui déclare :* « Si j'avais gardé tous mes bébés, j'en aurais vingt et un... » ? *Inclassable, n'est-ce pas ? Mais c'est la France, c'est aussi la France ! Et que penser des jeunes assassins d'une vieille dame qui, après l'avoir profanée agonisante, ricanent à l'audience :* « Elle était dure à tuer » ? *Cas isolé ? Non. J'ai des centaines de ces faits divers en portefeuille. La réalité est devenue une chose inacceptable. Maeterlinck avait raison.* « Si j'étais Dieu, *disait-il*, j'aurais honte d'avoir créé les hommes. »

Terrain brûlant. Sans répondre à mon interlocuteur, je ramasse un journal. Mal m'en prend ! « L'assassin de Bordeaux, y lit-on, a poignardé « l'unique amour de sa vie », comme il avait supprimé sa première amie, il y a neuf ans. » « *Je n'invente rien*, gronde mon hôte. *L'ignominie, l'incohérence ! Tous azimuts ! C'est trop facile de prendre le monde en flagrant délire. Une chance qu'on lise les journaux si vite. Si nous étions lucides, instantanément, l'horreur de ce qui nous entoure nous paralyserait. J'ignore quand on s'est demandé si la terre n'était pas l'enfer de quelque autre planète. Si c'était vrai ?* »

— Tellement romanesque ! »

La camaraderie des dieux morts

Vexé, il reprend une liasse pour me mettre sous le nez un nouveau « fait » : « L'un d'eux, lit-on, âgé de dix-sept ans, armé d'un couteau de boucher avait déjà attaqué dimanche une femme à « la Fourche ». Il avait été appréhendé la semaine dernière pour une agression similaire et mis en liberté après quelques jours de détention. » « *Hein !* triomphe le retraité, *quand la société flotte sur son propre fleuve !* »

Aux ricanements de la réalité, mon vieil ami n'est plus capable de répondre que par d'autres ricanements. On le dit pessimiste, misanthrope. Pour ses voisins, ce n'est qu'un petit vieux. Pour les « jeunes », un vieux « croûton ». Il n'en a cure. Il se sent plus homme qu'eux parce que, avec les saints et les criminels, il a une commune horreur : celle d'être homme, justement, *hic* et *nunc*. Toute sa vie, il a souffert de voir son existence dominée par la bêtise : la sienne, celle des autres. Savoir qu'ainsi va le monde et qu'il ne va pas bien, l'irrite. Il hait trop l'absurdité pour aimer la vie d'aujourd'hui. Au-delà des faits prétendus divers, c'est le monde de demain qu'il tente d'entrevoir. Il n'en a pas de plaisir.

« Comment tout cela finira-t-il ? »

— Peut-être que ça ne finira ni bien ni mal, que l'homme même ne finira pas ?

— *Et ça serait sa punition ?* L'idée lui plaît. *Ah ! Je regretterai d'avoir à quitter cet asile de fous qu'on nomme la Terre. J'aurais aimé voir la suite.*

— Les futurologues disent...

— *Les ... !* Il éclate. *Ne me parlez pas de ces arlequins ! Ils n'ont rien su voir. Evénements de 68, crise du pétrole, chômage mondial : ils sont toujours tombés de leurs nues. Un détail : savez-vous combien de pommes on a envoyées à la décharge l'année dernière en Europe ? Huit milliards ! Les économistes n'avaient pas prévu que les pommiers donnaient des pommes. Alors qu'un tiers de l'humanité meurt de faim, quand un tiers meurt de suralimentation, il est vrai. Tout se tient ! Nous pataugeons dans l'absurde.*

— L'ordinateur a déçu, dis-je, un peu au jugé, pour le calmer.

— *Le désordinateur !* fulmine-t-il. *La machine à ne pas penser ! L'appareil à traiter les faits humains comme des choses. Une infirme a tenté de se suicider à Nancy. Pourquoi ? L'ordinateur lui refusait sa pension. Par erreur. Ce n'est qu'un début. Tous les désespoirs sont permis. Je sais que certains jeunes gens ne voient plus le monde que comme une poubelle qui flotte dans l'espace. Ont-ils si tort ?*

— Les hommes, disaient votre ami Nietzsche, deviendront plus habiles et plus rusés mais ni meilleurs ni plus heureux ni plus forts dans l'action... »

Au nom de celui qui fut son idole, le vieil érudit se redresse, plus à l'aise dans la camaraderie des dieux morts que dans la triste réalité. Il a toujours vécu dans une île.

PIERRE LEULLIETTE.

TOURISME

Chizé, zoo modèle

LES six cent cinquante pensionnaires du zoo de la forêt de Chizé (Deux-Sèvres) ont eu, comme tout le monde, leur cadeau de fin d'année. En l'occurrence, la visite de M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie, qui, le mardi 28 décembre, a parcouru les sentiers séparant leurs enclos. Le ministre a exprimé sa satisfaction : elle n'était pas feinte.

Ouvert depuis trois ans, le zoo de Chizé s'étend sur 25 hectares au centre même du vaste massif domanial de Chizé, qui couvre 4 800 hectares. Un cadre de qualité, qui est aussi parfaitement adapté, puisque les animaux présentés ici appartiennent exclusivement à la faune européenne. Celle qui, justement, est la moins connue, puisqu'on ne la produit point dans les cirques et qu'elle est dédaignée par les zoos classiques.

Il n'est pas courant de pouvoir admirer un couple de chats sauvages, une famille de lynx, des bisons d'Europe ou des tarpans, ces rescapés de la préhistoire équestre qui vivent encore en Pologne. Comme il est rare de voir galoper en quasi-liberté, à quelques mètres, une harde de cerfs ou une portée de sangliers.

Car au zoo de Chizé la technique de présentation des animaux est tout à fait remarquable. On y a systématiquement éliminé les grillages, les cages, les enclos resserrés où les bêtes tournent en rond comme des condamnés. Des fossés tiennent lieu d'obstacle et l'espace est largement dispensé. Pour apercevoir les espèces les plus discrètes, comme les blaireaux — ils ne sortent que la nuit, — on a construit des terriers vitrés.

Bien entendu, des fiches fort explicites plantées aux bons endroits se chargent des présentations. Les visiteurs ne boudent pas leur plaisir : bien que le parc soit à l'écart des grands itinéraires et loin des villes importantes, on a compté soixante mille entrées en 1976. Et leur chiffre s'accroît sans cesse.

Ce zoo modèle l'est encore à un autre point de vue : il n'est pas le fait d'une entreprise commerciale, mais le résultat d'une heureuse convergence d'efforts publics. L'Etat a offert un pan de forêt, le conseil général des Deux-Sèvres 650 000 francs d'investissements, et une association — où les naturalistes figurent en nombre — se charge de la gestion. Chizé équilibre son budget sans aide extérieure.

Une sorte d'usine à chevreuils

Le parc animalier constitue pour la région un équipement pédagogique et touristique non négligeable. Deux restaurants se sont installés à proximité et toute une vie locale est en train de ressusciter. Voilà qui valait bien aussi la visite d'un ministre. D'autant que les services de l'environnement comptent publier au cours du premier trimestre 1977 plusieurs décrets réglementant le « bon usage » des zoos. Ceux-ci, au nombre de deux cents en France, reçoivent bon an mal an vingt-deux millions de visiteurs. Quant un phénomène atteint une telle dimension il n'est guère possible de laisser faire n'importe quoi par n'importe qui.

Le souci des pouvoirs publics c'est que les parcs animaliers ne soient plus seulement une source de profit ou d'amusement. Ils doivent devenir aussi des conservatoires de la faune sauvage, des laboratoires d'observation et des lieux d'initiation à la nature. A ce titre le ministère de la qualité de la vie finance une expérience de présentation « pédagogique » des animaux avec le zoo — déjà remarquable — de Mulhouse. Les mornes « prisons pour bêtes » devraient donc disparaître avant longtemps.

Les parcs animaliers de demain n'auront tout de même pas les atouts de celui de Chizé. Car à côté de celui-ci on trouve une réserve nationale de chasse et le Centre d'étude biologique des animaux sauvages (CEBAS), une antenne du C.N.R.S. L'une et l'autre se sont installés sous les frondaisons et dans les bâtiments qui abritaient autrefois un dépôt de munitions de l'armée américaine. Deux mille six cents hectares de forêt avaient été entièrement ceinturés d'un grillage haut de 3 mètres par les G.I. Une aubaine ! La réserve que l'Office national de la chasse y a créée est une sorte d'usine à chevreuils.

Douze cents bêtes y ont déjà été reprises au filet, en douceur. Dûment examinées et marquées, puis placées dans des caisses de voyage, elle vont repeupler des cantons moins bien pourvus de l'Hexagone. Grâce à ces transferts de gibier, mais également à des limitations du droit de tuer, l'Office national de la chasse réussit maintenant à gérer rationnellement le cheptel des chevreuils français. Celui-ci, malgré les prélèvements des chasseurs, augmente de vingt mille unités par an. Voilà une bonne nouvelle pour les promeneurs. Nous reverrons demain de libres animaux en forêt.

Quant au centre d'étude des animaux sauvages, il est unique au monde. Une cinquantaine de chercheurs s'y emploient à mettre au jour les comportements les plus secrets de la gent sauvage. Des caméras de télévision, disposées en sous-bois, des photos aériennes et, surtout, des postes émetteurs placés au cou des chevreuils et même des buses permettent de connaître minute après minute, et sur une année entière, l'emploi du temps de ces animaux. Les résultats de ces « indiscrétions » étonnent les naturalistes du monde entier.

Un regret cependant. Pourquoi les activités de la réserve nationale et du centre d'études ne sont-elles pas présentées aux visiteurs du zoo ? Elles feraient de Chizé le rendez-vous de tous ceux que passionne la vie secrète des animaux qui nous entourent...

MARC AMBROISE-RENDU.

★ Zoorama européen de Chizé. 79360 Villiers-en-Bois. Tél. : 16 (49 26-78-06. Ouvert toute l'année, tous les jours de 10 à 19 heures, sauf le mardi.

POINT DE VUE

LA VENDÉE RESTE A VENDRE...

C'EST un lieu commun que souligner l'invasion du front de mer par la pierre. Je ne suis pas un esprit chagrin : il faut bien héberger les masses humaines qui déferlent chaque année ! *Mais*, de grâce, pourquoi copier à Saint-Gilles, Saint-Hilaire, Saint-Jean-de-Monts une architecture urbaine de style H.L.M. ? Pourquoi ne pas construire des immeubles inspirés du style poitevin ? Pourquoi *toujours* édifier en longueur ce qui mange davantage de dunes, *formations naturelles* qui deviendront un jour assez rares ? Comment se fait-il qu'une forêt domaniale soit amputée pour favoriser la construction de pavillons ? Autant de questions banales qui n'auront sans doute jamais de réponse.

Alors, soyons optimistes : la côte de Monts n'est pas encore saccagée : de nombreuses forêts de pins subsistent ; la construction pavillonnaire anarchique ne prolifère pas encore. Mais il est légitime de s'inquiéter des projets de certains groupes dirigeants locaux. On réclame, par exemple, la poursuite de la fameuse route littorale, dite « route bleue », à partir de Saint-Brévin vers la côte de Monts. Où est la considération pour *la* beauté *naturelle* des marais, des forêts et des dunes ?

Ce sont cependant les problèmes de l'arrière-pays qui semblent les plus préoccupants. En se promenant au hasard des routes départ*ementales* ou *des chemins* vicinaux, on constate l'incroyable multiplication des constructions dispersées. Des « villas » en dur s'édifient n'importe où. Plus grave : certaines municipalités autorisent l'implantation de véritables cabanons sur de petits terrains.

Si l'on interroge les responsables communaux, *ils vous diront* que tous ces estivants apportent de l'argent aux communes. Bien sûr ! Mais leur contribution au budget de la commune est bien faible par rapport à leurs exigences en matière de voirie, ramassage des ordures et équipements.

L'espace agricole est de plus en plus *mangé* : *c'est* une *évidence*. Aussi les rivalités de groupes et de personnes s'avivent. Les agriculteurs dynamiques et productifs ont le regard triste. Ils aiment profondément leur métier et ils pourront de moins en moins l'exercer.

Pourquoi ne pas imposer des POS à ces communes ? Cet instrument juridique, qui permettrait sans doute de mettre un peu d'ordre, pousse peut-être davantage aux discordes que l'anarchie *actuelle*, dont, *il* est *vrai*, *tout* le monde n'est pas conscient. Je voudrais faire part de deux réflexions maintes et maintes fois entendues au sujet des POS. La première est que les POS sont injustes : certains propriétaires vont *se trouver dans des zones à construire* devenant riches sans travailler ; en revanche, d'autres ont pu économiser dans le passé pour acheter quelques terres autour de leur maison ; du fait du zonage, ils vont se trouver dans des sec*teurs réservés à l'agriculture* et *ne* pourront jamais tirer profit de leurs terrains.

La seconde est que les responsables font preuve d'hypocrisie. L'exemple est local et très précis. Le maire d'une commune moyenne se veut très moderne : il séduit par ses idées d'urbanisme, pousse les particuliers à respecter le style *régional dans leurs constructions* et donne l'exemple dans les réalisations communales ; un projet de POS est lancé sur sa commune. Mais à côté de cette façade agréable, le même personnage fait ériger une imposante maison au cœur d'une zone rurale sur *le* territoire d'une commune voisine...

En conclusion, je crois qu'il est essentiel d'appliquer les mesures *de préservation* de l'espace agricole et naturel et peut-être de les renforcer. D'autre part, la profession agricole mérite d'être revalorisée. De plus en plus, certains urbains considèrent la campagne comme leur bien : tout ce qui y pousse *leur appartient*, et l'agriculteur doit respecter le sommeil du citadin qui se prolonge fort tard dans la matinée, etc. Une fraction non négligeable de gens veulent tuer l'agriculture. Sans paysans, la France ne sera plus *elle-même*...

HENRI TESSIER.
Nantes.

(Lire d'autre part l'article sur Les Sables-d'Olonne, en page 15.)

Rumeurs au Grau-du-Roi

Histoire peu commune que celle de la naissance d'un village liée à la naissance même de la terre qui le portera. Ce village, à l'extrémité occidentale du rivage de la Camargue, c'est celui du Grau-du-Roi. Aujourd'hui actif port de pêche et de plaisance, autrefois humble hameau de cabanes, né il y a près de quatre cents ans sur les sables alluvionnaires que les courants marins venaient à peine d'ancrer au rivage. Voici *son* histoire exhumée des archives et recueillie de la bouche de ses ultimes témoins, chantée en cent vingt pages d'un livre abondamment illustré.

La formation tourmentée du littoral lagunaire est à l'image des *épreuves que* les *hommes* durent constamment y affronter : sables rebelles, terres instables, canaux comblés, vents impétueux, inondations, naufrages, piraterie... En dépit de multiples obstacles, la vie s'y fixa, difficilement entretenue par une activité de pêche à peu près exclusive, mais étonnamment diversifiée. Longtemps le village vécut à l'écart du monde sur un rivage abandonné à ses splendeurs. Mais l'invasion touristique et *l'évolution* des techniques viennent, en quelques années, d'en bouleverser les structures le mode d'existence, le cadre de vie séculaire.

Ce livre est non seulement un témoignage historique solidement *documenté*, *mais aussi*, *et d'abord* peut-être, célébration de l'eau — lacustre ou marine, — évocation d'une fraternité ressuscitée avec nostalgie, hymne à la beauté dont les menaces de nos lendemains aggravent la résonance. — R. M.

★ *Le Grau-du-Roi*, par Alain Albaric. Chez l'auteur, 30220 Aigues-Mortes. (18 F, franco de port, C.C.P. 530-64 Montpellier.)

● *Télécinéma à l'Orly-Hilton.* — La direction de l'hôtel Orly-Hilton a mis en place la première réalisation d'un plan dont l'objectif est de mieux répondre aux exigences de sa clientèle : le télécinéma. Outre les émissions *régulières des trois chaînes de la* télévision nationale, un film long métrage couleur est programmé gracieusement chaque jour entre 19 h. 30 et 2 heures du matin. Entre les films est présenté le programme « Paris Video Show », magazine consacré aux *spectacles* de la *capitale*, réalisé par la société Hotel Film International.

Cete diffusion, qui se fait sur le récepteur de chaque chambre, est opérée à partir d'une régie centrale équipée de lecteurs de vidéo-cassettes Sony adaptés au procédé Secam.

● ERRATUM. — Le chiffre *de 160 millions de francs que* nous avons attribué au bénéfice brut du Casino de Monte-Carlo *(le Monde* du 25 décembre) était inexact. Les recettes du Casino S.B.M. pour le dernier exercice se sont, en effet, élevées à 105 978 368 francs, chiffre suffi*sant néanmoins pour placer le* Casino de Monte-Carlo en tête des casinos européens.

Maison

PARIS - BOUTIQUES

LES nombreuses boutiques d'objets pour la maison qui continuent de s'ouvrir — mois après mois — ne sont pas toutes concentrées sur la rive gauche, entre la Seine et Montparnasse. D'esprit sans doute plus aventureux, les derniers à tenter l'aventure boutiquière ont osé s'installer hors du périmètre consacré par le succès de Saint-Germain-des-Prés.

A Montmartre, la rue Lepic monte vers la Butte dans une ambiance de marché permanent. Entre un étal de poissonnier et une boucherie, la boutique « Le Pic linge » fait une trouée insolite ; dans un décor de murs en gros crépi blanc, du linge très coloré attire la clientèle du quartier. Les nappes ne sont pas toutes fleuries (de 100 à 170 F) ; il y a celles en coton indien imprimé de tons doux et d'autres, suédoises, en cretonne laquée à motifs très vifs. Tout le linge en éponge bouclette est empilé, dans un dégradé de couleurs unies, du gant de toilette au peignoir.

En complément du linge de maison, Véronique Charrat a disposé des objets utiles sur les étagères de sa boutique. En verre résistant au feu, elle propose une casserole de belle forme pour réchauffer un reste de plat, un réceptacle pour cuire, au bain-marie, un œuf sans sa coquille et un verre-tulipe à anse pour déguster un « irish-coffee » ou toute autre boisson bouillante. A Melun, une boutique sœur (« la maison de Tymie ») présente du linge plus classique — draps brodés et nappes damassées — les mêmes objets de verre et aussi des lampes et des petits meubles de rotin.

Loin de la Butte et de son animation, le Champ-de-Mars est paisiblement bourgeois. Placée sur le chemin des courses au marché de la rue Clerc, la toute petite boutique « Séraphin » sollicite un regard et quelque achat de la part des femmes habitant ces parages. Les objets, alignés sur des étagères de bois naturel, sont peu chers et conçus pour l'agrément de la maison : coupelles à avocat en porcelaine blanche (15 F), pots à épices décorés à la main de dessins délicats, corbeille de boulanger en miniature pour présenter le pain à table, 69 F. D'anciennes verreries « tulipes » sont transformées en bougeoirs et des siphons de café, en verre bleu, sont montés en lampes et coiffés d'abat-jour en brins de laine rouge collés.

A la Muette, quartier construit sur un ancien marécage, où les chasseurs se mettaient à l'affût dans les « muettes » de branchages, les habitantes du seizième découvrent une nouvelle boutique. Muriel d'Ornano a rendu cette « Cavatine » aussi intime qu'un appartement douillettement classique. Posées sur des guéridons juponnés de cretonne fleurie, les lampes sont faites de flambeaux de laiton doré et d'abat-jour noirs doublés d'or. Elles éclairent un service de porcelaine « Vieux Luxembourg » et des faïences portugaises, peintes à la main, reproduisant des motifs du dix-septième (le plat long, 220 F).

Toute proche du faubourg Saint-Honoré-des-Elégances, la rue des Saussaies est à l'écart des axes animés. Sarastro, qui vient de s'y installer, est une boutique un peu insolite en ces lieux peu passants. Dépassées les étagères de linge et de produits pour le bain, on y découvre des éléments luxueusement raffinés, pour ponctuer une décoration de charme. Les petites tables, boîtes et bracelets en mosaïque de miroir de Mathias, s'accompagnent de lampes-boules : argentées avec abat-jour noir doublé d'argent (340 F) ou en céramique verte, rose ou parme et coiffées de tissu Liberty. Au mur est présenté un somptueux couvre-lit de satin rose, tout surpiqué et décoré en son centre de motifs en velours grenat. Il est réalisé sur mesure par une artisane qui fait aussi des coussins de même style, rappelant les « années folles ».

JANY AUJAME.

★ Le Pic Linge, 34, rue Lepic, 75018 Paris. La Maison de Tymie, 21, rue Carnot, 77000 Melun.
★ Séraphin, 173, rue de Grenelle, 75007 Paris.
★ Cavatine, 12, rue Guichard, 75016 Paris.
★ Sarastro, 5, rue des Saussaies, 75008 Paris.

TRUCS

● *Un nouveau revêtement mural* est fait d'une mince feuille de polyéthylène imprimée. Souple et très léger (450 gr le rouleau de 10 m contre 1 kg. pour un papier normal), il a un aspect mat et ne craint pas l'humidité. Sa pose est simplifiée : c'est le mur qui est enduit de colle et non le revêtement, ce qui supprime le découpage préalable des lés et leur encollage. (« Novamura » Valentine, 75 F environ le rouleau. A la Pointe Rivoli, 1, rue de Rivoli, 75004 Paris.)

Mode

LES COLLECTIONS DE PRINTEMPS

Tendances

UNE nouvelle venue se distingue parmi les couturiers qui s'apprêtent à dévoiler les secrets de leurs collections de printemps : c'est Hanaé Mori, la grande créatrice japonaise dont la présentation, en novembre 1975, avait obtenu un beau succès. Elle a désormais pignon sur rue (17, avenue Montaigne), où on trouvera d'ici un mois son prêt-à-porter et ses accessoires. Elle vient à point renforcer le nombre des femmes en couture, à côté de Grès, de Carven, de Torrente et de Chanel, de qui les idées sont toujours suivies, rue Cambon.

On se souvient du choc créé à Paris par l'arrivée d'Italie d'Elsa Schiaparelli en 1928. Elle avait alors lancé un style baroque très coloré avec un immense succès, et, pour soutenir sa maison, a eu recours, la première, à ce support bien féminin... le parfum. Peu avant sa mort, en 1973, elle avait vendu son nom et sa société de parfums à un groupe italien (*le Monde* du 30 octobre 1976), qui, sous la direction artistique de Serge Lepage, réactive la maison de couture (21, place Vendôme).

Toujours à la recherche d'activités nouvelles, Pierre Balmain se lance... dans l'ameublement, tandis qu'Yves Saint-Laurent agrandit sa boutique du 38, faubourg Saint-Honoré, pour y réunir ses gammes complètes « Rive Gauche », pour femmes et pour hommes, ainsi que son linge de maison. Enfin, chez Jean Patou c'est Roy Frolian Gonzalès qui signe la collection, succédant à Angelo Tarlazzi.

Guêpière et jupons longs

Les collections de haute couture ne démodent pas, et pour cause, les idées maîtresses du prêt-à-porter des couturiers, d'où une grande liberté de longueur (entre mi-cuisse et sous le mollet), des variantes en souplesse et, surtout, des vêtements accrochés à la taille. En quelque sorte « ma guêpière et mes longs jupons », mais sans contraintes. La paternité de ce corsage d'écuyère de cirque de la saison dernière, a été repris et accommodé de diverses façons.

Nous verrons aussi les succédanés de la chemise et du sarrau en robes, en deux-pièces, voire en manteaux, le plus souvent resserrés à la taille.

Pierre Balmain utilise le tablier pour varier les proportions de ses ensembles à effets plissés. Pierre Cardin enroule des mousselines aérées autour du corps, dans des effets assymétriques de tuniques grecques dénudant les genoux. Carven aime les grands décolletés, la taille marquée et une ligne souple. Chez Chanel, des écossais et des tweeds s'ajoutent aux tissus unis, dans tous les tons de rose, en robes et en tailleurs. André adapte à la ville des tenues de sport, à jupe-culotte ou bermuda, en combinaisons coulissées à la taille. Marc Bohan, chez Christian Dior, voile de grandes chemises et de tuniques ses robes et ses ensembles à pantalons, où le blanc se mêle au beige et aux teintes douces. Per Spook, chez Louis Féraud, allie la rusticité des tissus naturels et des coupes à ampleur ronde. Givenchy marque la taille en robes de tissus souples, subtilement travaillés de biais et de plissés.

J. F. Crahay, chez Lanvin, raffine le style paysan au mollet, à corsage ajusté et jupe-tablier. Ted Lapidus coupe les pantalons qu'on vient chercher chez lui en corsaires au genou, et en jupes-culottes, sous des corsages ajustés, à la taille soulignée de grandes ceintures. Guy Laroche aime le madras en robes-tabliers, à grandes manches en teintes douces, parfois brodées. Serge Lepage-Schiaparelli se concentre sur les robes de crépuscule et du soir, légères et fluides. Gérard Pipart, chez Nina Ricci, réserve au soir une certaine influence exotique, lui préférant pour le jour une ampleur mesurée et des robes-manteaux floues.

Paco Rabanne habille les estivantes sous les tropiques en robes très décolletées, juponnées, frôlant la cheville, de coloris pimentés. J.-L. Scherrer allège sa silhouette et remplace ses imprimés folkloriques par des travaux d'aiguille, raffinés et précieux. Ungaro est partisan d'un style libre, à grandes emmanchures, en tissus imprimés éclatant de couleurs. Enfin, Philippe Venet relance les robes de dîner au mollet, à jupes amples, corsages ajustés, dénudant les épaules.

NATHALIE MONT-SERVAN.



LE BRET : ensemble du soir en taffetas de soie marine et cigaline vert pomme de Bucol, dont la large culotte s'arrête au-dessus de la cheville pour découvrir les sandales.

MOLYNEUX : robe droite et veste en soie marine de Pétillault, imprimée de blanc blousant sur une ceinture, affinant la silhouette par la largeur des manches.

RABANNE : « cotillon simple et souliers plats » en coton à petits carreaux noir et blanc, grand corselet et jupe froncée sous un jupon.

TORRENTE : trois-pièces poids plume en peigné de laine de Châtillon-Mouly-Roussel, à jupe animée d'un fin plissé soleil.



HERCEY : deux-pièces en fine flanelle de laine au dessein de treillage vert sur écru de Dormeuil. Buste travaillé en plastron, à boutonnage simple et ceinturé sur une jupe à grands plis.

ESTEREL : robe-culotte habillée mêlant le lin blanc à la dentelle de Calais de Darquer qui forme le corsage à grandes manches et les culottes resserrées au mollet

PRUSAC : robe tissée main en laine et soie à grosses flammèches de laine multicolores sur fond rose chiné, ourlée de bandes rebrodées.

(Croquis de MARCQ.)

LEVER DE RIDEAU

Jean Hercey est de ces maisons qui comptent une importante clientèle particulière, embrassant souvent trois générations. La collection est donc divisée en modèles destinés aux débutantes, en ensembles de robes et de vestes ou de manteaux destinés à la mère de la mariée, enfin en robes du soir, avec ou sans manches, un rien dramatiques pour les réceptions officielles.

J.-A. Bernal, chez *Jacques Esterel*, a découvert l'Amérique latine et ses gauchos dont il adapte les tenues à toutes les heures du jour, en tissus plus ou moins élaborés, allant du croisé de coton rayé à la dentelle. On passe directement de la cordillère des Andes à... la veillée des chaumières avec de vastes sarraus à emmanchures très basses, petits cols et grandes poches plaquées en diagonales sur des chemins de soie imprimées et des pantalons blancs remontant au-dessus de la taille

Lola Prusac recherche l'expression picturale de la couture telle qu'elle la ressent : des formes classiques, sages et discrètes animées de gilets, de tuniques ou de chasubles tricotées, tissées à la main ou rebrodées selon les occasions. On vient surtout chercher ici des tenues d'intérieur originales, des jupes et des hauts du soir, en tissus précieux, comme ces soies noires traitées en rubans, coordonnés à des bustiers brodés.

motocyclisme

Deux temps tous temps

A VRAI dire, il y a deux façons pour un motard de passer l'hiver : soit de rouler avec, soit de remiser son engin à la cave en attendant des jours meilleurs. Pour ceux qui, prudents, et surtout pas trop passionnés, auraient choisi de ranger la moto pendant les mois d'hiver, disons que quelques précautions s'imposent si on veut retrouver un moteur prêt à redémarrer au quart de tour.

Débrancher la batterie, bien sûr, pour éviter un court-circuit, mais aussi mettre la batterie en charge le jour où l'on voudra redémarrer. D'autre part, il est également conseillé de démonter les bougies et de verser par l'orifice laissé libre quelques gouttes d'huile de vaseline — huile de machine à coudre ou pour petit moteur : cette précaution empêchera les cylindres de rouiller. Un petit coup de kick de temps à autre empêchera *le* (ou *les*) *piston (s)* de gripper. Si votre moteur est un quatre-temps, inutile de remettre de l'huile à chaque fois que vous « kickerez » ; si, par contre, c'est un deux-temps, l'huile s'échappant par les lumières, il est conseillé d'en rajouter de temps à autre.

Enfin, un dernier conseil, ne lavez pas votre moto avant de la ranger : l'humidité ne ferait qu'activer l'action de la rouille. Laissez-la avec sa bonne couche de cambouis et de gras : elle sera ainsi protégée et, le printemps venu, il vous suffira d'un bon coup de chiffon pour retrouver une monture toute neuve...

En revanche, si vous vous refusez à emprunter les transports publics et avez juré fidélité à votre moto, soyez très prudent. La conduite sur deux roues l'hiver réclame beaucoup d'attention et un certain nombre de précautions visant au meilleur fonctionnement de la moto. D'abord, les roues et surtout les pneumatiques, qui, sans être à clous, devront avoir cependant des sculptures suffisamment profondes pour rattraper un début de glissade. Glissades fréquentes sur les bandes des passages piétons, extrêmement glissantes et dangereuses, sans oublier la pluie, les feuilles mortes et autres facéties de l'hiver, qui exigent toutes des roues en bon état.

Freins et fourche : important !

Dans la région parisienne, Joel N'Dewell (1), ancien pilote et préparateur de motos, est un spécialiste des problèmes d'équilibrage des roues, rayonnage et réglage des freins et de la fourche. Le rôle de la fourche est très important dans la tenue de route de la moto et il importera de la vérifier et peut-être de changer l'huile que contiennent les tubes. Pour les freins, deux solutions, suivant qu'ils sont à disque ou à tambour. Dans ce dernier cas, il est important de graisser les câbles à l'intérieur des gaines. Branchez sur la gaine un capuchon de bougie en caoutchouc que vous remplissez d'huile de vaseline et laissez s'écouler. Il faut absolument que le câble glisse bien dans la gaine. Si vous rencontrez une difficulté, c'est qu'il arrive parfois que l'enveloppe plastique fonde (à proximité du moteur) à l'intérieur de la gaine. Dans ce cas, pas d'hésitations : changez tout l'ensemble.

Pour ce qui est des freins à disque, le problème est différent. Il convient d'abord de vérifier les plaquettes, qui sont visibles à l'œil nu, et doivent s'appliquer sur toute leur surface. Ensuite, il est conseillé de purger le circuit de frein qui contient le lockeed. Enfin, dernier conseil qui évitera à votre moto des séjours chez le réparateur : l'achat de pare-carters ou pare-cylindres, suivant les marques. C'est un accessoire très utiles, qui rend bénignes les petites chutes à basse vitesse.

Et si la moto est bien protégée contre les chocs et les intempéries il faut qu'il en soit de même pour le motard, s'il veut faire des randonnées agréables par tous les temps. Commençons par le sous-vêtement : il en existe un, étudié pour les skieurs de l'équipe de France de ski (2), qui s'enfile d'une pièce, et s'ouvre grâce à une fermeture à glissière qui va du cou jusqu'aux reins ; c'est une véritable sous-combinaison très chaude et très confortable.

Pour le reste, tout est question de l'usage que l'on veut en faire. Si c'est pour parcourir une route longue de plusieurs centaines de kilomètres, la combinaison est toute indiquée. L'une des marques les plus vendues chez les « motocistes » propose plusieurs modèles qui se différencient par l'allure et les couleurs. Combinaison de route équipée de bandes de signalisation, elle existe en noir avec bandes jaunes ou rouges : c'est la « *Super-Team* »; la « *Touring* », par contre, existe en bleu, jaune, rouge et vert foncé ; quant au « *Furygan* », c'est un deux pièces séparables qui vous permettra de ne porter éventuellement que le blouson. Tous ces ensembles et combinaisons sont vendus entre 800 et 1 300 F (3). Portés par beaucoup de champions et entre autres par le « roi Agostini », ces équipements sont très populaires chez les motards.

Mais si vous concevez la moto plus comme un loisir que comme une religion, vous chercherez un vêtement qui, à la fois chaud et pratique, ne vous désignera pas automatiquement comme un pratiquant du deux-roues. La grande nouveauté de cette année est le manteau qui existe en trois-quarts ou très long. C'est un pardessus d'hiver en cuir, doublé et matelassé, avec des soufflets à l'intérieur des manches, qui empêchent l'air de s'y engouffrer. Ces manteau qui existe en trois-quarts conçus par Albert Hirsch, l'inventeur du sac-reporter transformable grâce à un système de fermetures instantanées. Toujours fidèle au poste, il propose chaque année des nouveautés en cuir de toutes sortes. Son grand manteau conçu pour permettre de porter un costume en dessous est véritablement le seul vêtement « de ville » étudié pour la moto. Il est en vachette et buffle, matelassé à l'intérieur, et fermé par un grand col de fourrure qui tient bien chaud, même au-dessus de 80 km/heure. Ce manteau existe également sur demande doublé de fourrure ou castorette (4).

Disons, pour finir, un mot du casque, qui doit à cette époque de l'année protéger et envelopper. Nous tairons la marque du casque que nous avons porté cet été, qui s'est révélé intenable parce que l'air y pénétrait de toutes parts, notamment par la nuque. Cela nous a valu d'essayer le tout dernier modèle de la marque A.G.V., qui a résolu beaucoup de ces problèmes. C'est un casque intégral, très étanche, à double épaisseur de protection à l'intérieur de la calotte. Disponible uniquement en blanc, c'est *le nec plus ultra* en matière de casque, mais c'est aussi presque le plus cher (5).

Combinaison, blouson ou manteau, c'est à chacun de se fabriquer son confort pour rouler mieux et plus longtemps. On n'achète jamais tout son équipement le même jour. C'est une question de pratique et de perfectionnement frimas après frimas...

PATRICE VANONI.

(1) Joel N'Dewel, 139, rue Haxo, 75019 Paris. Tél 206-52-19.

(2) Hanse, 120 F, dans les magasins de sports et grands magasins.

(3) Furygan, 7, rue de l'Ecole-Maternelle, 30000 Nîmes. Tél. (66) 67-53-63

(4) Dada Cuirs, 52, rue Jean-Pierre-Timbaud, 75011 Paris. Tél 357-37-74.

(5) A.G.V. « Super Ago » : 400 F, chez les « motocistes ».

Plaisirs de la table

LECTURES DE SOMMELIERS

CURIEUX livre que celui de Raymond Dumay *la Mort du vin* (Stock, éditeur). Passionnant, passionné, un peu fouillis. On y apprend que la première mise en bouteille au château est de 1797, au château Lafite, et due aux exigences des acheteurs anglais. On y lit que le vin est au niveau de son pays et que, à l'heure qu'il est, en France, il entre en agonie. On pourra n'être pas d'accord avec l'auteur sur l'origine orientale de la vigne et sur les petits vins de pays. On conclura avec lui que le vin (le bon) peut être un remède à l'alcoolisme *(« Et si l'alcoolisme est un fléau, quel nom donner au tiercé ? »)*

En même temps m'arrive, de M. Max Léglise (directeur de la station œnologique de Beaune), une *Initiation à la dégustation des grands vins* (éditions Divo, à Lausanne). Ouvrage extrêmement sévère peut-être pour le néophyte, mais bien utile à tous. Je voudrais signaler surtout le dernier chapitre : la dégustation à table. *« N'attendez point*, dit l'auteur, *que je vous livre la liste des vins qui doivent accompagner tel ou tel plat ! »* Parbleu ! Pas plus que de respecter les ukases des précieux du vin, comme par exemple l'affirmation que l'on doit passer du blanc au rouge ! C'est, dit Max Léglise, *« de la pure superstition bourgeoise et mondaine »*. Oui, ce chapitre est passionnant parce qu'il bouleverse les idées reçues... Reçues trop souvent des pseudo-gastronomes et même des sommeliers !

Dernier ouvrage enfin, le *Livre du vin* de Michel Dovaz (éditions De Vecchi), qui se termine par... un tableau des accords des vins et des mets ! Cela ferait sourire *Max Léglise*, certes. Tel quel, cet ouvrage sera utile à consulter pour ses fiches signalétiques de tous les vins de France. Et moi-même, tenez, j'y lis que l'appellation côtes de Bergerac est réservée uniquement aux vins blancs, tandis que celle de bergerac s'accorde aux rouges. Ces rouges dont Michel Dovaz, avec un peu d'ironie acerbe, dit : *« Ils sont honorés d'appartenir à la catégorie suprême des A.O.C., la réciproque est inexacte. »*

Viticulture sans chimie

Or, justement, je viens de « taster » un rouge de Bergerac « Château du Chayne » dont l'étiquette porte la mention « côtes de Bergerac ». Qui croire ? Ce vin mis en bouteille au château du comte de Bosredon, le propriétaire, n'est pas inintéressant, un peu tanique, un peu dur (ce qui n'est pas pour moi un défaut), supérieur en tout cas à ces vins « arrangés » pour être, au supposé goût du client, coulants. (M. de Bosredon à Pomport, 24.)

Puisque j'en suis au vin dans le verre, je dois dire que j'ai reçu une lettre de reproches. M. Chantin, à propos de mon écho sur les beaujolais primeurs abominables, estime que j'ai crié « haro » sur le vigneron chaptalisateur, que ce sont les négociants qui sont coupables et qu'enfin il connaît un moulin-à-vent 72 *« remarquable »*. Ce sont là reproches « à côté ». J'ai trop souvent averti le lecteur des trafics du négoce (mais la taxation au degré et l'INAO ne sont-ils pas aussi responsables ?) pour les mériter. Non plus je n'ai accusé les « crus » de beaujolais.

Et tenez, je viens de boire à *l'Auberge de l'Argoat* (où la cuisine est de plus en plus savoureuse et les lecteurs satisfaits — 27, avenue Reille, tél. 589-17-05) un beaujolais 1974 bien intéressant. Il est mis en bouteille par son propriétaire-vigneron M. René Bosse-Plattière à Lucenay (Rhône). Ce dernier, membre de Nature et Progrès, cultive ses vignes sans engrais chimiques, sans pesticides organiques de synthèse, *sans désherbants chimiques*. Cela fera sourire tel ami de la chaptalisation à outrance, mais réconciliera avec le beaujolais.

LA REYNIÈRE.

« MES » GRANDS

Le George V : demain la maturité

IL semble bien que les Français découvrent l'amusant d'aller déjeuner et dîner dans les restaurants d'hôtels.

André Sonier, animateur du George V (« Ce joyau qui illumine le quartier des Champs-Elysées », comme disait Cocteau), a redonné vie à ce palace. André Sonier, donc, est un gourmand. Il a ouvert le restaurant de son hôtel sur la rue, l'a baptisé « Les Princes », l'a merveilleusement « illustré » de tableaux.

Alors, à travers les grandes spécialités du chef Maujean, à commander la veille, comme le rognon « Jamais Mieux » et surtout un macaroni aux écrevisses Nantua en gratin, et quelques plats trop classiques et parfaitement obsolètes comme le cœur de filet au foie gras et porto, ou les noisettes d'agneau Maréchale (avec des pointes d'asperges de conserve et des truffes en boîte), on s'émerveille d'abord d'un bel échantillonnage de fruits de mer, poissons et crustacés. On se réjouit ensuite de quelques plats de la carte qui vont de la petite marmite bourgeoise aux noix de saint Jacques à la nage, de la bouillabaisse de Cavalaire à la côte de porc poêlée aux pruneaux.

J'entends bien que la clientèle anglo-saxonne du George V n'est pas encore « mûre » peut-être pour ces évasions vers une cuisine moins stéréotypée, une cuisine plus « vraie ». J'entends bien qu'elle doit surprendre, même, en cuisine. C'est le mérite d'André Sonier de l'imposer ici et là ; de la faire comprendre des étrangers, de la faire aimer des cuisiniers (et l'inverse).

S'il fallait établir un classement des restaurants d'hôtel, à Paris, nul doute qu'il ne tienne la tête, avec le Bristol *et le* Plaza. *Sans oublier ensuite le Royal Monceau et le Lancaster.*

L. R.

★ 31, avenue George-V (8e), tél. 225-35-20.

GOUTÉ

Foies «bloc»

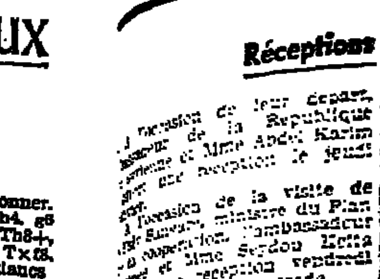
LES foies gras des fêtes de fin d'année pèsent encore trop sur l'estomac de beaucoup pour que nous ne les accusions pas quelque peu. Je parle des foies gras « en bloc », comme disent les conserveurs, et pour lesquels il n'existe pas une vraie réglementation. C'est pourquoi le *consommateur est bien exposé* aux déboires. Telle étiquette est spécieuse, telle autre carrément mensongère... On ne sait pas toujours que les expressions *bloc, lingot, pavé, rocher, massif, parfait*, etc., peuvent cacher des foies gras additionnés de 25 % de farce, ce qui n'est pas toujours précisé, on s'en doute !

Il existe bien une mention *« foie gras 100 % au naturel »*. C'est ce que portait la boîte que l'on m'a offerte. Mais elle était préparée de plusieurs morceaux de foie agglomérés et peut-être de provenances différentes. Parce que l'administration estime que des produits importés travaillés perdent leur nationalité. Bonne occasion pour faire passer le foie d'oies de Tchécoslovaquie ou d'Israël pour venant des Landes ou du Périgord ! On imagine bien que les cuisiniers ne s'en privent pas. Certains, du moins.

A cela vous remédierez en achetant des boîtes sous l'étiquetage de l'A.F.P.A. (Association française de producteurs artisans) qui vient d'ailleurs d'être condamnée à la demande des conserveurs. Elle a fait appel. En attendant, pourquoi ne pas préférer le *foie* gras non conservé ? C'est le seul valable, et il est bien facile, soit de le préparer soi-même, soit de l'acheter chez un charcutier de bonne renommée, soit chez un restaurateur de qualité qui en cède à emporter.

Rejetez les blocs, la mauvaise farce des 25 % de farce ajoutés, les crèmes, mousses ou purées. Réfutez la truffe (qui ne sert à rien dans le foie gras et est si bonne seule !). Et régalez-vous. Avec un foie des Landes, préparé frais, entier — et artisanalement... — L. R.





Jeunes

La cuisine en chantant

DELPHINE, aux longs cheveux blonds, raides, a six ans, et Eugénie, sa sœur, toute bouclée, quatre ans. Elles habitent un appartement dans la cité du Luth, énorme quartier de Gennevilliers, dans la banlieue parisienne. C'est Noël...

Elles ont reçu en cadeau un disque de Steve Waring, musicien de la Maison de l'enfance de Saint-Fons, près Saint-Etienne. Sur la pochette trône une énorme baleine bleue aux dents blanches, fendant, tel un sous-marin, des fonds sablonneux. Le crâne de la bête abrite un camion empli d'enfants. Certains jouent de la trompette, d'autres se servent de cuillères comme des castagnettes ; d'autres, encore, frappent dans leurs mains. Tous ont le sourire. Au volant du camion, Steve Waring, l'homme-orchestre emmène les enfants dans la ronde chantée *« des poubelles où on pourra trouver des choses très belles »*.

Eugénie met le disque en marche et s'installe sur les coussins. Elle chante timide, en suivant la musique, l'histoire de la baleine *« qui va chercher de l'eau pour déboucher tous ses tuyaux... »*

Pourquoi cette histoire de baleine ? *« Parce que*, disent ses auteurs, *c'est le mammifère le plus menacé par les baleiniers japonais, et voué à une disparition prochaine, de ce fait. » « Mais ce pourrait être un autre animal, que menace la pollution généralisée »*, ajoutent-ils.

L'électrophone égrène d'autres chansons : *« L'alouette sur la branche »... « le Rag du kazoo »... « Eh ! la vieille dame ! »*, histoire d'une femme qui se retrouve après sa mort au paradis, où elle apprend enfin à rire. A entendre les rires des enfants de Saint-Fons, on doute qu'un tel sort les guette.

Soudain, Eugénie se lève. Elle se dirige vers la cuisine, *« pour y prendre des cuillères »* annonce-t-elle, énigmatique, après avoir étalé sur le divan la pochette du disque qui comporte non seulement les textes des chansons, mais aussi de claires explications sur comment fabriquer, à peu de frais, des instruments de musique. Les enfants de Saint-Fons ont ainsi inventé le « kazoo », le « gringrin », la « harpe à bac », faite d'une bassine, de trois tringles à rideau, quelques boulons...

On entend à présent, *sotto voce*, venant de l'électrophone, l'air du « rigaudon de deux cuillères ». Delphine, sortant de son mutisme, éclate de rire : *« Si je porte mes cuillères à la maîtresse*, dit-elle, *elle ne comprendra pas. Elle me dira : mais on ne mange pas en classe. Elle préfère nous faire chanter toute l'année les mêmes chansons de Noël... »*

DANIELLE ROUARD.

★ *La Baleine bleue*, de Steve Waring, avec Roger Mason et les Enfants de Saint-Fons. Le Chant du monde, collection « Spécial Folk ».

Jeux

échecs — N° 693

FEINTE NONCHALANCE

(44e CHAMPIONNAT DE L'U.R.S.S.)
Moscou, décembre 1976)
Blancs : T. PETROSSIAN
Noirs : V. KOUPEITCHIK
Gambit D. Variante d'échange du système slave

1. d4	d5	14. Fé2! (k)	Dé7 (l)
2. ç4	ç6	15. Tç1! (m)	0-0 (n)
3. ç×d5 (a)	ç×d5	16. C×é4!! (o)	D×é4
4. Cç3	Cf6	17. Fd3	Db4+ (p)
5. Cf3 (b)	Cç6 (c)	18. D×b4	C×b4
6. Ff4	é6 (d)	19. F×h7+	Rh8
7. é3	Fd6 (é)	20. Fb1+! (q)	Rg8
8. Fg3 (f)	Cé4 (g)	21. Tç4!	a5 (r)
9. C×é4	d×é4	22. Fh7+	Rh8
10. Cd2	F×g3 (h)	23. Ff5+!	abandon (s)
11. h×g3	é5		
12. d×é5 (i)	Da5		
13. Db3! (j)	D×é5		

NOTES

a) Cette variante d'échange qui, en principe, n'a aucune signification particulière théorique et qui devrait conduire, d'une manière générale, à des structures où les chances de nullité sont nombreuses, ne doit cependant pas être sous-estimée par les Noirs : en effet, si le seul espoir des Blancs, en recherchant cette position symétrique, est de tenter d'obtenir un léger avantage en utilisant leur temps de plus (l'avantage du trait), les Noirs, de leur côté, n'ont que des perspectives limitées et doivent veiller à ne commettre aucune imprécision, ce qui peut arriver plus souvent qu'on ne le croit, dans ces positions équilibrées. Les défaites de Thal contre Botwinnik (match de 1961), de Smyslov contre Ivkov (La Havane, 1965) et de Petrossian contre Portisch (Moscou, 1967) en sont des illustrations frappantes.

b) Sur 5. Db3, les Noirs doivent répondre, non 5..., é6, comme dans la partie Marshall-Lasker, New-York, 1924), mais 5... Cç6 ; 6. Cf3, Ca5 ; 7. Dç2, Fd7 ; 8. Ff4, Tç8 ; 9. é3, b5!.

c) 5..., Ff5 est réfuté par 6.Db3! et les Noirs ont du mal à défendre le pion b7. Si 6..., b6? ; 7. é4!, d×é4 (ou 7..., C×é4 ; 8. C×é4, d×é4 ; 9. Cé5, Fé6 ; 10. Fb5+, Cd7 ; 11. d5, Ff5 ; 12. g4) ; 8. Cé5, é6 ; 9. Fb5+, Cf-d7 (ou 9..., Cb-d7 ; 10. Fg5) ; 10. g4, Fg6 ; 11. h4. Si 6..., Db6 ; 7. C×d5, C×d5 ; 8. D×d5, é6 ; 9. Db3, D×b3 ; 10. a×b3, Fç2 ; 11. Cd2, Fb4 ; 12. Ta4, a5 (ou 12..., F×d2+ ; 13. F×d2, F×b3 ; 14. Ta3, Fd5 ; 15. f3!) ; 13. é3, Cç6 (si 13..., F×b3 ? ; 14. T×b4 !) ; 14. Fb5, avec avantage aux Blancs.

d) Conserver la symétrie par 6... Ff5 est possible : 7 é3, é6 ; 8. Fb5, Cd7! (et non la poursuite de la symétrie par 8 ..., Fb4 à cause de 9. Cé5! et les Blancs deviennent dangereux) ; 9. 0-0, Fé7 ; 10. Tç1, 0-0 ; 11. h3, Tç8, avec égalité. Le coup du texte enferme certes le F-D, mais permet de se défendre contre une attaque de l'ennemi sur l'aile -D par Fb5 et Cé5.

é) Le choix est entre 7..., Fd6 et 7..., Fé7. Après 7..., Fé7 ; 8. Fd3, 0-0 ; 9. h3, Fd7 ou 9. 0-0, Ch5 ; 10 Fé5, f6 ou f5, les Noirs tiennent l'égalité La proposition d'échange des F sur cases noires doit permettre aux Noirs de récupérer la case é5, après 8. F×d6, D×d6 ; 9. Fd3, 0-0 ; 10. 0-0, é5!.

f) Botwinnik jouait souvent 8. Fd3 sans craindre 8..., F×f4 ; 9. é×f4 et le pion doublé est largement compensé par l'enfermement du Fç8.

g) Après 8..., F×g3 ; 9 h×g3, l'ouverture de la colonne h gêne les Noirs : par exemple, 9. a6 ; 10. Fd3, Dd6 ; 11. Dé2, Fd7 ; 12 0-0-0, b5 (si 12..., 0-0-0 ; 13. F×a6!) ; 13. é4 (Petrossian-Smyslov. Moscou, 1967) et si 9..., 0-0 ; 10. Fd3, Dd6 ; 11. g4!. Les Noirs retardent le petit roque qui donne aux Blancs de belles chances d'attaque : 8..., 0-0 ; 9. Fd3, Té8 ; 10. Cé5, F×é5 ; 11. d×é5, Cd7; 12. f4, une position que Petrossian connaît bien pour avoir essuyé, avec les Noirs, une sévère défaite contre Portisch en 1967 (cf. no 207) : 12..., Db6 ; 13. 0-0!, D×é3+ ; 14. Rh1, Db6; 15. Dh5, Cf8 ; 16. Tf3, Cg6 ; 17. Ff2!, Dd8 ; 18. Cb5, Cç-é7 ; 19. Cd6, Fd7 ; 20. Fb4, Db6 ; 21 Th3, h6 ; 22. Ff6!. D×b2 ; 23. Tf1, Cf5 ; 24. F×f5, abandon. Après 12. f4, la meilleure suite conseillée par Taïmanov est 12..., Cç5 ; 13. Fb1, b6 ; 14. Cb5. Fa6; 15. Cd6. Cb4 ; 16. F×h7+ (trop dangereux est pour les blancs 16. C×é8, Cd3+ ; 17. F×d3, C×d3+ ; 18. Rd2, D×é8), R×h7 ; 17. Db5+, Rg8 ; 18. D×f7+, nulle La sortie du C-R constitue probablement une imprécision qui vient rompre l'équilibre des forces et dont l'ancien champion du monde va admirablement profiter.

h) Jugeant la défense du pion é4 par 10..., f5 peu positionnelle, les Noirs se débarrassent du pion doublé mais ouvrent la colonne h. Il est vrai que 10..., f5 ; 11. Fb5, Fd7 ; 12. 0-0 suivi de 13. Cç4 n'était guère agréable pour eux.

i) Si 12. C×é4, é×d4.

j) Un très fort coup qui fixe le F-D noir à la défense du pion b7 tout en parant 13..., C×é5 par 14. Db5+, D×b5 ; 15. F×b5+, Fd7 ; 16. F×d7+, R×d7 ; 17. C×é4, Cd3+ ; 18. Ré2, C×b2 ; 19. Tb1 et 20. T×b7+. 13. Th4 serait faux à cause de 13..., Ff5 suivi de Td8.

k) Si 14. Th4, f5 ; 15. Cç4, Dé7 !

l) Maintenant si 14..., 0-0 ; 15. Th4 ! et l'avance f7-f5 n'est plus possible. Les Noirs tentent de se regrouper par Fé6 et f5 et préparent le roque.

m) Surnommé « le python », Petrossian commence à se déployer dangereusement, avec une feinte nonchalance. Il semble empêcher 15..., Fé6 par 16. Fç4 !, F×ç4 ; 17. T×ç4, f5 ; 18. g4 ! et se défend contre 15..., Db4 par 16. T×ç6, D×b3 ; 17. T×ç8+, T×ç8 ; 18. a×b3, Tç1+ ; 19. Fd1.

n) Sans craindre 16. Th4, Ff5.

o) D'un magnifique bond, il happe sa proie.

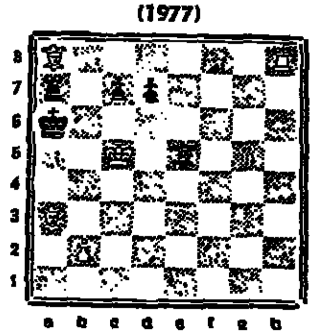
p) Si 17..., D×g2 ? ; 18. F×b7+, Rh8 ; 19. Fé4+ !

q) Comme dans une étude, l'unique coup.

r) Si 21..., Cç6 ; 22. Fh7+, Rh8 ; 23. Fç2+, Rg8 ; 24. Tç-h4, g6 (si 24..., f5 ; 25. Fb3+) ; 25. Th8+, Rg7 ; 26. Th1-h7+, Rf6 ; 27. T×f8 et les Noirs doivent abandonner.

s) Car si 23 ... Rg8 ; 24 Tç-h4, g6 (si 24..., f6 ; 25. Fg6!) ; 25. Th8+, Rg7 ; 26. Th1-b7+, Rf6 ; 27. T×f5, g×f5 ; 28. Th-h8! et les Blancs gagnent. Quelle jolie partie.

ÉTUDES
A. FROLOVSKY
(1977)



BLANCS (5) : Rç5, Th8, Fa8 et a3, Pb2.
NOIRS (5) : Ra6, Ta7, Fé5, Pç7 et d7.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 692
E. POGOSSIANTZ
« 64 », 1977
(Blancs : Rg4, Ta4, Pf5 et g7. Noirs : Rh1, Tç8 et é7.)

1. f6, Tg8! ; 2. f×é7, T×g7+ ; 3. Rh3! (empêchant 3..., T×é7 à cause de 4. Ta1+), Th7+ ; 4. Rg3, Tg7+ ; 5. Rf2! (empêchant 5..., T×é7 à cause de 6. Th4 mat), Tf7+ ; 6. Tf4!!, T×f4+ ; 7. Ré3 et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge — N° 690

UNE FIN PAR ÉTOUFFEMENT

Même lorsque les atouts adverses sont plus nombreux que ceux du déclarant, il faut, si l'on veut réussir le contrat, imaginer la situation finale qui pourrait permettre de gagner quand même.

♠ R 8 4 2
♥ 8 7
♦ A R D V 9 5
♣ A

Ouest : ♠ V 10 9 7 3 ♥ A R 4 ♦ 7 6 3 ♣ D 6
Est : ♠ — ♥ 10 9 6 3 2 ♦ 8 4 ♣ V 10 8 4 3 2

♠ A D 6 5
♥ D V 5
♦ 10 2
♣ R 9 7 5

Ann. : S. don. E.-O vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
passe	passe	1 ♣	passe
1 ♠	passe	2 ♦	passe
2 ♠	passe	3 ♠	passe
3 SA	passe	4 ♣	passe
4 ♠	passe	passe	passe

Ouest a attaqué le roi, puis l'as de cœur, et il a joué ensuite le 4 de cœur Le déclarant a pris avec la dame, et il a tiré l'as de pique sur lequel Est a défaussé un trèfle. *Comment Forquet, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse :

Pour gagner ce contrat qui semble infaisable, il faut imaginer la position finale où Ouest ne peut faire qu'un seul atout :

♠ R 8 4 ♦ V
♠ V 10 9 7
♠ D 6 ♣ 9 7

Sud joue trèfle qu'Ouest est obligé de couper du 9 d'atout (sinon le 8 du mort surcouperait le 7). Nord jette alors le valet de carreau, et Ouest, *obligé de rejouer atout* avec V 10 7, ne peut plus faire aucune levée. En effet, Sud prend le valet de pique avec la dame, et il fait ensuite le roi et le 8 de pique du mort.

Pour parvenir à cette situation, Sud doit éliminer les trèfles du mort et les carreaux de sa main, mais il ne peut prendre la main à la huitième levée qu'en coupant un carreau, et il doit donc espérer qu'Ouest a trois carreaux (afin de ne pas être surcoupé)...

Voici le déroulement du coup : après avoir réalisé l'as de trèfle et as roi de carreau, Forquet a coupé un carreau, puis il a tiré le roi de trèfle et rejoué trèfle pour aboutir à la situation où Ouest n'a plus que ses quatre atouts.

VICTOIRE FRANÇAISE A CANNES

Le premier championnat d'Europe par paires organisé à Cannes il y a quelques semaines a été marqué par la victoire de paires françaises dans les catégories open, dames et mixtes. Seul le titre en junior leur a échappé.

Le résultat le plus important est celui de l'open où les Parisiens Paul Chemla et Michel Lebel ont terminé premiers devant les Suédois Axelson et Nielsen.

C'est Axelson et le Dr David Galula qui ont réussi sans doute le meilleur coup du tournoi. Ces deux déclarants ont été, en effet, les seuls à faire douze levées dans cette donne qui deviendra la plus célèbre du championnat.

♠ D 10 4 3 2
♥ R D 3 2
♦ V 10 8 7
♣ —

Ouest : ♠ V ♥ V 10 9 8 ♦ A D 6 5 ♣ R 8 7 2
Est : ♠ 7 5 ♥ 6 5 4 ♦ 9 4 ♣ V 10 9 5 4 3

♠ A R 9 8 6
♥ A 7
♦ R 3 2
♣ A D 6

Ouest, après être intervenu dans les enchères, a entamé le valet de cœur. *Comment Sud a-t-il fait* DOUZE levées avec atout pique quelle que soit la défense ?

Note sur les enchères :

A la plupart des tables, Ouest n'a pas ouvert, mais ensuite, quand Sud a déclaré « 1 ♠ » ou « 1 ♣ » (conventionnel), il est intervenu en général en contrant.

Ainsi, à la table de Lebel et Chemla en Nord-Sud, les annonces ont été :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
passe	passe	passe	1 ♠
contre	4 ♠	passe	6 ♠...

En enchères naturelles, Sud a le choix entre trois ouvertures : « 2 ♠ » ou « 2 SA » (malgré la majeure qui est cinquième) ou « 1 ♠ » (si on joue la convention du Deux faible).

A la table du Dr Galula, Ouest (Rebattu) qui jouait le Trèfle Bleu, déclara « 1 ♥ ». Dans ce système, effectivement, il n'était pas nécessaire que la couleur soit déclarable. Finalement, les enchères s'arrêtèrent à « 4 ♠ » et Galula fit deux levées « de mieux ».

PHILIPPE BRUGNON.

philatélie — N° 1469

FRANCE : « Régions » Martinique.

Le quatrième timbre du programme 1977 appartiendra également à la série dite des « régions », et il représentera la Martinique.

Vente générale le 31 janvier.





1,50 F, vert, vert-jaune, rouge, bleu et violet clair.

Imprimé en hélio dans les Ateliers du timbre de France, d'après une maquette de Marie Pelz.

La mise en vente anticipée :

— Les 29 et 30 janvier, au bureau de poste temporaire ouvert au Crédit martiniquais, rue de la Liberté, à Fort-de-France (Martinique). — Oblitération « premier jour ».

— Le 29 janvier, au bureau de poste de Fort-de-France R.P. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

TAAF : « Animaux marins ».

Pour les Terres Australes et Antarctiques françaises, deux timbres poste représentant des animaux marins seront émis prochainement.

1,10 F, bleu ; rorqual bleu ;

1,50 F, brun et bleu ; dauphin de Commerson.

Dessins et gravures de Pierre Béquet. Impression taille-douce ; Ateliers du timbre de France.

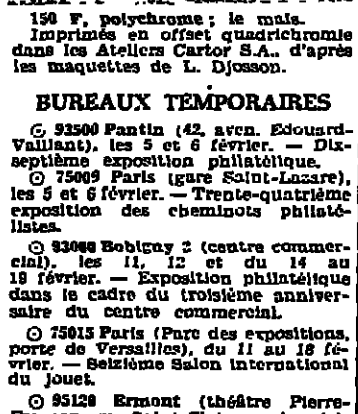
BUREAU PHILATELIQUE

A partir du 1er mars 1977, un nouveau guichet philatélique fonctionnera à l'agence régionale d'information des postes, 159-167, rue du Molinel, à Lille. — Le guichet utilisera un cachet à date grand format illustré avec la mention « Agence régionale d'information des postes. — Philatélie 59 Lille ».

BENIN : « Premier anniversaire... »

A l'occasion du premier anniversaire de la proclamation de la République populaire du Bénin, une série de deux timbres commémoratifs a été émise.

40 F C.F.A., polychrome ; drapeaux, carte du pays et chaînes brisées ;



150 F, polychrome ; le maïs.

Imprimés en offset quadrichromie dans les Ateliers Cartor S.A., d'après les maquettes de L. Djosson.

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 93500 Pantin (42, aven. Edouard-Vaillant), les 5 et 6 février. — Dix-septième exposition philatélique.

⊙ 75009 Paris (gare Saint-Lazare), les 5 et 6 février. — Trente-quatrième exposition des cheminots philatélistes.

⊙ 93000 Bobigny 2 (centre commercial), les 11, 12 et du 14 au 19 février. — Exposition philatélique dans le cadre du troisième anniversaire du centre commercial.

⊙ 75015 Paris (Parc des expositions, porte de Versailles), du 11 au 18 février. — Seizième Salon international du jouet.

⊙ 95120 Ermont (théâtre Pierre-Fresnay, rue Saint-Flaive prolongée), les 12 et 13 février 1947. — Première exposition philatélique.

⊙ 36100 Saint-Valentin (mairie), le 13 février. — Fête des fiancés.

⊙ 44600 Saint-Nazaire (nouvelle bibliothèque), le 19 février. — Cinquantième anniversaire du Club philatélique nazairien.

⊙ 31000 Toulouse (salle des fêtes de la piscine municipale), les 26 et 27 février. — Première exposition « numismatique - carto - philatélie ».

⊙ 06000 Nice (palais des expositions), du 3 au 14 mars. — Foire internationale de Nice.

⊙ 44120 Vertou (salle des fêtes), les 2 et 3 avril . — Mille quatre centième anniversaire de la commune.

● *A LA SEYNE-SUR-MER, le 4 février, se déroulera, à la salle des fêtes, la seizième exposition*

● *A PANTIN, 42, avenue Edouard-Vaillant, salle des fêtes, sera organisée, les 5 et 6 février, la dix-septième exposition, dont la quatrième départementale.*

● *A ERMONT, du 12 au 20 février, se tiendra à la salle des fêtes du Théâtre Pierre-Fresnay, rue Saint-Flaive, la première exposition départementale.*

ADALBERT VITALYOS.

BENIN : Série « Noël 1976 ».

Une série « poste aérienne » de quatre figurines postales, représentant des tableaux dont les sujets ont un rapport avec Noël, a été émise par la République populaire du Bénin.







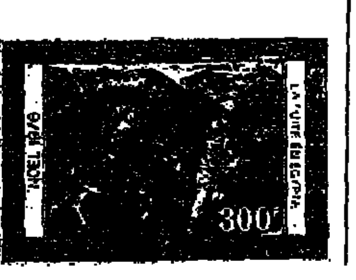


50 francs C.F.A., polychrome. *L'Annonciation*, par Maître de Jaliva.

60 francs C.F.A., polychrome. La Nativité, par Gérard David (vers 1450-1523).

270 francs C.F.A., polychrome. L'Adoration des mages ; école hollandaise.

300 francs C.F.A., polychrome. La Fuite en Egypte, de Gentile Fabriano (vers 1370-1427).

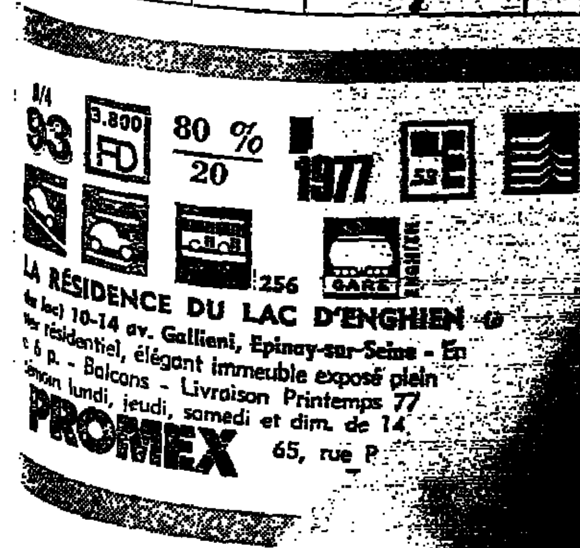


Impression en offset, d'après document, dans les Ateliers Cartor. S. A.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications : no 57437.



هكذا من الأصل

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de leur départ, l'ambassadeur de la République arabe syrienne et Mme Abdel Karim ont offert une réception le jeudi 20 janvier.

— A l'occasion de la visite de M. N'Faly Sangare, ministre du Plan et de la coopération, l'ambassadeur de Guinée et Mme Seydou Keita ont donné une réception vendredi dans les salons de l'ambassade.

Naissances

— Jean-Louis et Christine Redon *ont la joie de faire* part de la naissance de

Antoine,

le 19 janvier 1977.

213 bis, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

— M. Marc Schreiber et Mme, née *Hilbert, ainsi que Nicolas,* ont la grande joie de faire part de la naissance de

Nathalie,

le 17 janvier 1977.

3, avenue J.-F.-Kennedy, 95210 Saint-Gratien.

Mariages

— Andrée Guichard,
J.-Antoine Mariani,
ont l'honneur de faire part de leur mariage, qui a été célébré dans l'intimité à Lagnieu (Ain).

17, rue de l'Industrie, Lagnieu.
6, rue de Paris, Nice.
Villa Françoise, Frasseto (Corse).

Décès

— M. Jacques Champémond,
M. et Mme Alain Champémond et leur fille,
Mlle Sylvie Champémond,
Mme veuve Joseph Salaün,
Mme veuve Marcel Champémond,
M. et Mme André Champémond et leur fils,
Et toute famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques CHAMPÉMOND,
née *Gabrielle Salaün,*

survenu le 21 janvier 1977 à l'âge de cinquante-huit ans.

Le service religieux aura lieu le lundi 24 janvier 1977, à 10 h. 30, en l'église Saint-Philippe du Roule, 154, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière Kerfautras, à Brest (29-N), le mardi 25 janvier, dans la sépulture de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.
12, rue de Monceau, 75008 Paris.

— Mme Robert Culine, son épouse,
M. et Mme A. Culine,
Mme G. Riffaud et ses enfants,
Mme Chirie-Lancelot, ses frère, belle-sœurs, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert CULINE,
chevalier de la Légion d'honneur,
directeur honoraire des impôts,

survenu le 20 janvier 1977 dans sa *soixante-douzième année* à Versailles.

Les obsèques religieuses seront célébrées le lundi 24 janvier, à 15 h. 30, en l'église Saint-Symphorien de Versailles, sa paroisse, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Aurillac.

Le présent avis tient lieu de faire-part.
67 avenue de Paris,
78000 Versailles.

— Le président du conseil d'administration et le personnel de la Compagnie minière de l'Ogooué ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert CULINE,

qui a assuré la direction administrative de la société jusqu'en 1971.

— Mme Francis Dayan et sa fille,
M. André Dayan et ses enfants,
Mlle Lucienne Dayan,
Mme André Bénichou et ses enfants,
M. et Mme Georges Dayan et leurs enfants,
Mme Jean Dayan et ses enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Francis DAYAN,

survenu le 21 janvier 1977.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité lundi 24 janvier 1977, à 9 h. 30, à Mandétour-en-Vexin.

— M. et Mme Camille Fayet et leur fils,
M. et Mme Philippe Fayet et leurs enfants,
M. et Mme Roland Fayet et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Etienne-Hubert FAYET,

survenu à Paris le 18 janvier 1977.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité en l'église de Saint-Léger-sur-Roanne (42) le vendredi 21 janvier.

— Le docteur Marguerite Fié, *conseiller général de la Nièvre,*
Mme Henri Fié,
M. et Mme Louis Bellanger et *leur fils,*
M. André Martel et Mme le docteur Suzanne Fié-Martel et leur fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Arsène FIÉ,
née Laurence Moutheau,

survenu à son domicile le 14 janvier 1977 dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Ses obsèques ont eu lieu le 17 janvier à Saint-Amand-en-Puisaye.

Mme Fié était la veuve du docteur Arsène Fié, ancien maire de Saint-Amand-en-Puisaye, ancien président du conseil général de la Nièvre, député de la Nièvre (1924-1944), décédé le 28 mai 1968 dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année. Dans la législature de 1936, le docteur Fié avait présidé la commission parlementaire d'assurance et de prévoyance sociales.

58310 Saint-Amand-en-Puisaye.

— M. et Mme Géraldo Nicolas et leurs enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de leur cher et regretté

EL'HADJ GÉRALDO RAMANOU,

survenu le 14 janvier 1977 à Agoué.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Géraldo Nicolas,
118, rue de la Pierre-Monconseil,
77230 Athis-Mons.

— Mme Emile Gilioli a la douleur de faire part de la mort de

M. EMILE GILIOLI,
sculpteur,
chevalier de la Légion d'honneur,

décédé le 19 janvier à l'âge de soixante-six ans.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité à Saint-Martin-de-la-Cluze (Isère).

[*Le Monde du 21 janvier.*]

— Mme Nicole Girod,
M. et Mme Jean-Marie Hubert et leurs enfants,
Mlle Dominique Nanty,
Ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Claude Girod et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Girod et leurs enfants,
Ses frère, belle-sœur, neveux et nièces,
Les familles Moufrond, Mayet,
ont la douleur de faire part du décès du

Docteur PAUL GIROD,
ex-médecin-chef de l'hôpital Saint-Louis à Bangkok,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris le 18 janvier à l'âge soixante-treize ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 24 janvier en l'église Saint-Christophe de Javel (28, rue de la Convention, Paris (15e), où l'on se réunira à 13 h. 45, suivi de l'inhumation au cimetière de Treuzy-Levelay (77) ce même jour à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Mme Nicole Girod : Bezanleu par Treuzy-Levelay (77).
M. et Mme Jean-Marie Hubert,
111, rue Brancas, 92310 Sèvres.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— M. Didier Heynemann,
M. et Mme Jean-Claude Herschon,
Le docteur et Mme Michel Heymann-Messerli,
Et leurs enfants Guy et Marc,
M. et Mme Daniel Devillebichot,
Et leurs enfants Olivier et Stéphane,
M. et Mme Laurent Heynemann,
Et leur fille Justine,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme DIDIER HEYNEMANN,
née Lise Heymann,
ingénieur E.S.O.,

survenu le 20 janvier 1977.

L'inhumation aura lieu le lundi 24 janvier 1977, à 11 heures, au cimetière de Pantin-Parisien.

Ni fleurs, ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.
24, rue de la Tour,
75016 Paris.

— Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de

Mme J. IMBRECQ,
née Ovigneur,

ont la douleur d'annoncer son décès, survenu à Paris le 19 janvier 1977.

Les obsèques auront lieu le lundi 24 janvier, à 10 h. 30, en l'église Saint-Dominique, 20, rue de la Tombe-Issoire, et seront suivies de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille.

— La fédération Jean-Vigo a la douleur de faire part de la mort de sa collaboratrice

Melly KELLER,

survenue à Paris le 20 janvier 1977.

Le cortège se formera place de l'Eglise, à Sermaize, lundi 24 janvier, *à 10 heures.*

— Bordeaux, Garches, Metz, Sceaux, Paris, Lyon, Marseille.
Le colonel (E.R.) et Mme Sigurd *Löchen, leurs enfants et petits-enfants,*
M. et Mme Yves Löchen, leurs enfants et petits-enfants,
Le pasteur et Mme François Löchen et leurs enfants,
M. et Mme André Löchen, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Jacques Barrier, leurs enfants et petits-enfants,
M. Axel Löchen,
M. Olaf Löchen,
Mme Théo Bergman,
Mme Roger Bergman, et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès le 18 janvier 1977 à Louveciennes dans sa quatre-vingt-neuvième année de

Mme OIVIN LOCHEN,
née Lily Bergmann,

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère, belle-mère, parente.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale au temple de Marly-le-Roi, le 21 janvier 1977.

Cet avis tient lieu de faire-part.
2, rue Eugène-Manuel,
75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès survenu à l'étranger, le 14 janvier 1977, de

M. GUY VALENTIN,
Archiviste-paléographe,
né le 6 mars 1946,

ancien élève du lycée P. de Fermat et de l'Ecole nationale des chartes.

Remerciements

— Mme Harmès Bornerie-Clarus,
M. et Mme Claude Bornerie et leurs *enfants,*
Et toute la famille,
très touchés des nombreuses marques *de sympathie qui leur ont été* témoignées lors du décès de

M. Harmès BORNERIE-CLARUS,

prient *toutes les personnes qui* se sont associées à leur douleur de trouver ici leurs sincères remerciements.

— M. et Mme Gaston Kotzki,
Mme Maria Kotzki,
Docteur et Mme Robert Kotzki,
dans l'impossibilité de *répondre individuellement* à toutes les marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors du décès brutal de

Me Jacques KOTZKI,
avocat à la cour,

prient les personnes qui se sont associées à leur douleur de trouver ici leurs sincères remerciements.

40, rue de Chabrol, 75010 Paris.

Anniversaires

— L'ordre de la Libération et l'institut Charles-de-Gaulle invitent à assister à la cérémonie qu'ils organisent le dimanche 23 janvier 1977, à 21 heures, à la mémoire de

André MALRAUX,

Saint-Louis des Invalides, avec la participation de l'Orchestre philharmonique de Radio-France.

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Jean-Charles GOLAZ,

une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé, en union avec la messe d'intention qui sera célébrée à son intention.

— Ceux qui ont connu et aimé
l'intendant général Alex PAOLI
auront une prière ou une pensée pour lui le 22 janvier, dixième anniversaire de sa mort.

Messes

— La messe pour le huitième anniversaire *de la mort du*

médecin général-inspecteur
Raymond DEBENEDETTI

est reportée à une date *ultérieure* qui sera communiquée par voie de presse.

Communications diverses

— La Fédération nationale des responsables professionnelles et des femmes patrons organisent un dîner-débat sous le haut patronage de M. André Rossi, ministre du commerce extérieur, sur le thème : « L'entreprise française face à l'exportation », qui aura lieu le 26 janvier 1977 au Pré Catelan. Information supplémentaire : F.R.P.F. : 99, rue de Courcelles, 75017 Paris. Téléphoner le matin : Mme Donath, 704-83-70.

Visites et conférences

LUNDI 24 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments *historiques.*

10 h. 30 : entrée de l'exposition, Petit Palais, Mme Oswald : « L'art 1900 en Hongrie ».

14 h. 45 : devant la basilique, Mme Allaz : « La basilique de Saint-Denis et les tombeaux royaux ».

15 h. : entrée de l'exposition, Grand Palais, Mme Oswald : « Exposition Puvis de Chavanne ».

15 h. : métro Chambre-des-Députés, Mme Pennec : « Le Palais-Bourbon et sa bibliothèque, chef-d'œuvre d'Eugène Delacroix ».

15 h. : 1, quai de l'Horloge, Mme *Zujovic* : « La Conciergerie ».

15 h. : Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli : « Exposition 1925 » (A.F.A.).

15 h. : 2, rue de Sévigné : « Les rénovations du Marais. La place des Vosges » (A travers Paris).

15 h. : Musé des arts décoratifs, Mme Colette Lehmann : « Cinquantenaire de l'Exposition de 1925 ».

15 h. : métro Arts-et-Métiers : « Chez un tourneur d'étain et un orfèvre » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h. : hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple : « Le Parisien chez lui au XIXe siècle » (Mme Ferrand).

15 h. : Musée des monuments français : « Vitraux et peintures du XIIIe siècle » (Histoire et archéologie.)

CONFERENCES. — 14 h. 45 : Institut de France, 23, quai de Conti, M. Paul Coudurier : « Assurance-maladie et médicaments ».

18 h. : 58, rue de Babylone, docteur Vellay : « Tu enfanteras dans la joie : Victoire de la femme » (projections) (Centre d'étude de l'accouchement sans douleur).

15 h. : Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli : « Le décor intérieur en France ».

20 h. 30 : 30, boulevard de Port-Royal : « Débat autour du livre d'H. Chemouilli » (Centre Rachi).

Page 43

JUSTICE

Patrick Henry est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité

Deux avocats ont pesé de toute leur conscience sur la conscience des hommes

De notre envoyé spécial

Troyes. — Les mots sont maladroits. Les écrits trahissent. Les citations limitent. Comment rapporter ici la dimension incroyable de ce qui s'est passé jeudi après-midi dans cette salle d'assises comble et surchauffée, ce souffle prodigieux qui a inversé la séance d'un procès pour en changer le dénouement apparu inexorable ? Comment expliquer et témoigner que ces jurés de l'Aube, ces six hommes et ces trois femmes, à juste titre traumatisés par l'horreur extrême d'un crime, ont eu la raison et le courage d'accorder à celui qui n'en méritait guère, et n'en voulait aucune, le bénéfice de la circonstance atténuante absolue : celle d'être un homme. Malgré tout et malgré lui.

Honnêtement, jeudi à midi, tout nous semblait dit. Comme si chaque heure, chaque minute, chaque seconde supplémentaires devait n'être plus, pour le petit jeune homme glacial et glaçant, là, à côté dans le box, qu'un pas de plus vers la décision irrémédiable. Comme si chaque seconde rapprochait davantage une femme en pleurs, Mme Henry, cette mère dont l'une des filles caressait doucement, pour l'apaiser, le visage bouleversé de Pietà, vers l'ultime et le pire instant de son calvaire : entendre la condamnation à mort de son fils.

Tout semblait dit à tous : Patrick Henry avait déjà la tête sous le couperet, et seule une grâce présidentielle l'en sortirait peut-être encore. Non pas que la famille de l'enfant assassiné ait demandé vengeance ou le prix du sang. Non. La plaidoirie de Mᵉ Johannès Ambre fut digne, bien au-delà de la loi du talion, dont les parents du petit Philippe ne voulaient pas. Digne, mais tellement attachée aux faits qu'elle en était devenue accablante : *« Ce procès aurait pu être celui du chagrin et de la pitié, il s'en est fallu de peu de chose, d'un élan du cœur, d'un élan de la sincérité,* avait dit Mᵉ Ambre. *M. et Mme Bertrand avaient perçu à la lecture des journaux je ne sais quel frémissement qui leur paraissait surprenant et profond, nourri d'une certaine espérance. Emus par ces indications, ils ont souhaité savoir si celui dont ils allaient rencontrer le regard correspondait à ces descriptions. Dans ce regard ils n'ont vu aucun remords. »*

Un doute affreux

Tout semblait dit parce que, en effet, Patrick Henry, par son comportement ici et pour les faits ailleurs, semblait indéfendable ; parce que cet homme-là avait même réussi, on l'avoue, à créer un doute affreux dans l'esprit de ceux qui, par principe, refusent la peine de mort.

Il y avait suffi le réquisitoire de l'avocat général, M. Fraisse, un homme sévère, méthodique, mais dont on ne peut suspecter l'honnêteté intellectuelle.

M. Fraisse dira : *« Je n'ai jamais requis une peine que, comme juré, je n'aurais pu appliquer en mon âme et conscience. En raison des faits qui sont reprochés, je vous demande de voter la mort. Je crois à la dissuasion par la peine de mort, quand il s'agit d'un crime crapuleux. Je crois surtout au devoir impérieux pour une société de protéger ses membres en prononçant une peine irrévocable. Une société n'a pas le droit de laisser se perpétuer des êtres dangereux, n'a pas le droit de mettre en danger la vie d'innocentes victimes. Si elle faisait autrement, elle engagerait sa responsabilité si d'autres actes semblables se produisaient. Sans haine, sans passion, sans faiblesse, vous appliquerez les lois de notre pays. »*

Qui croyait encore, à ce moment-là, que les jurés n'appliqueraient pas *« les lois de leur pays »* ? Qui ? C'est simple : les deux avocats, qui ne voulaient pas l'admettre, qui ne se résignaient pas à un baroud d'honneur, comme le dira Mᵉ Badinter, venu à midi quêter des encouragements. *« Oui, il n'y a pas une chance sur mille, mais, cette chance, je la disputerai jusqu'au bout. »* Là, déjà, il ne s'agissait plus d'effets de manches. On ne jouait pas la tragedie, ce jeudi, à Troyes.

L'explication du revirement est peut-être là : *on* dit d'un avocat, sorti vainqueur d'un procès, qu'il fut brillant ou magistral, ou qu'il a atteint les sommets de son art. Le bâtonnier Bocquillon et Mᵉ Robert Badinter furent, cet après-midi, bien au-delà de ces sommets, au-delà du métier d'avocat, deux hommes sortant — qu'on pardonne l'expression — tout ce qu'ils avaient dans le ventre et dans la tête et dans le cœur pour inverser le cours des choses. Ils n'ont pas plaidé, ils ont chacun, pendant une heure et demie, pesé de toute leur conscience sur la conscience des hommes et des femmes présents dans la salle, ils ont dressé, pendant cent quatre-vingts minutes, une irrésistible supplique à la vie.

Mᵉ Bocquillon parlait le premier. C'était normal puisqu'il fut — il faut tout de même le rappeler — le premier et le seul dans son département à oser défendre Patrick Henry. Il était à 2 mètres de nous, ce vieil homme, et on l'a vu d'abord la voix brisée par l'émotion, les mains tremblantes, le visage blême, demander qu'on lui pardonne de n'être que ce qu'il est : *« Je suis bien faible, je suis avocat à Chaumont ; ce n'est pas de l'émotion, c'est de l'angoisse qui m'étreint avant de parler, parce que c'est de nous, et de nous seuls, que dépend maintenant la vie de Patrick Henry. Il y a sur ce prétoire une affreuse odeur de sang, le sang de la victime, un enfant sacrifié par un autre enfant qui n'avait même pas trouvé sa maturité. Nous avons, Robert et moi-même, une responsabilité affreuse, mais aussi un devoir absolu : être la défense. Ce devoir, il est tout simple, tout bête, tout clair : il est de vous dire : ne faites pas cela. Vous êtes les derniers dépositaires de l'immense intérêt que peut représenter une vie humaine. Alors, si vous le voulez, le procès de Troyes entrera dans l'histoire. »*

Le bâtonnier, le bien faible bâtonnier Bocquillon, assez fort tout de même pour résister aux insultes, aux menaces — par exemple ce petit paquet qu'il a reçu chez lui, des balles avec un mot : *« Voilà pour tes petits-enfants si tu sauves Henry »* — a parlé une heure et demie et ce fut très important. Non seulement parce qu'il s'y est acharné à démontrer les points forts de l'accusation, le caractère exceptionnel de criminel de Patrick Henry, l'attitude de blocage de l'accusé à propos des barbituriques ou sa froideur, mais bien davantage parce qu'il y fut la présence locale, un homme du cru, un homme demandant aux jurés d'excuser la suspicion légitime — *« c'était une grave erreur »* — et leur disant : *« Je suis d'ici, je suis comme vous, horrifié par ce crime. Ce procès nous concerne tous. Il nous dérange tous. Le monstre, c'est le fils d'une femme qui est ici. Il pourrait être le nôtre, le mien, le fils de tout le monde. Alors cette pitié qu'il n'a pas eue pour sa victime, je vous demande de tout mon cœur que vous l'ayez pour lui. »*

Quand il s'est assis, Mᵉ Bocquillon n'avait pas sauvé Patrick Henry ; il le savait. Il savait depuis le départ, quand il avait appelé à l'aide Mᵉ Badinter, qu'il ne sauverait pas Patrick Henry seul. Mais l'inverse est vrai.

Lorsque Mᵉ Badinter, pâle, maigre, le visage blême, commença à parler d'une voix volontairement assourdie, cassée, martellant les mots un peu au rythme d'une marche funèbre, dès qu'il eut prononcé les premières phrases d'une plaidoirie improvisée, non écrite, et qui mériterait pourtant publication, on sut tout de suite une chose : ce n'était pas seulement l'avocat Badinter qui était venu défendre le client Henry, mais l'homme lui-même qui, cinq ans après, retournait à Troyes pour chercher sa revanche sur lui-même, pour cicatriser ou ouvrir davantage encore une blessure terrible.

Ce moment extraordinaire, ce cri prolongé qui, pendant une heure et demie, a tenu comme fascinés, éblouis, tous ceux qui étaient dans la salle d'audience, ce périple forcé dans la conscience humaine, nous le devons à un avocat qui ne s'est jamais pardonné de n'avoir pu sauver à Troyes un autre accusé, Roger Bontems. *« Il n'existe pas de de grands procès. On croit que, parce qu'il y a beaucoup de monde, beaucoup de journalistes, c'est un procès différent des autres. Ce n'est pas vrai,* dit-il d'entrée, aux jurés. *Ici c'est lui, c'est vous et c'est un petit peu moi. Quand tout sera fini ce soir, ce ne sera pas fini pour lui, pour vous, et pour moi. Ici même, le même avocat général avait demandé, avec les mêmes mots, la même peine. Je m'étais battu pendant quatre jours pour que la cour reconnaisse que Roger Bontems n'avait tué personne. La cour l'a reconnu. La cour l'a condamné à mort. »* Il n'échouera pas cette fois parce que, en une heure trente, il saura forcer les jurés — *« Vous êtes seuls et il n'y aura pas de grâce présidentielle »,* — il saura les prendre un à un : *« Vous, vous et vous »*, et les emmener face à la peine de mort, devant la guillotine. Pas l'abstraction de la condamnation : sa réalité. *« Quand M. l'avocat général demande la peine de mort, c'est à vous, après, qu'il la laissera. Vous êtes seuls ; vous seuls ici avez le droit de vie et de mort sur quelqu'un. Cela vaut bien, dans une vie de femme et d'homme, qu'on y réfléchisse à deux fois. Si je dois y retourner avec Patrick Henry, il faut que je sache pourquoi et que vous le sachiez aussi. »*

Ni vengeance ni exemplarité

La peine de mort exemplaire ? *« L'avocat général a dit trait pour trait ce que son prédécesseur disait il y a deux siècles à propos de la torture. Il vous demande de l'expédier avec un certificat « normal, bon à exécuter ». Ce n'est pas vrai. Il y a des siècles que l'on dit cela, qu'on le répète de génération en génération et ce n'est pas vrai. On a guillotiné Ranucci et il y eut un autre crime de sang sur enfant... Et s'il y a un endroit où on ne peut croire à l'exemplarité de la peine de mort, eh bien ! c'est ici ; où habitait Patrick Henry quand Buffet et Bontems ont été condamnés à mort ? Vous n'exécutez pas une fonction de défense sociale, avec cette fonction sanglante; on apaise, on fait croire que l'on défend ; on trompe. A mort, à mort, c'est politiquement payant. Et moi je vous dit : Si vous le coupez en deux, cela ne dissuadera personne. »*

Alors la peine de mort vengeance : *« Il y a l'horreur qui nous saisit. Et puis cette passion de vengeance naturelle et légitime des parents. Il vous est arrivé ce que je n'ai jamais vu dans une affaire. C'est que vous l'avez vécue jour à jour. Comme une constitution globale de partie civile. Cet homme, il nous fait d'autant plus horreur qu'il n'est pas, lui, venu d'ailleurs. Il y a une sorte de fureur d'exorcisme dans le cas Patrick Henry. On compte sur vous pour apporter des fagots dans cet exorcisme-là. »*

Ni vengeance, ni exemplarité, que reste-t-il alors de la peine de mort ? *« L'horreur. Si vous le tuez votre justice est injuste. Qu'est-ce que la justice quand la douleur des parents, quand les larmes d'une Mme Henry n'apaisent pas les larmes d'une Mme Bertrand ? La justice, elle, est la proclamation des valeurs d'une société ou elle n'est rien Qu'est-ce donc qu'une société qui traîne la guillotine comme un bien de famille ? Qu'est-ce qui a légitimé le droit de tuer ?*

» Vous allez voter maintenant. C'est vous et vous seuls, et chacun de vos votes est acquis pour toujours. Et puis il y aura un autre crime affreux. Et puis vous y penserez. Et puis, il y aura l'abolition. Vous direz à vos enfants que vous avez condamné un homme à mort, même un tueur d'enfant, et vous verrez leurs regards. »

Une heure et demie comme cela. Dans la salle, certains des hommes, des femmes, ont pleuré. Trois jurés ont pleuré. Mᵉ Badinter s'est assis épuisé, vidé. Patrick Henry s'est levé. Le président : *« Avez-vous quelque chose à déclarer ? »* Patrick Henry saisit un micro : *« Je vais essayer. Si j'avais pleuré tout au long des débats, on aurait dit que j'étais un lâche. Je n'ai pas pleuré, on va dire que j'étais un monstre. Je n'ai jamais pu m'extérioriser, mais tout se passe à l'intérieur. Les heures, les mois que je viens de vivre m'ont permis de beaucoup réfléchir. Je sais combien ce que j'ai fait est affreux. Je le sais mieux que tout le monde. Et je le regrette du fond du cœur. Depuis longtemps je voulais demander pardon aux parents de Philippe. Je voulais leur dire combien j'ai horreur de ce que j'ai fait et combien je souffre de ne plus pouvoir réparer. »* Puis brusquement : *« Je ne peux plus. »* Il jette le micro.

Une heure trente de délibérés. La cour revient. Le président Sagols lit les réponses. Six oui. Six fois coupable. Un septième oui — les circonstances atténuantes. On n'oubliera pas le cri poussé à cet instant par la mère de Patrick Henry. Patrick Henry rit et pleure. Le président : *« Patrick Henry, la cour a fait preuve à votre égard d'une grande mansuétude. Puissiez-vous ne pas la décevoir, nous comptons sur vous. »* Patrick Henry : *« Vous n'aurez pas à le regretter. »*

PIERRE GEORGES.

Neuf Français moyens, dans l'Aube

De notre envoyée spéciale

Troyes. — Le monde de la justice se souviendra de cette cour d'assises aux allures de chapelle moderne d'où Claude Buffet et Roger Bontems partaient, le 29 juin 1972, pour la guillotine, et où, le 20 janvier 1977, un condamné à mort est devenu un condamné à vie.

Il n'y avait pourtant pas de place, à Troyes, pour les circonstances atténuantes. Troyes qui avait envoyé à la mort deux mutins des prisons, dont l'un n'avait pas de sang sur les mains. Troyes et son maire, député, ministre et partisan déclaré du châtiment suprême. Troyes encouragé à la vengeance par un ministre de l'intérieur, par un ministre de la justice. Troyes sollicité par tous les nécrophages. Troyes où les journaux pouvaient tout se permettre, jusqu'à l'indécence de publier la liste des jurés. Troyes, où les prostituées ont des fantasmes sanglants — « J'aime les voir filer, ces saloperies », *disait une femme, postée déjà, lors du procès de Buffet et Bontemps, sur le passage du fourgon cellulaire. Troyes, où il s'est trouvé aussi peut-être trois cents personnes pour hurler à la mort derrière les grilles du palais de justice, et même quelques-unes pour malmener un policier en croyant tenir un juré.*

Le président de la cour d'assises menait les débats avec la grâce d'un proviseur de lycée. Le procès ressemblait à une parodie. La presse entière surveillait la mise à mort. On avait oublié ce que peut être un jugement quand il est populaire. On n'imaginait pas que les six hommes et trois femmes choisis par la justice pouvaient, précisément parce qu'ils étaient Troyens, décider, mieux que d'autres, en leur âme et conscience.

On avait oublié le drame, les deux familles, presque amies, victimes l'une comme l'autre d'une horrible fatalité, montrant dans la douleur, l'une comme l'autre, grandeur et dignité.

On avait oublié que le fantôme de monstre enfermé dans le box des accusés pouvait encore, à la dernière seconde, se mettre à pleurer.

On avait oublié, aussi, qu'un grand avocat peut être en état de grâce.

Les jurés troyens ont compris beaucoup de choses. Ils savaient ce qu'on attendait d'eux. Mais ils savaient aussi quel poids ils portaient depuis que neuf de leurs concitoyens, assis à la même place, avaient décidé d'ôter la vie à deux hommes. Mieux que personne, ils savaient que cela n'avait servi à rien, puisque chez eux, justement, le pire des crimes avait eu lieu, et qu'un de leurs enfants en avait tué un autre. Ils savaient que la mort de l'assassin ne laverait pas la mort de sa victime Parce qu'ils pensaient aussi qu'il n'y aurait pas, cette fois, de grâce présidentielle, ils ne se sont pas cru le droit de tuer.

L'histoire rendra peut-être un hommage à ces neuf Français moyens qui, les premiers, dans l'Aube, ont eu le courage d'abolir la peine de mort.

FRANÇOISE BERGER.

FAITS ET JUGEMENTS

Relaxe pour les responsables de Peugeot accusés d'entraves aux libertés syndicales

La cour d'appel de Besançon (Doubs) a prononcé le 18 janvier une relaxe générale dans les actions engagées par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. des établissements Peugeot de Sochaux contre la direction de la firme d'automobiles, pour entraves à l'exercice du droit syndical, ainsi qu'à l'exercice régulier du mandat de délégué du personnel.

Le tribunal de grande instance de Montbéliard avait condamné, le 18 juin dernier, M. Jacques Delubac, directeur du personnel et des relations sociales, à 5 000 F d'amende, M. Claude Archambault, ancien directeur du personnel, à 2 000 F, et MM. Jean Müller et Bourgueil à 4000 F. Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T., qui s'étaient portés partie civile, avaient obtenu une double indemnité de 5 000 F à titre de dommages et intérêts. La C.G.T. et le parquet général se sont pourvus en cassation.

Mme Simone remercie ses cambrioleurs.

En se faisant passer pour des plombiers, trois cambrioleurs ont réussi, le 19 janvier, à « déménager » une partie de l'appartement de Mme Simone, situé 46, rue du Bac, à Paris (7ᵉ). Ils ont ainsi dérobé de nombreux meubles anciens, des objets de collection et de l'argenterie

Relatant avec humour les circonstances de ce vol peu ordinaire, la romancière, doyenne du jury Fémina, qui fêtera son centenaire le 3 avril prochain, a déclaré que trois hommes en tenue de travail se sont présentés chez elle alors qu'elle se reposait au deuxième étage de l'appartement. *« Ils m'ont expliqué fort gentiment,* précise-t-elle, *que, n'ayant pas fini le matin des travaux de plomberie dans les pièces du premier étage, ils étaient obligés de les terminer cet après-midi et qu'ils feraient le moins de bruit possible pour ne pas me déranger. Qu'auriez-vous fait à ma place ? Je les ai remerciés... »*

Ce n'est que trois heures plus tard, en descendant au premier étage, que l'écrivain devait s'apercevoir que les pièces étaient vides.

La mort d'une peine ?

Qui peut connaître les raisons, immédiates ou profondes, de la décision rendue à Troyes, décision souveraine qu'aucun pourvoi en cassation ne peut remettre en cause, aucune pétition, aucune manifestation ? Où sont les origines ?

Seraient-ce les outrances de l'accusation, qui aurait cru trop vite la victoire acquise. Et quelle victoire ! Une mort de plus, aseptisée, désincarnée, mais aussi magnifiée par les méticulosités de la procédure.

Serait-ce l'ardeur d'une défense convaincante, qui fut la force même, comme le rapporte Pierre Georges, parce que le procès pouvait dès l'origine paraître perdu ? A moins que cette force n'eût résulté aussi d'une ancienne défaite, subie, voici près de cinq ans, contre la peine de mort, à propos de Claude Buffet et de Roger Bontemps, dans ce même palais ?

Seraient-ce les ultimes déclarations de Patrick Henry expliquant pourquoi il était jusqu'alors resté quasi-muet ?

Seraient-ce la digne déposition du professeur Lwoff, les argumentations scientifiques du docteur Roumajon, ou l'obstination paisible d'un aumônier pénitentiaire qui en a tant vu ?

Serait-ce le cri d'amour *(« Je l'aime et je l'aimerai toujours »)* lancé par la sœur du « quasi-guillotiné », voué à ce destin pourtant par sa propre famille lors du rapt ? Ce cri qui tira des larmes à deux membres — femmes — du jury.

Un jury venu remplir une mission d'autant plus pesante que, dans leur ville même, après tous ceux qui, par écrit, leur dictaient leur conduite, d'autres leur feront reproche d'avoir permis une décision exemplaire ou d'y avoir concouru.

Le « *grand débat* »

D'autant qu'en votant les circonstances atténuantes, vote nécessaire pour écarter la mort, ils contredisaient, consciemment bien sûr, l'avis unanime des experts pour qui Patrick Henry avait agi en pleine responsabilité. C'est donc aussi contre la peine capitale que s'est prononcé le jury, y compris les magistrats qui savent bien des choses...

Tout est prêt, désormais, comme après un électrochoc, pour entreprendre ce *« grand débat »* sur la peine de mort auquel, à plusieurs reprises, le président de la République a fait référence publiquement.

Il faut, avant cela et pour cela, rappeler quelques faits et quelques chiffres.

Les faits : les infanticides sont plus nombreux qu'on ne le croit. Mais, il faut oser le reconnaître, ils sont le plus souvent commis par les propres parents de l'enfant et non par un étranger à la famille. La publicité n'est pas d'usage dans ce cas, et les risques sont presque nuls d'entendre prononcer une peine perpétuelle, encore moins une peine irréversible Mais *l'Opinion* ne s'en empare pas.

Comme si, dans le fond des consciences, subsistait ce droit de vie et de mort, détenu par les parents sur leurs enfants dans les temps reculés.

On ne saurait davantage oublier la longue liste des violences, rarement dénoncées, encore plus rarement punies. Où est, pour l'enfant, la différence ? S'il en est une, le pire n'est-il pas dans la souffrance imposée par les propres parents, quand les douleurs morales s'ajoutent aux souffrances physiques ?

Pourtant, dans leur ensemble, ces violences, ces meurtres d'enfant, décroissent, comme on le voit des autres crimes de sang.

C'est un document très officiel qui le dit, *le Compte général de la justice,* publié chaque année depuis 1825. Qu'y lit-on ?

En 1930, les cours d'assises jugent cinquante et un enfanticides ; en 1974, onze. Pour ces deux années, les *« meurtres et assassinats »* sont, respectivement, de trois cent quarante et un et de deux cent cinquante-six. Or la population française passe de 41,5 millions en 1821 à 52,9 millions en 1975.

Les deux évolutions (criminalité et population) vont donc en sens opposé, alors même que l'urbanisation qui s'est développée est plus criminogène que l'habitat traditionnel, constatation qui semble faire l'unanimité des criminologues et des sociologues.

Que faut-il encore pour que la France rejoigne le camp des pays européens de l'Ouest qui ont tous aboli, à l'exception de l'Espagne, la peine de mort ? Que ce dernier pays le fasse avant elle ?

PHILIPPE BOUCHER.

Le troisième congrès du Syndicat des avocats de France

A la recherche d'un second souffle

« Le citoyen, l'avocat, le juge : la fonction de la défense », tel est le vaste thème proposé à la réflexion de la centaine de participants au troisième congrès du Syndicat des avocats de France (SAF), réuni du 21 au 23 janvier, au Palais de justice de Bobigny (Seine-Saint-Denis). La première journée, marquée par deux sujets d'actualité, le procès de Troyes et le conflit du « Parisien libéré », s'est terminée, après la discussion du rapport de Mᵉ Francis Jacob, par un débat sur la fonction de défense. Un débat à peine esquissé après les allocutions de Mᵉ Michel Taupier, du barreau de Nantes, de Mᵉ Ugo Iannucci, de la section de Lyon, et qui se poursuivra, ce samedi 22 janvier, en commissions.

Constitué le 15 mai 1973, le SAF, qui est maintenant représenté dans 62 barreaux et compte près de 700 adhérents sur 12 408 avocats comptabilisés au 25 septembre 1976, cherche un second souffle. Proche des partis d'opposition et notamment de ceux qui ont signé le programme commun, cette organisation, qui se veut anticorporatiste et désire apporter *« un concours militant »* aux citoyens les plus défavorisés, cherche sa voie.

Mᵉ Francis Jacob a tiré la leçon des combats engagés en 1976 : les projets de lois relatifs à la sécurité, le tribunal des flagrants délits « *qu'il faut supprimer* », le centre d'Arenc à Marseille, la journée de la détention provisoire, qui fut un échec, et, enfin, la grève des avocats en janvier 1976, une *« erreur »*. Sur le plan professionnel, *« rien de sérieux n'a été obtenu quant à la rémunération de l'aide judiciaire et des commissions d'office sur fonds publics ».* Reste toujours enfin le problème du statut du jeune avocat et d'un seuil minimum de rémunération ainsi que toutes les conséquences liées à une paupérisation de la profession.

Mais comment le SAF doit-il affirmer son identité et participer à une transformation de la société et de l'institution judiciaire ? Mᵉ Michel Taupier, en présentant le thème du congrès, a fait remarquer que les avocats n'étaient qu'une partie de l'institution judiciaire, *« des auxiliaires de justice placés dans une situation de dépendance par rapport à ce pouvoir et dans une situation d'inégalité par rapport au parquet ».* Et de citer quelques exemples de mise à l'écart de l'avocat : la garde à vue, la justice pénitentiaire, et quelquefois lorsqu'il y a un juge de la mise en état...

Mᵉ Ugo Iannucci est allé plus loin en analysant les fondements de la fonction de défense qui est perçue *« comme un contrepoids à l'activité répressive de l'Etat, mais qui apparaît liée au régime social, aux institutions politiques et à la législation en vigueur ».* Mᵉ Iannucci, faisant écho à la mauvaise réputation dont jouit au sein de l'opinion publique la profession, n'a pas mâché ses mots : *« Les avocats n'ont jamais contribué efficacement à l'extension des libertés. Ils sont conduits par des contraintes économiques à des choix éloignés des principes qu'ils proclament. »*

M. B.-R.

● *Pour diffamation envers le docteur Cristobal Martinez, marquis de Villaverde,* M. Jean Demachy, directeur de *Lui*, et M. José-Luis de Villalonga, auteur d'un article publié dans le numero de juin 1976 de ce mensuel, ont été condamnés chacun à 2 500 francs d'amende, jeudi 20 janvier, par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, et, ensemble, à 15 000 francs de dommages-intérêts ainsi qu'aux frais d'extraits du jugement dans trois journaux.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

perpétuité d'une peine

congrès du Syn… avocats de France

POUR LA JUSTICE

II. — Le jugement des flagrants délits et la Cour de cassation

par PIERRE ARPAILLANGE

Après avoir examiné, dans un premier article (« le Monde » du 21 janvier), les rapports de la justice et de la police, M. Pierre Arpaillange propose, dans un deuxième volet, une série d'innovations qui seraient de nature à améliorer notamment le fonctionnement des tribunaux de flagrants délits et de la Cour de cassation.

La question du jugement des flagrants délits a été, au tribunal de Paris surtout, d'une actualité brûlante. Elle risque de le redevenir.

Un délit flagrant est — sommairement — celui qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre. L'auteur, appréhendé sur-le-champ ou dans un temps voisin de l'action, fait l'objet d'une enquête pour laquelle l'officier de police judiciaire dispose de pouvoirs étendus. Mais ce fonctionnaire peut également, compte tenu des circonstances d'une affaire, choisir, en laissant l'intéressé en liberté, la procédure, moins rapide et moins contraignante, de l'enquête préliminaire. Il a apprécié « en opportunité » sous la direction du procureur de la République.

S'il a choisi l'enquête de flagrant délit, dans les vingt-quatre ou quarante-huit heures, au maximum, la personne appréhendée sera conduite par la force publique devant le procureur de la République. Là, nouvelles options, après interrogatoire en présence éventuellement d'un avocat :

Le procureur, au résultat de l'appréciation de l'opportunité comme de la légalité des poursuites, peut « classer sans suite » l'enquête, et la personne en cause sera laissée en liberté (après vingt-quatre ou quarante-huit heures de garde à vue) ;

Il peut aussi ouvrir une information, et son sort dépendra alors du juge d'instruction ;

Il peut encore la laisser en liberté, et soit la faire poursuivre en « citation directe » à une date qui lui sera fixée ultérieurement, soit lui fixer immédiatement la date à laquelle elle devra comparaître, en la faisant éventuellement placer sous contrôle judiciaire par un magistrat du siège ;

Il peut enfin placer l'inculpé sous mandat de dépôt et le faire comparaître à l'audience du tribunal correctionnel le jour même ou au plus tard le lendemain.

Nous voici à l'audience des flagrants délits. Le cheminement n'a pas été simple, et beaucoup d'options ouvertes et aussitôt refermées ont été entrevues. Est-on sûr que ceux du Tout-Paris ou du demi-monde soient traités exactement, à ces différents stades, comme ceux du tiers-monde ou du quart-monde ?

Le tribunal est saisi et va devoir statuer. Certains, depuis longtemps, ont été préoccupés par cette procédure, qui a d'ailleurs été récemment aménagée par voie législative. Des avocats, il faut le dire, ont avec conscience apporté leur aide bénévole aux prévenus.

Mais on doit à la vérité de reconnaître, que cela plaise ou non, que le coup d'arrêt a été donné par le livre de Christian Hennion, *Chronique des flagrants délits (1)*, qui a rendu compte de quatre-vingts audiences d'une chambre correctionnelle, en exposant, dans leur sécheresse, les faits reprochés à cent cinquante des personnes poursuivies. En lisant son livre, on a mal pour la justice...

Puis il y a eu, en décembre 1976, après une motion votée par le Syndicat de la magistrature demandant la suppression de cette procédure, une délibération du conseil de l'ordre des avocats de Paris, émus par l'augmentation du nombre des affaires ainsi jugées et par l'importance des sanctions prononcées, se déclarant hostile aux modalités actuelles de fonctionnement du tribunal des flagrants délits, « la juridiction pénale en arrivant à oublier sa fonction de justice au profit de sa fonction de répression » ; enfin, pour couronner le tout — et de quelle manière puisqu'elle était baptisée « opération coup de gueule » (2) — « une audience de contestation », suivie d'une sorte de « protocole d'accord » mis au point entre avocats et magistrats : s'il paraphrase surtout la loi, en insistant heureusement sur les droits de la défense, il ne changera guère la pratique actuelle, dans laquelle on risque sous peu de « retomber ».

Ce « protocole » indique pourtant que le parquet, sans doute mieux informé après ces prises de position publiques, « s'efforcera de ne pas traiter par cette procédure les affaires les plus graves ».

On en revient ainsi à une notion plus exacte de la réalité : la procédure de flagrant délit peut présenter de réels dangers, dès lors qu'elle n'est pas utilisée à bon escient, et depuis quelques mois on se félicitait des peines sévères prononcées selon cette méthode. On avait oublié que la plupart des dispositions introduites dans les codes répressifs depuis 1945 tendent à ce que les mesures prises soient individualisées, de façon que, tout en tenant compte de la gravité des faits, elles s'accordent à la personnalité de l'auteur du délit et à sa situation particulière, tant sociale que familiale.

Mais comment connaître cette situation au vu d'un dossier hâtivement établi, sans enquête de personnalité ni, à plus forte raison, d'examen médico-psychologique, les débats, par ailleurs, ne permettant pas d'apporter au tribunal les renseignements indispensables pour juger ce qui peut convenir à l'amendement et au reclassement social du prévenu, ce qui constitue pourtant l'objet officiellement assigné à la peine. Et je sais pourtant des magistrats du tribunal ou de la cour d'appel qui se sont souvent ingéniés à rechercher la moins mauvaise solution possible...

En revanche, si la peine prononcée est légère ou assortie d'une mesure de sursis, le « flagrant délit » peut présenter certains avantages, en ce sens que l'affaire se trouve terminée sans délai, le prévenu étant alors très rapidement fixé sur son sort. Si, comme l'a dit un avocat : « Ce n'est pas la loi qui est en cause, mais la pratique qui en est faite », la procédure de flagrant délit peut être utilisée, à condition de l'être avec discernement, avec humanité et en prévenant exactement le justiciable de l'étendue de ses droits.

Deux réformes

Je suggérerais toutefois deux conditions à ajouter aux dispositions actuelles :

a) J'exclurais de cette procédure les délinquants primaires. Sans doute, comme l'a dit un jour le général de Gaulle au cours d'une conversation privée : « Quand on est pris de justice, on est facilement, dans notre pays, repris de justice. » Je pense cependant que ceux qui n'ont jamais été condamnés doivent être dispensés de cette forme d'audience qui demeurera tout de même « expéditive » ;

b) Je limiterais les condamnations pouvant être prononcées à l'audience des flagrants délits à la peine maximum de deux mois d'emprisonnement. Si le tribunal, qui pourrait bien sûr infliger une peine inférieure, voulait prononcer une condamnation plus élevée, il ne pourrait alors que « renvoyer » le ministère public soit à ouvrir une information, soit à exercer des poursuite par la voie de la citation directe.

Demeurerait aussi à prendre une décision sur la question des honoraires des avocats commis d'office.

On le voit, ce ne sont pas quelques accommodements à la situation actuelle qui permettront de rendre en cette matière une « justice tolérable » ; et si certains trouvent que les deux conditions précitées sont excessives, je répondrais, d'une part, que la loi du 6 août 1975 qui a limité sous certaines conditions la détention provisoire à six mois, et qui s'inspire du même esprit, avait fait l'objet de vives critiques lorsque l'idée d'une telle limitation avait été émise et, d'autre part, que ce qui peut paraître laxisme aujourd'hui sera de toute manière demain évidence. Mais il faut, pour la période actuelle, avant qu'un jour cette procédure puisse disparaître définitivement de nos codes, une réforme législative ; en attendant celle-ci, qui peut tarder, rien n'interdit aux procureurs, précédant ainsi la loi, et il est souvent du rôle du magistrat de la préparer, de ne poursuivre en « flagrant délit » que les prévenus contre lesquels ils n'envisagent pas de requérir une peine supérieure à deux mois d'emprisonnement ferme.

Une procédure surannée

Est-ce uniquement parce que des affaires fort anciennes y sont jugées à l'audience à la cadence de celles des flagrants délits que je vais maintenant parler de la *Cour de cassation* ?

Lenteur, essoufflement, inadaptation, telles sont les caractéristiques majeures de cette institution qui — on se plaît à le répéter — a un prestige incomparable et que le monde nous envie.

La procédure suivie est surannée.

A la Cour de cassation, on n'en finit pas de vieillir, les magistrats comme les dossiers. Les textes même usés, parfois même remplacés, continuent à être cités, parce qu'on n'est pas toujours sûr que des textes plus récents les aient entièrement remplacés.

Il faut que l'on sache que, actuellement, en « matière ordinaire », une année entière au minimum s'écoule avant qu'un dossier terminé par une décision en dernier ressort d'une juridiction de première instance ou par un arrêt de cour d'appel parvienne entre les mains du conseiller à la Cour de cassation chargé de son examen (après signification, notification, dépôt par les avocats des mémoires en demande ou en défense, etc.), et encore ce délai a-t-il été notablement réduit en 1967. Ajouter à cela le temps nécessaire à l'examen du dossier, d'autres délais qui viennent se superposer, et vous comprendrez qu'on puisse, là encore, parler des lenteurs de la justice.

Il ne faut donc pas être surpris que les décisions rendues concernent des faits anciens et que l'intérêt du litige, pour les plaideurs, ait souvent diminué avec le temps.

Cet intérêt est souvent difficilement perceptible par les conseillers, eux-mêmes chargés de l'étude préalable du pourvoi. Accablés de travail, ils ont pris — nous prenons — avec le temps la couleur jaunie de nos dossiers...

Pas de bureau et, partant, pas de téléphone, pas de codes, pas de secrétaires, pliant sous le poids des dossiers qu'ils transportent, ils écrivent sans cesse, comme au temps de la plume d'oie.

Je dis aux autorités responsables qu'il n'est pas possible de laisser travailler ces magistrats dans les conditions qui sont les leurs, et que je n'hésite pas à qualifier d'« indécentes ».

Peut-il y avoir des conseillers heureux ? Une réponse négative ne serait après tout peut-être pas grave, dans la perspective de l'Etat et de ses institutions — je crois pourtant qu'il est indispensable que les magistrats se préoccupent davantage du cadre de vie et de l'ambiance de travail des fonctionnaires des services de justice, — cela ne serait pas grave si les « victimes » de ce que je viens de décrire n'étaient pas, d'abord, les justiciables, par les conséquences qui résultent d'un tel système : lenteur de la justice, cherté, inadaptation, et pis encore, trop souvent absence de compréhension et d'intérêt des plaideurs pour les décisions rendues, même si leur droit est reconnu ; mais la victime est aussi le service public de la justice, puisqu'il en découle que la Cour de cassation, gardienne des libertés, interprète de la loi et unificatrice de la jurisprudence, n'assure que très imparfaitement cette mission, pourtant traditionnelle et essentielle. Oui, cela ne serait pas grave si, en définitive, un tel système ne contribuait à l'incompréhension générale des citoyens pour la justice.

Dire que nos effectifs sont insuffisants et prévoir la création de trois nouveaux postes de conseillers ne changera rien à quoi que ce soit. Il est dérisoire de se réjouir d'une aussi faible « amélioration ». Penser que la création d'un « bureau d'expédition » — quel langage — changera à lui seul le système est une vue de l'esprit. Attendre les résultats de la mise en place d'un système informatique est un leurre.

Les solutions

Ce ne sont pas des « efforts limités » qui sont nécessaires, mais des réformes profondes, conduites avec une volonté d'ouverture, de concertation, de rajeunissement...

La *Cour de cassation doit s'aérer par l'apport d'éléments jeunes* : le nombre des conseillers référendaires, avec voix délibérative si l'on veut, doit être triplé ou quadruplé, leur carrière doit être « débloquée », leur affectation à la Cour de cassation limitée dans le temps, par exemple trois ans, avec possibilité de renouvellement. Ces conseillers référendaires rempliraient des fonctions analogues à celles des maîtres des requêtes au Conseil d'Etat. Ce serait leur rôle primordial.

Ensuite, dans chaque chambre, l'un de ces magistrats, assisté d'un secrétaire-greffier et d'une dactylographe, en liaison avec le greffier de chambre, aurait la charge de l'administration.

D'autres conseillers référendaires, enfin, pourraient remplir les fonctions d'avocats généraux soit à plein temps, soit à temps partiel... (comme les commissaires du gouvernement au Conseil d'Etat choisis parmi les maîtres des requêtes, et dont on sait la réputation). Une telle affectation donnerait aux avocats généraux à la Cour de cassation une aide féconde, et peut-être même permettrait-elle à certains magistrats du parquet de se voir affecter, sur leur demande, à des postes de conseillers.

La Cour de cassation doit aussi s'aérer par l'apport d'éléments extérieurs à la magistrature : récemment, un ancien président du tribunal de commerce de Paris a été nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

S'il avait pu siéger pendant quatre ans à la chambre commerciale, combien nous nous en serions réjouis. Il faut qu'à l'avenir de telles affectations soient possibles : que, demain, tel ancien membre d'un conseil de prud'hommes, tel syndicaliste et tel chef d'entreprise, tel ouvrier, tel cadre, tel journaliste, maire élu d'une grande ville (3), puisse être nommé à « titre extraordinaire » à la Cour de cassation pour une période de trois ou quatre ans. Qu'on ne dise pas qu'ils n'auront pas de formation juridique. Peu importe ! J'ai même envie de répondre qu'il est souhaitable qu'ils n'en aient pas. Car nous avons déjà des juristes. Mais ils nous donneront bien plus, puisqu'ils nous apporteront leur expérience de la vie. Ils nous apporteront la vie ! Quelle ouverture pour cette juridiction, quel souffle d'air, quel équilibre, quel enrichissement pour elle et quel enrichissement aussi pour ceux qui viendraient ainsi parmi nous et pour leur corps d'origine, lorsqu'ils le rejoindraient. Enfin, quelle garantie pour le justiciable qui accepterait peut-être plus facilement la décision rendue, même si elle ne lui a pas été totalement favorable, parce qu'elle pourrait ainsi lui paraître moins lointaine. Dans chacune des six chambres de la Cour de cassation pourraient être nommés trois conseillers en service extraordinaire.

Je ne parle que de la Cour de cassation, où un tel système me semble non seulement souhaitable, mais indispensable, pour l'avenir de cette juridiction. Mais il est évident que rien n'interdirait qu'il soit étendu au niveau des tribunaux de première instance et des cours d'appel, avec les adaptations nécessaires. En tout cas, de longues études là non plus ne sont pas nécessaires (4).

Dégager la Cour de cassation de l'asphyxie, l'ouvrir, l'aérer, c'est aussi rendre ses audiences moins tendues, plus vivantes. C'est la possibilité de ne plus juger au rythme des flagrants délits et de laisser à chacun le temps de prendre la parole aussi longuement qu'il le souhaite, et même l'inciter à le faire, de motiver plus complètement les décisions pour qu'elles soient compréhensibles aussi bien aux juristes qu'à ceux qui ne le sont pas, de permettre aussi à ceux qui ont un avis divergent de l'exprimer à la fin de la décision, peut-être même en l'explicitant brièvement. Le secret du délibéré — qui joue pleinement et doit à mon sens continuer à s'appliquer devant les juridictions du fait — peut sans inconvénients être aboli devant la Cour de cassation pour la raison essentielle suivante : *cette juridiction statue non en fait, mais en droit*, et il pourrait être bon pour la partie qui n'a pas obtenu satisfaction de savoir que sa thèse n'a pas été considérée comme étant fausse à 100 %, comme elle en a actuellement l'impression, souvent à tort, mais que quelques voix se sont élevées pour la défendre. Il y aurait là, me semble-t-il, un aspect qui donnerait une plus grande crédibilité à la justice, le justiciable pouvant mieux comprendre la loi de la majorité que celle de l'unanimité, et éviterait à un magistrat, littéralement heurté par une décision à laquelle il a participé, d'avoir à l'assumer comme s'il en avait été l'inspirateur.

Je pense que les mesures ci-dessus préconisées sont fondamentales et permettront seules à la Cour de cassation de se maintenir dans les années à venir à la « la place considérable qu'elle tient dans l'organisation de l'Etat ».

Prochain article :

L'INDÉPENDANCE DES MAGISTRATS

(1) Paru dans la collection « Témoigner », Stock.

(2) *Le Monde* du 11 décembre 1976.

(3) Il ne s'agit ici que d'exemples, non limitatifs.

(4) Certaines juridictions connaissent déjà le système de l'échevinage.

D'UNE REGION A L'AUTRE

Questions...

Pas de gangrène dans les villes nouvelles

...Réponses

Dans l'entretien qu'on lira ci-dessous, M. Jean-Eude Roullier, secrétaire général du groupe central des villes nouvelles, analyse les causes et les conséquences de la déconfiture d'une société, la Compagnie générale du bâtiment (C.G.B.), participant à la construction d'équipements publics dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Celle-ci comptera à terme deux cent mille habitants au lieu de quatre-vingt-deux mille aujourd'hui.

« Comment expliquez-vous le scandale financier constaté à Saint-Quentin-en-Yvelines ?

— Lorsqu'on emploie le mot scandale, il faut savoir de quoi l'on parle. De quoi s'agit-il ? De la défaillance, accompagnée d'un détournement évalué à 4,5 millions de francs, de l'entreprise C.G.B., choisie comme mandataire par diverses entreprises de bâtiment, principalement pour la réalisation de groupes scolaires. Cela a placé ces entreprises en situation difficile. A cette occasion, certains ont voulu mettre en cause, de manière abusive, l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle.

» Le conseil d'administration de l'établissement public, délibérant le 14 janvier, a « confirmé qu'à sa connaissance les appels d'offres et les marchés ont été passés de façon régulière en application du code des marchés publics, qu'ils ont été approuvés par le Syndicat communautaire et l'autorité de tutelle, et que l'établissement public n'a commis aucune irrégularité ». Il a de surcroît décidé de se porter partie civile.

» Il faut préciser que tous les marchés ont été passés après appel d'offres public et confiés par la commission des marchés au groupement le moins-disant. Les situations de travaux ont été établies et réglées dans le cadre des procédures et contrôles habituels.

— D'autres villes nouvelles pourraient-elles connaître de semblables déboires ?

— Ni plus, ni moins que n'importe quelle collectivité locale. Il n'y a, dans cette affaire, rien de spécifique aux villes nouvelles ou à leur statut particulier. Les règles et procédures qui s'appliquent à la passation et au règlement des marchés en cause sont celles des collectivités locales. Aucune procédure ne peut mettre totalement à l'abri du risque de défaillance d'une entreprise.

— Le développement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines souffrira-t-il de cette affaire ?

— Absolument pas. Dans l'immédiat les difficultés, parfois sérieuses, d'un certain nombre de petites et moyennes entreprises sont examinées avec une diligence exceptionnelle par toutes les instances compétentes.

» Mais le développement de la ville nouvelle, très soutenu, n'en sera pas affecté. Plus de quinze mille logements ont déjà été construits. Saint-Quentin-en-Yvelines est dans le peloton de tête en ce qui concerne les emplois, les espaces verts et les loisirs. Après la réalisation exemplaire du centre des Sept-Mares à Elancourt, le centre urbain principal est en chantier autour de la nouvelle gare de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les perspectives pour 1977 et 1978 sont très encourageantes. »

Alsace

Le nord et le sud se disputent la présidence du conseil régional

De notre correspondant

Strasbourg. — A la veille de l'élection du président du conseil régional d'Alsace, l'incertitude pèse toujours sur les candidatures. Mis à part le député (non inscrit) de Saverne, M. Adrien Zeller, qui a fait savoir qu'il serait candidat à un poste de vice-président, aucune autre candidature ne s'est fait connaître pour la présidence. Certes, des tractations sont en cours mais les paramètres — et celui des élections municipales toutes proches n'est pas le moindre — sont encore trop nombreux pour qu'une décision puisse intervenir avant la réunion des groupes politiques, prévue lundi matin 24 janvier à la préfecture de Strasbourg, avant la séance du conseil régional.

Il est toutefois exclu que l'on assiste à un affrontement entre les différents groupes qui composent la majorité comme cela s'est produit récemment au conseil régional de Lorraine. La désignation du candidat devrait donner certaineemnt lieu à une décision unanime qui permettra de dépasser les oppositions politiques et géographiques qui ont longtemps divisé le conseil régional alsacien. Cette candidature devra également combler le fossé géographique séparant les élus haut-rhinois, à large majorité réformatrice, des bas-Rhinois, où règne le R.P.R. Aussi n'est-il pas exclu que M. André Bord, président (R.P.R.) du conseil régional depuis sa création, cède la place à une personnalité haut-rhinoise. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, qui cumule de nombreuses charges, avait déjà annoncé, à plusieurs reprises, vouloir « s'engager dans la voie de l'alternance », à condition, toutefois, que les élus haut-rhinois donnent des assurances quant à la création d'un organisme régional d'étude qui succéderait à l'association de développement industriel de la région Alsace (ADIRA), dont la crise n'a toujours pas cent le nom du sénateur et maire trouvé de solution. Plusieurs avancent le nom du sénateur et maire C.D.S. de Thann, M. Pierre Schiélé.

J.-C. PHILIPP.

Franche-Comté

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU TERRITOIRE DE BELFORT REPOUSSE L'AVANT-PROJET DU CANAL RHIN-RHONE

Le conseil général du territoire de Belfort s'est prononcé contre l'avant-projet de mise à grand gabarit du canal du Rhône-Rhin par 8 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions.

Les conseillers généraux soulignent notamment, dans leurs résolutions, qu'« *aucune garantie n'est donnée qu'il ne sera demandé aucune participation financière aux collectivités locales* » et que « *le dossier d'impact sur l'environnement qui leur a été présenté est caractérisé par une absence d'objectivité* ».

D'autre part, le conseil général note que « *la consultation ne porte pas sur l'ensemble du projet alors que la collectivité départementale est principalement intéressée par ses conséquences économiques et sociales* ». Enfin, les conseillers rappellent que des avis négatifs ont été donnés par plusieurs organismes socio-professionnels.

Ile-de-France

UNE « CARTE CITRON » POUR LES AUTOMOBILISTES ?

Une « carte orange » ou plutôt une « carte citron » pour les automobilistes de la région parisienne ? L'idée est lancée par les techniciens des transports qui cherchent une solution aux difficultés de fonctionnement des transports collectifs en faisant appel à de nouvelles ressources financières. Il est vain actuellement d'espérer réduire de façon spectaculaire le déficit des entreprises de transport sans porter atteinte à la qualité du service.

Resterait une solution : trouver d'autres ressources financières. La voiture particulière, mode de transport concurrent des transports en commun, qui entrave le bon fonctionnement des autobus, est la première visée dans cette recherche. « *Pourquoi les automobilistes ne paieraient-ils pas pour pouvoir rouler en région parisienne 50 francs par mois, soit le prix d'une carte orange ?* », demandent les techniciens des transports. Il y a, en Ile-de-France, trois millions de véhicules, une telle mesure rapporterait plus de 1 milliard de francs qui, versé dans les caisses de la région parisienne, permettrait à celle-ci de prendre la responsabilité d'une politique des transports.

Faits et projets

PROVENCE-COTE-D'AZUR

● *Pas de train avant le 21 mai sur la ligne Nice-Vintimille.* — Après l'éboulement qui le 5 janvier a coupé la voie ferrée et la route du bord de mer (basse corniche), près d'Eze, à une quinzaine de kilomètres de Nice, la direction régionale de la S.N.C.F. a donné les précisions suivantes :

« *En attendant la remise en état de la ligne à cet endroit, qui n'interviendra pas avant le 21 mai prochain, le transport des voyageurs entre Nice et Vintimille sera assuré par un ensemble de navettes ferroviaires et routières. Un service par autorail desservira dans les horaires actuels, d'une part, la section Nice-Monaco et, d'autre part, la ligne Monaco-Vintimille. La seule localité qu'il ne sera pas possible de desservir par rail sera Cap-d'Ail, à cause de la situation géographique.* »

Les automobilistes sont, quant à eux, détournés sur les deux routes de corniche qui n'ont pas été touchées par l'éboulement.

BASSE-NORMANDIE

● *« Grogne majoritaire » au conseil général du Calvados.* — Le conseil général du Calvados, où la majorité présidentielle est largement majoritaire, a voté, vendredi 21 janvier, un budget primitif de 577 millions de francs, soit une augmentation de 15,4 % sur celui de l'an passé. Mais il ne l'a fait qu'avec beaucoup de réticence, puisque, sur trente et un votants, seuls huit conseillers l'ont approuvé, quatre votant contre (les élus de gauche présents), le dix-neuf autres s'abstenant. Les représentants du Calvados ont voulu ainsi manifester leur désapprobation devant la faible participation de l'Etat aux dépenses d'action sociale dans le département. — *(Corresp.)*

ÉQUIPEMENT

TOURISME

Les travailleurs de l'automobile partiront en congé du 8 au 30 juillet

Présentant ses vœux de nouvelle année à la presse, M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie, a indiqué que les départs en vacances des travailleurs de l'automobile s'échelonneront cette année du 8 au 30 juillet. Ainsi en a décidé la Chambre syndicale des constructeurs automobiles.

M. Ansquer a donné les précisions suivantes : « *Cette mesure concerne environ deux millions de personnes. Il s'agit d'une première étape importante pour éviter la concentration des départs au début d'août. Les problèmes soulevés par cette décision ont été étudiés ; en particulier la location de meublés. La décision des constructeurs conduit à généraliser les locations à la semaine. C'est déjà le cas des gîtes ruraux. Dans le même temps, le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports étudie avec les divers organismes concernés, les modalités d'adaptation des centres de vacances à cette nouvelle situation. J'interviens enfin auprs des chefs d'entreprise pour que maris et femmes puissent prendre leur congé aux mêmes dates.* »

D'autre part, le groupe de travail chargé de faire, avant le 1er juin, des propositions pour accentuer l'orientation sociale de la politique du tourisme créée par le président de la République, et présidée par M. Jacques Blanc, député (R.I.) de la Lozère, sera composé comme suit : MM. Jean Barraud, journaliste, M. Pierre Boisard, président de la Caisse nationale d'allocations familiales, Mme Solange Bodon-Larchus, maire de Guétary, M. Roger Godino, directeur de sociétés, M. Pierre Lainé, expert scientifique du tourisme, M. André Le Pape, sous-directeur à la Caisse des dépôts et consignations, M. Daniel Maquart, chargé de mission à la DATAR, M. Pierre Orain, conseiller général du Morbihan, M. André Ramoff, directeur de l'Action sociale au ministère de la santé, Mme Henriette Siffert, président du Relais départemental du tourisme rural du Bas-Rhin.

TRANSPORTS

LE CONSEIL D'ÉTAT CONFIRME L'UTILITÉ PUBLIQUE DE LA VOIE FERRÉE PARIS-LYON

Statuant au contentieux, le Conseil d'Etat a rejeté, vendredi 21 janvier, les recours formés par plusieurs associations contre le décret du 23 mars 1976 déclarant d'utilité publique les travaux de la nouvelle ligne Paris-Lyon pour les trains à grande vitesse.

Ce décret avait fait l'objet de plusieurs recours pour excès de pouvoir de la part des propriétaires riverains de la future voie ferrée, de vingt-deux communes, de l'Association de sauvegarde du pays d'Othe et de la Fédération nationale de défense contre l'expropriation.

La haute juridiction administrative estime dans son arrêt : « *Le projet répond à la nécessité d'adapter la relation ferroviaire entre Paris et Lyon aux exigences d'un accroissement de trafic propre à entraîner la saturation du réseau en service et tend, en outre, à réaliser un important gain de temps pour les usagers tant sur la relation proprement dite que sur celles qui doivent être desservies à partir de la ligne.* » « *Eu égard tant à l'importance de l'opération et qu'aux précautions prises, les inconvénients inhérents aux atteintes portées aux exploitations agricoles et aux forêts, aux possibilités de perturbation de l'hydrologie ainsi qu'aux diverses nuisances causées aux riverains ne peuvent être regardés comme excessifs par rapport à l'intérêt qu'elle présente.* »

UN MÉTRO FRANÇAIS POUR ABIDJAN ?

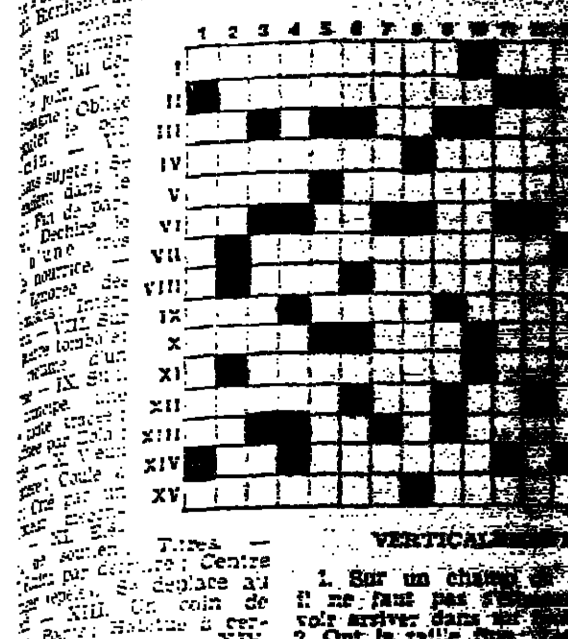
La Société française d'étude et de réalisation de transports urbains (SOFRETU), filiale de la R.A.T.P. a signé le 31 décembre 1976 avec les organismes de transports publics ivoiriens deux contrats d'étude. Il s'agit d'une part d'étudier la possibilité d'utiliser la ligne de chemin de fer Abidjan (Côte-d'Ivoire), Ouagadougou (Haute-Volta) pour les transports urbains, d'autre part de réorganiser entièrement le réseau d'autobus d'Abidjan.

La ligne de chemin de fer qui relie la Côte d'Ivoire à la Haute-Volta traverse la capitale ivoirienne du nord au sud. Cette ligne serait aménagée sur 16 km environ, les techniciens français sont chargés d'étudier et de comparer deux solutions d'équipement : aménager la ligne en voie ferrée de banlieue ou circuleraient des trains équipés de moteurs diesel ou bien créer un réseau de tramways. Le doublement de la voie actuelle s'imposera dans les deux cas.

QUALITÉ DE LA VIE

● CONTRE LE DEGAZAGE EN MER. — Les navires pris en flagrant délit de dégazage en mer seront désormais bloqués au port tant qu'ils n'auront pas payé l'amende qui leur est infligée, a déclaré M. Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie, qui a précisé que, grâce aux nouveaux matériels de détection par infrarouge, les fautifs ne pouvaient plus échapper à l'identification.

INFORMATION





LOTO

TIRAGE DU 19 JANVIER 1977

2 14 33 39 41 45

NUMERO COMPLEMENTAIRE 44

6 bons numéros	1 666 967,60 F
5 bons numéros + complémentaire	333 393,50 F
5 bons numéros	9 580,20 F
4 bons numéros	[illegible]
3 bons numéros	13,40 F

CAGNOTTE POUR LE TIRAGE SUIVANT : 2 076 984,70

PROCHAIN TIRAGE LE 26 JANVIER 1977

VALIDATION JUSQU'AU 25 JANVIER 1977 APRÈS-MIDI

INFORMATIONS PRATIQUES

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 667

HORIZONTALEMENT

I. La vie de sa fille ne tenait qu'à un fil ; Devait parler d'abondance à propos de ses filles ! — II. Se livrent à de coupables activités. — III. Bienheureux ; Pronom ; Lutte contre le noir. — IV. Arrive parfois en retard après le premier plat ; Nous lui devons le jour. — V. En Espagne ; Oblige à quitter le bon chemin. — VI. Brillants sujets ; Se confondent dans le cœur ; Fin de participe ; Déchire le sein d'une très vieille nourrice. — VII. Ignorée des extrémistes ; Interjection. — VIII. Sur une pierre tombale ; Est victime d'un spasme. — IX. Suit, en principe, une voie toute tracée ; Imaginée par Zola ; Rigide. — X. Vieux caractère ; Coule à flots ; Crié par un spectateur mécontent. — XI. Elément de soutien ; Titres. — XII. Finira par détruire ; Centre étranger (épelé). Se déplace au ralenti. — XIII. Un coin de France ; Points ; Habitué à certains débordements. — XIV. Epelé par Périclès enfant ; Sa voix était certainement plus douce que sa peau ; Annonce une interdiction. — XV. Agité à des fins apaisantes ; Sonnent quand elles trébuchent.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I										■					
II	■										■	■		■	
III			■		■	■			■	■					
IV								■							
V					■									■	■
VI			■	■			■	■			■	■			
VII		■											■		
VIII		■				■									
IX				■					■						
X					■	■				■					
XI		■								■					■
XII						■			■			■		■	
XIII			■	■			■		■						
XIV	■			■							■		■		
XV								■							

VERTICALEMENT

1. Sur un champ de courses, il ne faut pas s'étonner de le voir arriver dans un fauteuil. — 2. Ont la taille fine ; Lettres de noblesse ; Devra donc se produire. — 3. D'un auxiliaire ; Participe ; Arlequin pour pierrot ; Conjonction. — 4. Supportent bien la taquinerie ; Langue ; Eau douce. — 5. Symbole ; Nom de dieu ; Pelle. — 6. Préfixe ; Ce qui manque le plus à un sot ; N'entra pas dans la voie qu'on lui proposait. — 7. Cours d'eau ; Repoussés ; Abri d'écrevisses. — 8. Circule à l'étranger ; Filait comme un zèbre. — 9. Orientation ; Ce n'est quand même pas un crime ; Participe ; Apparu. — 10. Prenait facilement la mouche ; Bons serviteurs. — 11. Collection de perles ; Eau non courante. — 12. Préfixe ; Pour les enfants, elle est bien bonne ! ; Moyen d'y voir plus clair. — 13. Sont faites de rubans et de lacets ; Matière tinctoriale. — 14. Abréviation ; Où des Pyrénéens peuvent aller se promener sans marcher ; Lettres de félicitations ; Simple. — 15. Baptisa son ultime objectif ; Prennent une teinte uniforme la nuit venue ; Jadis invoqué.

Solution du problème n° 1 666

Horizontalement

I. Rose ; Blés. — II. Ennemie. — III. Osées. — IV. Oublie ; Va ! — V. MR ; Sem. — VI. Manchot. — VII. En ; Héros. — VIII. Eider ; Tu. — IX. Essences (cf. « orne » et « tremble »). — X. Ost ; Orle. — XI. Lieues.

Verticalement

1. Renommée ; On. — 2. On ; Uranies. — 3. Snob ; Ost. — 4. E.E. ; Lâches. — 5. Moi ; Hère. — 6 Bise ; Or ; Noé. — 7. Lee ; STO ; Cru. — 8. Eve ; Stèle. — 9. Sésame ; Usés.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22.01.77 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 23.1.77 DÉBUT DE MATINÉE

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le samedi 22 janvier à 0 heure et le dimanche 23 janvier à 24 heures :

Les basses pressions qui recouvrent une grande partie de l'Atlantique nord continueront de diriger sur l'Europe occidentale un courant perturbé, de secteur ouest.

Dimanche 23 janvier, le temps restera relativement doux sur l'ensemble du pays, mais le ciel sera souvent très nuageux, et des pluies ou des averses auront lieu dans la plupart des régions. Il y aura cependant quelques éclaircies, en particulier sur les régions situées au nord de la Loire, mais les précipitations seront fréquentes sur le Sud-Ouest et le Massif Central, ainsi que sur le Midi méditerranéen, où souffleront des vents assez forts de secteur sud-est. On observera également de fortes rafales, de secteur ouest, sur les côtes de l'Atlantique. En montagne, il neigera à partir de 1 500 à 1 700 mètres.

Samedi 22 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 007,2 millibars, soit 755,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22) : Ajaccio, 16 et 5 degrés ; Biarritz, 12 et 7 ; Bordeaux, 10 et 6 ; Brest, 10 et 7 ; Caen, 11 et 6 ; Cherbourg, 10 et 7 ; Clermont-Ferrand, 12 et 6 ; Dijon, 7 et 5 ; Grenoble, 7 et 3 ; Lille, 10 et 5 ; Lyon, 11 et 4 ; Marseille, 14 et 10 ; Nancy, 11 et 5 ; Nantes, 12 et 6 ; Nice, 13 et 8 ; Paris - Le Bourget, 11 et 6 ; Pau, 10 et 4 ; Perpignan, 14 et 10 ; Rennes, 11 et 6 ; Strasbourg, 9 et 1 ; Tours, 10 et 6 ; Toulouse, 13 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 11 degrés ; Amsterdam, 8 et 5 ; Athènes, 11 et 5 ; Berlin, —1 et —6 ; Bonn, 8 et 4 ; Bruxelles, 9 et 6 ; îles Canaries, 21 et 16 ; Copenhague, 0 et —2 ; Genève, 3 et 0 ; Lisbonne, 13 et 8 ; Londres, 10 et 5 ; Madrid, 11 et 5 ; Moscou, —13 et —19 ; New-York, —3 et —5 ; Palma-de-Majorque, 17 et 4 ; Rome, 13 et 7 ; Stockholm, —4 et —6 ; Téhéran, 2 et —6.

LOTO

TIRAGE DU 19 JANVIER 1977 — n° 3

2 — 14 — 33 — 39 — 41 — 45

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 44

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 bons numéros	1 666 967,60 F
5 bons numéros + numéro complémentaire	333 393,50 F
5 bons numéros	9 580,20 F
4 bons numéros	176,80 F
3 bons numéros	13,40 F

CAGNOTTE POUR LE TIRAGE SUIVANT : 2 076 984,70

PROCHAIN TIRAGE LE 26 JANVIER 1977

VALIDATION JUSQU'AU 25 JANVIER 1977 APRES-MIDI

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA LOTERIE NATIONALE

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 21 janvier 1977 :

DES LOIS

● Organique n° 77-50 du 20 janvier 1977 modifiant l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

● Autorisant le gouvernement à modifier par ordonnances les circonscriptions pour l'élection des membres de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas.

DES DECRETS

● Modifiant le décret n° 58-1277 du 22 décembre 1958 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

● Portant publication de l'accord sur le statut juridique des lycées franco-allemands complémentaire à la convention du 10 février 1972 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

Sont publiés au *Journal officiel* du 22 janvier 1977 :

DES LISTES

● D'admission aux écoles du service de santé des armées en 1976 (additif).

● D'admission à l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées.

Colloques

● *Des changements de date* étant intervenus dans les sessions du Centre Thomas More prévues pour cette année, les intéressés sont priés de se renseigner à l'adresse suivante : Centre Thomas More, La Tourette, B.P. 110, 69210 L'Arbresle. Tél. : 16-74-01-01-03.



ARTS ET SPECTACLES

Cinéma

« TODO MODO », d'Elio Petri

(Suite de la première page.)

De luxueuses catacombes, un troupeau docile et ses bergers : tel est le décor, tels sont les personnages. Ce qui va suivre semble être l'œuvre du démon. Un jour, pendant la récitation du rosaire (étonnante mise en scène de Petri), un coup de feu est tiré. Un des participants s'écroule. Mort. Une enquête est ouverte. Mais le policier, qui est chargé de la mener se trouve vite dépassé par les événements. Car les meurtres succèdent aux meurtres. Sous les lits, dans les placards, au fond des sacristies, partout on bute sur des cadavres. Au terme de l'hécatombe, ne reste en vie que le cagot venimeux, qui (apparemment sur sa demande) est lui-même abattu par son chauffeur.

Comme dans *Cadavres exquis* (film également adapté d'un roman de Sciascia), le suspense policier qui sert de trame à la parabole politique glisse vers le fantastique. Logiquement, l'auteur des assassinats ne peut être que « M ». Mais à qui obéit-il ? Aux instances supérieures du parti, à la C.I.A., à des provocateurs fascistes, ou au bon Dieu lui-même, lassé par l'incompétence et la corruption de ses ouailles ? Peu importe. Comme le dit fort bien Petri : une explication en vaut une autre. Cette série de meurtres perpétrés à huis clos et qu'on dirait « programmés » par un ordinateur infernal annonce, en tout cas, une punition exemplaire, un « lessivage » apocalyptique.

***

Parlant de *Todo Modo*, Leonardo Sciascia écrit : « *Le procès que Pasolini voulait faire à la démocratie chrétienne, c'est Petri qui le fait aujourd'hui.* » « Procès » est un mot faible. « Réquisitoire », « dénonciation implacable », conviendrait mieux. Petri attaque sur tous les fronts. Son premier objectif est naturellement la collusion de l'Eglise et du parti, symbolisée par l'attrait quasi sexuel qui lie « M » à don Gaetano (« M », en qui les Italiens ont reconnu, sous les traits de Gian Maria Volonte, le président Aldo Moro, étant paradoxalement décrit comme un prêtre refoulé, et don Gaetano comme un « leader » du pouvoir temporel). Mais Petri n'est pas plus tendre avec le reste du troupeau : l'hypocrisie, la suffisance, la médiocrité de ces pontifes de la politique qui, entre deux patenôtres, complotent et se suspectent les uns les autres, sont stigmatisées dans des scènes parfois proches de la pure bouffonnerie. A quoi, pour faire bonne mesure, le réalisateur ajoute l'hystérie collective que provoque dans ce panier de crabes le « happening » ascétique auquel les congressistes sont soumis.

Ainsi, tout au long du récit, l'irrationnel et le grotesque sont-ils intimement mêlés. « *Exactement comme dans l'Italie d'aujourd'hui* », commente Petri. Cette double dimension apporte au film une densité, une vigueur exceptionnelles. Nous sommes très loin de la simple satire. C'est à une véritable mise à mort que nous assistons, à une exécution où tous les coups sont permis, et dont la férocité rappelle les imprécations d'un Léon Bloy.

Le mérite de Petri, pamphlétaire et militant, est de ne jamais oublier qu'il est cinéaste. Ce film de combat est un « vrai » film, parfaitement maîtrisé, remarquablement mis en scène, joué à la perfection. Cette descente aux enfers fascine autant qu'elle divertit. Décidément, dans le domaine du cinéma politique, les Italiens n'ont pas fini de nous étonner.

JEAN DE BARONCELLI.

★ U.G.C. Biarritz, Vendôme, Studio des Ursulines, Bonaparte (v.o.).

« Cocorico ! Monsieur Poulet » de Jean Rouch

Il y a aujourd'hui, sur le marché du cinéma à Paris, des films infiniment plus « sérieux » et certainement plus « professionnels » que ce dernier-né africain de l'imagination collective de Jean Rouch et de ses deux amis de brousse et de bistrot, l'infirmier et conteur de radio Damouré Zika, le marchand ambulant Lam Ibrahima Dia. Un 22 mars 1973 ils ont fondé le collectif Dalarou (Damouré, Lam, Rouch). Ils ont fabulé ensemble comme des petits fous, plusieurs semaines durant, au gré des saisons, avec la complicité de « deux chevaux » qui les transportaient régulièrement de Niamey, capitale du Niger, leur base, à une cinquantaine de kilomètres à la ronde, le long du majestueux Niger.

Il se passe tout et rien dans cette aventure à trois, en fait à quatre et même cinq (un quatrième larron, ou mousquetaire, Tallou Mouzourane, l'auteur de la chansonnette, plus un cinquième copain preneur de son). Le trafic innocent, de simple subsistance, de Lam, consiste, au moins à travers le film, à aller dans un village chercher des poulets qu'il revendra un peu plus loin. Comment vit-on, assure-t-on sa subsistance par de tels procédés, bien malin qui saurait l'expliquer. Le plaisir de la quête, de l'aventure, a depuis longtemps remplacé celui du profit accumulé. On pourrait en vouloir à l'imaginaire de Rouch qui, malgré le souci collectif, a évidemment mis le feu aux poudres, amorcé la fiction. L'art de l'auteur de *Moi, un Noir* et de *la Pyramide humaine*, et aucun autre film ne l'a à ce point révélé, a toujours consisté, à partir d'un donné bien réel, social, économique, voire politique si on regarde de plus près, à lâcher la bride sur le cou les fantasmes nés de l'inconscient d'un groupe.

Le diable n'est pas absent de cette farce bien tempérée, sous les traits d'une jolie diablesse, Claudine, un temps hôtesse de l'air à la compagnie U.T.A., qui poursuit hippopotames et éléphants, émet de sourds grognements, sacrifie, comme si elle faisait cuire deux œufs sur le plat, au rite de l'égorgement, ou plutôt de la décapitation du poulet. Jean Rouch apporte deux choses absolument originales au cinéma africain, si on veut bien aujourd'hui prendre un peu de recul, ne plus confondre cinéma et révolution, amour de l'Afrique et vulgaire paternalisme : l'identification à une culture, à une manière inimitable de vivre, de respirer, de se raconter inlassablement des histoires.

L'aventure de Jean Rouch au cinéma et en Afrique, dans le cinéma africain, demandera un jour à être, cette fois sérieusement, remise en perspective. Rouch tient la caméra, une caméra 16 millimètres (pas la même, bien sûr, on ignorait alors presque tout du son synchrone !), avec laquelle, dès 1941, sauf erreur, simple ingénieur civil des ponts et chaussées, il est entré en cinéma. Une caméra dont il s'amuse « sans bon sens », avec laquelle parfois il joue à composer des plans à la John Ford ou à la King Vidor.

Quant à l'Afrique, Jean Rouch a reçu au berceau un coup de baguette magique sur l'occiput, il a cru renaître, et renaît tous les jours, au contact de ce continent d'adoption qu'il a exalté aussi inconditionnellement que, à des milliers de kilomètres bien plus à l'ouest, Pierre Perrault et son Québec.

Un nouveau cinéma est né, répétons-le sans rougir, avec notre collègue des *Cahiers du cinéma*, Jean-Pierre Oudart : « *Plus rien à voir donc avec le sérieux, la monumentalité du documentaire, où le cinéaste feint de laisser parler les choses et les gens d'eux-mêmes, mais, en réalité, les asservit à la voix de la science, au discours du commentaire off. Mais pas grand-chose non plus avec le cinéma de fiction « classique », autre monument, vieille machine romanesque pour industrie lourde.* »

LOUIS MARCORELLES.

★ Saint-Séverin, Trois-Haussmann, Olympic-Entrepôt.





ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

« LE BAIN DE VAPEUR » de Roland Dubillard

Le réveil prochain des volcans d'Auvergne préoccupe nos ministères, l'agriculture, l'intérieur, qui n'en soufflent mot pour ne pas faire naître l'inquiétude.

Roland Dubillard, Auvergnat depuis sept générations, préfère croire que les tremblements un peu forts qui dérangent les bœufs sur les plateaux à part ça monotones du Cézallier sont dus à des courses clandestines de formule A organisées par l'Automobile club du Centre sur des circuits souterrains.

Il a sans doute raison, et les pâtres du Sancy n'ont pas été sans remarquer depuis quatre ou cinq ans que les milliers de sources ferrugineuses qui sourdent de l'herbe rare ont pris un goût de super.

Ces sources chaudes ont, dans chaque région du globe, un nom. A Spa, elles s'appellent des « pohons ». En Auvergne, la vapeur qu'elles dégagent formant un petit champignon blanc plus sphérique et pommelé que le champignon atomique, on les nomme « le trou du chou-fleur ».

Transportée à Paris, dont les originaires ont la bouche en cul-de poule, l'appellation locale devient « le trou du souffleur », — ce pourquoi Roland Dubillard a jugé naturel de porter à la scène cette aventure volcanique.

Les spectateurs ont appris, à la longue, que Roland Dubillard est un auteur dramatique très doué et très drôle.

Mais Roland Dubillard n'aime pas l'accoutumance : il s'est donc appliqué cette fois à écrire une pièce pâlichonne comme pas deux, et d'une rare tristesse.

Le public ne s'en aperçoit pas tout de suite, et par laisser-aller il rit lorsqu'un groom qui se fait appeler Guevara, « comme le peintre », refuse de conduire l'ascenseur au sous-sol, dans la cheminée d'on ne sait quel volcan où la cabine risque d'être percutée par un affolé bolide, Bugatti ou autre.

Ces rires de bonne volonté cessent dès que les spectateurs ont découvert que chaque réplique sans exception s'éteint comme la flamme d'une bougie sous cloche, qui meurt dans le vide.

Le seul quidam ici présent qui s'amuse derrière sa fausse barbe, c'est Roland Dubillard. Il assiste en toute quiétude à sa meilleure plaisanterie. Il a écrit une pièce injouable, et il a trouvé des poires pour l'inscrire au programme, la financer, l'interpréter.

Elle est bien bonne. Déguisé en dramaturge auvergnat du dimanche, assis bien modeste dans le fond de la classe, loin du trou du chou-fleur, Roland Dubillard rit.

MICHEL COURNOT.

★ Atelier, 21 h.

« JÉSUS II », de Joseph Delteil

Jésus II dit à Adam : « *Ils ont massacré cinquante millions d'hommes, torturé, flambusqué, castricaillé, décervelassé, squeletté, gargamellé, églinglanté, ennuqué.* » Et Adam, le vieil Adam, lui répondit : « *Nada, super-nada.* » Sans autre forme d'encouragement.

Or, évadé de l'asile de fous de Limoux pour aller « *réveiller les hommes* », Jésus II était parti en croisade. Sur sa route il recrute des apôtres, un bûcheron, un barbier, un tuilier, un muletier, un passeur, mais ils le lâchent pour les sirènes d'un bordel. La solution qu'il trouve à ce moment-là pour la justice sur terre, c'est le pape, et c'est fichu. Tel est cet évangile selon Joseph Delteil. Il en a fait un roman paru en 1947, où il dénonçait le péché : Hiroshima. Puis Christian Liger l'a adapté pour Jacques Echantillon, qui l'a créé en 1975. C'était pour commencer sa première tournée d'hiver dans le Midi, quand il a pris la responsabilité du Centre dramatique national du Languedoc - Roussillon, que l'on voulait supprimer et pour lequel il a voulu se battre. Il vient présenter la pièce au Théâtre de Paris, en alternance avec *Splendeur et mort de Joaquin Murieta*, de Pablo Neruda, car, dit-il, « *il faut décentraliser un peu sur Paris* ».

Joseph Delteil a pris le maquis dans les années 30, choisissant de déserter les salons littéraires parisiens où on l'aimait tant, car il scandalisait. De sa retraite il a envoyé plusieurs professions de foi, dont sa *Delteillerie* ; on l'a vu il y a six ans à la télévision, grâce à Jean-Marie Drot — mais ce *Jésus II* porté à la scène arrive à temps, car peu de gens savent encore que Joseph Delteil est un écrivain. Ce n'est pas que la découverte soit pleinement satisfaisante. Hissé sur le plateau, ce *Jésus II*, dont on a voulu respecter le texte original, est un peu lui-même « *castricaillé, décrevelassé* », et Delteil en devient parfois un Rabelais du pauvre. Une trouvaille cependant justifie l'adaptation : c'est un Jésus-Delteil, ombre de l'autre mi-créateur, mi-conteur, qui conduit la fable.

L'humanisme de Joseph Delteil, cet appel à la « mobilisation des esprits », avec la mission salvatrice d'un fou sympathique, ont une naïveté dont on peut se lasser, de même que l'on rit peu d'une truculence qui a dû choquer et secouer, mais qui n'a plus cet effet. Il faut garder son enthousiasme, malgré *tout*, pour celui que dégage le travail des comédiens, pour Jean-Claude Drouot qui n'est pas un doux Jésus de bande dessinée, pour Daniel Jegou en pape timoré, pour France Darry en Marie-Madeleine de bastringue, avec ses chaussures rouges. Et si le décor est aussi morne qu'un terrain de jeux sans balançoire, demeurent les inventions de Jacques Echantillon, l'opéra, la prison, la ville, les éléments successifs qui marquent les étapes de la croisade — et la poésie du facteur qui livre le courrier de la misère humaine, accroché à des ballons multicolores.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Théâtre de Paris, 21 h.

En bref

Cinéma

« LE GANG »

Hold-up et pillages en tout genre : quatre ou cinq mauvais garçons profitent du désordre de l'immédiate après-guerre pour se remplir les poches. Leur chef a l'audace des inconscients. Il vit un grand amour avec une fille de bar (Nicole Calfan). Il se fera bêtement abattre en cambriolant une bijouterie.

On pense à Pierrot le Fou, au « gang » des tractions avant. Une chasse à l'homme dans une gare est très spectaculaire. La police se ridiculise en voulant encercler les gangsters. Mais beaucoup plus qu'à ces morceaux de bravoure, c'est aux « variations » qu'il brode sur ce sujet-prétexte que Jacques Deray attache de l'importance. La peinture anecdotique d'une époque. L'existence bourgeoise, presque douillette, que mène la petite bande. Le gentil populisme d'une partie de boules, d'un baptême campagnard. Et, naturellement, ce personnage de truand farfelu et hilare qu'incarne Alain Delon. La perruque de Harpo, le cigare de Groucho : en jouant les anti-samouraïs, Delon s'emploie ici avec une sympathique allégresse à « casser » sa légende.

Nous sommes hors du réalisme, loin de *Flic Story*, et même du pittoresque de *Borsalino*. Le public sera peut-être déconcerté par cette chronique en noir et rose qui, sur sa fin, vire au mélo. C'est pourtant la bonne humeur, la naïveté et la tendresse de ces voyous qui les rendent supportables. — J. B

★ Max Linder, Berlitz, Cluny-Palace, Ambassade, Bosquet, Montparnasse-Pathé, Gaumont-Sud, Gaumont-Gambetta, Wepler, Publicis - Saint - Germain, Publicis-Champs-Elysées, Paramount-Galaxie.

Concerts

LE RÊVE DE JOHN ALLDIS

Avec la réussite du concert donné au Théâtre de la Ville par le chœur John Alldis, on peut penser que se seront estompés les remous consécutifs à la première soirée de la série « Passage du vingtième siècle » (le Monde *du 15 janvier 1977). N'a-t-on pas appris avec un certain étonnement que deux des compositeurs honorés par l'Ensemble intercontemporain avaient demandé que France-Musique ne retransmette pas des interprétations qu'ils jugeaient trop insuffisantes? Est-ce l'effet du chœur* de Schoenberg Friede auf Erden *(Paix sur la Terre)? Toujours est-il qu'ils sont revenus sur leur décision. Ni Mab, ni Titania, ni Mélusine, une bonne fée veille, la fée IRCAM, un peu mystérieuse mais toujours prête à remplir son ministère : en tout cas, « si vous trouvez que tout cela n'a aucun sens, dites-vous simplement que c'était un rêve »...*

Le rêve de John Alldis, ce fut de découvrir qu'on pouvait remplir une salle le lundi en annonçant des auteurs contemporains, alors que la veille on aurait presque pu compter ceux qui étaient venus entendre Monteverdi, Schubert, Lassus et Purcell... Au lieu de les faire fuir comme de coutume, la musique moderne semble de nouveau attirer les mélomanes, on pense à la flambée des SMIP après mai 1968. Et puis, outre le succès de curiosité, Passage du vingtième siècle, n'est-ce pas le Domaine musical moins les risques ?

Ce qu'on peut difficilement évaluer, c'est la durée de cet enthousiasme plein de bonne volonté, car il faut bien reconnaître que les programmes consacrés exclusivement à la musique des soixante dernières années ne trouvent leur raison d'être que faute de mieux et à l'intention d'un auditoire spécialisé. D'autre part, comment douter un instant que ces œuvres a cappell n'auraient pas sonné d'une façon infiniment plus convaincante dans l'acoustique un peu réverbérée d'une église ? Sous les auspices d'un institut de recherche et coordination acoustique-musique, on pourait attendre autre chose que le choix d'un lieu pratique avant tout pour le public... Cela n'ôte rien de la beauté intrinsèque des chœurs de Webern (Entflieht auf leichten kähnen), *de Ligeti* (Lux aeterna) *ou de Schœnberg* (Psaumes op. 50 a et b : Friede auf Erden), *mais aurait certainement donné à* Cipriano *(1974) de Michael Finnissy ou au* Benedictus *de Roger Smalley, une aura mystique éloignant le jugement purement esthétique et aux deux* Madrigaux, *de Bussotti cet arrière-goût sacrilège qui accompagne toujours plus ou moins les beautés farouches. S'agissant de la pièce de David Bedford :* The golden wine is drunk, *c'est plus difficile à dire étant donné qu'elle fait partie de celles dont le souvenir s'évanouit en même temps que la dernière note...*

Les seize chanteurs de John Alldis, enfin dans des pages aussi difficiles, paraissent non seulement à l'abri des défaillances de rythme ou d'intonation, mais prendre un réel plaisir à en donner une interprétation digne de ce nom.

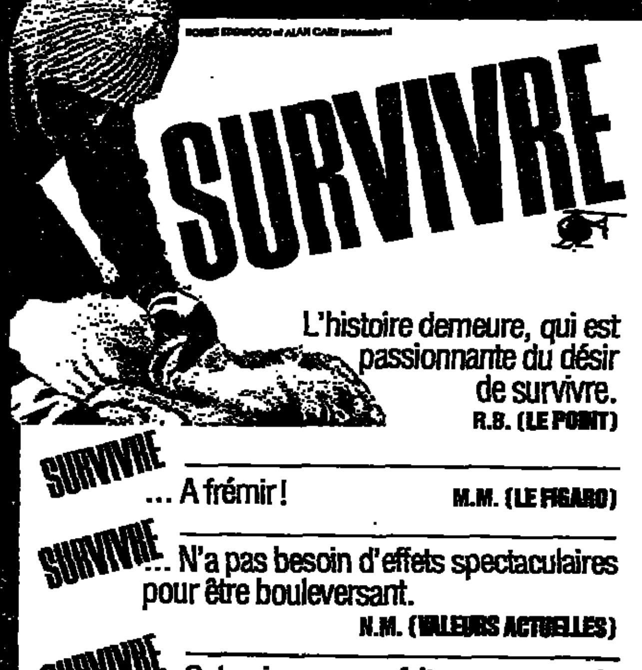
GÉRARD CONDÉ.

Petites nouvelles

■ **Archie Shepp, en quartette, fait samedi 22 janvier, à 22 heures, l'ouverture du nouveau cabaret Campagne-Première, 19, rue Campagne-Première (métro Raspail). Il y jouera chaque soir jusqu'au 26 janvier. Michel Portal lui succédera du 28 au 30 janvier. Sont attendus au même lieu en février : Nana Vasconcellos, Joachim Kühn, Max Roach.**

■ **Charles Trenet, Bruno Coquatrix, Roger Fernay et les Editions Paul Beuscher se sont partagé cette année les médailles d'or attribuées par la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique). Une médaille d'argent a récompensé les Editions Claude Pascal et Jean Robin. D'autre part, les grands prix musicaux ont été remis à Ivo Malec, Pierre Schaeffer, Alain Louvier, Hugues Dufourt, Pierre Gabaye, Régis Pasquier, Alain Moene et Tristan Murril.**









SPECTACLES

Samedi 22 - Dimanche 23 janvier

théâtres

les salles subventionnées

les salles municipales

les autres salles

Les théâtres de banlieue

Jazz, rock, folk et pop

Les concerts

SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 22 - Dimanche 23 janvier

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra : la Walkyrie (sam., 18 h.) ; Ch. Castelli, chant, J. Boyer, piano (Verdi, Respighi, Chausson...) (dim., 18 h. 30).
Comédie-Française : le Cid (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).
Chaillot, Grand Théâtre : A.A. Théâtre d'Arthur Adamov (sam., 20 h. 30). — Salle Gémier : Mère Courage et ses enfants (sam., 20 h. 15).
Odéon : Ton nom dans le feu des nuées, Elisabeth (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Petit Odéon : Paralchimie (sam. et dim., 18 h. 30).
Petit TEP : PAR. 34-41 (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Les salles municipales

Châtelet : Volga (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. et 20 h. 30) ; Concerts Colonne, dir. P. Dervaux, avec Y. Loriot, piano (Messiaen) (dim., 18 h. 30).
Nouveau Carré, I : Parole de femme (sam., 20 h.). — II : Emma Santos (sam., 20 h.) ; Cirque à l'ancienne (dim., 15 h. 30).
Théâtre de la Ville : Christoph Eschenbach (sam., 18 h. 30) ; les Brigands (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

Les autres salles

Antoine : les Parents terribles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Arts-Hébertot : l'Ecole des cocottes (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Atelier : le Bain de vapeur (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium : La jeune lune tient la vieille lune toute une nuit dans ses bras (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Centre culturel du XVII : les Amours de Jacques le Fataliste (sam., 21 h. ; dim., 17 h. et 21 h., dernière).
Comédie Caumartin : Boeing-Boeing (sam., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10 et 21 h. 10).
Comédie des Champs-Elysées : Chers Zoiseaux (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Coupe-Chou : l'Arménoche (sam., 20 h. 30).
Daunou : le Portrait de Dorian Gray (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Edouard-VII : Amphitryon 38 (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Eglise Saint-Sulpice : Célébration pour un dieu mort (sam. et dim., 20 h. 30).
Espace Cardin : Freaks Society (sam., 21 h.).
Galerie Nane Stern : Création de mimes et pantomimes (sam., 19 h. 30).
Gaîté-Montparnasse : les Amoureux (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30) ; le Mime Janusz (sam., 22 h. 30).
Gymnase-Marie-Bell : Une aspirine pour deux (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).
Huchette : la Cantatrice chauve ; la Leçon (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 17 h. 30).
La Bruyère : Pour cent briques (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Madeleine : Peau de vache (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Mathurins : les Mains sales (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Michel : Joyeux anniversaire (sam., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10).
Michodière : Acapulco, Madame (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Moderne : Qui est qui ? (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h.).
Montparnasse : Même heure, l'année prochaine (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Mouffetard : Oraison (sam., 20 h. 30) ; Opéra Zoo (sam., 22 h. 15).
Musée national des A.T.P. : Le Québec vu sans bon sens (sam. et dim., 20 h. 30).
Nouveautés : Nina (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Œuvre : le Scénario (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 20 h. 45).
Palace : Garbage (sam. et dim., 19 h.) ; le Rêve de l'homme ridicule (Pip Simmons) (sam. et dim., 21 h.) ; Just a quick sweet dream (sam. et dim., 22 h. 30).
Palais-Royal : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Plaisance : la Reine de la nuit (sam., 20 h. 45).
Poche-Montparnasse : Isaac et la Sage-Femme (sam., 20 h. 30 et 22 h. 30).
Porte-Saint-Martin : la Dispute (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Récamier : Chatterton (sam., 20 h. 30).
Saint-Georges : Lucienne et le boucher (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Studio des Champs-Elysées : les Dames du jeudi (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Studio Théâtre 14 : la Fausse Suivante (sam., 20 h. 30).
Théâtre d'Art : la Femme de Socrate (sam. et dim., 18 h. 30).
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre : Deux (sam., 21 h.). — Grand Théâtre : Fantasio (sam., 21 h.). — La Galerie : la Paix (sam., 21 h.).
Théâtre du Manitout : Vitromagie (dim., 18 h.).
Théâtre du Marais : Electre (sam., 20 h. 45) ; Jeanne d'Arc et ses copines (sam., 22 h. 30).
Théâtre Oblique : Zoulou (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Théâtre d'Orsay, grande salle : Equus (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30). — Petite salle : Madame de Sade (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Théâtre de Paris : Jésus II (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Théâtre de la Plaine : Zelda (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre Présent : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre Tristan-Bernard : Antoine et Cléopâtre (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune : Schippel (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Boulogne, T.B.B. : Bernard Haller (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
Cergy-Pontoise, Théâtre des Louvrais : Zouc (sam., 21 h.).
Chelles, Centre culturel : la Nuit des pleins pouvoirs (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Corbeil-Essonnes, Centre Pablo-Neruda : Boesman et Léna (sam., 20 h. 30).
Courbevoie, Maison pour tous : Imago (sam., 21 h.).
Créteil, Maison des arts : Noukil et le Théâtre de la danse (sam., 21 h.).
Elancourt, Maison pour tous : En attendant Godot (sam., 20 h. 30).
Epinay-sur-Seine, Maison pour tous : Soirée cabaret (sam., 20 h.).
Evry-Ville-Nouvelle, Hexagone : Madame Marguerite (dim., 16 h.).
Gennevilliers, Théâtre : les Paysans (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.).
Ivry, Studio d'Ivry : Martin Eden (sam., 21 h. ; dim., 16 h.).
Marly-le-Roi, Maison Jean-Vilar : la Société de l'orchestre de Marly, dir. B. Renard, avec M. Scharapan, piano (Mozart) (sam., 21 h.).
Nanterre, Théâtre des Amandiers : le Songe d'une nuit d'été (sam., 21 h. ; dim., 16 h.).
Ris-Orangis, M.J.C. : O. Champy, Monik, J.-Max Brua.
Saint-Maur, Théâtre de la Pie : la Chanson morte (sam., 21 h. ; dim., 17 h.).
Sartrouville, Théâtre : la Mort blanche (sam., 21 h. ; dim., 17 h.).
Versailles, Théâtre Montansier : Madame Marguerite (sam., 21 h.).
Villepreux, Théâtre du Val-de-Gally : Trois cents dernières (dim., 17 h.).
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano : la Cantatrice chauve (dim., 18 h.).
Vitry, Théâtre Jean-Vilar : l'Amant militaire (sam., 21 h. ; dim., 17 h.).
Yerres, Centre culturel : Colette Magny (sam., 21 h.).

Jazz, rock, folk et pop'

Voir Théâtres de banlieue.

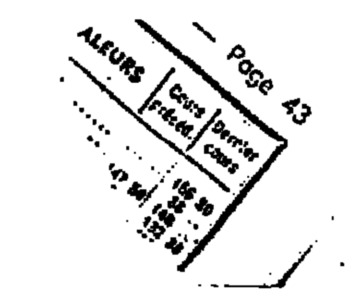
Théâtre Campagne-Première : Archie Shepp et son quartette (sam. et dim., 22 h.).
Espace Cardin : H. Edison, E. Lockjaw, Davis Quintette.

Les concerts

Théâtre de la Madeleine : B. Michelin, violoncelle, et J.-M. Darré, piano (Beethoven, Brahms, Strauss) (sam., 17 h.).
Théâtre Récamier : A. Haas et W. Christie, clavecins (Pasquini, Soler, Matheson, Le Roux, Couperin) (sam., 18 h.).
Théâtre d'Orsay : Nouveau Trio Pasquier (Boccherini, Beethoven) (dim., 11 h.).
Salle Cortot : E. Quoy, clavecin ; J.-J. Duhot, flûte traversière (Bach, Blavet, Caix d'Hervelois, Haendel, Vivaldi) (dim., 17 h.).
Conciergerie du Palais : Trio à cordes français (Beethoven, Mozart) (dim., 17 h. 30).
Salle Rossini : M.-P. Leray, piano, et M. Gautre, violoncelle (Brahms, Debussy, Poulenc) (dim., 17 h. 30).
Salle Gaveau : Orchestre Fernand Oubradous, dir. F. Oubradous ; Y. Lefébure, piano, et M. Larrieu, flûte (Telemann, Mozart, Devienne) (dim., 17 h. 30).
L'Heure musicale de Montmartre : Musiciens de Vienne (sam., 17 h. 45).
Théâtre des Champs-Elysées : Concerts Pasdeloup, dir. G. Devos, avec E. Heidsieck, piano (Beethoven) (dim., 17 h. 45).
Eglise des Billettes : A.-M. Miranda, chant, et M. Geliot, harpe (dim., 17 h. 45).
Eglise Notre-Dame : J.-C. Walker, orgue (Franck, Paine, Near, Duruflé) (dim., 17 h. 45).
Théâtre Essaïon : Carlos Santos, piano (J. Cage) (dim., 18 h. 30).
Salle Pleyel : V. Yankoff, piano (Beethoven) (dim., 20 h. 30).
Centre culturel du Marais : les Solistes de Marseille, dir. D. Erlich (Mozart) (dim., 21 h.).
Maison de la radio : les Lauréats du Podium jeune musique, 1977 (dim., 20 h. 15).

AVIS DE CONCOURS

Un Concours est ouvert au Théâtre National de l'Opéra pour le recrutement de Violonistes dans l'Orchestre de l'Opéra. Les épreuves auront lieu le Mardi 22 Février 1977, à partir de 9 h. 30 - Renseignements et inscriptions : Secrétariat de l'Orchestre du Théâtre National de l'Opéra - 8, rue Scribe, 75009 Paris, du lundi au vendredi.
Tél. : 742-26-93 ou 073-50-70. Poste 385.





SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, sam., 14 h. 45 : Tsamikos, de M. Eustratiadis ; Livios, de V. Kaloyannis ; Crêpe de Chine, de M. Gavala ; 15 h. : les Feux de la rampe, de C. Chaplin ; 16 h. : le Traître, d'A. Litvak ; 18 h. 30 : le Gai-Savoir, de J.-L. Godard ; 20 h. 30 : le Vent de la plaine, de J. Huston ; 22 h. 30 : Pas de printemps pour Marnie, d'A. Hitchcock ; 0 h. 30 : l'Egyptien, de M. Curtiz. — Dim., 14 h. 45 : Sur le pont d'Avignon ; la Première Nuit, de G. Franju ; 15 h. : les Ailes, de W. A. Wellman ; 16 h. : la Chair et le Diable, de C. Brown ; 18 h. 30 : Scarface, de H. Hawks ; 20 h. 30 : l'Ange bleu, de J. von Sternberg ; 22 h. 30 : l'Evangile selon saint Matthieu, de P. P. Pasolini ; 0 h. 30 : High Time, de B. Edwards.

Les exclusivités

L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).

AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It.) v.o. : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

L'AGE DE CRISTAL (A.), v.o. : Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

L'AILE OU LA CUISSE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine-Gaumont, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montréal-Club, 18e (607-16-21).

AMBULANCES TOUS RISQUES (A.), v.o. : Studio Galande, 5e (033-72-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

LA BANANE NOIRE (Isr.), v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99), à 14 h. 20 et 22 h. 20.

BAROCCO (Fr.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

BARRY LINDON (Ang., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Colisée, 8e (359-29-46), P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LE BERCEAU DE CRISTAL (Fr.) : le Marais, 4e (278-47-86).

CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33), Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIM'S (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04), la Clef, 5e (337-90-90).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).

LE DESERT DES TARTARES (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Lumière, 9e (770-84-64), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96).

EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).

L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; v.f. : Balzac, 8e (359-52-70).

ERIC TABARLY ET LES AUTRES (Fr.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

FACE A FACE (Suéd., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) (dernière semaine).

FRANCE, MÈRE PATRIE (Fr.) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75) (vend. à 22 h., débat avec l'auteur).

LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

LE GRAND ESCOGRIFFE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Calypso, 17e (754-10-68).

L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90).

JONAS QUI AURA 25 ANS EN L'AN 2000 (Suis.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

LE JOUET (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE JOUR DE GLOIRE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (326-41-02).

LE JUGE FAYARD, DIT LE « SHERIFF » (Fr.), Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Paramount-Maillot 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

KING-KONG (A.) (v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (v.f.) Boul'Mich, 5e (033-48-29), Capri, 2e (508-11-69), George V, 8e (225-41-46) Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-St-Charles, 15e (577-09-70), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33).

LACHE-MOI LES BASKETS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83 ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

MADO (Fr.) : Studio Raspail, 14e (326-38-98).

1900 (1re partie, ital., v.o.) (**) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

1900 (2e partie, ital., v.o.) (**) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

MOI, PIERRE RIVIERE... (Fr.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

MONSIEUR KLEIN (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).

NOUS NOUS SOMMES TANT AIMÉS (It., v.o.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LA PREMIERE FOIS (Fr.) : Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

RAID SUR ENTEBBE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70) ; Murat, 16e (288-99-75).

SALO (Ital., v.o.) (**) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

SANTHALA NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 13 h.

SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Marais, 4e (278-47-86).

SCANDALO (Ital., v.o.) (**) : Marbeuf, 8e (225-47-19)

SUNDAY TOO FAR AWAY (Aust., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

SURVIVRE (Mex., v.f.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e 325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-53-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33)

THE MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) . Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : France-Elysées, 8e (723-71-11), St-Ambroise, 11e (700-89-16) (sf mar.)

UN ELEPHANT, ÇA TROMPE ENORMEMENT (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) . Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13)

UN MARI, C'EST UN MARI (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16).

UNE FILLE UNIQUE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à partir de 16 h. 30.

LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Seine, 5e (325-95-99), à 14 h. 30 et 22 h. 30.

VIOL ET CHATIMENT (A., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Convention-St-Charles, 15e (577-09-70).

WEEK-END SAUVAGE (A., v.o.) (**) Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

WINSTANLEY (Ang., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

Les festivals

CINEMA FRANÇAIS : la Pagode, 7e (705-12-15), sam. : France S.A., Aloïse ; dim. : le Petit Marcel, le Pélican.

VINGT PORTRAITS DE FEMMES (v. o.) : Olympic, 14e (542-67-42), sam. : De l'influence des rayons gamma sur le comportement des marguerites ; dim. : Histoire d'Adèle H.

STEVE DWOSKIN (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), sam. : Times for, Moment, Behindert ; dim. : Dyn Amo, Behindert.

YVES BOISSET : Studio des Acacias, 17e (754-97-83). 13 h. : Folle à tuer ; 16 h. 15 : Dupont Lajoie ; 18 h. : R.A.S. ; 19 h. 50 : Un condé ; 21 h. 30 : l'Attentat.

X ANS D'ACTION (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50), sam. : Blanches colombes et vilains messieurs ; dim. : Prince charmant.

MARILYN (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78), sam. : Chérie, je me sens rajeunir ; dim. : les Misfits.

HOMMAGE A HENRI LANGLOIS (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50), sam. : la Prise du pouvoir par Louis XIV, le Désert rouge ; dim. : la Règle du jeu, le Testament du docteur Cordelier.

JOURNÉES POUR LE CINEMA FRANÇAIS, Théâtre des Deux-Portes, 20e (497-83-51), sam. : les Frères Bouquinquant ; Moi, Pierre Rivière ; le Juge Fayard, dit « le Shériff » (sous réserves) ; le Regard ; dim. : Juliette et l'air du temps ; le dernier film inédit de R. Ferret.

DUSTIN HOFFMAN (v.o.), Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. 30 : Little Big man ; 16 h. 15 : John and Mary ; 20 h. 15 : Macadam Cow-Boy ; 20 h. 30 : les Hommes du président ; 22 h. 15 : les Chiens de paille.

JACK NICHOLSON (v.o.), Boîte à films, 17e, 14 h. 45 : Easy Rider ; ven. et sam., à 24 h. 15 : Missouri Breaks.

MEL BROOKS (v.o.), Boîte à Films, 17e, 13 h. : le Frère le plus fûté de Sherlock Holmes ; 16 h. 45 : le shérif est en prison.

FRED WISEMANN (v.o.), Le Marais, 4e (278-47-86), sam. : High School ; dim. : Law Order.

TEX AVERY (v.o.), Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

FRED ASTAIRE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), sam. : l'Entreprenant M. Petrov ; dim. : Gay Divorcee.

JAZZ A NEWPORT (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78), Studio Marigny, 8e (225-20-74).

VIDEOSTONE, 6e (325-60-34), sam. : All the Rock n Roll you can eat ; dim. : Ashton's Music Show.

Les films nouveaux

MAMAN KUSTERS S'EN VA AU CIEL, film allemand de Rainer Werner Fassbinder, v.o. : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

ALICE OU LA DERNIERE FUGUE, film français de Claude Chabrol : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

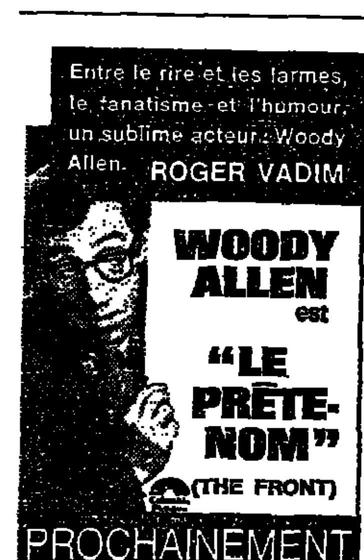
TODO MODO, film italien d'Elio Petri, v.o. : Vendôme, 2e (073-97-52), Bonaparte, 6e (326-12-12), Biarritz, 8e (723-69-23), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).

COCORICO, MONSIEUR POULET, film français de Jean Rouch . Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Haussmann, 9e (770-47-55), Olympic, 14e (542-67-42).

L'APPAT, film américain de Peter Patzak (**), v.o. : Styx, 5e (633-08-40), Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : A B C, 2e (236-55-54), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Athéna, 12e (343-07-48), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE GANG, film français de Jacques Deray : Max-Linder, 9e (770-40-04), Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Ambassade, 8e (359-19-08), Bosquet, 7e (551-44-41), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Wepler, 18e (387-50-70), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Galaxie, 6e (580-18-03).

LES RESCAPES DU FUTUR, film américain de R.T. Heffron, v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Liberté-Gare de Lyon, 12e, (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Mistral, 14e (539-52-43), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) Les Images, 18e (522-47-94)



IMMIGRÉS

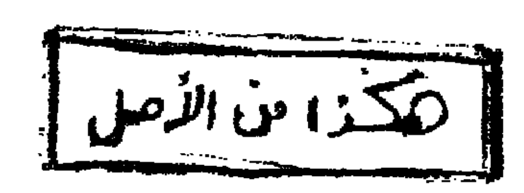
FAITS ET CHIFFRES

A l'étranger

Entreprises

Logement

Prix



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

IMMIGRÉS

Licenciés après deux heures de débrayage

Il était une fois une petite *entreprise familiale*, les Planchers Bourge, une usine de coffrages métalliques à Forges-les-Bains, dans l'Essonne. Le patron l'avait créée de toutes pièces il y a une vingtaine d'années. A sa mort, son fils, conseiller municipal de la majorité, reprit l'affaire, appliquant un principe très simple : on recrutait des immigrés, logés par l'employeur moyennant une redevance mensuelle (actuellement de 16 F par pièce occupée) qui figure sur la feuille de paye, on les rétribuait au SMIC et, avec une soixantaine d'ouvriers étrangers et une dizaine de cadres, d'agents de maîtrise ou d'employés français, l'usine tournait parfaitement. Du moins, jusqu'au mois dernier.

Car, soudain, on ne sait quelle *mouche les piquant*, les immigrés commencèrent à s'organiser. Une section syndicale C.G.T. fut constituée, un délégué désigné, un cahier de revendications présenté à la direction. Sur quoi portaient ces prétentions ? Su peu de chose en vérité : « *L'hiver*, grognaient les ouvriers, *on gèle dans les ateliers. On est mal payé. Les logements sont humides, c'est du préfabriqué, la cité baigne dans la boue. Les ouvrières de l'atelier de soudure n'ont pas de tabliers protecteurs.* » Et de réclamer en vrac des tabliers, mais aussi des gants de travail, des souliers à bouts ferrés. Bref, non seulement les ouvriers mettaient en cause les bas salaires et réclamaient, au lieu de primes, des augmentations uniformes, mais encore ils critiquaient les conditions de vie et de travail.

Ulcéré, M. Bourge répondit qu'il avait toujours considéré ses immigrés comme les membres d'une grande famille, qu'il les logeait dans une des plus belles cités du département, qu'il leur fournissait gratuitement l'eau et l'électricité, et qu'il ne pouvait pas les mieux payer sans mettre en danger l'existence de son entreprise. Ses interlocuteurs firent observer qu'outre la redevance-loyer comptée en salaire net, ils réglaient eux-mêmes les frais de chauffage, et que tout cela n'avait rien à voir avec les problèmes de sécurité. Ils déclenchèrent alors, en compagnie de quelques camarades français, un débrayage de deux heures à titre d'avertissement.

M. Bourge répondit, dans un premier temps, par trois jours de mise à pied, puis par le licenciement, le 21 *décembre*, de quarante-six salariés ayant participé au débrayage : un Espagnol, trente-sept Portugais, un Tunisien, cinq Turcs et deux Français. Pour mieux se faire comprendre, *il commença par couper le chauffage dans un foyer de célibataires.* Il menaça aussi d'expulser — *illégalement* — les familles des logements qui lui appartiennent. Ensuite, il décréta un lock-out partiel pour les « grévistes », lesquels, depuis lors, viennent camper chaque matin à proximité des *ateliers, sur la Nationale 838.* Enfin, M. Bourge cessa le paiement des salaires. *Comme ces* derniers *sont* versés *sous forme* d'acompte le 24 de chaque mois, le solde étant réglé le 10 du mois suivant, certains ouvriers, notamment des chefs de famille, se trouvent sans ressources depuis le *10 décembre.*

Un médiateur a été désigné par le tribunal d'instance d'Evry. Mais à l'issue d'une réunion tripartite, le 12 janvier, M. Bourge annonçait qu'il ne réembaucherait qu'une trentaine d'ouvriers — ceux de son choix, — les autres étant, cette fois, licenciés pour motif économique. Ces derniers courent le risque d'être renvoyés dans leur pays s'ils ne retrouvent pas un emploi dans les trois mois, pour les titulaires d'une carte temporaire, dans les douze mois pour les autres.

Le conflit reviendra donc devant l'inspecteur du travail. En attendant, l'Association de solidarité avec les travailleurs immigrés de l'Essonne s'est mobilisée à *Orsay, Gif-sur-Yvette et Dourdan. Elle a obtenu l'appui de la C.G.T., de la C.F.D.T., du P.S. et* du P.C.F. pour alerter l'opinion sur cette étrange affaire et lancer une campagne de soutien (*).

La loi est-elle donc si mal écrite que personne, pas même un juge ou un inspecteur du travail, ne puisse intervenir sur-le-champ pour empêcher de telles pratiques.

JEAN BENOIT.

(*) ASTI d'Orsay, C.C.P. La Source 20-008-32 U.

● *La politique dans l'entreprise.* — M. Georges Marchais secrétaire général du P.C., *invité par les syndicats* C.G.T. et C.F.D.T. des Ateliers roannais de constructions textiles (A.R.C.T.) vendredi 21 janvier, n'a pu entrer dans l'entreprise ; un représentant de la direction est venu lui expliquer de vive voix que les réunions à caractère politique « *de quelque parti d'où la demande émane* » n'étaient pas autorisées dans l'entreprise.

A Paris, c'est M. Jean-Pierre Chevènement, député du P.S. et animateur du CERES, qui s'est vu refuser, le 18 janvier, l'accès d'une salle de réunion à l'Union des assurances de Paris (U.A.P.) sur ordonnance du juge des référés de Nanterre. M. Chevènement était invité à un débat sur « *libertés politiques et libertés concrètes* » organisé dans le cadre des *activités culturelles* du *comité d'établissement.*

EUROPE

Réorganisation des services d'information de la commission de Bruxelles

M. Olivi est déchargé de ses fonctions

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La nouvelle Commission *européenne*, présidée par *M. Jenkins, consacre, pour l'instant*, l'essentiel de son temps à la réorganisation de ses services. Désormais, le groupe du « porte-parole » chargé des relations avec les journalistes, qui, jusqu'ici, fonctionnait de façon autonome, et les *services d'information*, qui assurent les relations publiques de la Commission, seront placés sous la responsabilité d'un seul et même fonctionnaire. La Commission a désigné M. Ruggiero pour occuper ce poste et, du même coup, a déchargé de leurs fonctions *M. Olivi, qui était le porte-parole de la Commission depuis* quinze ans, et M. Ronan, *qui était directeur général de l'information depuis 1973.*

Maître des lieux depuis quinze ans, M. Olivi, est venu, le 20 janvier, prendre congé des journalistes bruxellois. Utilisant tour à tour les six langues officielles de la *Communauté*, il a rappelé sans emphase à ses vieux « complices » le chemin parcouru : la création, puis l'amélioration, sous cinq présidents, d'un « groupe » *dont* les journalistes unanimes reconnaissent la *grande utilité.* Il y a maintenant deux cent soixante-treize journalistes accrédités auprès de la Commission contre à peine une trentaine en 1961 ; le groupe du porte-parole *organise* des « briefings » quotidiens et *diffuse* un volume considérable de « notes d'*information* » sur l'ensemble des thèmes de l'actualité communautaire.

Les journalistes comprennent mal encore les raisons qui, dès son arrivée, ont poussé le président Jenkins et le commando de *fonctionnaires du Foreign Office qui l'accompagne* à se séparer d'un porte-parole qui, tant *s'en* faut, n'avait pas démérité. Son indépendance, sa détermination à présenter et à diffuser le point de vue de la Commission et de la Communauté, sans trop se soucier des réactions des gouvernements *membres* et, en particulier, de celui de *Londres, ont-elles* été jugées excessives ? *A-t-on* pris ombrage d'une salle de presse qui, sous sa direction et malgré l'adhésion du Royaume-Uni, continuait à travailler quasi exclusivement en français ? Ce problème de langue que, curieusement, les Français n'évoquent à *Bruxelles* qu'avec une sorte de gêne *honteuse présente sûrement* une importance politique non négligeable.

La Commission, en annonçant sa décision, a tenu à préciser que la réorganisation des services du porte-parole et de l'information *n'était* pas achevée. D'autres surprises peuvent donc venir. *C'est dans deux ou trois* semaines seulement *qu'on* pourra apprécier avec exactitude les intentions réelles de M. Jenkins.

PHILIPPE LEMAITRE.

A L'ÉTRANGER

CUBA N'EXPORTERA PAS DE SUCRE JUSQU'EN AOUT

Cuba a confirmé le 20 janvier qu'il ne vendrait plus de sucre sur le marché mondial jusqu'au mois d'août. *Le directeur de la compagnie d'exportation nationale, M. Emiliano Lezcano, a démenti que cette décision ait été provoquée par une mauvaise récolte ;* il a déclaré qu'au contraire la production serait normale (de l'ordre de 6 millions de tonnes), et que Cuba a déjà vendu des quantités de sucre importantes à ses clients traditionnels.

Le conseil des ministres de l'agriculture est reporté

Le conseil des ministres de l'agriculture des Neuf, qui devait avoir lieu sous présidence britannique les 24 et 25 janvier, a été remis à une date ultérieure. Cette décision intervient alors que les ministres ont plusieurs dossiers importants à régler : la pêche ; les montants compensatoires monétaires (la France va déposer à leurs propos un mémorandum à la Commission) les excédents laitiers et les prix agricoles pour la prochaine campagne. La Commission reproche en outre à la Grande-Bretagne d'avoir accordé, unilatéralement, des subventions à ses producteurs de porcs. Le 18 janvier, les ministres des affaires étrangères ont décidé de réduire l'activité des chalutiers de l'Est dans les eaux communautaires.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La C.E.E. va accentuer *sa pression* pour que l'Union *soviétique*, la Pologne et l'Allemagne de l'Est *respectent sa nouvelle* politique de *pêche*. Il *faudra* donc que ces Etats limitent leurs captures dans la zone de pêche communautaire (celle-ci, depuis le 1er janvier, s'étend à 200 milles au large des côtes des Neuf). Ces *trois* pays n'ont jusqu'à présent *tenu aucun compte* des dispositions les *concernant prises par* les Neuf. Les ministres des affaires étrangères de la C.E.E., réunis mardi 18 janvier à Bruxelles, ont pris, à cet égard, une décision de principe : la mise en œuvre, le 1er février, d'un système communautaire de licences de pêche

Ces licences seront délivrées aux pays concernés par les Etats *membres* au nom de la Communauté. Dans les *prochains* jours, la C.E.E. fera *également* savoir aux trois *gouvernements en cause* quel est le nombre maximum de leurs bateaux qui peuvent être autorisés à pêcher dans les eaux communautaires.

Jusqu'à maintenant les pays de l'Est en général ont fait la sourde oreille aux propositions de négociation de la C.E.E. Leurs chalutiers croisent plus nombreux que jamais dans les eaux communautaires, si bien que, d'après les *experts*, les *quotas* de prise qui *leur ont* été alloués *ont toutes* chances d'être épuisés dès la fin de janvier... Que se passera-t-il *si* l'Union soviétique reste indifférente, voire hostile, à la mise en demeure qui lui est maintenant adressée ? Les Neuf, pour des raisons politiques évidentes, souhaitent vivement éviter une confrontation et espèrent, au contraire, amener les Soviétiques *et* leurs amis à *coopérer. S'ils s'y refusent*, la Communauté, sauf à perdre la face, devra, cependant, envisager bientôt des mesures répressives. Par exemple, avertir, par la voie diplomatique, les gouvernements concernés que, au-delà d'un *délai*, un certain nombre d'unités sera *tenu* de quitter les eaux *communautaires.* — *Ph. L.*

● *CRISE AIGUE DANS LA SIDERURGIE WALLONNE.* — A Charleroi, le *groupe* Thy-Marcinelle, qui *emploie quatre* mille cinq cents travailleurs, a arrêté ses installations, et les 25 % des six mille ouvriers de Hainaut-Sambre-Ruau, appartenant au même ensemble, sont en chômage technique. *Des licenciements* pourraient *intervenir*, ce qui aggraverait encore un *chômage dont l'importance* dépasse déjà 14 % de la population active en Wallonie. Une entreprise sidérurgique du bassin vient d'écrire au ministère belge des affaires économiques pour demander une aide publique, mais, déclare-t-on à Bruxelle, aucun *plan de sauvetage de la sidérurgie wallonne n'est encore* à l'étude.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● RENAULT CONSERVE SES CHANCES POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE D'AUTOMOBILES D'ORAN. — Ce projet, *dont le montant s'élèverait* à 8 *milliards* de francs, faisait partie des quatre grandes *opérations* pour lesquelles M. Giscard d'Estaing s'était engagé en avril 1975 à consentir des conditions particulières de financement. Deux de ces contrats (*le Monde* du 21 janvier) ont été enlevés par des firmes étrangeres, et la France ne reste en lice que pour *les projets « voiture »* et *« pneus ». En ce qui concerne le premier et en dépit* des informations qui *ont* circulées, faisant état d'un accord entre Fiat et l'Algérie, il semble que l'amélioration récente des relations franco - algériennes laisse à la Régie toutes ses chances. Son dossier sur le plan technique est au point. Les difficultés se situent au niveau des *modalités* de *financement. Les responsables* algériens *ne* cachent pas leur volonté de parvenir à une solution dans des délais assez rapides et laissent entendre qu'à conditions égales ils seraient disposés à accorder la préférence à la régie Renault.

● AMEUBLEMENT — Après le Salon international du meuble qui s'est tenu à la porte de Versailles *de Paris du* 13 *au* 17 janvier, les industriels de l'ameublement ne sont ni vraiment pessimistes ni vraiment optimistes. Ils pensent qu'avec la poursuite du plan Barre les consommateurs, dont les dépenses de loisirs seront freinées, charcheront à améliorer *le confort* de leur intérieur. Ils tablent sur un *taux moyen* de *progression* des *ventes* de l'ordre de 8 % pour la consommation intérieure, ainsi qu'une accélération des ventes à l'étranger. Toutefois, une hypothèse « *grise* » n'est pas exclue : augmentation de 5 % de la consommation et chômage.

Enfin, les difficultés du négoce parisien — Galeries Barbès, Crozatier Meubles, Conforama, Real — inquiètent les fabricants bien que le nombre de points de vente ne cesse de croître.

A l'étranger

● EN GRANDE-BRETAGNE, *le coût de la vie a augmenté de* 1,3 % en décembre. En un an, par rapport à décembre 1975, la hausse s'établit à 15,1 % (24,9 % pour l'année 1975). — *(A.F.P.)*

Entreprises

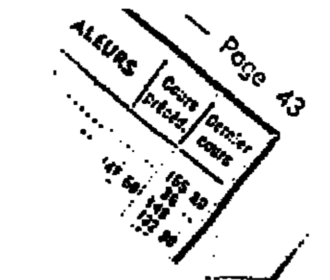
● M. CHRISTIAN BEULLAC a confirmé, vendredi 21 janvier, devant l'Association nationale des directeurs de personnel, que plusieurs textes législatifs seront soumis, au printemps, au Parlement sur la réforme de l'entreprise : *mise en place d'un bilan social ; système de co-surveillance dans certaines entreprises* ; droit d'alerte du conseil d'administration reconnu aux comités d'entreprise : meilleure protection des salariés quand les sociétés sont en difficulté : élaboration de nouveaux statuts de sociétés (*coopératives ouvrières, sociétés à gestion participative*) et amélioration du *fonctionnement* des conseils de prud'hommes.

Logement

● EXPERIMENTATION DE LA REFORME DU LOGEMENT. — Douze départements ont été choisis pour « tester » en 1977 le nouveau système de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.). Il s'agit du Doubs, de l'Hérault, de l'Isère, de la Haute-Loire, du Loiret, *du Maine-et-Loire, de la Meurthe-et-Moselle*, du Nord des Pyrénées-Atlantiques, de la Saône-et-Loire, de la Seine-Maritime et de la Vienne.

Prix

● LES MATIERES PREMIERES importées par la France ont vu leurs prix fortement augmenter en décembre : + 3,3 % selon l'INSEE. En un an, la *hausse est de 69,2 %. Ce sont les prix des matières premières* alimentaires qui continuent à augmenter le plus (8,4 % en décembre ; 113,6 % en un an), ceux des matières premières industrielles ayant baissé en décembre de 2,8 %, mais *augmenté de* 32,3 % en un an.



ANNONCES CLASSÉES

offres d'emploi

VILLE DE BONDY 93140 recherche un programmeur contractuel IBM 3-8, connaissant G.A.P., 2 disques 3740. Candidatures avec C.V. à M. le Maire de BONDY

représent. offre

L'Imprimerie Nationale, qui crée son propre réseau de diffusion des livres qu'elle édite, recherche des représentants exclusifs pour la province (voiture et domiciliation en province exigées) et pour Paris. Pour ts renseignements, écrire au Chef de la Division commerciale de l'Imprimerie Nationale, 27, rue de la Convention, 75732 PARIS CEDEX 15, en joignant curriculum vit. et photographie.

proposit. com. capitaux

Blois. Portefeuille Assurances 120.000 F. Comm. Poss. crédit. Conviendr. couple. (54) 78-20-96.

demandes d'emploi

Jeune Homme 22 a., dég. O.M., BAC G3, B.T.S. publicité. Etudie ttes propositions. Lib déb. mars. Ecr. nº 6.415, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

EMPLOYE COMMERCIAL (H.) 28 ans, marié, permis VL, 7 ans d'expérience
— Suivis de commandes ;
— Vente et achats téléphoniq. ;
— Correspondance commerciale, cherche emploi stable Paris ou province. Libre de suite. Ecr. nº 6.419, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

travail à domicile

Demande

SECRETAIRE CHERCHE TRAVAIL - 366-80-72.

formation profession.

PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR I.B.M 3
Niveau bac, 180 h. de cours
OPERATEUR PUPITREUR D.O.S.
Niveau : 1er ou B.E.P.C.
140 h de cours de jour ou soir

FAX

Ecole privée
6, rue d'Amsterdam : 874-95-69
94, rue Saint-Lazare 874-56-60

enseignem.

Professeur expérimenté cherche cours sténodactylo, formation adultes 2/3 fois sem. - 990-42-13

sports loisirs

Danemark 1977. A louer bord de mer : villas tout confort avec jardin pour vacances familiales. Ecrire Touristbureau Asserbo. DK-3300 Frederiksværk.

L'immobilier

appartem. vente

Paris Rive droite

GRAND LUXE 85 m2 environ, 5e ét., loggia. Beau living, ch. s/jardin, cuis. équipée, park., tél. Sam.-dim., 15 à 17 h : 87, boul. MURAT.

MARAIS, grand duplex 5/6 p., imm. bourgeois, cft, vue rare sur Paris. - 325-46-26

Richelieu-Drouot - 325-35-81 dans imm. XVIIIe, beau duplex cft, calme, finitions soignées.

17e Particul. vend studio tout confort, tél., très lumineux Tél. (90) 98-32-80.

16e Parc Princes - Imm. P. de T., vrai 2 p. s/rue et cour, entr., cuis., s. d'eau, wc. Tél. 224-02-86, soleil, calme, 35 m2. 125.000 F. Pptaire, s/pl. : 6e ét. ss asc., 13 h. à 15 h., samedi, dimanche, 131, bd Murat

9e Pptaire vd 3 P., ent., s. de bs luxueuse, nombr. plac. entièrem. refl à neuf. Prix 240.000 F. Samedi 15-19 h : 9, r. FONTAINE.

Paris Rive gauche

GD BALC., jard. des PLANTES, 140 m2, séj., S. à M., 3 P., calme, ET. élevé. SOLEIL. ODE. 95-10.

Prox. Pl. St-Michel, ODE. 42-70, 100 M2, GD SEJ., + 2 P., 2 BS, 2 entrées, luxe, CARACTERE.

BREZIN, Mairie 14e, ODE. 95-10, 60 M2, 3 P., CALME, SOLEIL. PRIX INTERESSANT.

CORVISART - 325-46-26. Immeuble P. de T., beau 3 P., cft, sur cour-jardin privée, calme, soleil.

Mairie-15e, résidentiel, bel imm. bourgeois, grand 4 Pces + balcons sur rue et jard., entrée, cuis., S. de B., wc, chff centr., cave. Téléph. : 520-13-57. Soleil, Calme, 102 m2. Prix 420.000 F. Propriétaire, sur place, 4e étage sans ascenseur, de 16 à 18 h., vendredi, samedi, dimanche et lundi, au 65, RUE BLOMET.

Région parisienne

MAISONS-LAFFITTE. Part. vd 2 P., tt cft, récent, 5 min. gare. Téléphone : 972-02-54.

Me MAIRIE-D'ISSY
P. à P. vd appt, 1 chbr., cuis. amén., entr., cab. débarr., wc, chff. cal collect., cave, téléph., 92.000 F. Téléphone : 645-18-94.

Part. à Part., Parc de Maisons-Laffitte, prox. bus, comm., écol., appart. calme, R.-de-Ch., 2 ch., gd living, cuis., S. de B., wc, Tél., loggia, séchoir, cave, gar. fermé, excell. état : 230.000 F. (dont 18.000 F C.F.). Téléphone : 912-18-53, à partir de 18 heures.

77500 CHELLES
(résidence Val-fleuri)
Particulier vend très bel appartement F 3 (71 m2) + balcon + cave, parking, ascenseur, 5e étage, 15 minutes gare et près commerçants et écoles. Prix : 130.000 F + 30.000 F Crédit Foncier. Ecr. nº 6.431, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Province

Urgent - Vds mon Appartement de 2 pces, conft, dans le Vieux Nice, 45 m2. Prix tot. 100.000 F. Pour tous renseignem., écrire à M. LADURELLI Achille, 12, rue Blanche, 75009 Paris

appartem. achat

Rech., PARIS-15e, 7e arrdt, pour bons clients, appts ttes surfaces et immeubles. Paiement compt. Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e). T. 566-00-75.

locations non meublées Offre

Paris

ODEON Particulier 2 pièces, poutres, cheminée, tél. Petite reprise. 1.300 F ch. comp. Tél. samedi au 325-23-50.

locations non meublées Demande

Paris

Part. à Part., ch. 3 p., calme, impératif, tout conft, dans Paris. Ecr. nº 6.416, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

constructions neuves

XXe - Petit immeuble standing, pierre de taille, 3 et 4 pièces. Balcon, Terrasse. Jardin privatif. 5 pces dernier ét. Terrasse. Appt témoin : 118 bis, rue Pelleport. - Mardi et samedi, de 14 h. à 18 h. 30.

bureaux

8e SAINT-AUGUSTIN
A LOUER
dans immeuble gd standing
BUREAUX
Climatisation Parkings - Tél. 293-62-52

PARIS EST
METRO PORTE BAGNOLET
Bureaux 120 à 1.200 m2 à louer entièrement équipés et cloisonnés. Restaurant. TEL. 766-72-42

PARC MONCEAU
Très beaux bureaux, 98, boul. Malesherbes, Paris-17e. 400 m2 + 2 CAVES + 3 chbres de serv.
EN LOCATION
TELEPHONE : 755-97-32

fonds de commerce

Investir dans le PRESSING ? Oui maintenant. FORM. NOUV. M. Simon, 30, rue Faidherbe-11e.

Vends sans intermédiaire hôtel 2 ét. NN, 48 numéros. Plein centre. Agences s'abstenir Téléphone : 770-55-73.

propriétés

LYS - CHANTILLY, vend belle propriété, séjour, 5 chambres, 3 salles de bains, grand parc aménagé. Tél. (4) 457-30-98

PROVENCE LUBERON
Mas ancien. 300 m2 habitable + dép. 10 ha, terrain agrément, poss. cultures. Très belle vue. Arbres, sources. Village à 2 km. Agence E. GARCIN, 8, boulevard Mirabeau 13210 ST-REMY-DE-PROVENCE

VESINET RESIDENTIEL 700 m R.E.R.
DEMEURE ILE-DE-FRANCE
Qualité exceptionnelle, surface habit. 320 m2 = 10 P. Tt conft. Décoration goût. B. jard. clos. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

PROVENCE - ALPILLES
BASTIDE XVIIIe classée
Monument historique, bon état. Platanes séculaires. Jardin 500 m2. Possibilité 10 ha.
PROVENCE - VAR
Domaine rapport et agrément. 250 ha bois, vigne, céréales. Très beau site. Mas et bastide. Arbres centenaires. Sources. Agence E. GARCIN, 8, boulevard Mirabeau 13210 ST-REMY-DE-PROVENCE Tél. (90) 92-01-58 Tél. (90) 92-01-58

terrains

CROISSY-SUR-SEINE près Centre
4 LOTS TERRAINS 870 M2 à 970 M2. Façades 22 et 26 m. PRIX TTES TAXES COMPR. de 290.000 F à 310.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

EN FORÊT DE MARLY
Terrain en toute propriété Lots de 1.000 à 1.400 m2 dans Résidence en Parc boisé 400 m gare
L'ÉTANG-LA-VILLE
Pr vis : F.P.J. - 976-07-06

villas

ÉTANG-LA-VILLE
Près forêt, VILLAS NEUVES ILE-DE-FRANCE, surf. habit. 7 p., 2 bains. 160 m2. Jardins 600 à 740 m2. Px tt. taxes comp. S. place samedi, dimanche, de 13 h. 30 à 17 h. 30 « Nid d'Aigle » route de Saint-Nom-la-Bretèche, entrée par sente des Jumelles, ou renseignements, s'adresser : Agence TERRASSE - 976-05-90.

pavillons

Part. ch. PAVILLON ou appt 4 p., préf. 20e. - 366-80-72.

fermettes

BORD DE LOIR
Fermette, excellente construct. et toiture, 3 vastes pièces, s. de bains, wc, grange attenante, sur 1.900 m² clos et planté. Prix incroyable 160.000 F, avec 36.000 F - Ag. Bonneval (28). Tél. (15-37) 23-20-80, même dim.

forêts

Particulier recherche F O R E T. Ecr. nº 8.255, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

l'agenda du Monde

Antiquités

A vdre à part. élég. secrétaire 0,64 × 1,45 Louis XVI d'époq., marq., 30.000 F. 224-67-08, mat.

Artisans

Pr votre appt, votre boutique ARTISAN prop. peinture, décor., tenture murale, sols. FINITION TRES SOIGNEE. M. CURTILLET : 205-75-24.

Tous travaux de rénovation plomberie, maçonnerie, chauffage, électricité, carrelage, peinture et moquette. Etude et devis gratuits, crédit. Tél. : 906-81-96 et 906-42-28.

MENUISERIE TRAVAIL SOIGNE et rapide. Téléphone : 606-97-73.

Entreprise de nettoyage moquette, tapis, fauteuil. Démonstration gratuite. Lessivage, vitrification. HOME NET : 906-81-96/42-28.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS, BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole Paris-4e Téléphone : 033-00-83.

Cours

Apprendre l'américain à l'AMERICAN CENTER 261, bd Raspail, Paris-4e. Tél. : 633-67-28. Cours du soir, conversation. Inscriptions immédiates. Début de la nouv. session : 24-1.

DACTYLOGRAPHIE-STENO METH. ACCELEREE 757-86-86.

Décoration

V.I.P. DECORATION SERVICES vous propose tous travaux d'aménagement, décoration de votre appartement, vos bureaux et locaux commerciaux, votre résidence secondaire. Tél. : 256-07-78. Après 20 heures : 225-07-18.

Déménagement

Dgts F.L. Service Tous volumes qualité artisanale, 12, r. Valadon Paris-7e. Tél. : 555-23-48 et 23-89.

Expert

BOUTEMY ET DECHAUT pierres précieuses, joaillerie, orfèvrerie, 9, rue Saint-Florentin, Paris-8e. Téléph. : 260-34-80.

Fourrures

FOURRURES OCCASION DEPOT-VENTE exclusivement de fourrures, gd choix vêtements part. état, 91, rue du Théâtre, Paris-15e. Tél. : 575-10-77.

Mobilier

JEUNE MÉDECIN ACHÈTE
SALON DE SEDE Modèle 76
Brun foncé - 5 places

Offre sous chiffre 61.023 PUBLICITAS Service International Case postale. CH-8.021 ZURICH.

Homes d'enfants

« LES BARTAVELLES » Home d'enfants du monde entier 1.200 m hiver 3 à 13 a. Téléski privé. Moniteurs de ski attachés aux « Bartavelles ». Patinage, luge Cours scolaires d'entretien. B.P. 48, 74220 LA CLUSAZ. Tél. : 02-24-06.

Rencontres

RENCONTRES
Relat., réunions, bridge, échecs, scrabble, débats, yoga, danse, etc. 8, rue du Dragon. T. : 222-88-38.

Ne rêvons plus d'amis avec qui partager nos joies, nos goûts, quels qu'ils soient : artistique, sportif, touristiq. Vs les trouverez grâce à « Goûts communs » COLETTE LESURE, Paris-7e. Tél. : 548-95-16.

Moquettes

30 à 70 %
s/stock, 10.000 m2 de moquette toutes qualités. Tél. : 757-19-19.

Société spécialisée propose : CONTRAT MOQUETTE à partir de 2.000 F d'achat : vente moquettes gdes marques. POSE INCLUSE (facturation fourniture) Moquettes depuis 40 F le m2 Devis gratuits 965-01-50. Renseignemnets : 979-10-97. 979-18-57.

Troisième Age

Part. vd ou loue en TOURAINE Résidence retraite, gd standing. Stud. jumelés, 50m2, ent., W.-C., kitch. s. de bains, loggia, parc. Vue magnif., restaurant, soins tous serv., 80 000 F ou 800 F/m. FEUTRE, Boissy-Saint-Léger 883-21-35, heures de bureaux 569-71-14, après 18 h et W.-E.

Vacances-Tourisme-Loisirs

VARS studio 4 pers., près piste balcon sud 19-26 février et mars. Tél. : (78) 23-65-66.

Hôtes payants reçus ds château Empire aux env. Aix-en-Prov. Très b. cadre, parc 6 ha, gd calme, séjour conv. part. aux pers. ayt bes. de dét. dans une atmosph. de cult. et de gentill. Ecr. Château-Bas, 13120 MIMET.

Stud. 3/4 pers. LES MENUIRES Sem. vac. 700 F hors vac. 600 F. Tél. : REY (78) 90-26-30.

Vêtements

INCROYABLE
Jusqu'au 30 janvier à 50 % de leur valeur robes de chambre laine des Pyrénées et Courtelle B.B. de France. 15, r. de la Pépinière. Paris-8e

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.) Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 233-44-21, postes 396 et 364.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AFFAIRES

Le groupe Printemps-Prisunic réorganise sa direction générale

La réorganisation du groupe Printemps-Prisunic se poursuit, avec l'arrivée, comme conseiller technique commercial, de M. Philippe Nordmann, cousin germain de M. Bertrand Maus, vice-président. Simultanément, on assiste au départ de M. François Garnier, dont le poste de secrétaire général (qu'il occupait depuis 1959) est supprimé. Désormais, à côté de M. Jean Vigneras, qui reste président, M. Bertrand Maus, vice-président, assurera seul les fonctions de directeur général (M. André Lantier n'étant pas remplacé). MM. Robert Schoettl et Bruno Vallée dirigeront la direction des grands magasins, et M. Dominique Georgeon (ancien directeur général de Jacques Borel International) assumera la direction des magasins propres et gérés (Prisunic).

Le poids du passé

Lorsque M. Bertrand Maus, du second groupe suisse de grands magasins, devint, à la fin de 1971, le principal actionnaire du groupe Printemps-Prisunic, celui était, depuis de nombreuses années, malade : malade de ses hypermarchés Escale, trop luxueux et mal adaptés, malade de sa lourdeur administrative, malade de la complexité juridique de ses structures, véritable nébuleuse de cent soixante sociétés, malade d'une gestion par trop brouillonne, en gros, malade d'un passé familial et centenaire.

Après quatre années d'efforts, le bilan est sombre pour M. Maus, qui s'est vu contraint d'annoncer le 19 janvier 800 à 900 suppressions d'emplois. Il a certes débarrassé le groupe de l'écharde des hypermarchés, qui, sous l'enseigne Euromarché, ont repris vigueur et rentabilité : mieux vaut posséder près de 25 % d'Euro-Expansion avec un partenaire spécialisé comme le Viniprix de M. Raymond Berthault que de continuer à perdre de l'argent dans une activité que l'on n'arrive pas à maîtriser.

Il a certes réduit à une centaine le nombre des sociétés du groupe, éliminant celles qui s'intégraient mal dans l'ensemble et qui, échappant à la rigueur des gestionnaires, étaient autant de causes potentielles d'hémorragies injustifiées. Il faudrait sans doute aller plus loin dans cette voie, mais M. Maus se heurte là, non seulement à la législation française, mais à certaines oppositions intérieures. Simultanément, un nouvel organigramme de gestion était mis en place.

Aujourd'hui, cependant, le Printemps continue à éprouver des difficultés avec ses magasins périphériques, ses magasins populaires, du fait aussi de la démarque inconnue (c'est un euphémisme pour le « vol », qui a atteint plus de 8 millions de francs en 1975 dans les seuls grands magasins), et les responsables qu'avait mis en place M. Maus à son arrivée quittent l'un après l'autre le groupe.

Dans les magasins des centres commerciaux périphériques, dont aucun ne connaît une santé florissante, le plus malade est sans conteste celui de Créteil, qui n'a réalisé que 82,5 millions de francs de chiffre d'affaires en 1976 pour ses 16 000 mètres carrés de vente, alors que le B.H.V., autre « locomotive » du centre, a encaissé 104 millions de francs. La perte de cet exercice atteindra 18 millions de francs, soit un déficit supérieur à celui du reste du groupe

La réduction de surface suffira-t-elle à rétablir l'équilibre ? Le contrat de crédit-bail signé pour la construction du magasin (qui a coûté 53 millions de francs) est en cours de renégociation. Certes, la direction du Printemps n'est pas seule responsable de ces mauvais résultats. A la crise économique s'ajoute le changement de politique d'aménagement de la région parisienne : la seconde tranche de construction du nouveau Créteil est différée, et le Printemps, situé aux abords de ce futur chantier, manque cruellement des clients que cet ensemble urbain devait lui apporter.

Quant aux Prisunic, ils ont, comme tous les magasins populaires européens, souffert de la concurrence des hypermarchés ; en outre, ils se sont plus mal adaptés que d'autres aux goûts de leur clientèle. Cette branche du groupe a besoin d'une profonde réorganisation, qui prendra bien deux années.

Le départ successif des hommes à qui M. Maus avait donné sa confiance pour redresser la barre ne peut apparaître que comme un aveu d'échec. Le « compromis » de 1971, qui a permis la fusion et l'arrivée du groupe suisse au Printemps, a-t-il été un marché de dupes ? Etre le plus gros actionnaire du Printemps ne semble pas en tout cas avoir donné à M. Maus les coudées suffisamment franches pour réaliser rapidement un redressement indispensable. A moins que M. Bertrand Maus n'ait lui-même préjugé de ses forces. M. Nordmann parviendra-t-il à l'y aider ?

JOSÉE DOYÈRE.

LE REGROUPEMENT DE SEV-MARCHAL ET DE CIBIÉ-PARIS-RHONE ENTRE DANS LES FAITS

Après deux ans de discussions serrées, les dirigeants des sociétés SEV-Marchal (groupe Ferodo) et Cibié - Paris-Rhône sont finalement parvenus à s'entendre sur un projet de rapprochement, qui devrait conduire à la concentration des deux groupes (*le Monde* du 30 décembre). Dans le protocole d'accord signé, jeudi 20 janvier en fin d'après-midi, il est prévu de mener l'opération en deux temps, l'objectif étant, dans une première phase d'association, de tester toutes les possibilités offertes par une intégration complète.

La première étape se traduira très prochainement par une prise de participation dans le capital de Cibié - Paris-Rhône, qui pourrait se faire soit directement par SEV-Marchal ou Ferodo, soit, plus vraisemblablement par la Financière d'équipements automobiles - F.E.A. (70 % Ferodo, 30 % Robert Bosch). La F.E.A. détient, en effet, le contrôle à 75,4 % de SEV-Marchal. Mais elle est aussi actionnaire à 8,6 % de la Société de participations industrielles et financières (SOPICO), holding du groupe Cibié - Paris-Rhône, dont la famille Cibié possède 43,55 % des actions. Cette prise de participation pourrait se faire à hauteur de 25,4 % de manière à donner la minorité de blocage à la F.E.A. Si les résultats obtenus durant cette période d'association se révèlent concluants, SEV-Marchal et Cibié - Paris-Rhône fusionneront, de même, semble-t-il, que les deux holdings F.E.A. et SOPICO.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

RAPPROCHEMENT S.E.V.-MARCHAL PARIS-RHONE-CIBIÉ

Les dirigeants de S.E.V.-Marchal et de Paris-Rhône-Cibié sont arrivés à un accord sur un projet visant à la restructuration de leurs deux groupes. La première étape en serait une opération financière dont les modalités sont en cours de discussion avec les administrations concernées.

Cette opération fait suite aux actions de restructuration industrielle déjà réalisées en 1970 avec le rapprochement de Cibié et de Paris-Rhône, et en 1971 par la prise de contrôle des sociétés du groupe S.E.V.-Marchal par la Société anonyme française du Ferodo.

En 1974, les deux groupes Paris-Rhône - Cibié et S.E.V. - Marchal avaient été durement touchés par la crise qui leur fit subir des pertes importantes.

Dès le début de 1975, des conversations s'étaient ainsi engagées entre représentants des deux groupes pour examiner d'une façon approfondie les possibilités d'un rapprochement entre S.E.V. - Marchal et Paris - Rhône-Cibié.

A la même époque, le ministère de l'industrie avait créé une commission chargée d'étudier la situation de ce secteur et de proposer des solutions à ses problèmes. Ses conclusions, connues au printemps 1976, ainsi que les thèmes développés en juin 1976 au colloque organisé par ce ministère sur l'avenir de l'industrie automobile, ont aussi montré la nécessité de nouveaux regroupements chez les fabricants d'équipements automobiles français.

S.E.V.-Marchal et Paris-Rhône sont arrivés aujourd'hui à la conclusion que leur intérêt commun était de regrouper leurs activités pour créer un ensemble sous contrôle français de dimension européenne, bénéficiant d'une surface financière importante et capable de présenter aux constructeurs d'automobiles français et étrangers des produits de haute qualité à des prix compétitifs et ainsi d'affronter à armes égales la concurrence internationale.

L'opération qui sera lancée dans les prochains jours constitue la première étape de cette action de restructuration industrielle et financière qui pourrait conduire, en fonction de ses résultats et après études approfondies, à la constitution d'un groupe contrôlant des sociétés industrielles gardant leur autonomie de gestion, qui utiliseront les dénominations sociales bien connues du public : la société Cibié, la société S.E.V.-Marchal, la société Paris-Rhône. Le groupe prendrait la dénomination sociale de : S.E.V., Société pour l'équipement de véhicules, Cibié, Marchal, Paris-Rhône.

Dans cette évolution de l'organisation du groupe, les problèmes de l'emploi du personnel et les facteurs humains seront particulièrement pris en considération.

Sur la base des éléments actuels, le nouveau groupe, qui serait le principal fabricant français d'équipements électriques pour automobiles, réaliserait un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs et emploierait plus de quatorze mille personnes.

Il sera doté, en particulier, de moyens importants d'études et de recherches, dont plus quatre cents ingénieurs et techniciens, qui lui permettront d'aborder dans de bonnes conditions l'évolution technologique des prochaines années dans les équipements électriques automobiles.

MOULINEX

VENTES DE 1976

Le chiffre d'affaires hors taxes non consolidé de l'exercice 1976 a atteint 1 381 953 francs contre 1 184 356 000 francs en 1975, soit une progression de 16,68 %.

Les exportations, qui représentent 51,62 %, ont atteint 713 357 300 francs, réalisant un accroissement de 25,07 % par rapport à 1975.

Le chiffre d'affaires hors taxes consolidé dépassera légèrement 1 525 000 000 de francs contre 1 280 250 000 francs en 1975, soit une augmentation voisine de 19,14 %.

Cet accroissement a bénéficié de l'intégration dans les ventes consolidées de deux nouvelles filiales : Australie et Canada.

La poursuite de la politique d'investissements a permis de suivre l'accroissement des ventes et d'inaugurer à Bayeux en octobre dernier, la douzième usine Moulinex

GROUPE PRINTEMPS - PRISUNIC

La direction générale du groupe communique :

A la suite des réunions des comités d'établissement, le groupe Printemps-Prisunic entreprend un vaste plan de redressement axé essentiellement sur la réduction des coûts de fonctionnement des services centraux et administratifs.

Ces réductions ne devraient pas, sauf exceptions (fermeture du troisième étage du Printemps-Créteil, revente du Prisunic Rosny - II et cessation de l'exploitation d'Escale de Colombes), concerner le personnel en contact direct avec la clientèle. Elles doivent amener une diminution d'effectifs de huit cents à neuf cents personnes.

Rappelons que le groupe Printemps-Prisunic emploie plus de vingt-deux mille personnes, dont environ dix mille dans la région parisienne.

La direction générale a le souci d'éviter la solution rapide et aveugle qui consisterait à licencier les personnes dont les emplois seraient supprimés. C'est pour cela qu'elle a consulté les comités d'établissement sur les points suivants :
— Blocage absolu de l'embauche ;
— Mise en œuvre d'une politique de mutations utilisant les départs naturels ;
— Reprise par le personnel du Groupe de travaux confié à des entreprises extérieures.

Les licenciements économiques qui s'avéreront nécessaires pourraient ne concerner que des personnes appartenant à des catégories d'âge proches de la retraite et pour lesquelles la direction proposera d'améliorer les dispositions conventionnelles au niveau des indemnités, afin d'atténuer les pertes de ressources qui en résulteraient.

CESSATION DE GARANTIE

Sur la demande de M. Turkeltaub Jacques, 107, avenue de la République, 75011 Paris, la garantie qui lui a été accordée par la Société générale, agence O. Bastille, 5, rue Saint-Antoine, 75004 Paris, pour les opérations de transactions sur immeuble et fonds de commerce sans manipulation de fonds visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être produites à l'agence de la Société générale, 5, rue Saint-Antoine, 75004 Paris, dans les trois mois suivant cette insertion

MARCHÉ DES CHANGES

Bonne tenue du franc et du ...

LE MARCHÉ MONÉTAIRE

LA DÉTENTE A PETITS P...

هكذا من الأصل

LA SEMAINE FINANCIÈRE

MARCHÉ DES CHANGES

Bonne tenue du franc et du dollar

Les semaines se suivent et se ressemblent sur les marchés des changes depuis le début de l'année. Une fois encore, en effet, la bonne tenue du DOLLAR et du FRANC FRANÇAIS et le tassement du DEUTSCHEMARK sont les faits marquants de ces cinq séances.

La hausse du DOLLAR s'est donc poursuivie notamment vis-à-vis du DEUTSCHEMARK, les transactions étant importantes, au dire des spécialistes. Fait significatif : le cours du DOLLAR à Francfort a aisément franchi la barre de 2,40 DM pour 1 dollar, s'inscrivant même jeudi à 2,41 DM. A la veille du week-end, les prises de bénéfice aidant, la devise américaine a légèrement *fléchi*, mais n'en a pas moins progressé d'une semaine à l'autre.

Manifestement le DOLLAR a le vent en poupe. Les opérateurs, qui, il y a quelques semaines *encore*, jouaient sa baisse, ont changé leur fusil d'épaule. La sagesse dont semble vouloir faire preuve FRANC depuis plusieurs semaines. Là encore *les opérateurs ont* changé leur fusil d'épaule. Ceux-là mêmes qui, il y a quelque temps encore, s'interrogeaient avec scepticisme sur la réussite du plan Barre *commencent à y croire*. Les importateurs ont tendance à retarder leurs paiements, tandis que les exportateurs, à l'inverse, accélèrent le rapatriement de leurs devises. Ce mouvement résistera-t-il à la division de la majorité ? Il *est trop tôt pour le dire*. En attendant, la Banque de France veille...

La LIVRE est restée bien orientée, sa hausse restant toutefois modérée. La Banque d'Angleterre est-elle intervenue pour freiner sa progression ? *Certains* spécialistes le pensent, mais il est difficile de l'affirmer. Ce qui est vrai, en *revanche, c'est* que les autorités monétaires britanniques verraient *sans doute d'un mauvais* œil une éventuelle envolée de la LIVRE. Outre qu'elle pénaliserait les exportateurs britanniques, une

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(la ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres..		1,7150	8,5304	4,2900	4,1168	63,2835	4,3106	1512,63
	—	1,7115	8,5318	4,2659	4,0956	63,1885	4,2932	1502,69
New-York..	1,7150		20,1045	39,9760	41,6666	2,7100	39,7851	0,1133
	1,7115	—	20,0601	40,1203	41,7885	2,7085	39,8644	0,1138
Paris.....	8,5304	4,9740		198,84	207,25	13,4796	197,89	5,6394
	8,5318	4,9850	—	200,0600	208,31	13,5021	198,72	5,6776
Zurich....	4,2900	2,5015	50,2915		104,2291	6,7791	99,5225	2,8361
	4,2659	2,4925	50,0000	—	104,1579	6,7510	99,3621	2,8388
Francfort.	4,1168	2,4000	48,2509	95,9424		6,5040	95,4843	2,7210
	4,0956	2,3930	48,0040	96,0080	—	6,4815	95,3956	2,7255
Bruxelles.	63,2835	36,9000	7,4185	14,7511	15,3750		14,6807	4,1836
	63,1885	36,9200	7,4062	14,8124	15,4283	—	14,7179	4,2050
Amsterdam	4,3106	2,5135	50,5327	100,4797	104,7291	6,8116		2,8497
	4,2932	2,5085	50,3209	100,6419	104,8265	6,7944	—	2,8570
Milan.....	1 512,63	882,00	177,32	352,58	367,50	23,9034	350,90	
	1 502,69	878,00	176,12	352,25	366,90	23,7811	350,00	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

M. Carter en matière économique et financière a *rassuré ceux qui* redoutaient les initiatives du nouveau président des Etats-Unis dans ce domaine. Au-delà du jugement porté sur l'action future de M. Carter, *il est clair que le* marché anticipe également l'évolution attendue des taux d'intérêt, *dont on pense généralement* — à tort ou à raison — qu'ils devraient remonter aux Etats-Unis et fléchir en Europe.

La hausse de la devise américaine est *indirectement une bonne* chose pour le FRANC FRANÇAIS, qui a de nouveau progressé. La baisse du DOLLAR avait entraîné une hausse sensible des devises fortes et un *recul prononcé* des devises les plus faibles. Le mouvement inverse, qui s'est amorcé *depuis plusieurs semaines*, soulage les monnaies les plus fragiles. Ces considérations techniques ne sauraient toutefois suffire à expliquer la bonne tenue dont fait preuve le forte hausse risquerait de coûter *cher* à la Grande-Bretagne. L'accord conclu sur les balances sterling prévoit, en effet, que *les* détenteurs officiels de LIVRES peuvent les échanger contre des *bons en* DOLLARS. Dans ces conditions, une hausse de la LIVRE reviendrait à fixer la dette de la Grande-Bretagne à un niveau plus élevé... Bref, la Banque *d'Angleterre* a *sans doute tout* lieu de se satisfaire des cours actuellement pratiqués, et, de là à penser qu'elle les défend, il n'y a qu'un pas, que beaucoup franchissent. *A ce propos il faut noter que* l'Institut d'émission britannique a décidé de ramener de 14 à 13,25 % son taux d'escompte.

Sur le marché de l'or de Londres, le cours de l'once *de métal précieux* a progressé pour, finalement, s'établir à 132,20 dollars (*contre* 131,45 le vendredi précédent).

PHILIPPE LABARDE.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE

LA DÉTENTE A PETITS PAS

Le loyer de l'argent au jour le jour sur le marché monétaire est resté inchangé d'une semaine à l'autre, à 9 7/8 %. Lundi et mardi, ce loyer était bien remonté à 10 %, mais, dès mercredi, l'abondance des disponibilités tirait les taux vers le bas, *et la Banque* de France, toujours prudente, freinait même le mouvement en reprenant du « papier », de sorte que le marché s'établissait derechef à 9 7/8 %. Jeudi, l'*on* remontait à 9 15/16 % pour revenir, vendredi, à 9 7/8 % après les résultats de l'adjudication effectuée par l'Institut d'émission : *4,5 milliards* de francs au 21 janvier et 1,6 milliard de francs au 24, le tout à 9 7/8 %, en baisse de 1/8 % sur la précédente d'adjudication.

Comme nous *le disions* la semaine dernière, les autorités monétaire testent la barre des 10 %. Les opérateurs, quant à eux, tablent sur une détente à court et même à *moyen terme*. Le taux à un mois, celui que la Banque de France considère comme réellement significatif (le taux au jour le jour devrait varier très sensiblement... mais il ne le fait pas), est revenu de 10 1/8 % à 9 7/8 %, et celui à un an s'élève pas plus haut que 10 1/4 %.

Si le franc continue à se raffermir vis-à-vis des monnaies fortes, et si le dollar *ne monte* pas au-dessus de 5 francs, il est probable que le loyer de l'argent à court terme glissera dans la fourchette 9 1/4 % - 9 3/4 %.

Ce glissement aura deux conséquences. Tout d'abord, il permettra au gouvernement de ne pas laisser les banques relever leur taux de base, fixé à 9,60 % depuis la fin septembre. A cette époque, le taux du marché monétaire s'établissait à 9 % - 9 1/4 %, ce qui laissait un écart d'un quart à un demi-point en dessous du tarif de base. Depuis, le taux moyen du marché monétaire s'est maintenu à 10,50 % environ, soit près d'un point au-dessus de ce tarif. Du coup, les banquiers ont réclamé un relèvement, que l'on ne leur donnera pas. Pour faire passer la pilule et remédier à la dégradation des comptes d'*exploitation*, la taxe sur les salaires, que les banques sont seules encore à payer, avec les assurances, pourrait être réduite, de même que la taxe *sur les activités financières* (TAF).

Ensuite, les taux des émissions d'obligations pourraient un peu baisser, revenant de 11 % à 10,80 % pour la *première catégorie*. C'est probablement ce qu'escompte le marché, puisque les émissions récentes, présentes ou prochaines, s'enlèvent comme des petits pains (Crédit foncier, Caisse foncière de crédit), parfois souscrites d'avance (Caisse des autoroutes). Il y a trois mois, c'était le contraire. Tout change... comme en *Grande-Bretagne* où les prêteurs étrangers se sont arraché « avec frénésie » les emprunts lancés par le Trésor britannique à plus de 14 %. En *matière de taux, comme* en matière de monnaie, rien n'est jamais acquis.

FRANÇOIS RENARD.

MARCHÉ DE L'OR

	COURS 14-1	COURS 21/1
Or fin (kilo en barre).	21485	21675
— (kilo en lingot).	21580	21880
Pièce française (20 fr.).	237	235 30
Pièce française (10 fr.).	214	208
Pièce suisse (20 fr.)...	288 80	208 50
Union latine (20 fr.)...	194 80	194 ..
• Pièce tunisienne (20 fr.).	150	155
Souverain..	214 ..	215
• Souverain Elizabeth II	245 ..	236 ..
• Demi-souverain	225	231
Pièce de 20 dollars	1006 20	1030
— 10 dollars	541 ..	544 20
— 5 dollars ...	346 ..	346
— 50 pesos	882	889 50
• — 20 marks	265 ..	267 50
— 10 florins.....	208 ..	208 80
• — 5 roubles	104 ..	106 ..

Bourse de Paris

SEMAINE DU 17 AU 21 JANVIER

UN MARCHÉ DÉSORIENTÉ

LE coup de théâtre provoqué mercredi soir par M. Chirac a incontestablement choqué les milieux financiers, tant français qu'internationaux.

La Bourse qui avait su, en son temps, applaudir la création du R.P.R. par un homme réputé d'ordre, s'est trouvée fort désorientée face à un coup d'éclat générateur de désordre, au moins dans la majorité.

D'un vendredi à l'autre, les différents indices ont donc finalement baissé de près de 2,5 %.

Certes, la semaine s'était ouverte sur une note déjà quelque peu *hésitante*. *L'attente* de la *conférence* de presse du président de la République, puis la déception de n'avoir pas entendu M. Giscard d'Estaing aborder au *fond les problèmes économiques*, avaient même provoqué, ici et là, des replis parfois sensibles.

Pourtant, lors de la séance du 19 janvier — quelques heures avant le défi-surprise de *M. Chirac*, — *le sentiment* devenait meilleur. La veille, l'assemblée annuelle du C.N.P.F., s'était déroulée dans une ambiance relative*ment sereine. De toute évidence*, le plan Barre *semblait* avoir enfin franchi le seuil de crédibilité dans le patronat français. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter au sondage *publié*, le lendemain, par l'« Usine nouvelle », selon lequel les intentions d'investissements des chefs d'entreprise ont augmenté pour la première fois depuis de nombreux mois.

Il est clair que cette information qui eût, sous des cieux politiques plus dégagés, sensiblement stimulé le marché des valeurs mobilières est quasiment passée inaperçue au palais Brongniart.

Certes, le mouvement de repli enregistré cette semaine, et particulièrement à la veille du week-end, avait aussi *des motivations d'ordre technique*. *Les opérations* d'une liquidation finalement gagnante, ont pu inciter quelques-uns à procéder à des dégagements béné*ficiaires*.

Certes, les mouvements de grève à venir (E.D.F.-G.D.F. à la fin du mois), ou passés (les travailleurs du Livre, par *deux fois cette semaine*), peuvent également avoir inquiété. Mais les rumeurs incontrôlées qui circulaient jeudi et vendredi sous les colonnes de la Bourse, faisant état pour le mois de décembre d'une hausse des prix encore plus modérée *que prévu* et d'un déficit commercial très réduit (excédentaire affirmaient même certains) ont aidé à dissiper quelques incertitudes.

Mais, décidément, la Bourse n'aime guère les surprises, quelles qu'elles soient. Elle voit en outre d'un mauvais œil un premier ministre qui s'était, jusqu'ici, consciencieuse*ment tenu à l'écart de l'arène politique, contraint d'y* descendre et d'y livrer bataille.

Les valeurs étrangères n'ont guère été mieux loties, les allemandes prenant la tête d'un mouvement de baisse suivi par une majorité de mines d'or. Paradoxalement, les américaines négativement influencées par la baisse de Wall Street, ont été plutôt résistantes.

Sur le marché de *l'or*, le lingot a gagné 380 francs à 21 880 francs tandis que le napoléon, pour la seconde semaine consécutive, est resté stable à 237 francs.

PATRICE CLAUDE.

Les principales variations de cours

VALEURS FRANÇAISES

Baisses (%)

	21 janv.	Diff.		21 janv.	Diff.
Viniprix	460	— 10,9	P.L.M.	66	— 5,7
B.C.T.	116,10	— 7,2	Bouygues	309,90	— 5,5
C.E.M.	69,20	— 7,1	Veuve Clicquot ..	416	— 5,4
J. Borel	196	— 7,1	*Béghin*	78,10	— 5,3
B.S.N.	486	— 6,5	Imétal	91	— 5,2
Mumm	330	— 6,5	*La Hénin*	292	— 4,9
Nouvelles Galeries.	51	— 6,4	Hachette	152	— 4,9
Alsthom	62	— 6,1	*J Lefebvre*	195	— 4,8
Le Printemps	44,95	— 5,8	Institut Mérieux .	357	— 4,8

Bourses étrangères

NEW-YORK

Nouveau repli

L'entrée du président Jimmy Carter a laissé Wall Street de marbre. De temps à autre, le marché a bien tenté de se redresser cette semaine, mais aucun de ses essais n'a vraiment *donné de résultats, et* d'un vendredi à l'autre l'indice des industrielles *a encore accusé un repli de* 9,73 points à 962,43. En l'espace de trois semaines, sa perte se chiffre maintenant à 42,23 points.

Le renchérissement du loyer de l'argent aux Etats-Unis, où plusieurs grandes banques ont relevé leurs taux *de base de 6 % à 6,25 %*, est en grande partie responsable de ce nouvel accès d'humeur des opérateurs, désappointés au surplus par les premiers résultats, parfois décevants, des *entreprises pour le dernier* trimestre de l'année écoulée. En outre, d'aucuns appréhendent une flambée inflationniste en relation avec les mesures de relance que le nouveau chef de l'exécutif *s'apprête* à prendre, mesures qui pour beau*coup ne se justifient* pas *vraiment*, la reprise économique étant déjà bien amorcée, ainsi qu'en témoigne l'augmentation sensible de la production industrielle en décembre. *De ce fait*, la *confirmation*, *le mois* dernier, du ralentissement de la hausse des prix enregistré en novembre et en octobre n'a eu qu'un assez faible impact sur le marché.

Néanmoins, *le sentiment général* n'a pas été foncièrement mauvais. De nombreux professionnels estiment que Wall Street, après avoir franchi la période transitoire marquée *par l'arrivée du nouveau président*, pourrait à nouveau s'orienter à la hausse. Personne, cependant, ne s'aventure à fixer la durée de cette phase de transition.

L'activité hebdomadaire a porté sur 123,01 millions d'actions contre 116,89 millions précédemment.

Indices Dow Jones du 21 janvier : transports, 230,61 (contre 233,66) ; *services* publics, *109,60* (contre 108,22).

	Cours 14 janv.	Cours 21 janv.
Alcoa	55 7/8	56 1/8
A.T.T.	62 3/4	63 1/8
Boeing	41 3/4	41 1/4
Chase Man. Bank .	31 3/4	33
Du P. de Nemours	128 1/4	127 3/4
Eastman Kodak ..	83 1/8	79 1/8
Exxon	52 1/2	51 5/8
Ford	60 3/4	60 3/4
General Electric .	54 1/4	53 1/2
General Foods	30 5/8	30 7/8
General Motors ..	75 1/4	74 7/8
Goodyear	22 1/8	22 5/8
I.B.M.	270 1/4	274
I.T.T.	33 3/4	34
Kennecott	29 3/8	30 1/2
Mobil Oil	62 1/4	64 1/4
Pfizer	27 5/8	27 1/8
Schlumberger	90 3/4	*59 1/8
Texaco	27 7/8	28
U.A.L. Inc.	26	24 3/4
Union Carbide ...	58 1/2	58 1/2
U.S. Steel	47 1/4	48 1/4
Westinghouse	17 7/8	17 3/4
Xerox Corp.	56 3/8	55 1/4

(*) Ex-droit.

FRANCFORT

Alourdissement

L'atmosphère s'est alourdie cette semaine sur le marché allemand, où les cours ont baissé de 3 % en moyenne.

Divers facteurs ont motivé ce changement d'orientation : les difficultés sur lesquelles butent les négociations pour le renouvellement des conventions salariales dans l'industrie métallurgique, la plus importante d'Allemagne fédérale avec quatre millions de salariés; l'annonce par le plus important fonds d'investissements allemand d'une réduction *de son dividende ; enfin*, la mauvaise tenue de Wall Street.

Indice de la Commerzbank du 21 janvier : 724,5 (contre 744,6).

	Cours 14 janv.	Cours 21 janv.
A.E.G.	82,30	80
B.A.S.F.	158	154,20
Bayer	138,70	134,50
Commerzbank	194,80	188,50
Hoechst	139	137,30
Mannesman	174,30	171
Siemens	266	255
Volkswagen	136,50	133,50

LONDRES

Plus 5,5 %

Malgré le lancement d'un nouvel emprunt d'Etat au taux de 13 3/4 % et d'un montant record de 1,25 milliard de livres, le Stock Exchange ne s'est pas départi de son optimisme. Tout juste a-t-il marqué un moment d'hésitation avant de reprendre sa marche en avant. Tant et si bien que l'indice des industrielles a progressé de 5,5 % en cinq séances.

La contraction de la masse monétaire, le retour à l'équilibre de la balance des paiements en décembre, la bonne tenue de la livre, l'espoir, enfin, d'une baisse du taux de l'escompte matérialisée vendredi : autant de raisons qui ont incité les opérateurs à prendre position. Les valeurs pétrolières ont été, elles aussi, entraînées dans le mouvement *de hausse. Burmah Oil* en particulier stimulé par l'annonce du soutien américain au financement de la construction de superpétroliers.

Recul des mines d'or, quelque peu affectées par *les résultats assez décevants* dégagés par les compagnies exploitantes durant le quatrième *trimestre de 1976*.

Les cotations des actions Anglo-American et Rand Selection ont été suspendues en prévision de la fusion des deux groupes.

Indices du « Financial Times » du (contre 363,9) ; mines d'or, 106 21 janvier : industrielles, 384,7 (contre 112,1) ; fonds d'Etat, 64,54 (contre 63,16).

	Cours 14 janv.	Cours 21 janv.
Bowater	182	189
Brit Petroleum ...	794	816
Charter	133	145
Courtaulds	94	104
De Beers	286	286
Free State Geduld.	362	925
Gt Univ. Stores ..	177	194
Imp. Chemical ...	347	360
Shell	470	488
Vickers	159	164
War Loan	27 3/4	28 3/8

TOKYO

Au-dessus de 5 000

En baisse les deux premiers jours, le marché s'est ensuite redressé sur des achats émanant tant de la clientèle institutionnelle que des investisseurs étrangers, et, pour la seconde fois en l'espace de neuf séances, l'indice Dow Jones a franchi vendredi la barre des 5 000, son plus haut niveau depuis trois ans.

Une forte activité a continué de régner malgré la diminution des transactions : 1 314 millions de titres ont changé de mains *contre* 1 670 millions.

Indices du 21 janvier : Dow Jones, 5 011,93 (contre 4 994,82) ; indice général, 380,44 (contre 379,20).

	Cours 7 janv.	Cours 14 janv.
Fuji Bank	285	288
Honda Motors	705	705
Matsushita Electric	701	691
Mitsubishi Heavy ..	120	123
Sony Corp.	2 550	2 500
Toyota Motors	1 170	1 230

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Hausse du plomb, de l'étain et du sucre

L'année a commencé sur une note favorable pour certains pays producteurs de matières premières. En l'espace de trois semaines, des *hausses relativement importantes* se sont produites, notamment *sur* les cours du plomb et du sucre, qui enregistrent une progression de près de *15 %*. *Sur* le cacao et l'étain, les gains sont de l'ordre de 10 %. Quant au marché du café, il semble à la recherche d'un point d'équilibre, du moins à court terme, après la flambée des prix survenue depuis juillet 1975.

MÉTAUX. — *Sensible reprise des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres en corrélation avec la majoration par les principaux producteurs américains du prix du métal raffiné porté à 67 cents la livre.*

Nouvelle et vive hausse des cours du plomb à Londres. Les producteurs américains viennent de relever le prix de leur métal de 1,5 cent par livre. La situation statistique du plomb est « serrée ». Pour l'année 1976, les experts ont évalué le déficit mondial de production à 60 000 tonnes.

Les cours de l'étain ont atteint de nouveaux sommets tant sur les marchés de Londres que de Singapour. Les stocks s'amenuisent dans certains pays et les négociants redoutent même une pénurie prochaine, d'où des achats de précaution.

DENRÉES. — *La hausse s'est poursuivie sur les cours du sucre. D'importants achats, évalués à 600 000 tonnes, effectués par l'U.R.S.S. aux Philippines, ont stimulé le marché. Ils tendraient à prouver que Cuba aurait du mal à accroître ses ventes à l'U.R.S.S. En outre, autre facteur supplémentaire de fermeté, la Chine aurait déjà acheté près de 500 000 tonnes de sucre sur le marché mondial.*

TEXTILES. — *Les cours de la laine ont peu varié sur les divers marchés à terme. Les experts australiens tablent sur une augmentation de 35 % du prix moyen de la laine au cours du second semestre de la saison en cours.*

CÉRÉALES. — *Les cours du blé ont enregistré des variations peu importantes sur le marché aux grains de Chicago. La production mondiale de la campagne 1976-1977 est estimée par le Conseil international du blé à 411,5 millions de tonnes, en augmentation de 2 millions de tonnes sur l'évaluation du mois précédent.*

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

du 21 janvier 1977

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par *tonne*) : *cuivre (Wirebars)* comptant 830,50 (796,50), à trois mois 862,50 (828,50) ; étain comptant 5 775 (5 535), à trois mois 5 745 (5 518) ; plomb 343 (321) ; zinc 408 (401). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme) *66* (63,10) ; aluminium (lingots) inch. (48) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne) inch. *(72,17)* ; mercure (par bouteille de 76 lbs) 140-145 (130-135). — *Singapour (en dollars des Détroits* par picul de 133 lbs) : 1 418 (1 400).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton mars 68,25 (68,40), mai 69,15 (69,15) ; laine suint mars inc. (168,50), mai inch. (166,50). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec) mars (252) ; jute (en sterling par tonne) Pakistan, White grade C inch. (392). — Roubaix (en francs par kilo) : laine mars 25,70 (25,90). — Calcutta (en roupies par maund de 82 lbs) : jute 525 (320).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. comptant 53,75-56,50 (53,60-53,75). — *Singapour* (en nouveaux cents des Détroits par kilo) : 208,50-209 (212,25-212,75).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb) : cacao mars 165,45 (163,90), mai 160,50 (158,50) ; sucre disp. *8,40* (8,40), mars *8,28* (8,62). — Londres (en livres par tonne) : sucre mars 138 (133), mai 139,70 (135,80) ; café mars 2 879 (2 750), mai 2 690 (2 790) ; cacao mars 2 322 (2 228), mai 2 183 *(2 194)*. — Paris (en francs par quintal) : cacao mars 1 900 (1 875), mai 1 890 (1 863) ; café mars 2 290 (2 330), mai 2 257 (2 334) ; sucre (en francs par *tonne*) mars 1 320 (1 212), mai 1 317 (1 225).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé mars 278 1/4 (278), mai 284 (285) ; maïs mars 263 1/2 (262), mai 283 1/4 (287 1/2).

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

	14 janv.	21 janv.
Indice général	65	64
Produits de base	41,5	40,5
Construction	92,5	90,8
Biens d'équipement	61,2	60,1
Biens de consom. durables	111,3	111,5
Biens de cons. non durabl.	57,3	56,4
Biens de consom. aliment.	72,4	69,4
Services	97,6	96,5
Sociétés financières	73,3	72,4
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr. ..	161,6	158,1
Valeurs industrielles	58,1	57

N. D. L. R. — La cote officielle de la Compagnie des agents de change n'ayant pas paru le 19 janvier du fait de la grève observée dans les *imprimeries parisiennes*, l'INSEE n'a pas été en mesure de calculer ses indices hebdomadaires.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	17 janv.	18 janv.	19 janv.	20 janv.	21 janv.
Terme	39 808 183	51 323 094	62 774 612	66 924 219	71 062 069
Comptant. R. et obl.	104 056 746	77 354 003	128 226 914	147 363 891	82 466 786
Actions	24 215 770	24 762 430	46 926 137	29 106 894	43 454 603
Total	168 080 709	153 439 527	237 927 663	243 395 004	196 983 458

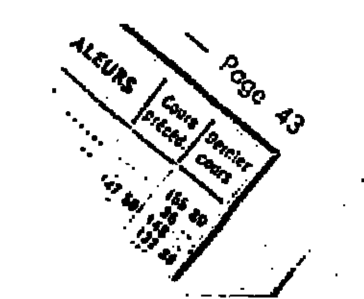
INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E., base 100, 31 décembre 1976)

Valeurs :	17 janv.	18 janv.	19 janv.	20 janv.	21 janv.
Françaises	100,7	100,1	100,3	99,5	98,7
Etrangèr.	99,5	99,6	99,5	99,4	98,8

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

(base 100, 29 décembre 1961)

	17 janv.	18 janv.	19 janv.	20 janv.	21 janv.
Indic. gén.	[illegible]	[illegible]	64,7	64,5	64



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 21 janvier 1977 a été tiré à 589 989 exemplaires.

A B C D E F G

Grèves successives dans les services publics

S.N.C.F. : trafic très perturbé mercredi 26 janvier

Plusieurs grèves vont perturber durant la semaine le trafic ou l'activité de plusieurs services publics et nationalisés puisque aux syndicats C.G.T., C.F.D.T. et FEN se sont joints les organisations Force ouvrière et autonomes représentatives dans certains secteurs-clés notamment chez les cheminots.

● *A la S.N.C.F.*, une grève de vingt-quatre heures est prévue du mardi 25 janvier à 20 heures jusqu'au jeudi 27 à 6 heures du matin. A l'appel des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. (qui entendent protester contre *« la politique d'austérité du gouvernement »* s'ajoutent celui de F.O., qui veut défendre la politique contractuelle et celui de la F.G.A.A.C. — les agents autonomes de conduite — qui axe ses revendications non pas sur les salaires mais sur les conditions de travail. La participation de tous ces syndicats, notamment des conducteurs de train de la F.G.A.A.C. risque de perturber sérieusement le trafic.

● *A Air France*, les syndicats personnels au sol et des navigants C.G.T., C.F.D.T., F.O. et autonomes ainsi que les contrôleurs aériens C.F.T.C. ont lancé un ordre de grève de vingt-quatre heures, jeudi 27 janvier. Là encore, la participation des différents syndicats et catégories professionnelles, des mécaniciens et hôtesses aux pilotes et contrôleurs devraient avoir d'importantes répercussions sur le trafic.

● *Dans la fonction publique*, mais aussi dans les collectivités locales, des hôpitaux, les P.T.T., la Sécurité sociale, une grève de vingt-quatre heures est organisée, jeudi 27 janvier, par plusieurs syndicats : C.G.T., C.F.D.T., FEN, F.O., C.F.T.C., C.G.C. et autonomes chez les fonctionnaires, C.G.T. et C.F.D.T. chez les communaux, les postiers, les hospitaliers. En outre, une manifestation est prévue à Paris de la Bastille au Palais-Royal.

D'autres mouvements

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. des officiers de la Compagnie générale maritime, organisent du 20 au 27 février une semaine d'action qui devrait se traduire par des retards de vingt-quatre heures à l'appareillage.

Les conditions de travail sont à l'origine, à l'usine Renault de Boulogne-Billancourt, d'un conflit qui s'est aggravé le 21 janvier, après la mise en chômage technique de neuf cents ouvriers. A la suite de la grève d'un atelier contre l'accroissement des charges individuelles de travail qui est observée depuis le 20 janvier par *« un petit nombre de travailleurs »* selon la Régie, par cinq cents ouvriers selon la C.G.T., la direction de l'usine de carrosserie s'est déclarée *« contrainte de suspendre provisoirement l'activité »* de neuf cents salariés. La C.G.T. qui craint une extension du lock-out, devait réunir ses militants dimanche soir.

Les menaces qui pèsent sur l'emploi dans certaines entreprises ont, d'autre part, provoqué, selon nos correspondants, des débrayages et manifestations au Puy et à Rive-de-Gier. Une opération « ville morte » a été largement suivie, vendredi 21 janvier, au Puy : fermeture des magasins durant une heure et défilé de 1 500 personnes environ, pour protester contre 172 licenciements aux Tanneries françaises réunies ; occupation sans incident, vendredi matin, de la mairie de Rive-de-Gier (Loire), où des ouvriers de l'usine B.S.N. ont réclamé des mesures pour éviter 350 suppressions d'emplois ; débrayage de quatre heures, jeudi dernier, à Saint-Etienne, par la majorité des 1 450 salariés des Bennes Marel, qui s'opposent aux 104 licenciements qui viennent d'être autorisés par la direction départementale du travail. En revanche, à Marseille, l'inspection du travail a refusé le licenciement pour raison économique de 150 personnes à l'usine Gervais-Danone, où une grève de protestation avait été observée du 14 au 16 janvier.

De nouveaux licenciements sont signalés par notre correspondant dans le textile roubaisien. A la société Lepoutre frères, le comité d'entreprise a été informé du projet de licenciement collectif de 150 personnes sur un effectif total de 655. Les Etablissements Lepoutre frères constituent une unité industrielle intégrée, l'une des dernières de taille moyenne qui existent dans l'agglomération roubaisienne.

Sur TF 1

M. GISCARD D'ESTAING RÉPOND AUX FEMMES

Cinq jours avant de participer, en tant qu'invité unique, aux « Dossiers de l'écran » du 1er février sur Antenne 2 (« le Monde » du 21 janvier), M. Giscard d'Estaing répond aux femmes au cours du magazine « L'événement » du jeudi 27 janvier sur TF 1.

L'émission, produite et réalisée par Croce Spinelli et entièrement pré-enregistrée, mettra face à face, grâce à des astuces de montage, des mères de famille, des travailleuses, filmées chez elles ou à l'usine, et le président de la République. Celui-ci, de l'Elysée, commentera ces séquences, qui lui seront projetées sur vidéo-cassettes. Quatre thèmes seront ainsi abordés (maternité et liberté, la législation et les femmes, le chômage féminin ; la vie publique), sans que M. Giscard d'Estaing ait à « subir l'épreuve du direct ». Rappelons qu'au cours des « Dossiers de l'écran » qui suivront, le public invité à poser des questions par téléphone ne sera pas, exceptionnellement, celui de S.V.P., mais, comme le précise un communiqué d'Antenne 2, qu'il sera établi « scientifiquement » par un sondage de la SOFRES, « de façon à représenter un échantillon de la population française ».

La préparation des élections municipales

LYON : M. Poniatowski apporte l'appui des R.I. à M. Collomb

De notre correspondant régional

Lyon. — Les républicains indépendants ne « parachuteront » pas de candidat à Lyon, comme certaines rumeurs avaient pu le laisser croire à l'automne dernier. M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a en effet fait connaître au cours d'un déjeuner à la préfecture à M. Francisque Collomb, sénateur (non-inscrit) et maire de Lyon depuis le 5 décembre dernier, que celui-ci pourrait compter sur le soutien de son parti aux prochaines élections municipales.

« Nous agirons auprès des autres formations de la majorité pour une investiture unique de M. Collomb », a déclaré à ce propos le président du conseil exécutif des R.I.

Cette prise de position de M. Poniatowski a fortement dépiu à M. Jacques Soustelle, conseiller municipal de Lyon, député réformateur du Rhône et responsable national du mouvement Progrès et Liberté, qui a annoncé son intention de présenter des listes dans les neuf arrondissements de Lyon.

L'ancien ministre du général de Gaulle s'étonne de cet *« appui exclusif »* des R.I. au maire actuel de Lyon. Rappelant qu'il avait été *« le seul des cinq députés de Lyon à soutenir dès le premier tour, en 1974, la candidature de M. Giscard d'Estaing »*, M. Soustelle considère que *« la plus élémentaire des corrections de la part des R.I. aurait exigé pour le moins qu'il y eût concertation et non point une opération préparée à mon insu et subitement dévoilée »*.

Outre le soutien des R.I., M. Collomb peut se prévaloir de celui du C.D.S., annoncé par son président, M. Jean Lecanuet. De son côté, M. Jérôme Monod, secrétaire général du R.P.R., a démenti, au micro de France-Inter, vendredi 21 janvier, son éventuelle candidature à la mairie de Lyon et il a précisé : *« Je crois savoir que les représentants locaux du R.P.R. ont décidé d'accorder leur soutien au sénateur Collomb. »*

M. Soulier quitte le P.S.

Les formations de gauche sont parvenues à un accord que la direction nationale du parti communiste a ratifié le 17 janvier. Le P.C., qui réclamait 27 sièges et 4 têtes de liste, obtient en définitive 24 sièges (sur 61) et 3 têtes de liste dans les premier, deuxième et huitième arrondissements. Cette répartition laisse 37 sièges et 6 têtes de liste aux représentants du parti socialiste et des radicaux de gauche. M. Bernardin (parti socialiste), candidat au poste de maire, se présentant dans le neuvième arrondissement. M. Jean Capievic, secrétaire de la fédération du Rhône du P.C.F., a qualifié cet accord de *« compromis positif favorable »*.

Maire de Villié-Morgon, où il a annoncé qu'il ne se représentera pas, M. André Soulier, qui avait désavoué la constitution de listes d'union de la gauche à Lyon, a décidé de donner sa démission du parti socialiste. Dans une lettre adressée à la section socialiste de Villié-Morgon et à la fédération socialiste du Rhône, dans laquelle il explique sa décision, M. Soulier envisage sa participation aux listes de M. Collomb.

BERNARD ELIE.

Aux assises des Bouches-du-Rhône

L'AUTEUR DE DEUX MEURTRES EST CONDAMNÉ A LA RÉCLUSION A PERPÉTUITÉ

Jean Giordanengo, trente et un ans, a été condamné, ce samedi matin 22 janvier, à la réclusion à perpétuité par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône devant laquelle il comparaissait pour deux meurtres commis au mois d'avril 1974, l'un à Chambéry, l'autre à Marseille. L'avocat général, M. Yves Chauvy, avait, la veille, requis la peine de mort.

Après une querelle dans un bar de Chambéry, Jean Giordanengo avait tué à coups de revolver M. Gérard Puccio, trente-quatre ans, garagiste, et blessé grièvement un ami de ce dernier, M. Jean-Yves Lyonne, vingt-huit ans. Une femme, Marie-Christine Tournie, vingt ans, avait été témoin du meurtre. Jean Giordanengo, l'ayant retrouvée quelques jours plus tard à Marseille, l'avait contrainte à une « promenade » dans les calanques : là il l'avait tuée de plusieurs balles de revolver. Il l'avait ensuite défigurée.

Au cours de son réquisitoire, l'avocat général Chauvy, faisant allusion au verdict de Troyes et au débat actuel sur la peine de mort, avait déclaré : *« Il faut donner à ces sanguinaires une peine exemplaire. La peine existe et ce malgré le flot de passion actuel. Il faut condamner Giordanengo par-delà les dires, les écoles, les salons, les états d'âme et les vues de l'esprit. »*

● *Les directions du « Nouvel Observateur », de « l'Express » et du « Point »* annoncent, qu'en raison de la grève des travailleurs du Livre C.G.T., la mise en vente de ces hebdomadaires s'effectuera exceptionnellement mardi à Paris et mercredi en province.

Les peintures de REIDAR KOLBREK sont un hommage à la nature. La floraison y est comme le chant des oiseaux un hymne de bonheur ; parure des prés, des bois, génie de l'espèce, elle ne dure que quelques semaines et achève son apothéose dans les couleurs pourpres de l'automne. Ces paysages de Norvège sont à voir jusqu'au 26 janvier à la Galerie Hélène Appel, 75, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

ETIENNE LAMBRIERE.

EN VISITE A BERLIN

M. de Guiringaud a estimé que l'U.R.S.S. « n'a pas intérêt a troubler la détente »

Un porte-parole de la R.D.A. et l'organe du P.C. à Berlin-Est, « Neues Deutschland », ont réitéré, vendredi 21 janvier, la thèse est-allemande selon laquelle le statut anglo-américano-franco-soviétique ne s'applique qu'à Berlin-Ouest et non à Berlin-Est depuis que cette partie de la ville est capitale de la R.D.A. « Comment peut-on supprimer (pour Berlin-Est) quelque chose qui n'existe pas ? », écrit « Neues Deutschland ». A Paris, on déclare dans les milieux autorisés que la R.D.A. n'a pas qualité pour interpréter l'accord sur le statut de Berlin, dont elle n'est pas signataire.

De notre correspondant

Bonn. — Le voyage de M. de Guiringaud à Berlin, les 19 et 20 janvier, était la première visite officielle d'un ministre français des affaires étrangères dans l'ancienne capitale allemande depuis qu'elle a été placée sous statut d'occupation en 1945. Il a pris la parole, jeudi 20 janvier, devant la Chambre des députés, réunie en séance extraordinaire. « *Ma visite a pour objet de témoigner l'intérêt que la France porte à Berlin et la conscience qu'elle éprouve de ses responsabilités* », a-t-il déclaré. Après avoir indiqué que Berlin, « *principal objet de querelle* » entre l'Est et l'Ouest, avait été « *le premier bénéficiaire de l'amélioration des relations entre les deux parties de l'Europe* », il a affirmé que la ville devait profiter pleinement des résultats de la conférence d'Helsinki.

Le ministre a rappelé la position française : « *Les droits et les responsabilités des quatre puissances* (France, Grande-Bretagne, Etats-Unis et Union soviétique) *s'étendent à l'ensemble du Grand Berlin, et les trois Occidentaux détiennent seuls l'autorité suprême à Berlin-Est.* » L'accord quadripartite du 3 septembre 1971 a produit « *des résultats très remarquables* », a-t-il dit. Il a permis une circulation sans entrave entre Berlin-Ouest et la R.F.A., une augmentation des communications entre les secteurs occidentaux, d'une part, le secteur oriental et la R.D.A. d'autre part, et un développement des liens entre Berlin-Ouest et la République fédérale.

« *Je sais que ces liens ne seront pourtant jamais assez étroits à vos yeux et que vous regrettez les restrictions que les trois puissances sont parfois obligées d'y apporter* », a-t-il ajouté, mais « *c'est dans la mesure où les trois puissances exercent effectivement leur autorité suprême à l'ouest de la ville qu'elles sont en mesure de la faire valoir sur la scène internationale lorsqu'il s'agit de préserver votre prospérité et votre sécurité.* »

M. Schütz, bourgmestre de Berlin-Ouest, avait auparavant relevé les récentes mesures prises par la R.D.A., affirmant que, ces dernières semaines, « *le vent de la guerre froide* » avait recommencé à souffler plus fort depuis « *la partie orientale de la ville* ». M. de Guiringaud a été beaucoup plus nuancé. Répondant aux journalistes, il a admis que les mesures est-allemandes constituaient de « *sérieux accrocs* » au statut quadripartite de la ville et qu'elles faisaient partie « *d'un processus contre lequel la France est décidée à réagir* ». Mais il a estimé que l'Union soviétique « *n'avait pas intérêt à troubler la détente* » — à quelques mois de la conférence de Belgrade, qui doit examiner comment l'acte final de la conférence d'Helsinki a été respecté.

Le ministre français a eu un entretien avec son collègue ouest-allemand, M. Genscher. Ce dernier lui a déclaré que sa visite avait « *une grande signification pour tous les Allemands dont le cœur bat à et pour Berlin* ».

DANIEL VERNET.

LE 45e RALLYE DE MONTE-CARLO

Lancia, Fiat et Opel

Deux cents concurrents ont pris le départ, ce samedi 22 janvier, du 45e Rallye automobile de Monte-Carlo. Les huit têtes d'itinéraires retenues sont Almeria, Copenhague, Francfort, Lisbonne, Paris, Rome, Varsovie et Monte-Carlo. Comme de coutume, le Rallye comprend trois parties : la concentration, le parcours commun et le parcours final. Dans la concentration, les équipages auront environ 2 000 kilomètres à parcourir et ils rejoindront la Principauté le lundi 24 janvier, après avoir disputé les trois premières épreuves spéciales du Rallye. Suivront, du mardi 25 au mercredi 26 janvier, le parcours commun Monaco-Gap-Vals-les-Bains-Monaco (1 610 kilomètres) comprenant seize épreuves spéciales et enfin, du jeudi 27 au vendredi 28, le parcours final réservé aux soixante concurrents les mieux classés, avec encore neuf épreuves spéciales.

Sauf surprises, qui pourraient être dues à de très mauvaises conditions de route, une douzaine de concurrents tout au plus ont de bonnes chances de gagner le 45e rallye de Monte-Carlo. Trois constructeurs ont engagé soit des équipes d'usines, soit des équipes disposant des services d'assistance et des moyens comparables. Il s'agit de Lancia, de Fiat et d'Opel.

Lancia, qui a remporté les deux dernières éditions du rallye, dispose pour ses trois équipages — Munari, Pinto, Darniche, — du matériel le plus compétitif et le plus éprouvé. Les Lancia Stratos sont les plus puissantes des voitures engagées dans le rallye, et elles ont permis à leurs pilotes et navigateurs de gagner un grand nombre d'épreuves routières ces dernières années. L'homme de pointe de l'équipe est, naturellement, l'Italien Sandro Munari, trois fois vainqueur, en 1972, 1975 et 1976. Il va tenter la gageure de remporter trois victoires consécutives, mais Bernard Darniche, incorporé dans l'équipe officielle Lancia, sera cette fois sur un pied d'égalité avec lui.

Darniche doit pour une grande part de conduire une voiture d'usine à la « compréhension » dont il a fait preuve dans le dernier Tour de Corse au cours duquel il avait accepté, par esprit d'équipe, de favoriser le succès de Munari. Il reste à savoir ce que seront les consignes respectives de Fiat et de Lancia.

En vue du championnat du monde

Fiat, qui contrôle financièrement Lancia, a engagé quatre 131 Abarth dans le rallye, et l'on sait qu'il est convenu que Lancia s'effacera, en cours d'année, pour que Fiat ait toutes les facilités de remporter le championnat du monde, dont le Rallye de Monte-Carlo est la première épreuve. C'est une politique de course qui serait cependant difficile à suivre à Monte-Carlo en raison de la supériorité en performances des Stratos. Chez Lancia, d'ailleurs, on assure que chacune des équipes gardera son indépendance et ses ambitions. Les quatre Fiat Abarth sont confiées à Alen, à Verini, à Bachelli et à Andruet.

La participation d'Opel est forte de trois GTE, conduites par d'aussi bons équipages — Rohrl, Kullang, Nicolas, que Fiat et Lancia. Quelques voitures complètent le lot de favoris, notamment des Porsche Carrera et une Alpine Renault A 310, dont le pilote est Francis Vincent, et qui est engagée à titre privé.

Il y avait bien longtemps qu'aucun constructeur français — on pense surtout à la régie Renault — n'avait été officiellement absent du rallye de Monte-Carlo, du moins avec plus ou moins de chances de succès au départ. Renault a en projet un programme de rallye, mais il ne devrait se concrétiser que dans les prochaines années, lorsque la régie aura de nouveau une voiture réellement compétitive.

FRANÇOIS JANIN.

LA RENTRÉE DE GÉMINIANI

L'association de Raphaël Géminiani et d'Eddy Merckx dans le cadre de la nouvelle équipe Fiat-France présentée mercredi 19 janvier à Paris est déjà un des événements de la saison cycliste. Géminiani, qui fut l'un des meilleurs routiers de son époque, avant de diriger de nombreux champions, dont Jacques Anquetil, reprend du service pour assister le coureur le plus prestigieux du moment. On attendra beaucoup de cette alliance entre deux hommes de caractère très différent, mais qui possèdent l'un et l'autre une forte personnalité.

« Le calendrier de Merckx sera construit en fonction de Bordeaux-Paris, l'une des rares épreuves qui ne figurent pas à son palmarès, et du Tour de France, qu'il a les moyens de remporter une sixième fois », a déclaré le directeur sportif du groupe Fiat. — J. A.

…IÈME ANNÉE — N° 9949

Après les émeutes d'Égypte

M. SADATE ET A L'ÉTUDE DES MESURES DE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE

LIRE PAGE 6

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Élections anticipées au Danemark

Le voyage ...

M. Mondale ...

La fin du « ...

Réapprendre à voir une société qui a changé

Alain Touraine — La société invisible

par Alain Touraine

Au-delà de la crise

هكذا من الأصل